

Ministère de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme

**Direction de l'aménagement foncier et de l'urbanisme (DAU)
Direction régionale de l'équipement d'Ile-de-France (DREIF)
Secrétariat général du groupe central des villes nouvelles (SGVN)**

LC n° 700-95-03 du 27 févr. 1995

Les villes nouvelles d'Ile-de-France Images sociales et identité

Jean-Michel Léger

**avec la collaboration
de Aldo-José Altamirano**

mars 1997

IPRAUS

**Laboratoire de l'Ecole d'architecture de Paris-Belleville
et de l'Université de Paris-X
Unité de recherche associée au CNRS n° 1246
78 rue Rébeval 75019 Paris
Tél 01 42 41 56 81 Fax 01 42 41 91 49**

Présentation

I. Les villes nouvelles, de jeunes adultes

Entre 1994 et 1998, les villes nouvelles d'Ile-de-France auront eu vingt-cinq ans, anniversaire pour lequel la plupart des commentateurs auront admis leur succès, du moins celui de Cergy-Pontoise, Evry, Marne-la-Vallée et Saint-Quentin-en-Yvelines. Les bilans réalisés au tournant des années quatre-vingt par Jean-Paul Alduy,¹ puis par Pierre Merlin² avaient été plus réservés : les ambitions initiales n'étant pas toujours atteintes quinze ans plus tard, le doute s'installa quant à leur devenir. Aujourd'hui c'est l'inverse : c'est par rapport à l'incertitude au tournant des années quatre-vingt que sont appréciées les performances actuelles, d'autant plus étonnantes que les lois de décentralisation étaient impensables au moment de la création des villes nouvelles, que la croissance démographique s'est assoupie depuis et que la dépression économique persiste. Et pourtant, malgré (ou à cause de) ce bilan de santé rassurant, leur quête de légitimité se perpétue. On scrute l'image, les courbes de croissance, les faits divers à Saint-Quentin-en-Yvelines et à Evry, alors que personne ne demande de comptes à Versailles ni à Corbeil. Comme toute entreprise humaine nouvelle, comme les créations de l'art ou de l'industrie, elles prennent encore aujourd'hui le jugement au dépourvu et obligent le public à une opinion du pour ou du contre. Or, plus les années passent et plus des centaines de milliers d'habitants et d'usagers substituent l'expérience du vécu à la simple opinion.

L'ambiguïté de leurs institutions n'est pas indifférente au brouillage de leur image : le maintien du découpage communal originel, par exemple – alors que leur fondateur, Paul Delouvrier, voulait le supprimer –, justifie la contestation, par certains élus, de la tutelle de l'Etat via les établissements publics d'aménagement. Les villes

1 Jean-Paul Alduy, « Les villes nouvelles de la région parisienne. Du projet politique à la réalisation, 1963-1977 », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 2, hiver 1979, pp. 3-78.

2 Pierre Merlin, *L'aménagement de la région parisienne et les villes nouvelles*, Paris, La Documentation française (notes et études documentaires), n° 4677-4678, juillet 1982.

nouvelles ne sont donc pas des villes comme les autres, pas plus que les communes qui les composent ne sont des communes tout à fait comme les autres.

Cette différence n'est cependant pas une protection, si l'on en croit Daniel Béhar : « Assurément les villes nouvelles ont réussi ; pour autant, leur succès signe aussi leur échec relatif. "Rattrapées" par l'agglomération parisienne, elles en dépendent (migrations alternantes par exemple), en subissent les difficultés, et en renvoient l'image : petite délinquance de banlieue notamment.»¹ Ainsi, autant l'âge pionnier pouvait-il être considéré comme celui des expériences, dont l'avenir vérifierait la pertinence, autant l'âge mûr est-il celui des bilans sans complaisance.

Les villes nouvelles posent des questions essentielles sur la qualité urbaine d'aujourd'hui : celles des relations entre le centre et les périphéries, celles de la mixité et de la ségrégation sociale, celle de la valorisation/dévalorisation immobilière, celle de la place de la nature dans la ville, celles du patrimoine et des permanences, celles de la densification. Par-delà la spécificité institutionnelle et morphologique des villes nouvelles, ce sont toutes les formes d'urbanisation nouvelle qui sont interrogées.

II. Objectifs, moyens et limites de l'étude

Ce travail est un parcours à travers les images sociales, l'identité et la mémoire des villes nouvelles d'Ile-de-France, comment elles se sont formées et comment elles sont aujourd'hui perçues par les publics des professionnels et des usagers. Les images sociales sont des significations symboliques attachées à la ville en tant qu'espace socialement différencié. Il s'agit soit des significations des identités sociales en terme de statut, de distinction et de représentation d'un schéma urbain, soit de la production d'un imaginaire social héritier de l'histoire, porteur des symboles du pouvoir, de l'Etat, du travail, du savoir, etc. **Notre référence n'est pas la sémiologie, ni son décodage des innombrables signes produits par les villes,² mais la sémantique du sens social de la ville, étant entendu que le point de départ (les images sociales des villes nouvelles) nous a conduit le long d'un itinéraire qui devait nécessairement remonter à la formation des images et des processus identitaires. Comment en**

1 Béhar (1991) p. 16.

2 Pendant les années soixante et soixante-dix on a abusé de la linguistique pour livrer des *codes* de communication à ce qui n'était que des *interprétations* de la part d'essayistes, fussent-ils les plus brillants. On se reportera à la sévère critique que le sémiologue Georges Mounin adressa à Roland Barthes et à ses emprunts abusifs, selon lui, à la sémiologie (G. Mounin, *Introduction à la sémiologie*, 1970, pp. 189-197 (« La sémiologie de Roland Barthes »)).

effet rendre compte des images en tant que représentations du réel sans examiner parallèlement les thématiques du projet, de la construction et du peuplement des villes nouvelles ? Les images existent malgré nous et quel que soit le jugement des observateurs ; la mauvaise image de la notion d'image vient de la confusion entre leur existence *de facto* et leur utilisation par les professionnels de la communication, du marketing et de l'aménagement urbain.

Les responsables ainsi que certains membres des établissements publics d'aménagement des villes nouvelles (EPA) ont été rencontrés afin de prendre connaissance d'études peu diffusées et de recueillir leur témoignage sur les images de leur ville. Le volume considérable de la documentation consultée dans les EPA et les centres de documentation de diverses institutions n'a pas permis que soit menée auprès des élus une enquête symétrique à celle conduite auprès des EPA. La recherche bibliographique a bien sûr mis en évidence la place des élus dans les institutions des villes nouvelles mais elle est restée sans réponse quant à leur action envers les images et la formation des identités. Une telle absence devrait interpeller le milieu de la recherche.

Les villes nouvelles n'ont pas été le grand terrain d'observation du changement urbain et social que la mobilisation conceptuelle accompagnant leur fondation avait laissé espérer. Les urbanistes et les architectes – leurs revues en témoignent – ont longtemps été les plus intéressés au développement des villes nouvelles, tant qu'elles étaient un lieu de création et de construction. Il revenait sans doute à d'autres, dont c'était le métier, de mener des recherches sur les politiques urbaines ou les modes de vie en ville nouvelle :

a) Vu du côté des chercheurs, à l'université ou en institution (CNRS, CSTB...).

L'intérêt pour les villes nouvelles est-il un indicateur de l'intérêt intellectuel des villes nouvelles dans les milieux de la recherche et de l'université ? D'aucuns regretteront la relative liberté d'orientation des thèmes de recherche dont bénéficient, en France, les étudiants comme les chercheurs institutionnels : le magnétisme des villes nouvelles est surtout sensible dans quelques pôles universitaires bien identifiés ; Crépif et Institut d'urbanisme et d'aménagement de Paris-IV, IFU (Paris-VIII), IUP (Paris-

XII),¹ Laboratoire de géographie urbaine (Paris-X). Comment interpréter la vigueur ou l'affaiblissement de l'intérêt pour les villes nouvelles dans ces milieux ? La curiosité des premières années envers ces institutions et formes urbaines nouvelles était surtout descriptive, analytique ; il ne pouvait s'agir alors d'évaluation. La polémique avec les élus locaux concernés et avec ceux des agglomérations voisines attisait l'ardeur d'un débat dans lequel chacun prenait une position autant politique qu'intellectuelle. Les villes nouvelles avaient leurs militants partout : chez les habitants, chez les professionnels de l'aménagement et de l'architecture et même – c'est tout dire – chez les professeurs et les chercheurs. Depuis, les « banlieues » ont suffisamment capté le politique et le social pour éclipser ces villes qui, précisément, ne devaient pas être des banlieues. Pas assez pauvres ni assez dramatiques pour émouvoir, ni anciennes, ni villes d'anticipation, les villes nouvelles étaient peu à peu entrées dans une maturité surtout réinterrogée lors de l'anniversaire de leurs vingt-cinq ans.² **Il faut cependant souligner la régularité de la vague des travaux, bon an, mal an, passé les clapotis du début.**

b) Vu du côté des commanditaires de la recherche.

Le suivi des villes nouvelles a-t-il fait l'objet d'une véritable programmation ou, pour le moins, d'une coordination avec les institutions des villes nouvelles ? La somme des expérimentations urbanistiques, architecturales et sociales a-t-elle été suivie comme l'exige toute expérience ? Certes, alors que **l'appel d'offres du Pir-Villes sur les densités** (1993) ne suscitait aucune réponse intéressée par les villes nouvelles, celui du Plan urbain sur les relations entre ville, nature et densité recevait la même année trois propositions dans ces villes.³ Deux projets de recherche ont été engagés fin 1996 par le **Plan urbain et le Secrétariat général du Groupe central des villes nouvelles** à la suite de la consultation ouverte en juillet 1996 sur « les mobilités en villes nouvelles. »⁴

1 Crépif : Centre de recherches sur Paris et l'Ile-de-France (à noter qu'aucun des cinquante numéros des *Cahiers du Crépif* n'a été consacré aux villes nouvelles); IFU : Institut français d'urbanisme ; IUP : Institut d'urbanisme de Paris.

2 Yves Bories disait il y a dix ans déjà que « *le milieu de la recherche urbaine s'est rapidement désintéressé [des villes nouvelles] qui n'offraient pas d'exemples intellectuellement satisfaisants* » (Bories, 1986, p. 53.)

3 Celles de V. Fouchier, de J.-F. David et de l'Iaurif. Voir *infra*.

4 Le projet d'Acadie « Mobilités de reproduction en ville nouvelle » entreprend l'analyse, à Cergy-Pontoise, de la mobilité liée aux fonctions de reproduction sociale (éducation, loisirs, culture, commerces) et à l'incidence des partis d'aménagement. Le second projet concerne l'Isle-d'Abeau (informations tirées des *Chroniques du Plan urbain*, n° 19, février 1997, p. 14).

Enfin, les ateliers *Ville-architecture* et leurs publications, animés par la DAU depuis 1995, témoignent d'un regain d'intérêt pour les villes nouvelles en revenant sur certaines de leurs opérations-phares.

Ce sursaut tardif n'empêche que, sur trente ans, la recherche dite incitative a dans l'ensemble peu incité les chercheurs à s'orienter vers les villes nouvelles, ce qui pose les questions suivantes :

– l'administration centrale des villes nouvelles a-t-elle appelé à des recherches sur son domaine ?

– le « gouvernement » de la recherche urbaine (Mission de la recherche urbaine, puis Plan urbain ; Plan construction et architecture) en a-t-il tenu compte ?

– ce « gouvernement » ne reflète-t-il pas l'ambiguïté du milieu scientifique – et même d'une partie des pouvoirs publics – envers les villes nouvelles ?

III. Questions d'opinion

On sait que les représentations, les croyances, et davantage encore les opinions, existent en partie en fonction du questionnement dont elles sont l'objet. Pierre Bourdieu a dit que l'« *un des effets les plus pernicieux de l'enquête d'opinion consiste précisément à mettre les gens en demeure de répondre à des questions qu'ils ne se sont pas posées.* »¹ A la fin de 1969, soit au tout début des villes nouvelles, un tiers des personnes interrogées par un sondage se déclaraient « *disposées à* » aller habiter en ville nouvelle, mais quel peut être le sens d'une question qui fait fi de la difficulté d'interprétation des conduites sociales en terme de stratégie résidentielle ? Patrick Champagne dit que la technique d'enquête des sondages, « *qui est essentiellement "verbale", recueille moins des comportements, des pratiques ou même, ce qui peut paraître paradoxal, ces enquêtes ne recueillent pas directement des "opinions" que des déclarations sur les comportements, les pratiques ou les opinions avec toutes les déformations que cela implique.* »² Autrement dit, les sondages sont incapables d'informer sur des stratégies. Les réserves émises à leur endroit peuvent être déplacées sur les enquêtes par questionnaire dont la compétence devrait être limitée à certaines questions. Nous verrons que la passation de questionnaires pour « *comprendre et mesurer le contenu de la relation entre l'habitant de Marne-la-Vallée et l'espace qui l'entoure, la culture, la mémoire qu'il s'est constitué sur et concernant ce territoire* »³ n'est pas adaptée au questionnement.

IV. Questions de communication

Les messages et les images du marketing urbain n'ont pas été ici l'objet d'une analyse systématique ; il y sera toutefois fait appel pour illustrer les intentions des aménageurs et des urbanistes, au même titre que les écrits et les propos de différents acteurs constituent des arguments dans la fabrication de l'espace. **La production iconomédiatique des villes nouvelles n'est pas apparue spécifique ; l'appel au dynamisme économique, à la technologie, à l'art de vivre, le recours aux icônes en**

1 Bourdieu (1980), p. 226.

2 Champagne (1990), p. 103.

3 Présentation méthodologique de l'enquête d'Anne Dollé Consultants, *Synthèse de l'étude sur la mémoire et la culture de la Ville Nouvelle de Marne-la-Vallée*, décembre 1992, p. 4.

vert et en bleu pour symboliser les trames vertes et les ambiances aquatiques ne les distinguent pas des collectivités territoriales qui communiquent sur ces thèmes.

On est confronté là à la banalisation des messages et des images. « *Dans ce phénomène de médiatisation de la ville, le tout va tellement à la partie qu'il en dépouille tous les particularismes. La métaphorique des images prend en charge chaque cité en la "délocalisant", la resituant dans un échange [des villes] indistinct* » (Alain Mons).¹

Avec l'accroissement des compétences des communes, donc des SAN,² et la montée de la bataille économique livrée par les EPA pour attirer les entreprises, il est généralement dit que la communication des EPA est plutôt orientée vers l'extérieur et celle des SAN, vers l'intérieur.³ Aujourd'hui encore certains EPA, relayés par des observateurs,⁴ regrettent que la promotion des villes nouvelles soit orientée vers l'extérieur, et que plus rien ne soit fait pour la dynamique sociale interne. L'EPA de Cergy dit refuser cette répartition des rôles, quoique le SAN ne semble pas conduire de stratégie de communication interne à la ville : il estime que chaque élu doit en assumer la charge pour sa commune et donne la priorité au développement des relations internationales.⁵

En fait, certaines des communes les plus importantes pratiquent leur propre communication externe : à Marne-la-Vallée, Noisy-le-Grand développe une identité propre axée surtout sur la vie culturelle, le SAN du secteur II (Val Maubuée) a conçu en 1989 son propre logo et refuse d'apposer le nom de Marne-la Vallée pour tout événement se déroulant sur son secteur.⁶ Cette situation autorise certains observateurs à douter que les SAN puissent « *tenir* » les villes nouvelles.⁷ Les SAN n'existeraient que par rapport aux EPA, dans une logique d'affrontement, la concurrence nationale et

1 Mons (1989) p. 41.

2 Les syndicats d'agglomération nouvelle (SAN) sont composés des délégués des conseils municipaux des communes membres. La compétence des SAN concerne la mission d'intérêt national de ville nouvelle : ZAC, logement, transports, réseaux, environnement, équipements pluricommunaux. Les établissements publics d'aménagement (EPA) sont des établissements publics à caractère industriel et commercial, donc financièrement autonomes. Leur conseil d'administration est composé de représentants de l'Etat et des communes ; son président est un élu, son directeur, un fonctionnaire. L'EPA, qui achète, aménage et revend les terrains, est le maître d'ouvrage délégué des opérations d'urbanisme, des réseaux et de certains équipements.

3 Stutter (1992) p. 15. Les mêmes propos ont été entendus dans les EPA.

4 Dollé (1992a), Ruault (1992).

5 Avec la Chine, les Etats-unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, selon Sandra Marcq (n.d.) pp. 53-54.

6 Selon les affirmations de Nadine Stutter (1992) pp. 35-36.

7 C'est le cas de N. Stutter (1992), pp. 48-51.

internationale étant le meilleur ciment entre des élus peu enclins à dépasser leurs intérêts locaux.

*

Pour l'exposé de ce travail, nous avons réparti les images et les médiations de l'identité en deux classes, selon qu'elles appartiennent davantage à la dynamique de la conquête ou selon qu'elles traduisent plutôt l'âge de la maturité :

– La première partie est ainsi consacrée principalement aux premières périodes de construction des logements et des équipements en accord avec l'environnement naturel, celles de l'accueil des entreprises et des habitants, selon une pluralité des formes spatiales et sociales – la construction et la réputation des établissements scolaires ont été rangées dans cette partie, bien que l'analyse des résultats du baccalauréat se rapporte à l'année 1995.

– La deuxième partie fait état des problématiques nées avec l'extension des territoires et l'intensification du peuplement. La diversification sociale, les nouvelles questions vis-à-vis de la centralité et du patrimoine, les enjeux sur la continuation de l'urbanisation font entrer les villes nouvelles dans des problématiques communes à la plupart des agglomérations.

*

Bien que Julien Gracq ne fût pas un citoyen ordinaire et ignorât probablement les villes nouvelles, le texte sera rythmé par des citations de *La forme d'une ville* qui demeure une référence pour tous les amoureux des villes, et plus particulièrement pour ceux qui ne sont pas indifférents à leur imaginaire. Et comme si Gracq ne se suffisait pas à lui-même, nous nous permettrons également de citer une curiosité, à savoir un « polar » (*La revanche de la colline*, d'Hervé Prudon),¹ dont l'action est située, ce n'est pas si fréquent, dans une ville nouvelle – Saint-Quentin-en-Yvelines. Ce roman énonce certes à sa manière quelques-unes des opinions communes émises sur les villes nouvelles par ceux qui ne font qu'y passer – clichés dont il faut également rendre compte – mais aussi quelques aperçus assez piquants.

*

Nota bene :

L'essentiel du texte est affiché en caractères gras, un résumé étant présenté à la fin de chaque sous-partie.

Pour alléger les notes en bas de page, les références bibliographiques ne comprennent en règle générale que le nom de l'auteur et l'année de la publication, sauf quand il a semblé que le titre devait expressément figurer (la bibliographie complète est renvoyée à la fin du volume).

1 H. Prudon, *La revanche de la colline*, Gallimard (coll. Série noire), 1996. L'ouvrage a été écrit lors de la résidence de l'auteur au Prisme -Centre de développement artistique et culturel de Saint-Quentin-en-Yvelines-, dans le cadre de l'opération « Polar sur la ville ». Voir la critique de Dinah Brand : « *Invité par Saint-Quentin-en-Yvelines pour écrire un polar "en situation", Prudon nous offre une fête mafieuse et un règlement de comptes familial avec un enfant de trois ans en ligne de mire (...) Drôle et sentimental, Hervé Prudon a bien compris que le Bronx pouvait se cacher derrière les fausses statues et les banlieues trop propres pour devenir un bon sujet de fiction (...) Cet auteur, qui se faisait trop rare ces dernières années, opère décidément un retour en force* » (*Lire*, mars 1996, p. 68). Voir aussi *Télérama*, 2 mai 1996.

1ère partie

Les images de la conquête

1.1. Travailler et/ou résider en ville nouvelle

1.1.1. La performance de la création d'emplois

« Le premier des équilibres, celui qui fonde toute approche en termes d'écologie urbaine, on ne le dira jamais assez, c'est l'équilibre habitat/emploi (...) Or il faut bien se rendre compte que les seuls endroits où depuis vingt ans, dans notre région, on ait réussi par une politique un peu volontariste à se rapprocher de cet équilibre habitat/emploi, ce sont les villes nouvelles. » (Gilles Carrez, secrétaire du Groupe central des villes nouvelles) ¹

Un des objectifs majeurs des fondateurs des villes nouvelles était, on le sait, de favoriser le desserrement et la décentralisation industrielle de la région de Paris en offrant aux salariés des opportunités d'emploi sur place tout en restant à proximité du bassin d'emploi de Paris et de sa première couronne. P. Merlin rappelle qu'à la différence des villes nouvelles anglaises, il n'était pas nécessaire d'avoir un emploi dans la ville pour y bénéficier d'un logement.² Il impute leur succès en nombre et qualité d'emplois créés à la clairvoyance de leurs fondateurs qui ont su prévoir la mutation de l'industrie, en soulignant combien *« les entreprises, y compris industrielles, ont une perception qualitative de l'espace (...): le dynamisme supposé des entreprises déjà implantées, des collectivités publiques, des aménageurs, la qualité des paysages et des équipements voisins, la proximité des centres de décision, voire le prestige de l'adresse et la possibilité d'utiliser les bâtiments eux-mêmes comme image de marque. »*³

La performance actuelle de la création d'emplois fait oublier les difficultés du décollage. En 1982, P. Merlin doutait que les centres des villes nouvelles puissent attirer des activités fondées sur les contacts et l'information.⁴ Quelques années plus tôt, J.-P. Alduy avait constaté que les résultats en matière d'activités n'atteignaient pas les prévisions et que le bon rapport (voisin de 0,8) entre le nombre d'emplois supplémentaires et d'actifs nouveaux devait être attribué davantage au faible niveau de

1 Carrez (1993), p. 8.

2 Merlin (1982) p. 109.

3 Merlin (1989), p. 75.

4 Merlin (1982), p. 109.

la construction de logement qu'au bon score du nombre d'emplois créés. Il en concluait que les villes nouvelles ne pouvaient prétendre être la solution au rééquilibrage de l'agglomération parisienne,¹ à quoi Jean-Eudes Roullier répondait qu'en dix ans (1968-1978) on y avait construit plus de bureaux qu'en vingt ans à la Défense.²

Après avoir rassemblé 44 % des emplois nouveaux créés en Ile-de-France entre 1975 et 1990,³ force est de reconnaître qu'elles sont parvenues à structurer l'armature des activités de la région. La réussite la plus notable reste la réalisation des pôles de bureaux de Marne-la-Vallée (la moitié du volume de la Défense), à l'opposé géographique de l'aire traditionnelle du tertiaire dans la région. Celui-ci n'a d'ailleurs pas le monopole de l'activité puisque l'industrie y représente un emploi sur quatre (contre un sur cinq dans la région).⁴

Le taux d'emploi⁵ exprime une bonne santé économique et fiscale, d'où son affichage dans la compétition – ou l'émulation, si l'on préfère – des villes nouvelles entre elles, Evry vantant son ratio par rapport à sa petite sœur sénartienne – Evry dont on dit souvent qu'elle propose trop peu d'emplois peu qualifiés pour trop d'emplois de cadres qui n'y résident pas, alors que l'examen des migrations alternantes montre que les cadres venant y travailler quotidiennement sans y résider ne sont pas plus nombreux que les autres actifs.⁶

1.1.2. RER = métro(polisation) des villes nouvelles

Si les villes nouvelles ont été implantées à proximité de Paris, c'est certes, comme le rappelait plaisamment P. Delouvrier peu de temps avant sa disparition, « *parce qu'il n'y a quand même que là qu'on trouve l'Académie française ou les Folies-bergères* »,⁷ mais c'est aussi parce qu'au-delà, elles auraient été en dehors du périmètre du district. Dans les années soixante-dix, leur distance vis-à-vis de la capitale, exprimée en temps ou en kilomètres, pouvait être jugée aussi bien trop grande (compte tenu des

1 Alduy (1979), p. 53.

2 Roullier (1979), p. 82.

3 *Atlas des villes nouvelles* (1995), p. 70.

4 *Ibid.*, p. 73.

5 Par taux d'emploi, on entend le ratio entre nombre d'emplois et nombre de logements et non pas le taux d'actifs travaillant dans leur commune de résidence.

6 *Atlas statistique* (1995), p. 86.

7 Interview dans *Libération* par Frank Johannès, 19/12/1994.

infrastructures de transport de l'époque) que trop faible (dans une excessive dépendance de Paris), d'autant plus que les dessertes de Melun-Sénart, Marne-la-Vallée et Cergy avaient été retardées (celle d'Evry et de Saint-Quentin étant, quant à elles, réalisées dans les délais prévus – bien que le RER ne soit pas prolongé jusqu'à Trappes).

En matière de transport, l'éternelle question est de savoir qui, de deux villes reliées par le RER, le TGV ou une autoroute, profite davantage de la liaison. **Il est sûr que l'amélioration des transports est autant un facteur d'installation (migration dite résidentielle) qu'un activateur des migrations alternantes entre le domicile et le travail. Elle ancre assurément la population des villes nouvelles à l'espace métropolitain de l'Ile-de-France.**

D'année en année, l'allongement de la liste des dessertes par RER et autoroute alimente les messages des EPA et des entreprises, lesquelles en tiennent compte au nom de leur personnel : à la question posée en 1991 aux entreprises de Cergy-Pontoise pourquoi elles souhaitaient la proximité du RER, alors que 66 à 90 % des gens venaient travailler en voiture, elles répondirent que « *psychologiquement, c'est favorable vis-à-vis du personnel pour lui présenter un projet de déménagement* », car « *l'acte de transfert est suffisamment délicat* » et que, « *effectivement, c'est une des premières réclamations.* »¹ D'autres employeurs estimaient que les infrastructures routières étant insuffisantes à terme, il était « *inéluçtable* » de devoir être à proximité du RER, si bien que celui-ci était devenu un « *réflexe automatique* » des investisseurs.²

Le RER est donc bien, pour tous, le symbole de l'accessibilité que l'on sait. Les économistes ont calculé que, du point de vue du coût privé assumé par le voyageur et compte tenu des conditions de tarification et de circulation, il est plus avantageux de se déplacer en RER jusqu'à 37 km de Notre-Dame.³ Or, 37 km, c'est le rayon d'un cercle qui inclut l'essentiel du territoire des villes nouvelles. On se demande même comment elles ont pu démarrer sans le RER – voir le témoignage de Bernard Hirsch, fondateur de Cergy-Pontoise, rappelant les conditions de liaisons initiales avec Paris, en 1966, avec changement de train à Conflans-Sainte-Honorine !⁴

1 TMO (1991), p. 7. Par ex., à Cergy, 17 % des salariés de Spie-Batignolles à Cergy utilisaient le RER en 1991 et 12 % le bus plus le RER (Capem [1991], p. 10).

2 TMO (1991) p. 8.

3 Auzannet et Margail (1996), p. 24.

4 Hirsch (1990) p. 71. Il faut rappeler que la liaison RER de Cergy avec Paris a été retardée par le projet antérieur de relier Cergy à La Défense par un moyen expérimental resté sans lendemain, l'aérotrain.

Bien qu'à Cergy et Marne-la-Vallée, le RER soit la colonne vertébrale du transport collectif à l'intérieur de l'agglomération, il n'assure que les liaisons longitudinales. Or, comme dans toutes les communes de la grande couronne, les bus satisfont mal la forte demande de mobilité de la part des jeunes – et des adultes aussi¹ – si bien que, dans certains quartiers pavillonnaires des villes nouvelles, le taux de motorisation des ménages composés des parents et de jeunes adultes est, comme ailleurs en grande couronne, de trois, voire de quatre voitures.² Ces remarques sont à replacer à l'intérieur de la forte croissance des mobilités intra-urbaines dont, selon Antoine Haumont, il est illusoire de prévoir les limites supérieures, et qui est amenée à se développer davantage lorsque les populations actuellement non actives et peu consommatrices de biens et de services, donc sous-engagées dans la mobilité, seront mieux insérées socialement.³ L'hypothèse du développement exponentiel des mobilités demande toutefois à être précisée, car les résultats des enquêtes n'ont rien de vertigineux.⁴ Ils indiquent que le nombre de déplacements par personne et par jour n'a pas bougé d'une décimale entre 1976 et 1991 : en grande couronne, il demeure fixé à 3,59. Certes, le nombre de déplacements en voitures particulières est passé de 9,8 millions (1976) à 14,4 millions (1991), alors que ceux effectués en transports en commun n'augmentaient que de 5,7 millions (1976) à 6,7 millions (1991). Surtout, on le sait, c'est la grande couronne qui connaît la plus forte croissance : 11,2 millions de déplacements en 1976, 14 millions en 1991, alors que ceux effectués en petite couronne étaient stables et que ceux réalisés à l'intérieur de Paris diminuaient. Enfin, contrairement aux idées reçues, la durée moyenne des déplacements n'a pas bougé en quinze ans ; elle reste étonnamment fixée à 29 mn (46 mn pour les transports collectifs, 22 mn pour la voiture particulière).

1.1.3. Elire domicile en ville nouvelle

-
- 1 Et même des chercheurs adultes qui se rendent à Epamarné et qui, passé neuf heures du matin, n'ont qu'un bus toutes les demi-heures pour gagner le boulevard Pierre-Curie depuis la gare RER du Lizard (et vice versa le soir). L'arrêt « Chocolaterie » dessert aussi, comme son nom l'indique, le siège de Nestlé, dont les visiteurs remplissent l'autobus aux heures creuses. La RATP estime-t-elle que les navettes que Nestlé a mis en place aux heures de pointe sont suffisantes ?
 - 2 D'après l'EPA de Saint-Quentin.
 - 3 Haumont (1993), p. 115.
 - 4 Les enquêtes réalisées en 1976, 1983 et 1991 auprès des Franciliens avec d'ambitieux moyens (16 000 enquêtés, cofinancement réunissant le ministère de l'Équipement, la région Ile-de-France, la ville de Paris, le syndicat des transports parisiens, la RATP, la SNCF et l'Insee) (Poullit, in *Cahiers du Crépif*, déc. 1994, p. 16-19).

Sur la carte du solde migratoire des communes entre 1982 et 1990 (*Atlas des Franciliens* établi par l'IAURIF et l'Insee), **les soldes positifs les plus élevés se trouvent presque tous dans des communes des villes nouvelles.**¹ A l'exception de Puteaux, Courbevoie (donc de La Défense) et du Kremlin-Bicêtre, seules les villes nouvelles ont un solde positif avec la province. Les échanges avec l'Ile-de-France sont bien sûr plus nuancés ; toutefois, outre Pontault-Combault, commune limitrophe de Marne-la-Vallée, toutes les communes qui enregistrent un solde migratoire positif de plus de 7 500 habitants avec les autres communes d'Ile-de-France sont situées dans une ville nouvelle.

A Cergy-Pontoise, les communes les plus attractives sont celles de la boucle de l'Oise (Cergy-Vauréal et Jouy-le-Moutier) ; la moins attractive, la vieille ville de Pontoise.

A Evry, le solde est très positif au centre (Evry et Courcouronnes), légèrement négatif à Bondoufle.

A Marne-la-Vallée, Noisy-le-Grand et Lognes sont les plus attractives ; viennent ensuite les autres communes des secteurs I, II et III (sauf Villiers-sur-Marne et Lagny-sur-Marne, au solde légèrement négatif).

A Saint-Quentin-en-Yvelines, les communes les plus accueillantes sont Montigny-le-Bretonneux, Voisins-le-Bretonneux et Guyancourt, la moins attractive, Trappes. Etant donné qu'Elancourt et La Verrière ont un solde légèrement négatif et Magny-les-Hameaux, au contraire, un solde légèrement positif, la ville nouvelle est proprement divisée en deux, les communes de l'ouest anciennement urbanisées perdant leurs habitants alors que les nouvelles conquêtes en gagnent à l'est.

Toutes les communes de Sénart sont attractives, surtout Combs-la-Ville, Lieusaint, Moissy-Cramayel, Savigny-le-Temple, Vert-Saint-Denis et Nandy.

Les villes nouvelles sont ainsi composées des communes d'Ile-de-France les plus attractives. Il est vrai qu'elles appartiennent à une grande couronne qui se caractérise, surtout dans la période 1982-1990, par un très fort dynamisme (naturel et migratoire) du fait de la péri-urbanisation. La forte attractivité des villes nouvelles n'empêche pas Jean-François Deneux de s'interroger sur la capacité de ces villes à constituer un tissu social, tant le *turnover* lui semble fort.² En exploitant les données du fichier *Migraine* de l'Insee entre 1968 et 1982, il vérifie d'abord que le peuplement des villes nouvelles procède moins d'un desserrement de Paris et de la première couronne

1 *Atlas des Franciliens*, t. 2 (1992), p. 61.

2 Deneux (1992), p. 81.

que d'une relocalisation résidentielle à l'intérieur même de la grande couronne.¹ L'opposition Paris / villes nouvelles est donc de moins en moins pertinente sur la question des trajectoires résidentielles. **Pour J.-F. Deneux, les villes nouvelles ne seraient ainsi qu'une étape dans l'histoire résidentielle des ménages ; il confirme leur attractivité auprès de jeunes actifs qu'elles ne sauraient toutefois pas garder,** ce qui signifierait « *une difficulté corrélative à voir se constituer un tissu social susceptible de dresser durablement le portrait urbain et de former des structures d'accueil stable.* »² Or, le solde migratoire des communes des villes nouvelles, tel qu'il apparaît dans l'*Atlas des Franciliens*, n'est pas différent de celui des autres communes de la grande couronne : la situation observée par J.-F. Deneux n'est-elle donc pas propre à celle-ci ?

Ce qui est sensible à l'échelle de l'agglomération nouvelle l'est davantage à celle du quartier, voire de l'îlot. Acadie notait en 1990 que la rotation à Evry-1 était importante (de l'ordre de 20 % par an, dans le locatif comme dans l'accession), structurelle et amenée à perdurer : « *L'installation dans ce quartier ne se fait plus sur la base d'un "volontariat" mais comme premier accueil dans la ville ou comme étape vers un autre type d'habitat.* »³

Contrairement à ce que l'on pense, le statut de propriétaire d'une maison individuelle n'est pas un motif de fixation. A Sénart, 80 % des 4 416 ménages l'ayant quitté entre 1975 et 1982 étaient propriétaires d'une maison individuelle.⁴ Cette observation est corroborée par Martine Berger : la maison individuelle n'est une fixation que pour les couches les plus modestes, endettées sur de plus longues périodes et n'ayant pas les mêmes opportunités professionnelles de mobilité.⁵

La notion d'attractivité se réfère seulement à la mesure statistique des migrations résidentielles, qui ne dit rien de la place des représentations dans leur logique, renvoyée à des hypothèses. Bien que les recensements, les enquêtes-logement, le fichier *Migraine*, le système *Saphir* donnent lieu à des exploitations fines pour, notamment,

1 *Ibid.*, pp. 76-77. 13,4 % des arrivants en villes nouvelles entre 1968 et 1975 venaient de Paris. Ils n'étaient que 10,3 % entre 1975 et 1982.

2 *Ibid.*, p. 100.

3 Acadie (1990), p. 6.

4 Deneux (1992), pp. 90-91. Ces données sont toutefois anciennes, bien que l'article date de 1992 ; on aimerait connaître les flux sur une période plus récente.

5 Berger (1991), p. 63.

l'Atlas statistique des villes nouvelles d'Ile-de-France et *l'Atlas des Franciliens*,¹ aucune enquête « qualitative » d'envergure n'a été réalisée en ville nouvelle. Par conséquent, les logiques, et, davantage encore, les représentations qui président aux migrations vers, et hors les villes nouvelles, ne sont connues que sur de petits échantillons.

1 *L'Atlas statistique des villes nouvelles d'Ile-de-France* (1995) a été réalisé par la Direction de l'architecture et de l'urbanisme, le Secrétariat général des villes nouvelles et la Direction régionale de l'équipement d'Ile-de-France. *L'Atlas des Franciliens* (1991) est le produit d'un partenariat entre l'IAURIF et la direction régionale d'Ile-de-France de l'Insee.

L'enquête de Didier Desponds (1992) sur Cergy-Pontoise est à notre connaissance la seule à avoir voulu comprendre les stratégies résidentielles vers une ville nouvelle.¹ Bien sûr, les raisons d'habiter en ville nouvelle appartiennent au questionnaire de base de nombreuses enquêtes, dont celles d'Anne Dollé (1991, 1992), mais le propos de D. Desponds était d'aller plus loin. Au bout du compte il ne reste qu'une typologie des comportements socio-spatiaux (priorité à l'ascension sociale, priorité à un idéal de mode de vie, priorité au fonctionnel, etc.) qui laisse sur sa faim. En effet, les entretiens n'ont pas permis d'identifier le « déclencheur » qui fait passer de l'immobilité à la mobilité, en raison de la difficulté méthodologique de saisir des déterminants sociaux dont les ménages ne maîtrisent pas les règles. **Le mode de questionnement provoque une rationalisation des choix, ce qui n'est pas sans valeur dans une recherche sur la représentation, par les ménages, de leur logique, mais qui ne doit pas être confondue avec le fonctionnement de la logique elle-même.**

D. Desponds rejoint Yves Grafmeyer pour qui une trajectoire résidentielle ne peut pas à tout coup « *s'interpréter comme l'accomplissement réussi d'un projet initial fermement conduit jusqu'à son terme, ni même comme une suite de décisions librement prises à chaque fois par les agents au seul gré de leur préférence du moment.* »² C'est pourquoi le concept de stratégie résidentielle ne va pas de soi et interroge la raison d'être de la sociologie. En se demandant « *comment l'espace des possibles pour chaque individu, à chaque ou à certains moments de son existence, se décale de celui des destins probables (destins définis par la probabilité pour un individu de suivre une trajectoire plutôt qu'une autre),* » Francis Godard a posé l'enjeu théorique du concept de stratégie en introduction du séminaire sur les stratégies résidentielles, dont on peut regretter, étant donné la qualité de ses contributions, que les villes nouvelles n'y figurent pas.³

1 L'enquête prenait en considération une zone englobant Cergy-Pontoise et ses marges, déjà urbanisées ou encore rurales. Sur 40 personnes interviewées, 16 habitaient la ville nouvelle (Desponds [1992], pp. 115-136).

2 Grafmeyer (1994), p. 67.

3 Francis Godard, « Sur le concept de stratégie », in Catherine Bonvalet et Anne-Marie Fribourg (séminaire organisé par), *Stratégies résidentielles*, INED-Plan construction et architecture, 1990, p. 9.

1.1.4. Domicile-travail : se rapprocher ou non

Une autre mesure de l'attractivité des villes nouvelles est celle des migrations alternantes, c'est-à-dire des migrations quotidiennes entre le domicile et le travail.¹ **Dans l'ensemble, les villes nouvelles ont de fortes proportions d'actifs stables (qui travaillent dans leur commune de résidence)** supérieures à la moyenne régionale, ne serait-ce que parce que le regroupement de communes atténue les différences entre communes d'emploi et communes de résidence.² La proportion d'emplois occupés par des actifs résidant sur place est la plus élevée à Cergy-Pontoise (46 %). Elle est de 42 % à Sénart et Marne-la-Vallée, de 36 % à Saint-Quentin et de 28 % à Evry. Cela veut dire que globalement, 46 % des Cergy-pontins vivent et travaillent sur place, ce qui n'est le cas que de 28 % des Evryiens,³ la petite taille d'Evry proposant une offre résidentielle moins diversifiée qu'à Cergy.

Acadie relève le paradoxe suivant : **les villes nouvelles ont atteint l'objectif de devenir des pôles secondaires dans l'agglomération parisienne, mais dans la mesure où de nombreux actifs n'y résident pas, et où à l'inverse de nombreux habitants n'y travaillent pas, elles contribuent à augmenter les migrations alternantes.**⁴ Certes, mais où auraient habité et où auraient travaillé les actifs qui vivent dans l'aire des villes nouvelles ? Tout au plus peut-on dire que les villes nouvelles n'ont pas autant rapproché le domicile et l'emploi que certains l'attendaient dans les années soixante. Acadie convient d'ailleurs que le taux d'actifs stables⁵ n'est pas un signe de santé économique puisque, dans la comparaison entre les possibles villes « traits d'union » du Bassin parisien, Montreuil a le meilleur taux d'actifs stables (71 %) mais aussi le taux de chômage le plus élevé (18 %).⁶

1 En plus de l'Atlas des Franciliens (1991-1992) et de l'Atlas statistique des villes nouvelles d'Ile-de-France (1995), voir *Migrations alternantes en ville nouvelle* (Secrétariat du groupe central des villes nouvelles, 1993).

2 *Atlas des Franciliens* (1992), p. 138.

3 *Atlas statistique* (1995), p. 83.

4 Acadie (1994), p. 7.

5 Taux d'actifs stables : nombre d'actifs (non compris les chômeurs) résidant dans la commune / nombre d'actifs dans la commune.

6 Contre 40,6 % et 12 % pour Persan-Beaumont et 45 % et 6 % pour Rambouillet, par exemple (Acadie [1994], pp. 8 et 28). Sur les villes traits d'union, voir en 2.4.2.b. « Villes nouvelles et villes trait d'union ».

Les migrations alternantes ont elles aussi une image sociale : les ouvriers et les employés habitant en ville nouvelle vont plutôt travailler ailleurs, tandis que les cadres et les professions intellectuelles supérieures sont plus nombreux à y travailler qu'à y résider – la moitié des cadres qui travaillent à Evry n'y habitent pas ; à Marne-la-Vallée les cadres sont au contraire plus nombreux parmi les sortants.¹

1.1.5. Les cadres, des enfants terribles

a. Les cadres bougent

Mobilité alternante

Les cadres supérieurs du privé sont les champions de la distance domicile-travail ; le rapprochement n'est pas immédiatement recherché.² J.-E. Roullier suggère que la sous-représentation des cadres résidents est due à une certaine inertie résidentielle par rapport à l'augmentation récente des emplois de cadres.³ En 1991, soit trois ans après le déménagement de Spie-Batignolles, 11 % seulement de ses salariés habitaient à Cergy,⁴ la moitié habitait à plus de 45 mn de Cergy, dont 34 % à plus d'une heure.⁵ Qu'en est-il aujourd'hui pour cette entreprise et pour tous les autres employeurs privés et publics qui se sont implantés dans les villes nouvelles ?

La volonté de coupure et d'éloignement de l'univers professionnel est permise par une autonomie dans les horaires et par des moyens financiers permettant de recourir à des services extérieurs pour la préparation des repas ou la garde des enfants.⁶ L'enquête quantitative et qualitative de Jacques Brun et Jeanne Fagnani le confirme tout en nuanciant : interrogés sur les inconvénients liés à leur habitat, les cadres ne mentionnent

1 *Atlas statistique* (1995), pp. 85-86.

2 Massot et Orfeuil, 1995, p 27.

3 Roullier (1995), p. 7.

4 27 % dans le reste du Val d'Oise, 15 % dans les Hauts-de-Seine, 14 % à Paris et 32 % ailleurs, dont les Yvelines. La moyenne cache d'ailleurs un écart important entre les hommes (6 %) et les femmes (18 %). Bien que l'exploitation de l'enquête ne distingue pas les femmes seules de celles qui vivent en couple, on peut supposer que la différence entre les hommes et les femmes révèle d'une part que les femmes seules habitent plus près de leur travail, d'autre part que, lorsque les deux conjoints travaillent, le domicile se rapproche du lieu de travail de la femme., L'enquête a été réalisée auprès de 780 salariés, ce qui lui assure une bonne fiabilité (Capem, 1991, p. 4).

5 Capem, 1991, p. 5.

6 Observations de la Cofremca à propos des cadres d'Evry (Cofremca, 1987a, p. 13).

pas tout de suite l'éloignement du lieu de leur travail, « *comme si la durée des déplacements quotidiens était pour eux un inconvénient mineur au regard d'objectifs prioritaires, tels qu'un emploi conforme à un projet de carrière ou l'accession à la propriété d'une maison individuelle (...)* La limitation de la durée des migrations quotidiennes est en réalité une dimension essentielle de la "qualité de la vie" telle que la conçoivent les catégories aisées. Il y a bien une contradiction quand les mêmes cadres déclarent être soucieux de la gestion de leur temps, fréquemment soumis à un "stress" permanent du fait de leurs responsabilités professionnelles, les cadres rechignant à l'idée de "perdre leur temps dans les transports"». ¹

Mobilité résidentielle

Les effectifs ont fortement augmenté depuis 1968 (et pour cause), mais dès 1975, ils étaient plus nombreux, relativement aux autres catégories sociales, parmi les partants que parmi les arrivants. L'atlas statistique fait l'hypothèse qu'ils recherchent un logement dans les communes voisines des villes nouvelles.² Or, les cartes des destinations des partants ne distinguent pas les catégories sociales ; on y voit bien qu'ils se dispersent dans une aire comprise entre les communes environnant la ville nouvelle et Paris, mais il s'agit là du mouvement ordinaire de tout desserrement. **L'image du départ des cadres, après une première implantation, vers les verdoyantes vallées périphériques des villes nouvelles pour un environnement plus valorisant et plus conforme à un idéal néo-rural, est née d'observations effectuées dès les années soixante-dix sur Cergy et les villages ruraux du Vexin. S'il s'agit d'une trajectoire-type, on en ignore la fréquence.** Les cartes de diffusion des départs attestent que ceux-ci s'effectuent majoritairement dans les commune limitrophes des villes nouvelles mais il manque des enquêtes plus qualitatives indiquant vers quel type de village ou de bourg, vers quel type d'habitat se dirigent les ménages quand ils quittent les villes nouvelles.

Le taux élevé de rotation des cadres en Ile-de-France dans les parcs en propriété récemment construits (entre 1962 et 1975) ³ est noté par de nombreux analystes, dont la Cofremca ⁴ et M. Berger, du fait de « *l'extension des stratégies résidentielles des*

1 Brun et Fagnani, 1991, p. 96.

2 Atlas statistique (1995), p. 42. Pour la Cofremca (1987), Evry aurait été une solution d'attente pour les jeunes en début de carrière, aux revenus inférieurs à 200 000 F ; au-delà, elle serait une transition courte (deux-trois ans) avant un départ définitif hors de la ville nouvelle (1987a, p. 13).

3 La remarque s'adresse à l'ensemble de l'Ile-de-France et non seulement aux villes nouvelles.

4 Cofremca (1987), p. 2.

urbains, où les images de marque des lieux prolongent les grands clivages sociaux de l'agglomération » et de l'existence « de processus de mobilité sociale sur place, dans un contexte d'évolution rapide des branches d'activités et des qualifications dans la région capitale. »¹ Dans ce mouvement, les villes nouvelles sont en concurrence avec les sites résidentiels traditionnels de l'Ouest et du Sud parisien autour des forêts, vallées et châteaux à forte identité patrimoniale.

Les EPA sont vigilants, car la proportion de cadres est un indicateur de santé économique et sociale. D'une part, derrière (ou devant) les cadres, il y a leurs entreprises, les uns attirant les autres (et vice versa). D'autre part, leur forte mobilité professionnelles n'assure pas aux villes nouvelles la pérennité de leur représentation – ceux qui partent seront-ils remplacés ? Acadie doute que l'« *équilibre social* » puisse être le facteur dynamisant attendu dans la mesure où il suppose en fait un déséquilibre par la surreprésentation des catégories supérieures. Ce n'est pas exact pour les communes qui ont, comme on le verra, un taux de cadres et professions intellectuelles supérieures légèrement inférieur à ce qu'il est dans le reste de la grande couronne. Le second argument d'Acadie sur l'« *instabilité* » des comportements résidentiels des catégories sociales privilégiées soucieuses d'adresses prestigieuses est en revanche bien fondé, même si certaines villes nouvelles paraissent mieux placées que certaines villes trait d'union.²

b. L'ambivalence des entreprises et des cadres

« A côté des pionniers et des habitants récents, il y a ceux qui travaillent et n'y habitent pas : ils sont 40 000 – ceux qui travaillent à BP par exemple – qui disent fièrement : " moi, je n'habite pas la ville nouvelle ", parce qu'ils ne voient de Cergy que les tags du RER »³ (entretien avec EPA-Cergy).

A. Dollé distingue les grandes entreprises, sensibles au concept de ville nouvelle et très au fait de leurs structures administratives, et les PME, qui se bornent à en utiliser les avantages économiques et d'infrastructures tout en étant complètement indifférentes à leur réalité socio-économique. Les PME déploreraient la mauvaise image de marque des villes nouvelles et, souvent, se défendraient d'en faire partie : les immobiliers ne les mentionneraient pas dans leurs publicités, les industriels s'excuseraient s'être installés

1 Berger (1991), p. 63.

2 Acadie (1994), p. 28

3 Entr. avec EPA Cergy.

dans un endroit si difficile à trouver. Reviennent les images de « *ville dortoir de luxe* », de « *cit  am lior e* » d pourvues de lieux de travail agr ables.¹ De nombreuses entreprises seraient dans une position de consommateur vis- -vis de leurs besoins (voirie, signal tique, cadre de travail) sans manifester aucune responsabilit    l' gard des villes nouvelles comme communaut  sociale et  conomique. Toutefois, ces remarques s'adressent-elles aux PME en ville nouvelle ou aux PME en g n ral ? Et si les grandes entreprises sont plus « sensibles » au concept de ville nouvelle, cela ne veut-il pas dire qu'elles sont plus sensibles   l'attention que leur portent les EPA ?

Jean-Marie Fourier (1988) a interrog  pour le comit   conomique et social d'Ile-de-France vingt cadres dirigeants et vingt employ s. Ni les cadres rencontr s, ni les cinq premiers dirigeants de ces entreprises n'habitaient en ville nouvelle. Ils leur pr f raient Paris, les villes « traditionnelles » de la couronne ouest ou le p riurbain semi-rural, ne serait-ce que parce qu'ils n'avaient pas acc s aux financements sociaux majoritaires.² Jean-Paul Lacaze lui-m me dit que, quand il pr sidaient aux destin es de l'Epad, il s'amusait   demander leurs raisons aux grands entrepreneurs qui venaient de signer pour s'implanter   La D fense, alors qu'en ville nouvelle la charge fonci re  tait trois fois moindre. Ses clients lui r pondaient que s'ils voulaient garder leurs meilleurs cadres, ceux qui font l'efficacit  de l'entreprise, La D fense s'imposait puisqu'ils habitaient tous entre Rueil et le septi me arrondissement.³ Mais alors, si c' tait toujours le cas, qu'est-ce qui a pouss  MM. Spie-Batignolles, Bouygues, Nestl , etc.   pr f rer Cergy, Saint-Quentin et Marne-la-Vall e   La D fense ? Ecoutons Martin Bouygues d fendre le choix de Saint-Quentin :

« J'estime qu'une implantation comme Challenger co te au groupe Bouygues moins de la moiti  – je dis bien moins de la moiti  – de ce que lui aurait co t  une installation  quivalente   la D fense ou   Paris. Et je trouve que Challenger est tout aussi prestigieux, sinon plus, que n'importe quelle tour de la D fense (...) Dans un rayon d'un quart d'heure   vingt minutes autour de Challenger, tous les collaborateurs, quel que soit leur niveau hi rarchique et social, peuvent trouver un habitat susceptible de leur convenir parfaitement. Sur la ville nouvelle, ils ont la possibilit  de trouver toutes les facilit s de vie dont ils ont besoin : proximit 

1 Doll  (1992a), p. 15.

2 Fourier (1988), p. 70.

3 Lacaze (1994), pp. 58-59.

d'écoles, d'universités, de commerces multiples, de loisirs variés et de tous les équipements que peut offrir une véritable ville. Et puis, Paris est tout proche.»¹

Que les logiques de localisation pour tous les acteurs (habitants cadres ou non, chefs d'entreprise) soient largement rationalisées *a posteriori* ne fait pas de doute ; on aimerait toutefois disposer d'une restitution raisonnée de ces logiques, car, pour les cadres du moins, les raisons de ne pas y aller sont mieux connues que les logiques positives.

L'alerte devant la mobilité des cadres a été plus particulièrement donnée à Evry, qui est la seule ville nouvelle où le solde des migrations résidentielles des cadres supérieurs ait légèrement fléchi entre 1982 et 1990 (il y a eu plus de départs que d'arrivées).²

A Evry, la moitié des cadres qui y travaillent résident en dehors du périmètre – étroit, répétons-le – de la ville nouvelle, ce qui a conduit l'établissement public à s'interroger sur l'attitude de cette population. En conséquence, les études de la Cofremca (1986-1987) et de GMV Conseil (1989) se sont intéressées exclusivement aux cadres qui n'y habitent pas, et qui la considèrent comme une ville certes bien située grâce aux liaisons autoroutières et ferrées, grâce à la Seine et aux forêts, mais « *peu attractive* », « *dépourvue de vie de quartier* », « *de mauvais voisinage* », « *peu sûre* » et « *laide* »,³ ou bien « *sans culture, sans projet* », « *sans identité* », « *sans centre* », « *sans sérénité* », « *passive et monolithique.* »⁴

Habiter à Evry, ce serait par quasi-obligation et y acheter, « *un achat-raison, pas un achat-passion* », fondé principalement par la volonté d'habiter près du lieu de travail (50 % des motivations selon GMV Conseil). Très populaire, par son « *allure HLM* », Evry est considérée comme une ville morte, animée seulement dans son centre commercial. Son urbanisme et son architecture sont datés, elle semble « *une ville inachevée, mais déjà vieillie et dégradée* ». Les nouveaux quartiers, en dépit de leur apparence positive de brique et de pierre ne parviennent pas à faire oublier la massivité et le statut social des Pyramides.⁵ En l'absence d'étude contradictoire sur les cadres qui

1 Interview de Martin Bouygues dans *SQY News Entreprises* (magazine édité par l'EPA), n° 9, déc. 1991-janv. 1992, pp. 15-16.

2 *Atlas statistique* (1995), p. 43.

3 GMV (1989), pp. 23-24.

4 Cofremca (1986), pp. 17-25.

5 *Ibid.*, p. 15.

y habitent, on ne comprend pas ce qui a poussé les 5 544 cadres recensés (en 1990) à habiter un tel univers de désolation...

Résumé : Travailler et/ou résider en ville nouvelle

En rassemblant près de la moitié des emplois nouveaux créés en France entre 1975 et 1990, les villes nouvelles sont devenues des pôles d'emplois dont l'attractivité dépasse largement le périmètre. Le resserrement du maillage RER et autoroutier (avec Paris et entre elles) renforce leurs liens à l'intérieur de la région métropolitaine de Paris. Il s'ensuit une multiplication des migrations alternantes, leur capacité à assurer une implantation résidentielle durable faisant l'objet de débats entre experts. Inertie résidentielle des cadres dont l'entreprise est délocalisée en ville nouvelle ou au contraire taux de rotation élevé, préférence pour un environnement plus valorisant : un meilleur enracinement des cadres serait une assurance de stabilité sociale.

1.2. L'accueil et la mixité sociale

1.2.1. Le temps des pionniers

a. Hasard, nécessité ou engagement des arrivants

La communauté fondatrice, c'est celle des pionniers, quand, dit-on, les premiers aménageurs et les premiers habitants retroussaient ensemble leurs manches pour faire la ville. **De nombreux pionniers l'ont été malgré eux¹ ; non volontaires pour l'aventure, certains se sont toutefois avancés sur la première ligne des acteurs.** A. Dollé dit que les premiers habitants de Marne-la-Vallée « *n'étaient pas particulièrement pionniers. Ils sont venus pour des raisons économiques, pas pour fonder une ville, mais ils ont fondé la ville.* »² **C'est ici que l'on aimerait connaître la trajectoire résidentielle, professionnelle et politique des élus des villes nouvelles, de ceux qui sont venus, puis repartis, et de ceux qui y sont encore.**

On attend qu'un récit d'habitant pionnier entre dans la fameuse collection *Terre humaine de Plon*.³ Côté décideur, sur Cergy-Pontoise, il y a le très personnel journal de bord de B. Hirsch écrit à la première personne⁴ – de façon générale, tous les acteurs qui ont participé à la fondation des villes nouvelles rendent compte de leur engagement en des termes qui dépassent largement la responsabilité professionnelle. En dépit des proclamations officielles, la mémoire collective n'est probablement pas encore suffisamment reconnue comme légitime, donc soutenue et aidée pour la place qu'elle tient dans l'identité des villes nouvelles.⁵ Les écrits sont encore peu nombreux sur le

1 Ph. Rucheton et I. de Roux rappelaient que, pour les cadres, Cergy était une approche plus ou moins volontaire, qu'elle n'existait pas dans la motivation, (Rucheton, de Roux [1984] p. 15).

2 Dollé (1992b), p. 8.

3 De tels récits ont pu nous échapper. Un informateur privilégié serait le propriétaire des deux librairies de Saint-Quentin.

4 B. Hirsch (1990), *Oublier Cergy... L'invention d'une ville nouvelle. Cergy-Pontoise 1965-1975*. B. Hirsch conduisit la mission d'aménagement de la ville nouvelle et fut le premier directeur de son établissement public. Sur Villeneuve d'Ascq, on consultera par exemple le témoignage de Jean-Claude Ralite, in Roullier, 1989, pp. 113-127. Voir aussi celui de Jacques Riboud, « le builder de "Verrière-Elancourt-Maurepas" », constructeur avant le lancement de St-Quentin, in *Miroir* (revue de l'Ecomusée de St-Quentin), n° 4, 1989, pp. 3-22.

5 Voir l'action de Dominique Planquette à Evry pour la constitution d'un fonds d'archives audiovisuelles sur la construction de chaque bâtiment.

mythe des fondations, dans le sens originel du mythe comme construction imaginaire collective, comme récit fabuleux. Si l'Histoire ne s'écrit pas forcément en lettres de sang et de larmes, nul doute que le partage des difficultés est un ciment d'unité. B. Hirsch cite la « *mobilisation générale* » décrétée en janvier 1973 par Jean-Philippe Lachenaud¹ pour donner à six cents familles un chauffage d'appoint à la suite de l'incendie de la chaufferie centrale :

*« Les ingénieurs de l'entreprise travaillent nuit et jour pour remettre en service la chaufferie. Les habitants, voyant cette mobilisation générale, acceptent sans la moindre récrimination de se geler pendant une semaine. C'est à cette occasion que nous nous apercevons que la notion de "pionniers" peut avoir encore quelque signification. »*²

Il faudrait en écho le point de vue des intéressés car, question de chauffage, cet incident est à rapprocher avec les déboires des premiers habitants des Pyramides d'Evry : la presse avait rendu compte de l'insatisfaction, voire de la révolte des locataires et des copropriétaires et de leurs actions contre les constructeurs et les gestionnaires.³ La publication de l'EPA de Saint-Quentin *Les Saint-Quentinois* dit la même chose de la vie quotidienne au tournant des années soixante-soixante-dix : « *années gadoue* », écoles sans cantine et sans ramassage scolaire, éloignement des commerces et insuffisance des transports en commun ; le système D « *était un excellent moyen de faire connaissance* », dit une mère de famille.⁴ Il n'est cependant pas sûr que la dimension traditionnellement épique de la part des constructeurs de chacune des périodes (lotissements, reconstruction, grands ensembles) ait le même sens pour les habitants.

b. Des villes à prendre

-
- 1 J.-Ph. Lachenaud était alors secrétaire général de l'établissement public.
 - 2 Hirsch (1990), p. 199.
 - 3 Voir notamment *L'Aurore* du 15/3/75, du *Journal du dimanche* du 18/3/73, du *Matin* du 14/5/79, de *l'Humanité* du 15/5/79, du *Républicain* du 17/5/79, du *Nouvel Observateur* du 21/5/79, du *Monde* du 29/5/79, d'*Essone-Matin* du 1/12/1980.
 - 4 EPASQY (1993), pp. 8-10.

« Nous avons choisi d'habiter Cergy alors que nous arrivions de l'étranger. Une ville nouvelle, ça nous plaisait assez. Nous n'avions pas tellement envie d'un quartier traditionnel, parce qu'ici, tout le monde est étranger, c'est-à-dire qu'on vient tous d'ailleurs et je trouve que c'est plus agréable qu'un quartier bourgeois où il est très difficile de s'intégrer. Ici on s'intègre vite. » (Une habitante des Bocages) ¹

Il est naturel de parler de « choix », même si, comme on l'a dit, il s'agit davantage d'une rationalisation *a posteriori* que d'un choix véritable. Cela ne change rien à l'affaire car ce ne sont pas les conditions du choix *a priori* qui comptent, mais ce que les habitants ont fait après s'être trouvés en situation de pionniers de gré ou de force. **Les villes nouvelles ont pu être des villes à prendre ², ont pu se présenter comme des identités à construire, comme une histoire à écrire par des citoyens neufs** – comme l'a été, pour les Pieds-noirs après 1962, Sarcelles, qu'ils n'avaient pourtant pas véritablement choisie. C'est l'argument également avancé à Evry par un habitant originaire du Sud-Ouest :

*« J'ai une sympathie pour les villes nouvelles. Elles recueillent des populations qui ont besoin naturel d'être abritées. Ici, à Evry, on est tous logés à la même enseigne, on est tous des immigrés. »*³

1 Cité par Ramond (1991), pp. 57-58.

2 A St-Quentin, H. Prudon fait dire à l'un de ses personnages : *« J'ai toujours détesté Paris, Versailles, et toutes ces villes gonflées d'orgueil, bourgeoises, patinées, lustrées comme des vieux meubles (...) Rien ne s'élève, à part la colline de la Revanche, cette friche. Et moi je dis que c'est bien ainsi. Dans le désert il y a des dunes, et sur les dunes il n'y a que le même sable que celui dont le désert est fait. C'est ce que j'aime ici. Rien ne perturbe l'homme. Ici mon père ne me voit pas, ni mes ancêtres, ni la religion de mes ancêtres, le ciel est vide et je n'ai rien à prouver à personne et personne ne voit ce que je fais ou ne fais pas. J'ai parcouru le monde et c'est ici que je veux vivre. »* (Prudon, *La revanche de la colline*, 1996, pp. 48-49)

3 Cofremca (1986), p. 22.

c. Les ateliers communautaires de Cergy

Les ateliers communautaires furent l'une des nombreuses expériences de participation des habitants à l'élaboration de ce qu'on appelait il y a vingt ans le « cadre de vie. » **Ils formèrent une structure originale, propre à Cergy-Pontoise**, dont l'opiniâtreté de son créateur, architecte et enseignant a contribué à la réussite. Le projet consistait à aider les habitants à libérer leur créativité spatiale et à retirer de l'expérience une valeur pédagogique pour la conception d'autres projets. Le fait de permettre à des usagers du cadre bâti de résoudre les problèmes d'aménagement et de mobilier qui accompagnent généralement le changement de logement, puis de s'approprier les lieux et les équipements publics en les faisant participer à leur aménagement, intéressait les organismes favorisant l'animation des ensembles nouveaux et ceux qui étaient motivés par l'innovation sociale et architecturale.¹ Installés en 1971 dans un local collectif résidentiel des Maradas, les ateliers communautaires avaient même proposé à l'EPA de laisser des lots de terrain pour que des familles conseillées par des architectes puissent construire.² Monique Nemenschonsky-Lecysyn, auteur en 1977 d'une thèse sur l'appropriation des espaces collectifs, conclut qu'il n'a pas fallu attendre cette année-là pour constater l'effondrement du mythe de la participation.³

d. Un témoignage de Lucien Kroll sur son dialogue avec les habitants

« Nous avons été un des lauréats du concours de « Maisons de Ville » de Cergy-Pontoise (...) Naturellement, nous avons demandé à l'établissement public de nous présenter les familles qui étaient venues s'informer sur les possibilités d'achats ou de location en ville nouvelle. Très ouvert à toutes ces attitudes, l'Etablissement public nous a présenté une cinquantaine d'éventuels habitants (...) La première réunion groupait deux jeunes ménages éventuellement intéressés et, pour le reste, des habitants du village même. Réunion très riche pour ceux qui recherchent des intentions véridiques, modestes, dont la mosaïque forme un paysage très cohérent.

La deuxième réunion a eu lieu dans la salle de la mairie, en présence du Maire de Jouy-le-Moutier. Les réunions suivantes se sont tenues à la mairie ou

1 Nemenschonsky-Lecysyn (1977), p. 321.

2 *Ibid.*, p. 324.

3 *Ibid.*, p. 331

au foyer culturel, en face. Nous avons également passé un dimanche matin sur le marché de Cergy-Pontoise, pour expliquer aux passants comment nous comptons faire et pour écouter leurs intentions. Petit à petit, les uns en font part aux autres et notre fichier d'invitations grossit. Nous sommes maintenant en relation avec un promoteur qui se chargera de la formation de la coopérative des futurs habitants et du service de maîtrise de l'ouvrage, jusqu'à la bonne finition de l'opération. Il faut reconnaître que les intentions des habitants existants ou futurs ne nous étonnaient pas vraiment : nous pouvions nous-mêmes les deviner. Par contre, la conjugaison de ces interventions et leurs densités vivantes, cela nous ne pouvions pas l'inventer. Ni même le faire accepter par les autorités. Ces intentions concernaient d'abord la tragique séparation entre les installations nouvelles et le vieux village. Cette séparation se caractérise par des différences très dures entre les architectures, les formes, les couleurs, les textures, etc., par un manque, très nettement ressenti, de communication entre les deux zones, surtout automobile (et même piétonnière) et également par un manque de contact physique puisque, entre l'ancien et le nouveau, le plan général dispose une zone verte (comparable aux « zones sanitaires » vides qui entourent les villes coloniales africaines). Le plan de la ville nouvelle, fort bien fait à tous points de vue, possède cette caractéristique automatique et égocentrique de placer naturellement son centre d'intérêt au milieu de la nouvelle installation (...) Des tentatives aussi légères que ces réunions de groupe peuvent paisiblement nuancer les duretés des programmations officielles.»¹

De cette expérience de participation, qui nous paraît aujourd'hui, hélas, d'un autre temps, on retiendra aussi le souci des habitants (et de l'architecte) d'assurer la continuité avec l'ancien village, qui, à ce moment-là, n'était pas souhaitée par les élus. Le découpage des périmètres de l'urbanisation nouvelle définissait en effet un zonage de « compromis » avec les élus qui gardaient la maîtrise des permis de construire dans les centres et sur les bords de rivière.²

1 Lucien Kroll, « Les Vignes Blanches, Cergy-Pontoise », *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 196, avril 1978, pp. 38-41, p. 38-39.

2 Voir les cartes in Groupe central des villes nouvelles, *Programme d'action prioritaire. Villes nouvelles. VIIe Plan*, t. 4 cartes et plans, sept. 1976. Les syndicats communautaires d'aménagement (SCA) issus de la loi Boscher de 1970 reconnaissaient la partition des territoires communaux entre zones anciennement urbanisées et zones de l'agglomération nouvelle, ce qui ne facilita pas la continuité du bâti, ni l'intégration des nouveaux habitants. Voir *infra* ce qu'en disent Lévy et Spigai (1992).

1.2.2. La place des enfants et des jeunes

« On habitait un HLM à l'Hay-les-Roses. Pour nous, ici, c'est le paradis. Les enfants sont toujours dehors. On a un petit jardin, ça n'a rien à voir » ;

« Nous, si on s'est installé ici, c'est surtout parce que je voulais que mes enfants ne grandissent pas totalement coupés de la campagne. Je sais bien qu'ici, ce n'est pas vraiment la campagne (...) mais on voit quand même les champs, les enfants se rendent compte des saisons. C'est très important pour moi. » (Habitants de Sénart) ¹

La mise en avant de l'intérêt des enfants au nom de grands principes éducatifs et hygiénistes est l'argument habituel de ceux qui justifient leur éloignement de l'agglomération parisienne. Les villes nouvelles devaient être les villes des enfants, où leur santé, leur sécurité, leur éducation, leurs jeux seraient choyés.² Jacques Guyard, député-maire d'Evry, dit des Pyramides : *« Mes enfants y ont été parfaitement heureux, ils avaient le sentiment que le quartier avait été conçu pour eux, plus que les adultes. »*³

A Cergy, c'est pour les enfants de cinq à treize ans que la ville nouvelle présente le plus d'attrait : ils ont la liberté de se déplacer en toute sécurité dans des espaces qui permettent non seulement la marche, mais aussi le vélo, le patin, etc., et d'atteindre, depuis les quartiers de Cergy-Sud, des lieux comme le Bois de Cergy.⁴ La pratique de ces lieux ouverts, ainsi que celle des équipements sportifs, font bénéficier les enfants de jeux de plein air plus nombreux ; elle élargit aussi leur champ d'expérience et de relation, si bien que, pour Annie Trezel, les facilités offertes à cette tranche d'âge seraient même plus déterminantes, dans la réussite de l'adaptation à la ville nouvelle, que l'activité ou la non-activité professionnelle de la femme.⁵

58 % des jeunes interrogés par Carmen Murano sont satisfaits des équipements culturels et sportifs de Cergy-Pontoise (si les deux-tiers fréquentent plus ou moins

1 Habitants de Sénart cités par Médiane (1993), p. 16.

2 Michel et Warnier, (1989), pp. 198-259. En 1991 encore, à Sénart, un des cinq thèmes d'une plaquette de l'établissement public est : « Venez et regardez vivre les enfants. »

3 J. Guyard, « Gratitude et inquiétudes », *Ville-Architecture*, n° 1, mars 1996, p. 16.

4 L'enquête d'Annie Trezel (non datée) sur le mode de vie des enfants de Cergy-Pontoise est la seule à s'intéresser spécifiquement aux enfants et aux mères dans une ville nouvelle (celle de Carmen Murano [1992] porte sur les jeunes), alors que les principes généraux d'aménagement de l'espace manifestaient un réel souci du bien-être de l'enfant (école, jeux, sécurité, etc.).

5 *Ibid.*, pp. 7-12.

régulièrement les piscines, 6 % seulement pratiquent la planche à voile, alors que la base de loisirs est réputée pour ce sport) ; les reproches sur le manque d'animation le soir et les fins de semaine ne surprendront pas – on ne voit pas dans quelle ville hormis Paris ils ne sont pas prononcés. Ils sont également rappelés par A. Dollé ; les jeunes interviewés assimilent la vie en ville nouvelle à la vie en grande banlieue, ce qui ne les empêche pas d'exprimer un attachement fort grâce aux liens sociaux établis sur place.¹ Les jeunes sont à la recherche de lieux de convivialité, de rencontre, de distraction, correspondant à leurs goûts. A noter aussi que, comme leurs aînés, ils sont préoccupés par le développement de l'urbanisation et par celui de l'insécurité.

A Sénart, les adolescents investissent les espaces ouverts de deuxième dimension (c'est-à-dire les bois aménagés avec des aires de jeux, des pistes cyclables, etc.) boudés par les adultes et, surtout, préfèrent l'usage des espaces publics minéraux banalisés (pour les rencontres, le skate, le roller, la mobylette).² La catégorie jeune doit toutefois être reclassée selon les milieux, l'abondance des équipements culturels et sportifs s'adressant aux jeunes des classes moyennes pour des activités dans lesquelles les classes populaires ne se reconnaissent pas.³

1.2.3. L'équilibre social

Au milieu des années soixante, il allait de soi que les villes nouvelles promouvraient une diversité sociale. L'opposition aux grands ensembles est apparue plus tard, car en 1964-1966, ils représentaient seulement des programmes d'habitat collectif dense éloignés des centres villes et sous-équipés. L'instrument de la mixité pour l'aménageur, c'est la diversité des financements des programmes de logement, qui induit une catégorisation sociale. En ville nouvelle, comme ailleurs, les programmes de logements ont déterminé un peuplement relativement homogène par les conditions d'accès (financement, pour l'accession ; attribution, pour la location), le quartier (au sens large) réalisant au contraire une mixité sociale.

Or, la part des logements sociaux reste élevée, puisqu'elle représentait, en 1990, 28 % du parc, alors qu'elle est de 18 % en Ile-de-France.⁴ Jusqu'en 1989, la part de logements PLA mis en chantier dans les villes nouvelles a toujours été supérieure d'un à douze points à celle de l'ensemble de l'Ile-de-France. L'écart est plus important

1 Dollé (1991), p. 10.

2 Lapoix (1988b), p. 32.

3 Murano (1992), p. 115.

4 *Atlas statistique* (1995), p. 57.

encore dans l'accession à la propriété sociale, où, depuis 1985, il va en moyenne du simple au double. C'est donc la part du logement libre qui y était la moindre (un tiers de la moyenne régionale certaines années). L'écart se réduit cependant avec la région, à partir de 1990, depuis que le logement libre représente 30 %, en moyenne, des mises en chantier, à part égale avec les PLA.¹ **Les villes nouvelles, qui ont donc largement contribué au logement populaire, revendiquent aujourd'hui l'équilibre de leur parc entre le public et le privé, entre la location et l'accession, selon la recette des « quatre-quarts » ou des « trois-tiers ».**²

Mais pour l'essentiel, le jeu est fait et il n'est pas facile d'infléchir l'image des centres marqués durablement par la présence des logements sociaux. La mixité sociale programmée peut-elle ignorer les réflexes ségrégatifs individuels, qui ne sont pas seulement ceux des cadres dans le marché libre du logement ? Depuis 1970, de nombreux sociologues, en critiquant le postulat de la mixité sociale, ont confirmé les thèses de Chamboredon et Lemaire³ sur le fait que la proximité spatiale ne résorbe pas la distance sociale. Yves Grafmeyer a rappelé que, dans les grands ensembles, la juxtaposition spatiale de populations hétérogènes n'a pas produit les effets de « moyennisation » escomptés. D'une part les différences initiales tendent à s'y renforcer, d'autre part, les relations qui s'y établissent entre les habitants ne relèvent pas seulement de l'appartenance socioprofessionnelle.⁴ Philippe Genestier a constaté de son côté la montée de l'intolérance chez des personnes d'origines sociales ou ethniques diverses obligées de cohabiter dans les mêmes quartiers et a réprouvé le modèle écologique qui sous-tend ce partage forcé.⁵ C'est en observant la dévalorisation sociale dans certains immeubles de Cergy-Saint-Christophe que Françoise Reumaux a mis en cause, elle aussi, la négation des habitus ségrégatifs :

1 *Ibid*, 1995, p. 58.

2 A EPA Cergy, on explique que l'« on essaie dorénavant d'appliquer la règle des quatre-quarts : 1/4 de PLA, 1/4 de location libre, 1/4 d'accession sociale, 1/4 d'accession libre. C'est difficile aujourd'hui en raison de la conjoncture, mais à Cergy-le-Haut, 700 logements ont été construits selon la règle des quatre-quarts. » (source : entretien) A Saint-Quentin, l'objectif pour l'EPA est celui des trois-tiers (locatif social, accession aidée, accession libre), donc sans location libre, qui est partout le financement le plus difficile à monter.

3 Chamboredon et Lemaire (1970).

4 « Parce qu'il agence dans un certain ordre un large éventail de positions, d'âges et de trajectoires, le grand ensemble instaure un jeu spécifique de proximités et de distances. Cette diversification en sous-catégories particulières a notamment pour effet de dissocier les formes de solidarité et de perception mutuelle fondées sur l'appartenance à une même classe sociale. » (Grafmeyer, 1994, p. 48).

5 Genestier (1994), p. 207.

« L'un des principaux objectifs des urbanistes étant de minimiser les différences inscrites à même l'habitat entre les différentes couches sociales, des populations d'origine sociale distincte vont se trouver confrontées, sans y être préparées, à un voisinage étroit, mais surtout à un voisinage qui ne marque pas d'emblée les différences de statut. On note que le rapport distance topographique/distance sociale, qu'observe Marcel Roncayolo comme élément qualifiant les sociétés, est ici nié, effacé autoritairement, la question restant posée de savoir pour quels avantages sociaux de substitution ou quel autre modèle.»¹

Ces experts, qui représentent le courant sociologique le plus influent, ne proposent malheureusement pas d'alternative au projet de mixité. Car s'il est clair que les classes aisées ne veulent pas être mélangées avec les classes populaires, les questions de la localisation urbaine et du statut du logement populaire restent posées. Les grands ensembles n'en finissent pas d'être à la fois le contre-exemple d'urbanisation et la menace planant au-dessus des villes nouvelles. Il n'est pas rare d'entendre qu'à leur origine, les grands ensembles connaissaient une mixité sociale qu'ils ont perdue depuis.² D. Béhar estime au contraire que la présence des classes moyennes y constituait un phénomène circonstanciel lié à la crise du logement des années soixante ; en d'autres termes : il n'y a pas lieu d'être étonné de leur paupérisation progressive. Il prend appui sur les grands ensembles pour interpréter l'évolution de l'identité des villes nouvelles qui, elles aussi, ont connu « l'exceptionnalité d'un peuplement *ex nihilo*, homogène.»³ A notre tour de reprendre D. Béhar sur l'homogénéité sociale originelle des villes nouvelles, réputation issue du rôle que les classes moyennes ont eu dans la dynamique sociale des pionniers alors qu'en réalité, leur surreprésentation est récente.⁴ Au recensement de 1975, les cadres moyens (ce que l'on appelle depuis les professions intermédiaires) n'étaient nombreux, par rapport à leur représentation en grande couronne, qu'à Evry et à Saint-Quentin ; les employés étant en moyenne moins nombreux d'un demi-point.

1 *Ibid*, p. 254.

2 C'est le point de vue de Christian Devillers, entre autres (1996), p. 5

3 Béhar (1991), p. 19.

4 Voir *Atlas statistique* (1995).

Résumé : L'accueil et la mixité sociale

Peu importe que les pionniers aient véritablement choisi ou non de s'installer dans les villes nouvelles, que les premières années aient été difficiles ou non, car la réécriture mythique de la fondation fait l'histoire collective de ces villes, d'autant plus que les expériences participatives appartiennent définitivement au passé. Du moins les enfants y ont-ils été heureux, dans des espaces conçus en partie pour eux. Avant de se heurter aux réflexes ségrégatifs individuels, l'intention de mixité sociale a eu affaire à une forte représentation des logements sociaux, car, contrairement à ce que l'on croit, la surreprésentation des professions intermédiaires est récente. Ainsi l'objectif d'aujourd'hui est-il d'aider à un rééquilibrage social en faveur des cadres.

1.3. Le logement et les équipements, moteurs de la ville

Les espaces publics et les équipements ont été, avant les logements, les moteurs de la ville puisque les recherches des missions d'aménagement travaillaient initialement la matière « publique » de la ville (voir les études de Grumbac et Portzamparc à Marne-la-Vallée) XXXXXXXXXXXX Pour les logements, il fallut attendre les maîtres d'ouvrage. Les études ne manquent pas sur l'analyse urbaine des espaces publics, leur conception et leur traitement architectural. Toutefois, aucune étude n'a entrepris d'évaluer l'effet de ces formes sur les usages, si bien que notre compte-rendu se limitera aux logements et des équipements.

1.3.1. Le théâtre (subventionné) des expériences sur le logement

a. L'attentisme initial des promoteurs

En 1975, Michel Lacoste et Jean-Louis Meyer écrivaient que « *l'entreprise des villes nouvelles reste largement inaperçue cependant qu'elle suscite encore le scepticisme ou la prudence des décideurs informés (...) La commercialisation ultérieure n'est pas soutenue par une "image" satisfaisante de la ville nouvelle. En outre, l'insuffisante concertation promoteurs-Etablissements publics ne permet pas aux premiers d'infléchir sur la qualité même des logements projetés.* »¹ Quelques années plus tard, J.-P. Alduy rapportait un entretien qu'il avait eu avec M. de Balkany, le fameux promoteur de Parly-II, qui lui déclarait : « *Il y a consensus général de tous les organismes de financement, les banques, les assurances : ils ne veulent pas toucher aux villes nouvelles, même avec des pincettes ! Personne ne veut entendre parler des villes nouvelles. On n'est pas heureux en ville nouvelle.* »²

L'attitude des promoteurs a évolué au fur et à mesure que les liaisons autoroutières et ferrées se sont améliorées. Vingt ans plus tard, alors que ces liaisons sont satisfaisantes, l'appel aux investisseurs, dans le marché de l'accession privée de la gamme supérieure, se heurte à l'incertitude vis-à-vis de projets urbains susceptibles de remettre en cause la valeur spéculative attendue. Quant aux catégories intermédiaires, le marché n'est pas favorable au bouclage des financements (PLI impossible, selon

1 Lacoste et Meyer, 1975, pp. 50-51.

2 Alduy (1979), p. 61.

Epevry). L'inquiétude des investisseurs potentiels sur Evry s'exerce, d'après la Cofremca, envers tout projet s'écartant des valeurs sûres comme l'environnement de la préfecture ou de la cathédrale.¹ C'est ce qu'écrivait déjà J.-M. Fourier en 1988 sur la clientèle de l'Ocil, qui ne marquait pas de préférence pour les villes nouvelles, et qui demandait à vivre dans des lieux d'échanges, de commerces, de vie et non dans des épures d'ingénieurs et d'urbanistes. Il ajoutait que lorsque l'évolution de l'urbanisation fabriquait des centres (à Saint-Quentin, Cergy ou Evry), la clientèle réapparaissait avec les investisseurs.² Bref, le marketing suit la demande, d'où la difficulté de « vendre » les villes nouvelles quand elles n'existaient pas encore.

b. Monumentalité et urbanité

« Si l'architecture urbaine trouve un terrain de prédilection dans les centres historiques ou dans les banlieues qui appellent des projets de transformation ou de rénovation, il n'empêche que ce sont les villes nouvelles qui représentent à la fin des années soixante-dix un champ privilégié d'expérience. » (Jacques Lucan)³

Dans les années soixante-dix et au début des années quatre-vingt, les villes nouvelles occupaient fréquemment les pages des revues d'architecture.⁴ **Logement et équipements publics ont, en un premier temps, structuré la composition urbaine, parce que la puissance publique pouvait orienter le financement et la réalisation**

1 Cofremca (1987) p. 6.

2 Fourier (1988) p. 74.

3 Lucan (1989), p. 133.

4 Six opérations de logements sur les neuf présentées dans le numéro d'avril 1978 de *l'Architecture d'aujourd'hui* sont situées en ville nouvelle, cinq sur neuf dans le numéro de février 1983, trois sur quatre dans un numéro de référence d'AMC (préparé par Christian Devillers) de décembre 1986. Il s'agit des maisons de Ceria et Coupel aux Epinettes (Evry), des maisons de Lucien Kroll aux Vignes blanches à Cergy (à la suite du Concours des Maisons de ville), de l'immeuble fameux dit *la Noiseraie*, de Ciriani, à Marne-la-Vallée, des non moins célèbres logements d'Henri Gaudin à Maurepas (alors dans la ville nouvelle de Saint-Quentin), des logements de Lukasiewicz à Savigny-le-Temple (Melun-Sénart), de Bernard Kohn à Evry (AA n°196, avr. 1978), de Montassut et Trilles à Montigny-le-Bretonneux (Saint-Quentin), de Sarfati à Jouy-le-Moutier (Cergy), de Vasconi au Lizard (Marne-la-Vallée), de Pencreac'h au Lizard également, d'Archiplus au Puiseux (Cergy) (*L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 225, févr. 1983).

Voir aussi le numéro d'avril 1982 de *l'Architecture d'aujourd'hui* présentant trois démarches dans la conception des quartiers des Epinettes (Evry), de la Grange-au-Bois (Melun-Sénart), du Mandinet (Marne-la-Vallée).

Pour *Architecture-Mouvement-Continuité* n° 14 de décembre 1986, Ch. Devillers avait choisi les opérations de Ciriani et de Gaudin à Evry-Courcouronnes, ainsi que celle de Ciriani à Marne-la-Vallée-Lognes.

de ces deux grands domaines, mais aussi parce qu'au début des villes nouvelles, l'opposition entre les zones d'habitat et les zones de travail était plus marquée.

Dans de nombreux quartiers (les Pyramides à Evry, Mont d'Est et le Pavé neuf à Marne-la-Vallée, La Sourderie à Saint-Quentin, Saint-Christophe à Cergy – qui n'est pourtant pas de la même génération –, etc.) l'architecture du logement est l'élément central de la composition urbaine,¹ avec une soumission à l'effet d'image qui pèse sur les villes nouvelles comme sur toutes les villes, mais qui est particulièrement visible dans les premières en raison de la prééminence de la construction nouvelle sur le patrimoine ancien.

La monumentalisation du logement tient souvent lieu de forme urbaine. Ricardo Bofill a porté cette tendance à sa perfection – ou à son comble, selon les opinions. A Saint-Quentin d'abord (Les Arcades du Lac et Le Viaduc, 1974-1981 ; les Temples du Lac, 1983-1988), puis à Marne-la-Vallée (Le Théâtre, l'Arc et le Palacio d'Abraxas, 1978-1983) et à Cergy (Le Belvédère, 1981-1985), il a réalisé des projets spectaculaires par leur tracé et leurs façades, en référence à l'architecture classique et néo-classique, selon un culot qui a, semble-t-il, davantage divisé une critique criant à la trahison que le public, suspecté de se faire bernier par un prétendu retour au patrimoine culturel. Les polémiques à propos de Bofill ont été d'autant plus vives que les architectes y ont vu une réponse forte à la crise de la modernité en architecture.² Quel que soit le jugement porté sur les réalisations, nul ne peut nier qu'elles ont contribué à la formation de l'identité médiatique des trois villes nouvelles en question.

Si R. Bofill porte la « période mégalo-romaine »³ de la monumentalisation du logement, Henri Ciriani représente sa tendance moderne, avec l'application de la notion de « pièce urbaine » à Marne-la-Vallée, à Noisiel d'abord (1976-1980), puis à Lognes dans le quartier du Segrais (1984-1986).⁴ Claude Huertas, urbaniste responsable de ce

1 Caldoncelli et al. (1992).

2 J. Lucan dit de Bofill : « *Comment expliquer cet indéniable succès ? La première raison est peut-être que l'appel à Ricardo Bofill, vu le caractère de ses propositions, assure à bon compte une publicité certaine et flatte démagogiquement le désir de surprendre et d'étonner. La seconde raison est que les formes "familiales" de l'architecture classique se prêtent à tous les commentaires, à la reconnaissance et à l'identification : Ricardo Bofill propose effectivement une alternative à l'abstraction du monde industriel.* » (Lucan [1989] p. 135).

3 Titre de l'article de Michèle Champenois consacré à Bofill dans *Le Monde* du 3/12/1981.

4 La pièce urbaine, c'est – grossièrement résumé – « *une présence par la manière dont elle s'installe dans le territoire (...), un dedans, pour que les gens aient l'impression d'être "à l'intérieur de" (...), la réserve d'un tiers de la surface au poumon vert (...), une figure simple (...).* » (Ciriani, cité par Gravelaine, 1996b, p. 13). L'immeuble du Segrais est longuement présenté par Christian Devillers dans *AMC* n° 14 de décembre 1986 (pp. 38)49) et par Jean-Paul Robert dans *l'Architecture d'aujourd'hui* n° 252 de décembre 1987, pp. 24-29.

quartier, ne voit pas l'opération comme une pièce urbaine, tout en concédant que c'est un « *magnifique bâtiment.*»¹ Pour Pierre Pinon, architecte et théoricien des formes urbaines, « *la pièce urbaine, en tant que composition urbaine, est vouée à l'échec, car elle n'est qu'une forme architecturale du zonage (...) La pièce urbaine n'est qu'un édifice grandi, elle ne peut avoir les qualités d'un tissu urbain.*»² Encore ce débat entre architectes ne fait-il pas intervenir la vie sociale de ces bâtiments, car la qualité architecturale ne serait alors plus la question centrale. Vincent Eblé, maire-adjoint de Lognes et locataire dans cet immeuble depuis 1986, répond : « *Plus grave a été la concentration ici de familles en grandes difficultés, ce qui entraîne des problèmes de violence et de vandalisme. Quand l'équilibre social est menacé, nous ne savons pas à coup sûr comment éviter que quelques jeunes délinquants entraînent tout un quartier à la dérive.*»³

L'un des apports majeurs des villes nouvelles est pourtant l'intégration d'une démarche globale de l'espace urbain, pris dans son ensemble : de l'espace public à celui du logement, de la conception à la réalisation du détail, comme de la vision d'une organisation d'ensemble, fonctionnelle et symbolique. Une ville nouvelle étant essentiellement une création urbaine programmée, il est légitime de se demander quel est le statut de l'habitat dans sa création ou bien, celui-ci étant un élément moteur de la composition, comment il participe à la forme urbaine et comment il contribue à la définition d'une figure urbaine.

Ces interrogations ont été formulées par le groupe Caldoncelli Vidal-Ferrier-Grusson. Des modèles d'habitat bâtis (souvent des opérations-phares) sont passés au crible des représentations iconographiques, des discours des concepteurs et de l'observation des réalisations. Les auteurs se proposent d'avancer vers la connaissance des modes d'interaction actifs entre forme urbaine et types architecturaux du logement.⁴ Ils constatent un enrichissement dans l'évolution de la production des formes (aussi bien pour le logement que pour les espaces publics et semi-privés dans leurs multiples gradations), mais restent au niveau des constats, entre « *l'articulation de l'échelle de l'espace domestique et l'échelle de l'espace urbain* », en signalant eux-mêmes la limite de leur analyse (« *la capacité qu'auront les habitants d'apprécier les références formelles des figures proposées...* »).

1 Cité par Gravelaine (1996b), p. 12.

2 Pinon (1992), p. 90.

3 Cité par Gravelaine (1996b), p. 13.

4 Caldoncelli et al. (1992), p 187.

Les villes nouvelles sont reconnues aujourd'hui comme des territoires dans lesquels les programmes d'habitat ont concrétisé et développé un grand nombre de types très innovants – particulièrement les ensembles individuels ou semi-collectifs à moyenne et haute densité, ce qui a permis à Serge Contat d'affirmer que « *la qualité des villes nouvelles, c'est la qualité du logement.* »¹ Toutefois, comme elles ont été souvent un terrain d'expérimentation architecturale et urbaine, elles doivent simultanément matérialiser des images globales, identitaires. **Le paradoxe des études ponctuelles est qu'elles contribuent à renforcer l'image de villes-laboratoires.**

c. Diversité et continuité

Cergy-Pontoise

La diversité architecturale est au fronton des grands principes visant à éviter l'uniformité des grands ensembles. J.-E. Roullier rappelle que cette diversité s'appliquait d'abord au processus de conception en urbanisme et en architecture : « *Le problème de l'urbanisme impliquait le travail en commun d'architectes urbanistes et d'urbanistes d'autres disciplines. Le souci de Paul Delouvrier était de définir de nouvelles stratégies d'élaboration de la ville, de nouveaux types de formes urbaines et d'articulation entre l'espace libre et le bâti, assurant l'équilibre social et la mise en valeur de l'environnement.* »² La diversité architecturale n'est en effet pas séparable du changement des modes de pensée et de faire.

Pour imaginer Cergy-Pontoise, B. Hirsch, se souvenant de la diversité constatée dans les villes nouvelles finlandaises, rapportait que Jean Coignet, son premier urbaniste, se plaisait à répéter : « *Une douzaine d'huîtres, c'est délicieux, mais douze douzaines...* »³ **Or on a beaucoup entendu dire par la critique architecturale que les villes nouvelles feraient plutôt souffrir d'indigestion par excès de diversité.** Les effets du fractionnement de la commande et la généralisation des concours⁴ ont été amplifiés par les politiques d'innovation du Plan Construction (lancé en 1971 par

1 Contat (1990), p. 38.

2 J.-E. Roullier, interview dans *Urbanisme*, à paraître.

3 Hirsch (1990), p. 117.

4 « *Cette pratique généralisée des concours publics plus ou moins restreints, stimulante en soi, mais dont on a peut-être un peu trop usé, a conduit à une concurrence parfois forcenée entre les concepteurs qui ont cherché à se distinguer par un formalisme parfois assez gratuit* » (Léon Ploegaerts, de l'Université d'Ottawa [1989], p. 17). Voir aussi Jean-Marie Duthilleul et al., « Les concours en question à partir de l'expérience des villes nouvelles françaises », in *Choix des concepteurs en villes nouvelles*, Journée d'étude à Saint-Quentin-en-Yvelines, 26 sept 1980, SGGCVN.

Robert Lion et Paul Delouvrier), qu'il s'agisse des fameux modèles-innovation, censés casser la répétitivité de la préfabrication lourde,¹ ou d'expériences sans lendemain, tel le village des maisons solaires de Nandy à Sénart.² Le procédé de préfabrication du béton architectonique aurait mérité, quant à lui, une plus grande diffusion, à en juger par sa bonne durabilité dans les opérations de R. Bofill, de Nuñez et de Portzamparc.³

Pendant longtemps, la diversité a été favorisée, bien qu'encadrée par les prescriptions des urbanistes. Faut-il penser, comme J.-P. Lacaze, que les villes nouvelles ont trop d'architectures et pas assez d'urbanisme ?⁴ En tant qu'urbanistes de Cergy, Jacques Michel et Bertrand Warnier ne doutent pas qu'« *un "bon urbanisme" s'accorde d'architectures médiocres [mais que] de bonnes architectures ne suffisent pas à sauver les insuffisances de l'urbanisme.* »⁵

Avec les années, l'évolution des conceptions urbaines représente plus qu'une rectification : un véritable changement de cap. Dès 1977, le part d'urbanisation de ce que l'on appelait alors Cergy-Puiseux (Cergy-Saint-Christophe) est un véritable aggiornamento :

« Afin d'éviter de retomber dans le travers de la "foire exposition" des premiers quartiers, et de recadrer l'hétéroclisme des matériaux dans un ensemble homogène, l'urbaniste se dote de deux moyens :

– tout d'abord un tracé géométrique rigoureux et simple, capable d'être suffisamment puissant pour supporter la diversité et la simplicité architecturale, l'évolution du temps et la variété gigantesque des matériaux et des techniques contemporaines ;

– par ailleurs, un cadre réglementaire précis dont l'interprétation doit être simple et évidente pour les constructeurs.

C'est naturellement dans le passé et non dans la ville d'aujourd'hui que se trouvent les exemples les plus probants et les plus dignes d'inspirer une démarche contemporaine. Il ne s'agit pas de copier le passé puisqu'il s'agit d'introduire

1 Un des exemples est le modèle Solfège, le plus ancien des systèmes ouverts (né en 1970 au Vaudreuil) conçu par l'Area et Alpha-Ingénierie. Son application la plus célèbre est celle qu'en fit l'Area aux Côteaux de Maubuée (Lognes, Marne-la-Vallée). Voir *Construire pour habiter*, L'Equerre-Plan construction, 1982, pp. 112-115.

2 Voir la présentation par Roland Castro dans *Construire pour habiter*, L'Equerre-Plan Construction (1982), pp. 164-165.

3 Il aurait fallu que la taille des programmes soit supérieure à ce qu'elle est devenue. Voir Bédarida (1985).

4 Lacaze (1994,) p. 155.

5 Michel, Warnier (1989), p. 240.

l'automobile dans la ville, mais bien de retrouver ses caractéristiques permanentes, indissociables de la notion de ville, et de les reproduire avec les moyens d'aujourd'hui.»

Vingt ans après, ce manifeste, co-signé par les ingénieurs, urbanistes et architectes organisateurs du concours des « immeubles de ville » (en fait, un article de revue destiné à en présenter les résultats) n'a pas pris une ride.¹

Marne-la-Vallée

Contre l'hétérogénéité tant reprochée aux objets architecturaux juxtaposés, Epamarne présente pour Bussy Saint-Georges, agglomération nouvelle conçue à la fin des années soixante-dix, une véritable méthode de travail par confrontation des projets :

« Les projets dessinés, aboutis, dont les permis de construire ont été accordés, sont présentés – redessinés par les architectes de l'Epamarne pour assurer la neutralité de l'image. Les façades, les partis, les principes d'architecture sont ainsi présentés en permanence pour assurer dans un temps minimum la continuité des idées. Peu à peu et selon la conception successive de chaque quartier, s'assemblent, se dessinent, se juxtaposent l'ensemble de tous les projets. Ainsi les concepteurs et les producteurs des opérations futures peuvent, avant le premier coup de crayon, connaître dans le détail ce qui se construit déjà à droite et à gauche et dans les mois suivants. Ainsi pour assurer l'harmonie de l'ensemble, la ville se constitue séquentiellement par homothéties formelles, par amplifications successives de l'image dessinée, par la confrontation des opérations construites à quelques mois d'intervalle.»²

Comme l'avait figuré la conception de Cergy-Saint-Christophe quelques années plus tôt, celle de Bussy Saint-Georges a été un véritable retournement. Elle invoque le Quattrocento pour répondre à une demande sociale déçue de la modernité et susceptible de préférer une figure actualisée de la *Città ideale*. Les images de synthèse des formes urbaines apparaissent comme une synthèse de la demande, une digestion des contributions de tous les architectes consultés (Castro, Fainsilber, Grandveaud,

1 *Techniques et architecture*, n° 323, février 1979, p. 69.

2 Epamarne, *Bussy St-Georges. Projets pour la ville* (1995). Yves Bories a par ailleurs contribué à l'élaboration d'un outil d'aide à la maîtrise d'œuvre urbaine qui soit une alternative à la procédure de PAZ classique en proposant un parcellaire et des typologies de bâtiments (Bories, 1986).

Krier, Nuñez, Perrault, Rogers, Viguier-Jodry, Zubléna). Le résultat, tel que le visiteur de Bussy Saint-Georges le perçoit, est troublant : le découpage de l'intervention des architectes n'est pas perceptible. L'ensemble impressionne par son unité et sa lisibilité ; cela assure-t-il toutefois de meilleures qualités urbaines ? **Une observation serrée de Bussy Saint-Georges est à prévoir, de manière à vérifier la pertinence des choix urbanistiques et architecturaux en rupture avec les doctrines des périodes précédentes.**

Saint-Quentin-en-Yvelines

A Saint-Quentin aussi avait été mis en œuvre un maillage hiérarchisé de la voirie destiné à faciliter les flux et à protéger les secteurs résidentiels. Alain Coulon dit que cette image fut abondamment critiquée dans les années soixante-dix : « *la ville nouvelle sert alors de repoussoir, d'exemple haïssable de la ville produite – reflet de la techno-structure, sorte d'antithèse d'une vraie ville, ancrée dans l'histoire, espace "pratico-sensible".* »¹ Le virage est pris en 1974 au moment de la crise pétrolière et de l'approbation du SDAU de Trappes-centre : « *une nouvelle génération d'urbanistes va alors concevoir l'organisation des nouveaux quartiers, partant d'une énonciation politique affirmée : il faut penser la ville dans un ordre complexe, intégrant des critères sociaux et économiques plus élaborés, imbriquer les fonctions (activités, équipements et logements), user des attributs urbains traditionnels pour organiser la composition d'ensemble.* »² L'architecte Pancho Ayguavives appliqua dans les trois « *villages* » de la Sourderie, du Plan de l'Eglise et du Manet les bases théoriques d'un projet urbain. Une vision plus classique encore de la ville fut développée par l'urbaniste Yves Draussin qui proposa de rétablir des avenues, des mails plantés, des îlots ; le quartier du Canal conçu par l'agence DLM acheva de donner au centre commerçant l'image d'une ville traditionnelle.

d. Les « produits » pour cadres : golf immobilier et marina

Chaque ville nouvelle a son golf de loisir et son golf immobilier.³ Le site naturel de Cergy lui permet de s'offrir la première marina fluviale française. Frédéric Fournier dit que golf immobilier et marina sont des produits de haute technicité commerciale ; de

1 Coulon (1993), p. 94.

2 Coulon (*ibid.*) p. 95.

3 En fait, le golf de Bussy-St-Georges, entièrement privé, n'a pas été financé par l'immobilier.

nombreux facteurs de valorisation les singularisent pour des segments de marché très étroits et à forte compétition.¹ La maison en elle-même n'est que la pièce de base d'un dispositif qui comprend un site, une vue et un usage réservé, voire exclusif, du golf ou d'un bateau. Le prix d'achat justifie l'avantage de la vue sur des sites exceptionnels et sur leur usage sportif privilégié. F. Fournier rapporte les mots de certains élus pour lesquels « *Port-Cergy crée un cadre plus traditionnel : il contribue ainsi à enraciner les nouveaux habitants dans leur ville.* »² Port-Cergy, conçu par le fils de l'architecte de Port-Grimaud, est un aménagement à thème³ qui, au-delà de la création d'un site, servirait à créer le patrimoine historique et affectif en défaut. Certains jugent que cette réponse à la trop grande diversité d'image des épisodes précédents de la ville nouvelle entraîne « *une simplification qui s'exprime dans la recherche du consensus, privilégiant de ce fait des formes urbaines pittoresques et vernaculaires* » (C. Mattogno).⁴

En comparaison avec les golfs immobiliers de Bondoufle (Evry), de Cergy et de Bussy-Saint-Georges, le projet *Greenparc* de Sénart est un concept nouveau associant des centres d'activité à haute valeur ajoutée, de la résidence et du loisir haut de gamme. Sénart compenserait son déficit d'image par un projet original et élitiste, à proximité du futur centre ville, capable de séduire les entreprises de pointe manquantes. Que produira cette rencontre inédite entre le travail, l'habitat et les loisirs ? Vu l'avancée du chantier, il faut encore attendre.

F. Fournier est convaincu que les aménagements immobiliers à thème (golf, marina...) « *représentent une brèche dans les modes classiques d'urbanisation : l'idée ou le désir de composer l'urbain avec la nature, avec des relations directes de l'un à l'autre* »⁵, que l'urbanisation à venir devra inventer de nouvelles associations entre espaces bâtis et des espaces naturels. Ces aménagements ne sont-ils que des dispositifs destinés à renforcer les privilèges des classes aisées ou préfigurent-ils l'extension généralisée du ludique dans le résidentiel ?

1.3.2. Aux premiers bancs, les établissements scolaires

1 Rapporté par Fournier (1992), pp. 36-38, qui est l'auteur d'un DESS très bien argumenté sur les aménagements immobiliers à thème.

2 Fournier (1992), p. 98.

3 Sur 9 ha dont 8 700 m², de plan d'eau, Port Cergy c'est 144 maisons, 260 appartements, une résidence de loisir, un hôtel *** et 1 600 m² de commerces et de restaurants.

4 Mattogno (1996), p. 55.

5 Fournier (1992), p. 130.

Dans son bilan (1977-78), J.-P. Alduy reconnaissait que, grâce aux procédures de coordination, la plupart des équipements étaient achevés avant l'arrivée de la population ; il soulignait la qualité et l'innovation de nombreux équipements collectifs : Agora d'Evry, équipements intégrés, écoles à aires ouvertes, centres de l'enfance, bases de loisirs, etc.¹; il comptabilisait même en 1975 une surcapacité scolaire de 5 000 places. C'est que les écoles et les collèges avaient été l'objet d'un double effort quantitatif et qualitatif, où le projet architectural appuyait souvent un projet pédagogique.²

a. Architecture scolaire : la pédagogie avant l'image

« Nous souhaitons faire de chaque école le centre de la communauté du quartier. Qu'elle soit aussi petite que possible pour que les parents et les enfants se connaissent, pour qu'ils s'y retrouvent volontiers même en dehors des heures de classe, que les filles et les garçons réunis à la maternelle et au lycée ne restent pas séparés à l'école primaire, que l'école ne soit plus un bloc géométrique monotone, mais qu'elle soit construite avec fantaisie dans les formes, dans le choix des matériaux et des couleurs.

Je souhaite surtout qu'une nouvelle pédagogie soit pratiquée, autre que celle de mes enfants connaissent et qui n'est pas très différente des méthodes appliquées dans mon enfance.» (B. Hirsch)

Bien que les expériences pédagogiques n'aient pas toujours été aussi poussées et continues que le souhaitaient certaines équipes, **la conception et l'architecture des établissements ont initié en France le mouvement des écoles ouvertes** qui proposait une continuité entre les heures et les jours d'ouverture scolaire, et les heures et les jours de loisirs des enfants. Le nouvel équipement comprenait une crèche et une école intégrées à un équipement de loisirs type maison de l'enfance (bibliothèque, ateliers, salle de jeux). L'ouverture sur l'extérieur se traduisait par un centre de loisirs associé à

1 Alduy (1979), pp. 55-57.

2 En 1979, huit projets d'établissements scolaires sur les dix que présentaient *l'Architecture d'aujourd'hui* étaient situés en ville nouvelle. A Marne-la-Vallée : CES du Lizard à Noisiel (Archiplus), Ecole des Deux-Parcs à Champs-sur-Marne (Sarfati), Ecole du Mail aux Côteaux de Maubuée (Bonnier), Ecole maternelle à Collégien (Ayguavivès), Ecole Gonzalo (Porro). A Melun-Sénart : Maison de l'enfance Désirée-Clary (Maurios arch.), Groupe scolaire de la Rour-d'Aleron à Combs-la-Ville (Fischer). A Saint-Quentin : école maternelle du Plan de l'Eglise (Céria et Coupel) [*L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 204, sept. 1979].

l'école où les parents trouvaient des lieux de réunions, d'activités et de détente.¹ Deux exemples caractéristiques sont la maison de l'enfance Désirée-Clary réalisée par Georges Maurios à Sénart-Savigny-le-Temple² et le collège des Touleuses à Cergy conçu par Bisson (quoique, d'après B. Hirsch, la porte permettant aux habitants d'utiliser certains locaux de l'école soit toujours restée fermée à clef...³) Qu'est devenu ce mouvement ? S'est-il perdu dans le sable des illusions ou, au contraire, s'est-il infiltré au goutte-à-goutte dans les habitudes de l'Education nationale ?

« C'était l'époque du régime des bâtiments industrialisés dont les collèges Pailleron restent le symbole. Les villes nouvelles les ont refusés au prix de batailles homériques dont on a perdu le souvenir. Elles ont joué un rôle décisif dans leur abandon. La qualité architecturale des bâtiments scolaires, sportifs ou culturels est, depuis l'origine, l'image de marque peu contestée des villes nouvelles. C'est à partir de leur exemple qu'elle s'est répandue dans le pays. » (J.-E. Roullier)⁴

En ville nouvelle, à l'inverse des autres villes, l'architecture est plus spectaculaire dans le logement que dans les équipements.⁵ La période n'est pas indifférente : le déchaînement spectaculaire pour des médiathèques et autres hôtels de département est apparu au moment où les villes nouvelles avaient déjà achevé une grande partie de leurs équipements, si bien qu'elles ont échappé à la surenchère. On ne dispose malheureusement pas sur les établissements scolaires d'études socio-architecturales comparables aux évaluations des formes et des usages commandées par le Plan construction et architecture.⁶

1 Véronique Baux, « Centres de loisirs associés à l'école : CLAE », *L'Architecture d'aujourd'hui, op. cit.*, p. 15.

2 Christian Girard, « La Maison de l'enfance Désirée-Clary, Ville nouvelle de Melun-Sénart », *L'Architecture d'aujourd'hui, op. cit.*, pp. 21-22.

3 Hirsch (1990),

4 Interview dans *Urbanisme*, à paraître.

5 V. Biau, *L'Architecture comme emblème municipal* (1992). Les établissements d'enseignement en ville nouvelle figurent encore néanmoins en bonne place dans les revues. Dans les dernières années, on y trouve – la liste n'est pas exhaustive – un groupe scolaire à Evry (Brout et Carducci, arch., 1992), une école maternelle à Evry-Courcouronnes (Dufournet et Rihn arch., 1989), un lycée 800 à Evry-Bondoufle (Sigurdardotirr-Anspach arch., 1990) une maison de l'enfance à Marne-Torcy (Ciriani, arch., 1990), une école maternelle à Marne-Noisiel (Bathellier et Fournier arch., 1995), un lycée polyvalent à Cergy-Osny (Lehoux et Phily arch., 1996), un autre à Marne-Noisy-le-Grand (Canale 3 arch., 1993).

6 Voir les évaluations du programme « Conception et usage de l'habitat », in Léger (1990). Peut-être le ministère de l'Education fait-il réaliser des évaluations pédagogiques de ses établissements.

c. Une vraie-fausse question : la réputation des lycées

La réputation des lycées appartient à ces questions piégées que se posent néanmoins parents, professeurs et élèves. Elle est contiguë à celle des quartiers, la réputation des uns codéterminant celle des autres. **Le rapprochement de « bons » établissements scolaires est une variable à notre avis toujours sous-estimée dans la restitution des logiques résidentielles.**¹ De tout temps, les exigences de la reproduction sociale et la compétition scolaire ont conduit les parents – ceux des catégories sociales moyennes et supérieures, mais pas exclusivement – à choisir les établissements scolaires de leurs enfants. Dès 1984, le quartier de Cergy-Saint-Christophe était à peine habité qu'il était déjà redouté par les cadres pour « *son influence défavorable pour les enfants et sur le niveau de l'éducation.* »² A l'EPA de Saint-Quentin, on dit que « *des gens ont refusé un logement dans le nouveau quartier de la Clef-de-Saint-Pierre quand ils ont vu ce qu'était la Plaine de Neauphle, où il y a un gros problème de scolarisation : les CES y sont dans une situation explosive.* »³

Faute d'avoir pu mener une enquête spécifique qui est un sujet d'étude à lui seul, nous nous rabattons vers l'indicateur usuel, le taux de réussite au baccalauréat tel qu'il apparaît chaque année dans *Le Monde de l'éducation*. Il n'est pas nécessaire d'argumenter en précautions méthodologiques pour limiter l'importance de cet indicateur, d'un enjeu plus grave que celui des étoiles du Michelin, mais à prendre avec tout autant de circonspection. Les résultats du baccalauréat 1995 ont été examinés dans les établissements publics et privés sous contrat, les lycées construits avant les villes nouvelles étant confondus avec ceux bâtis après, dans la mesure où les premiers comme les seconds contribuent à la même « offre » d'enseignement.⁴

1 Fourier (1978), pp. 70 et 74.

2 Rucheton, de Roux (1984), p. 39.

3 Entretien avec EPA-St Quentin.

4 Jean Lamoure, *Bac 95. Les résultats par lycée*, Paris, Le Monde éditions / Marabout, 1996 (supplément au numéro 234 du Monde de l'Education de février 1996).

**Taux de réussite au baccalauréat 1995
(lycées publics et privés sous contrat)**

1° Résultats par lycée

L : Série Littéraire

ES : Série Sciences économiques et sociales

S : Série Scientifique

PSC : Etablissement privé sous contrat

EVRY

Bondoufle

François-Truffaut : 80 à 89 % de réussite en L et S ; 70 à 79 % en ES

Courcouronnes

Georges-Brassens : 70 à 79 % en L, ES et S

Evry

Parc des Loges : 80 à 89 % de réussite en S ; 70 à 79 % en L et ES

N.D. de Sion (PSC) : 90 % et plus en S ; 80 à 89 % en L et ES

CERGY-PONTOISE

Cergy

Alfred-Kastler : 80 à 89 % en L et ES, 60 à 69 % en S.

Galilée : 90 % et plus en ES, 80 à 89 % en L et S.

Jules-Verne : 80 à 89 % en L, 70 à 79 % en S, 50 à 59 % en S.

Pontoise

Pissaro : 80 à 89 % en L, ES et S.

N.D. de la Compassion (PSC) : 90 % et plus en L, ES et S.

Saint-Martin-de-France (PSC) : 90 % et plus en L et ES, 80 à 89 % en S.

Saint-Ouen-l'Aumône

Edmond-Rostand : 80 à 89 % en L, ES et S.

Jean-Perrin : 60 à 69 % en S.

Vauréal

Camille-Claudel : 70 à 79 % en L, ES et S.

MARNE-LA-VALLEE

Bussy Saint-Georges

Martin Luther-King : 90 % et plus en S, 80 à 89 % en L et ES.

Champs-sur-Marne

René-Descartes : 70 à 79 % en S, 60 à 69 % en L, 50 à 59 % en ES.

Lagny-sur-Marne

Van-Dongen : 80 à 89 % en ES, 70 à 79 % en L et S.

Saint-Laurent (PSC) : 80 à 89 % en S, 70 à 79 % en L et ES.

Noisiel

Gérard-de-Nerval : 90 % et plus en L, 70 à 79 % en ES et S.

René-Cassin : moins de 50 % en S.

Noisy-le-Grand

Evariste-Galois : 70 à 79 % en L, ES et S.

Flora-Tristan : 90 % et plus en L et ES, 80 à 89 % en S.

Françoise-Cabrini (PSC) : 70 à 79 % en LES, 60 à 69 % en L.

Torcy

Jean-Moulin : 70 à 79 % en ES et S, 60 à 69 % en L.

SENART

Savigny-le-Temple

Pierre-Mendès-France : 70 à 79 % en L, ES et S.

Moissy-Cramayel

La Mare-Carrée : 80 à 89 % en L et ES, 50 à 59 % en ES.

Combs-la-Ville

Galilée : 70 à 79 % en L et S, 60 à 69 % en ES.

SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Guyancourt

Villeroy : 90 % et plus en L, ES et S.

Montigny-le-Bretonneux

Descartes : 90 % et plus en ES, 80 à 89 % en L et S.

Emilie-de-Breteil : 90 % et plus en ES, 80 à 89 % en S, 70 à 79 % en L.

Saint-François d'Assise (PSC) : 90 % et plus en L et S, 80 à 89 % en ES.

Trappes

Plaine-de-Neauphle : 70 à 79 % en ES, 60 à 69 % en L et S.

2° Comparaison entre les lycées des villes nouvelles et les autres lycées des départements (1995)

Ville nouvelle	Nb de lycées	Taux de réussite au bac en %	Département de référence	Nb de lycées hors VN	Taux de réussite au bac en %
Cergy-Pontoise	9	80-89	Val d'Oise	26	70-79
Evry	4	80-89	Essonne	32	70-79
Marne-la-Vallée	10	70-79	Seine-et-M.	33	70-79
Sénart	3	70-79	Seine-et-M.	33	70-79
St-Quentin-en-Y.	5	80-89	Yvelines	42	80-89

Quatre commentaires :

1° **Les résultats sont très bons (plus de 80 % de réussite dans une série au moins), voire excellents (plus de 90 %) dans les lycées situés dans une aire géographique où les classes aisées sont bien représentées** : celui de Bussy Saint-Georges à Marne-la-Vallée, les trois lycées de Montigny-le-Bretonneux et celui de Guyancourt à Saint-Quentin, dont les quatre lycées affichent chacun d'excellents résultats dans une série au moins. Le lycée Villeroy, à Guyancourt, peut même se flatter d'un taux de réussite de 100 % – il est vrai que c'est encore un petit établissement (62 élèves présentés au bac).

2° **Les bons résultats des « bons » quartiers sont, somme toute, moins surprenants que les bons résultats dans les communes socialement plus diversifiées.** A Noisy-le-Grand, commune de Marne-la-Vallée comptant autant d'ouvriers que de cadres, le lycée Flora-Tristan affiche 90 % de réussite dans les séries L et ES. A Saint-Ouen-l'Aumône, commune ancienne et populaire de Cergy-Pontoise, aux résultats moyens de Jean-Perrin s'opposent les bons résultats d'Edmond-Rostand. A Evry, agglomération socialement équilibrée, trois des quatre lycées ont un taux de réussite égal ou supérieur à 80 %. Le taux de réussite est plus faible dans le lycée de Trappes que dans les autres établissements de Saint-Quentin – mais Trappes est, par sa situation économique, sociale et urbanistique, un cas à part dans les villes nouvelles.

3° Les résultats n'affichent donc pas les lycées selon un recrutement social discriminant. Est-ce un effet du découpage de la carte scolaire ¹ ou la preuve de l'équilibre social des villes nouvelles ?

4° La comparaison des lycées des villes nouvelles avec les autres établissements de leur département révèle que :

– ceux de Marne-la-Vallée et de Sénart sont au même niveau que les lycées de Seine-et-Marne (70 à 79 % de taux de réussite) :

– ceux de Saint-Quentin sont égaux à ceux des Yvelines (compris entre 80 et 89 %) :

– ceux de Cergy-Pontoise et d'Evry ont en moyenne des résultats supérieurs (80 à 89 %) à ceux du Val-d'Oise et de de l'Essonne (70 à 79 %).

L'indicateur du taux de réussite au baccalauréat devrait créditer d'une « bonne réputation » les lycées des villes nouvelles. Ce diagnostic rapide devrait bien entendu être argumenté par des enquêtes auprès des académies et des établissements. Surtout, il faudrait connaître la situation des collèges, qui sont les établissements les plus sensibles aux problématiques sociales (cohabitation multi-ethnique, drogue, etc.)

1.3.3. L'université, enfin

Dès les années soixante, P. Delouvrier avait souhaité doter chaque ville nouvelle d'une université et, en avril 1975, un comité restreint du Commissariat au Plan avait demandé que toute construction universitaire nouvelle soit localisée en ville nouvelle et, prioritairement, à Marne-la-Vallée.² En fait, les grandes écoles ont pendant longtemps été les premières : ESSEC (1973), Ecole nationale supérieure d'arts (1975) et ENSEA (1977) à Cergy, ESIEE (1987) à Marne-la-Vallée,³ etc.

Les implantations universitaires ont été timides jusqu'au lancement, en 1991, du plan *Université 2000*. Les quatre principales villes nouvelles d'Ile-de-France allaient enfin être dotées d'une université au nom des sempiternels arguments : désengorgement de Paris, rééquilibrage de l'Ile-de-France, attraction d'entreprises de haute technologie,

1 Ce découpage est-il aussi tortueux que celui des circonscriptions électorales ?

2 Alduy (1979), p. 56.

3 ESSEC : Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales. ENSEA : Ecole nationale supérieure de l'électronique et de ses applications. ESIEE : Ecole supérieure d'ingénieurs en électrotechnique et en électronique.

création de pôles d'excellence en recherche, de façon à donner aux villes nouvelles « *le prestige international et l'indépendance par rapport aux aînées parisiennes.* »¹ La croissance des universités de Saint-Quentin et de Cergy est plus rapide que celles d'Evry et de Marne-la-Vallée.² Pour les universités comme pour l'emploi ou les grands équipements, les villes nouvelles sont dans une position difficile entre Paris et les villes du grand bassin parisien. La création d'universités dans toutes les villes nouvelles d'Ile-de-France a pu paraître à certains un mauvais coup porté aux villes universitaires du Bassin parisien,³ qui ont proposé que les premières se tournent vers les secondes pour leurs complémentarités en deuxième et troisième cycle. Les arguments de Jean-Robert Pitte invitant à se méfier des petites universités, dépourvues d'une masse critique d'étudiants et de bonnes bibliothèques, visent davantage ces villes que les villes nouvelles mais il rappelle que « *l'idéal est quand même que le corps enseignant permanent réside sur place. C'est le seul moyen de mener des recherches avec un suivi très attentif, dans des laboratoires performants et, en même temps, de participer à la vie politique, administrative et culturelle locale car c'est aussi l'une des vocations des universitaires.* »⁴ En tout cas, le Comité national d'évaluation (CNE) constatait en 1997 que la croissance des universités nouvelles ne s'était pas faite au détriment des universités du grand bassin parisien.⁵

1 AFVN (1991), p. 43.

2 Les effectifs étudiants étaient, en 1995-1996, pour les trois cycles cumulés : Cergy-Pontoise : 8 027 ; Evry-Val d'Essonne : 4 589 ; Marne-la-Vallée : 5 300 ; Versailles-Saint-Quentin : 8 430.

3 C'est le président des villes à une heure de Paris qui l'a dit au colloque *L'Ile-de-France et l'aménagement du grand bassin parisien* (18 janv. 1994) organisé par le conseil régional (Schneiter [1994], p. 98).

4 J.-R. Pitte (professeur à Paris-IV-Sorbonne, chef de la mission de la carte universitaire et des affaires régionales au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche), communication au colloque *L'Ile-de-France et l'aménagement du grand bassin parisien* (18 janv. 1994) organisé par le conseil régional, in Cahiers du Crépif n° 47, juin 1994, p. 39.

5 CNE, *Les universités nouvelles. Etude transversale* (1997), p. 16.

Cergy-Pontoise

En mettant l'université de Cergy au concours dès 1989, Michel Alliot, recteur de l'académie de Versailles, avait amorcé le développement universitaire des autres villes nouvelles. C'est la plus grande université construite depuis Jussieu.¹ TMO Consultants (1991) a testé les réactions d'entreprises vis-à-vis du développement du site de Neuville à vocation universitaire et scientifique. Celles-ci n'ont pas paru enthousiastes : d'une part, elles doutent de la synergie entre universités et entreprises en l'absence d'une entreprise-phare autour de laquelle graviteraient effectivement des entreprises de pointe.² Elles constatent d'autre part la multiplication des universités dans les villes nouvelles alors que l'essentiel des laboratoires et des instituts de recherche est déjà regroupé dans le quart sud-ouest de l'Ile-de-France sur des sites privilégiant l'environnement plutôt que les dessertes par transports en commun.

Le CNE considère que la bibliothèque universitaire de Cergy arrive en tête de toutes les bibliothèques créées en France par le plan Université 2000. Non seulement elle est la plus grande (5 050 m², contre 416 à Marne-la-Vallée, par exemple), mais elle est classée comme la meilleure par son organisation et le service rendu aux étudiants.³

Evry

L'université d'Evry-Val-d'Essonne (« EVE ») doit relever le défi de toutes les universités des villes nouvelles – absorber la forte démographie étudiante et devenir un pôle d'excellence. Or il va de soi que la notoriété d'Orsay dépassera encore longtemps celle d'Evry. Les retards apportés à la mise en route d'« EVE » sont dûs, pour partie, à la concurrence qu'elle exerce avec l'université d'Orsay située dans le même département. Pour compléter celle-ci, au fort potentiel de recherche fondamentale, Evry devrait se rapprocher des entreprises de haute technologie, sur le modèle bâlois de coopération entre l'industrie chimique et l'université mais précisément, cette liaison n'est pas dans la tradition française.⁴

1 Le bâtiment conçu par Michel Rémon « *plante le décor de la centralité manquante. [Il] adopte la monumentalité au premier degré d'une préfecture ou d'un hôtel du département, et hausse juste assez le ton pour dominer la cacophonie ambiante.* » (Joffroy, 1994, p. 10).

2 TMO Consultants (1991), p. 45.

3 CNE (1997), pp. 61-64.

4 Selon Gaël Champ (1994).

Marne-la-Vallée

L'université de Marne-la-Vallée a soulevé des enjeux contradictoires pour la région, le département, les SAN, les communes et les EPA. Noisy-le-Grand aurait souhaité renforcer son potentiel à partir de Paris-VII, Champs-sur-Marne, pressentie en raison du lancement de la Cité Descartes, préférant au contraire accueillir des bureaux ; l'arrivée de l'université lui serait apparue comme une contrainte pour son développement.¹ Les élus des communes de l'est réunis dans le SAN des Portes de la Brie sont favorables au dédoublement de l'université dont la deuxième phase structurerait le futur centre du Val d'Europe. Epamarne militait de son côté pour l'implantation d'une université à caractère scientifique et technologique d'ambition européenne, en attendant que le développement universitaire de la Cité Descartes vienne relancer la création d'activités de pointe et dynamiser l'investissement immobilier. Le projet de Maison des sciences de la ville aboutira probablement un jour autour du noyau déjà formé par l'Institut français d'urbanisme, l'Ecole des ponts et chaussées et son laboratoire, l'Ecole des sciences géographiques, le CSTB, l'Ecole d'architecture actuellement en chantier. Stanislas Dendievel, comme G. Champ s'exprimant sur l'université d'Evry, estime que l'objectif premier de l'établissement public n'est pas de « réussir l'intégration de l'université dans la ville, mais plutôt de faire en sorte que l'implantation de l'université ait le maximum de retombées en matière d'immobilier d'entreprise », l'université étant considérée d'abord comme porteuse d'une bonne image auprès des entreprises de pointe.²

Quelle que soit la logique d'action des EPA, l'incidence des universités sur l'activité économique n'est pas acquise. Pour un plateau de Saclay, combien d'universités régionales, y compris scientifiques, dépourvues de synergie avec leur environnement économique ? En 1991, Jean Steinberg constatait qu'Evry et Marne-la-Vallée étaient des pôles d'activités de pointe, mais pas encore des technopoles. « *Il leur manque en effet de franchir une étape décisive, celle des fertilisations croisées, des synergies entre formation supérieure, recherche et industrie de pointe. Mais, à ce titre, existe-t-il de vraies technopoles en France ? On peut se poser la question.* »³

Versailles–Saint-Quentin

1 Dendievel (1992), pp. 82-83.

2 *Ibid.*, pp. 88.

3 Steinberg (1991), p. 446.

Le CNE note le succès des formations de recherche dans l'université de Versailles–Saint-Quentin, due à une stratégie de délocalisation d'équipes de qualité, préférée à des créations *ex nihilo* : « *L'UVSQ a déjà un potentiel de recherche très largement supérieur à celui de nombreuses universités provinciales beaucoup plus anciennes.* »¹

Le développement, en cours, des universités est certainement le dernier moteur d'attractivité et de notoriété des villes nouvelles. Récent, il n'est pas encore étudié de ce point de vue. Le Comité national d'évaluation craint d'une part que les enseignants-chercheurs nommés dans les villes nouvelles en fin de carrière les quittent assez rapidement et que les étudiants qui poursuivront un deuxième cycle « *tireront un grand avantage pour leur épanouissement intellectuel à venir [l'] effectuer dans une grande université pluridisciplinaire.* »²

1 CNE (1997), p. 57

2 CNE (1997), p. 18.

Résumé : Le logement et les équipements, moteurs de la ville

Au début, le logement social a pris la place que les promoteurs privés lui ont laissée. C'était un logement social à l'avant-garde de l'architecture : la monumentalité néo-classique ou néo-moderne a laissé des images fortes, tandis que le théâtre des politiques d'innovation du ministère a mis en scène une diversité souvent jugée excessive. Les conceptions urbaines ont pourtant été corrigée moins de dix ans après l'étude des premiers quartiers, pour revenir à des notions de rue, d'îlot, de formes identifiables, voire historicistes.

Les établissements d'enseignement ont été à l'avant-garde eux aussi, pour leur pédagogie autant que pour leur architecture. Les lycées devraient avoir bonne réputation, à en juger par leurs résultats au baccalauréat, toujours égaux ou supérieurs à ceux des autres établissements du département.

Après les écoles, les collèges et les lycées, mais aussi après les grandes écoles, voici enfin les universités, dernières pionnières en date. Plus difficiles à implanter que les grandes entreprises, elles doivent s'affirmer contre tous ceux qui redoutent leur concurrence (à Paris, à Orsay, dans le grand Bassin parisien).

1.4. L'urbanisme dans la nature ; la nature urbanisée

1.4.1. Villes vertes et villes d'eau à la française

Pour ce qui regarde le rapport entre ville et nature, la France n'avait, jusqu'aux années soixante, que l'expérience des cités-jardins de l'entre-deux-guerres – plus cités que jardins – et celle d'ensembles sociaux ou résidentiels posés sur des terrains dont le verdissement était proportionnel au statut social de leurs habitants. Il fallait aller voir du côté du Nord de l'Europe, ainsi que le raconte B. Hirsch :

« A côté de l'Angleterre, la Suède donnait une impression de richesse et de solidité. L'autoroute et le métro étaient en service avant que ne commencent les travaux de la ville nouvelle (...) Mais c'est à Tapiola en Finlande que nous avons trouvé l'expression la plus réussie de l'urbanisme contemporain. Il faut dire que la beauté du paysage compte pour beaucoup : la présence de la mer et des lacs, le relief moutonneux des formations glaciaires, les rochers et les bouleaux ont plus de charme que les terres à betteraves réservées aux grands ensembles de la région parisienne. Les urbanistes finlandais ont eu le mérite de construire la ville en harmonie avec le site, en mêlant agréablement les tours et les maisons individuelles avec une très grande variété d'architecture d'un quartier à l'autre (...) Nous avons également été très sensibles au souci du détail : l'emploi du bois sur les façades, les rues en courbe, les plantations venant rompre une perspective trop rigide, les parkings masqués par des haies. Le centre de la ville était construit au bord d'un lac artificiel. A l'autre extrémité, une piscine toute simple, entièrement vitrée, se reflétait dans le plan d'eau, miroir troublé par les retombées des fontaines. La piscine de Tapiola m'avait tellement plu que je voulais la reconstruire telle quelle à Cergy. »¹

1 Hirsch (1990), p. 40.

Piscine de Tapiola, Finlande (A. Ervi, arch.), 1965.
B.Hirsch voulait sa réplique à Cergy-Pontoise. Finalement,
la piscine de Cergy empruntera à celle de Tapiola sa position centrale
dans la ville et son ouverture sur un parc.

Les villes nouvelles
françaises ont-elles encore
quelque chose à envier à
leur cousines finlandaises ?
Deux aspects aujourd'hui
de la ville nouvelle
d'Espoo.
En haut, maisons en bande
dans un quartier résidentiel
de l'agglomération de
Tapiola.
A droite, une place
minérale dans le centre
d'Espoo.

Ce témoignage exprime combien des aménageurs, urbanistes et architectes français ont pu apprendre des villes nouvelles scandinaves. A Marne-la-Vallée, c'est le modèle suédois qui a inspiré la composition d'unités indépendantes, reliées entre elles par des infrastructures routières et ferrées, avec une densité décroissante autour d'une station de métro, comme le sont les villes de Vällingby, Farsta et Skärkholmen à la périphérie de Stockholm.¹ **Au demeurant, il n'est pas sûr que les villes nouvelles françaises aient aujourd'hui grand-chose à envier à leurs cousines scandinaves.** Tapiola n'est qu'un sous-ensemble privilégié de la ville nouvelle d'Espoo, d'autant plus magnifique qu'il demeure unique.²

La piscine de Cergy emprunte à celle de Tapiola sa position centrale dans la ville et son ouverture sur un parc.³ Cergy-Pontoise, c'est aussi « *une ville dont le centre est un lac* » et dont la base de loisirs a largement contribué à la réputation de la ville.⁴ La déclinaison s'est achevée avec la marina fluviale évoquée plus haut. La base de loisirs nautiques est en effet un équipement-type des urbanisations nouvelles⁵ : on la trouve aussi bien à Créteil qu'à Marne-la-Vallée (sur ce point, la place de la Marne dans la ville nouvelle n'est pas contestable) et aux étangs de Saint-Quentin, qui ont donné leur nom à l'agglomération tout entière. A Sénart, pourtant bien pourvue en étangs, il manque le grand espace de loisirs nautiques qui, à un moment, devait être l'élément majeur du paysage du nouveau centre ville.⁶ Sous forme d'étangs, de bassins ou de canaux, les usages pratiques et symboliques de l'eau animent aussi plusieurs quartiers de Saint-Quentin (le bassin de la Sourderie, le canal du quartier de la Gare, le parc des

1 Torrès (1991), p. 61.

2 Tinto Tuomi, *Tapiola, A History and Architectural Guide*, Espoo City Museum, 1992.

3 « *La piscine peut être en même temps qu'un équipement sportif, un point d'animation et un spectacle pour ceux qui fréquentent le centre de Cergy. Nous avons réservé un emplacement à côté de la préfecture pour que la piscine s'ouvre, d'un côté sur le parc, de l'autre sur la place. Nous voulons qu'elle soit transparente pour que les promeneurs puissent regarder les baigneurs et apercevoir, à travers le double vitrage, les jets d'eau du parc.* » (B. Hirsch [1990], p. 145).

4 « *Cergy-Pontoise. Une ville dont le centre est un lac* », titre B. Hirsch pour présenter « *Une innovation dans l'urbanisation de la région parisienne* » (Hirsch [1989], p. 297). La base de loisirs était très présente dans le film de Rohmer *L'ami de mon amie* (1984).

L'urbaniste américain Phil Enquist a déclaré à propos de l'aménagement du méandre de l'Oise à Cergy : « *C'est certainement une des meilleures relations espaces naturels / espaces urbanisés qu'il m'ait été donné de voir* » (Enquist, « *Une ville nouvelle devient une grande cité* », *Vivre en Val d'Oise*, n° 39, sept-oct. 1996, pp. 58-62). La revue culturelle du département a demandé à cinq architectes-urbanistes étrangers de livrer leur point de vue sur Cergy-Pontoise. Malheureusement, hormis l'article de Claudia Mattogno, les autres contributions sont assez superficielles, voire hagiographiques.

5 Merlin (1982), p. 108.

6 Guégan (1993), pp. 101-103.

sources de la Bièvre) et de Marne-la-Vallée (les étangs de Maubuée, en dépit de la disparition du rû de Maubuée).

Il n'est plus possible d'évoquer « *la ville à la campagne* », slogan terriblement usé, quoiqu'incontournable chaque fois qu'est présentée au grand public l'origine des villes nouvelles.¹ Pour Sylvia Ostrowetsky², pour François Lapoix³, il serait plus juste de parler de campagne à la ville, ou de nature urbanisée puisque ce sont des éléments ruraux ou naturels qui sont intégrés à la ville. F. Lapoix forge même le mot « *naturbanisme* » pour désigner l'interpénétration conceptuelle et physique des deux milieux *a priori* antinomiques. Les aménageurs et les élus rappellent d'ailleurs aux habitants, au cas où ils ne feraient pas la distinction, que les espaces dits naturels sont en réalité des espaces artificiels, plantés et creusés par l'homme – aménageur ou élu.

Le concept de ville verte est un des principaux concepts fondateurs des villes nouvelles, à Saint-Quentin surtout, mais aussi à Evry, la moins verte à première vue pour les visiteurs. Il s'est agi de faire pénétrer la nature au cœur des agglomérations,⁴ d'aménager une continuité verte pour le paysage et pour les usages (jeux, cyclisme, pêche...), grâce à un travail paysager jusqu'alors inédit en France. **Il est ainsi attribué au « vert », non sans paradoxe, la fonction d'unifier l'urbanité de quartiers dispersés.**

Chaque ville a décliné successivement le couple « *ville et nature* » dans ses slogans et le graphisme de ses logos.⁵ Chaque parti vert est développé à partir des options des EPA et du patrimoine préexistant ; ainsi Epamarne a-t-il pu racheter à la famille Meunier les cent hectares contigus au parc du château de Champs-sur-Marne. Si

1 Y compris dans le reportage de Mehdi Lallaoui, *Voyage en ville nouvelle*, par ailleurs digne d'éloges, présenté en 1995 sur FR3 dans l'émission *Saga-Cités*.

2 Ostrowetsky (1991), p. 35.

3 Lapoix (1988a), p.50.

4 La perception de la ville verte est bien entendu très différente selon que l'on est près ou loin d'un parc, d'un bois, de champs ou d'un plan d'eau. Les quartiers de Cergy-Sud, par exemple, proches des jardins de la Préfecture ou du Bois de Cergy et de l'Oise, sont particulièrement favorisés : « *On va au bois, à la source, aux champs. Cet été, on est allé aux étangs, on s'est baigné. On peut aller en forêt, elle est bien aménagée, il y a des bancs, des pelouses. C'est vachement bien.* » (Habitant cité par Trezel, n.d., p. 13).

5 Un des volumes de la série *Si Saint-Quentin-en-Yvelines m'était conté*, réalisée par l'EPA, est consacré à sa trame verte, après qu'elle ait eu pour thème « la ville au naturel », puis « travailler un pied dans la verdure et l'autre à Paris » ; un des slogans de Marne a été « Paris, côté jardin ». Sénart est qualifiée de « ville jardin », où l'on vit « la nature dans la ville » ; en mai 1995, *MédiaSénart*, le journal du SAN, titrait sur la découverte en forêt, « *une façon pour la Ville Nouvelle de préserver l'harmonie entre son patrimoine vert et ses espaces urbains.* » Une plaquette d'Epamarne (1995) rappelle que le projet de Bussy Saint-Georges « *conserve, met en valeur et replante les espaces boisés d'hier. (Il) compose la vie contemporaine autour des traces forestières* », etc.

l'ensemble constitue bien un « *poumon vert* », selon l'expression consacrée, il reste à savoir comment sont perçues les continuités entre les espaces de proximité et ces grands parcs historiques, qui cumulent beauté et prestige. **La place de l'arbre en rapport avec le logement et l'espace public, qui caractérise si bien Tapiola, n'a certainement pas donné lieu à tous les questionnements et réponses possibles.**

F. Lapoix, qui a coordonné une étude transdisciplinaire sur Sénart, rappelle tout d'abord le principe de la trame verte (« *un enchaînement d'espaces variés permettant d'offrir aux habitants un environnement de verdure et de loisirs déterminant un autre mode de vie* »¹) et la hiérarchie entre espaces de première dimension (forêts domaniales et régionales), de deuxième dimension (bois comprenant des aires de jeux, des sentiers sportifs, des pistes cyclables ou cavalières), de troisième dimension (squares de quartiers, bacs à sable) et de quatrième dimension (jardins individuels). Sénart apparaît plus particulièrement comme un compromis entre banlieue et campagne, ou comme une manière de concilier un mode de vie urbain avec une consommation de paysage et de pratiques de loisirs tournées vers la nature. A la fin, l'usage de la nature « *extérieure* », celle des forêts par exemple, s'avère bien moindre que celui de l'usage de la nature « *intérieure* » du jardin individuel, dont l'entretien et la jouissance absorbent l'essentiel du temps disponible.

1 Lapoix (1988a), p. 47.

1.4.2. Un urbanisme pour les maisons

« *Ce qui fait aujourd'hui mémoire, c'est cette urbanité potagère assez réussie, c'est-à-dire un lieu de résidence potager, sympathique, naturel* » (R. Castro à Marne-la-Vallée) ¹

L'expression d'« *urbanisme pour les maisons* », empruntée à un titre de Gérard Bauer,² paraîtrait certainement à R. Castro un contresens ; il pourrait la traduire, avec son ironie coutumière, en « *urbanité potagère* ». C'est à Cergy qu'est d'abord née l'ambition de promouvoir un urbanisme et une architecture de la maison exemplaires. Dès 1966, J. Coignet avait sollicité le concours de deux architectes anglais pour profiter de l'expérience anglaise en matière d'urbanisme de la maison et de prix de revient. Mais les maisons proposées par Shankland and Cox n'étaient pas adaptées aux normes et aux techniques françaises et durent être abandonnées.³ Dix ans plus tard, afin d'équilibrer une offre de logements jusque là orientée vers le collectif, et bien que plusieurs programmes de maison aient été déjà réalisés, l'EPA lança pour les plateaux de Jouy-le-Moutier le concours international des « maisons de ville ». L'ensemble urbain y serait cohérent par l'alignement du bâti en liaison avec l'espace public, sans sacrifier la diversité architecturale. Avec quels résultats ?

Après avoir conduit une enquête systématique auprès de la totalité des programmes de maisons individuelles construits depuis l'origine de la ville nouvelle, G. Bauer (1991) a constaté une homogénéisation progressive de la production, c'est-à-dire une « banalisation, dans le bon comme dans le mauvais sens du terme. N'y aurait-il pas là cependant érosion d'une ambition qui visait à faire en ville nouvelle mieux qu'ailleurs ? »⁴ Il remarque toutefois l'absence de différence de qualité architecturale entre les types de financements, ce qui met donc le PAP, et même le PLA, au niveau du privé. B. Warnier, urbaniste à l'EPA, regrette que les maisons de ville se soient heurtées à deux problèmes majeurs : que cette forme d'habitat ne corresponde pas à une tradition culturelle et sociale française (à l'exception du Nord) et,

1 Castro (1993), p. 197.

2 G. Bauer, *Un urbanisme pour les maisons*, Paris, UGE-10/18, 1979.

3 Hirsch (1990), p. 111-114.

4 Bauer (1991), p. 104.

surtout que de nombreuses opérations de maisons individuelles réalisées autour de Cergy aient fortement concurrencé les programmes lancés par la ville nouvelle.¹

Les seules « *chalandonnettes* » de Cergy ont été construites sur la commune de Menucourt, qui a beaucoup souffert de son éloignement de Cergy, à qui elle tourne le dos. Cet isolement aurait contribué à exacerber les défauts de nombreux pavillons de la « *ville jardin* » (pour cause de malfaçons) et à y dégrader les relations de voisinage.²

Entre les « *chalandonnettes* » de Menucourt, plutôt populaires, et les maisons des Bocages, à Cergy-Sud, plutôt aisées comme on le verra, le pavillonnaire ne semble pas s'affranchir plus qu'ailleurs de ses déterminants sociaux et économiques. **On ignore également si les modes de vie des quartiers de maisons sont différents de ceux d'autres quartiers péri-urbains**, alors qu'une des intentions des villes nouvelles était de concilier le mode de vie pavillonnaire avec les bénéfices de la centralité, grâce aux équipements commerciaux, scolaires et culturels qui étaient implantés à proximité des quartiers de maisons.

1.4.3. Le meilleur de la ville et de la nature

F. Lapoix rapporte des propos d'habitants de Sénart qui opposent la campagne « *boueuse, productiviste, arriérée* » à la nature « *moderne, léchée.*»³ En 1970 déjà, Jacqueline Palmade, Françoise Lugassy et Françoise Couchard avaient opposé la nature sauvage et la nature civilisée : « *Le processus d'affrontement à la nature sauvage, soutenu par l'appétit de conquête et d'affirmation de la puissance propre, ne peut généralement pas être soutenu imaginativement jusqu'à son terme, car il réactive une angoisse trop forte.*» Au contraire, la campagne cultivée de type "jardin anglais" « *présente une recomposition unitaire du couple parental.*»⁴ Cette interprétation semble illustrée par les propos d'une habitante de Chamfleury, l'un des plus fameux « nouveaux villages » que le promoteur américain Kaufman & Broad réalisa à Saint-Quentin :

« *On a l'impression de vivre à la campagne. Je dis "l'impression" parce que je sais ce qu'est la vraie campagne, celle où on va le samedi, celle-là elle est terrible. Notre campagne n'est pas hostile, elle est aménagée. Ce n'est pas non plus la campagne des week-ends où il faut redoubler d'effort quand on y va pour*

1 Cité par le Codej (1995), n. p.

2 Beunon (n.d.), p. 133.

3 Lapoix (1988a,) p. 49.

4 Palmade et al. (1970), pp. 84-85.

arracher les mauvaises herbes. Non, à Chamfleury, c'est la nature au quotidien : sortir pieds nus le matin dans son jardin, regarder pousser ses arbres comme on regarde grandir ses enfants et ça, le citadin ou l'habitant du pavillon de banlieue, il ne l'a pas.»¹

Il s'avère que la représentation très mythologique de la nature, qui légitime en partie la venue à Sénart, participe aux dysfonctionnements constatés dans le mode de vie, mais que ceux-ci sont plus généralement créés par des formes de vie sociale (telles que l'isolement des familles, en un premier temps, vis-à-vis de la parentèle et des amis) et une fragilisation économique. La mise côte à côte d'un habitat et de types de familles identiques exacerbe les conflits mineurs de voisinage et la mise en cause de règlements de copropriété non conformes aux habitudes culturelles.

Contre le mythe de la nature – plutôt d'ailleurs un référent contre la ville qu'un véritable mythe – la réalité des pratiques après installation hiérarchise l'usage des espaces naturels. Les promenades en forêt sont surtout le fait de ceux qui habitent sur leur lisière ; les autres sortent peu de leur jardin privé : « *la campagne, c'est du passé* », disent-ils ². La satisfaction d'un besoin de nature – pour parler vite – remplit la moitié des besoins, l'autre moitié – fréquentation urbaine de commerces, cinémas, foule, mais aussi sentiment d'appartenance communautaire, là aussi pour aller vite – étant peu représentée à Sénart. F. Lapoix, comme tant d'autres, impute à la faible densité de Sénart l'insuffisance de son animation, de laquelle il déduit le désir d'appropriation de l'espace entre la maison et la rue.³

L'attachement aux paysages agricoles, aux forêts, aux jardins, aux constructions de faible densité, procède d'une méfiance vis-à-vis de la ville dense, de ses foules, de son trafic automobile, de son bruit, de sa pollution, partagée par une fraction de toutes les catégories sociales.

1 Propos rapportés par Julie Harrold (1990) pp. 20-21. Chamfleury, c'est 400 maisons sur 41 ha, soit 1000 m² d'espaces privatifs et communs par maison ; c'est l'absence de clôtures, des détails empruntés à l'architecture américaine de la maison, ainsi que l'induction d'une sociabilité américaine. En fait, c'est un produit spécifique qui a peu à voir avec l'urbanisme de la ville nouvelle.

2 Lapoix (1988a), pp. 50-51.

3 Lapoix (1986), p. 102.

Résumé : *L'urbanisme dans la nature ; la nature urbanisée*

Les références scandinaves ont aidé à composer le bâti en rapport avec le paysage. « *Campagne à la ville* » ou « *nature urbanisée* », les villes nouvelles ont inventé une déclinaison inédite des trames vertes. L'urbanisme des maisons manque plutôt de distinction, ni les promoteurs, ni les habitants n'étant prêts à l'innovation ; il n'est pas sûr non plus que le mode de vie des pavillonnaires en ville nouvelle soit différent, la différence étant plutôt l'œuvre de la classification urbanistique et sociale.

2^e partie

Les images de la maturité

2.1. Naissance d'une géographie sociale dans les villes nouvelles

Il y avait encore, vers 1920, quelque prestige aristocratique à habiter l'île Feydeau ; il n'était pas déshonorant de résider dans l'île Gloriette, sur le quai Magellan ou la chaussée de la Madeleine – habiter l'île Beaulieu ne pouvait relever que d'un assujettissement professionnel contraignant : aiguilleur à la gare Etat ou soudeur aux chantiers Dubigeon.
(J. Gracq, *La forme d'une ville*)

2.1.1. Cartographie sociale des communes et des quartiers

« Saint-Quentin est une des plus « schizophréniques » des villes nouvelles. Saint-Quentin, à la différence d'Evry, a été connue plus tard pour ses éléments positifs ; le centre est parti plus tard, mais il est le plus réussi. Les premières images ont été données par les premiers programmes. L'image de l'agglomération est différente de celle des communes : Guyancourt, ce sont des HLM ; Voisins, ce sont les cadres supérieurs. Trappes n'est pas porteur de l'image de la ville nouvelle, or elle en est un chaînon important. Elancourt est contaminée par l'image de Trappes : son marché immobilier est moins bon que celui de l'Est. Magny, qui bénéficie de l'image du parc de la Vallée de la Bièvre, ne veut pas être dans la ville nouvelle et envisage d'en sortir. A Montigny, le maire s'est battu pour que la ville ait sa propre image, car la gare de Montigny est la gare de Saint-Quentin » (entretien avec EPA de Saint-Quentin).

En 1975, les cadres supérieurs étaient relativement nombreux (par rapport à la grande couronne) à Evry, Melun-Sénart et Saint-Quentin, « en raison des agréments de la maison individuelle et de l'environnement naturel », estimait J.-P. Alduy, qui remarquait aussi la part élevée des ouvriers et concluait que la tendance des villes nouvelles serait d'être à la fois « cité ouvrière » et « cadre de la vie écologique. »¹ Depuis, ce sont les employés et les professions intermédiaires qui sont surreprésentés, alors que les cadres et professions supérieures, sont, sauf à Saint-Quentin, légèrement moins nombreux que dans le reste de la grande couronne. D. Béhar voit aujourd'hui

1 Pourcentage des professions libérales et cadres supérieurs : 11,5 % à Evry, 10,6 % à Melun-Sénart, 11,3 % à Saint-Quentin, alors qu'il était de 10,9 % en grande couronne (Cité par Alduy [1979], p. 59).

l'émergence d'un véritable processus de classement socio-spatial entre les quartiers, le creusement des écarts sociaux produisant « à la fois une image d'homogénéité sociale accrue à certains quartiers et une représentation de mixité sociale croissante à l'échelle de la ville. »¹

Comment apprécier la position sociale des ménages ? En associant par exemple la catégorie socioprofessionnelle et les revenus du ménage. Toutes les professions et catégories sociales (PCS) étant représentées dans chaque commune,² l'*Atlas des Franciliens* (1991) a réalisé une typologie des communes regroupées selon la proportion relative des PCS. Associer à cette typologie la variable des revenus confirme en général le profil socioprofessionnel donné par cette variable.

En recoupant cette carte avec celle des plus hauts revenus (revenu net imposable > 110 000 F) et des plus bas revenus (< 80 000 F, la moyenne en Ile-de-France étant de 101 632 F), les communes des villes nouvelles se répartissent ainsi aux deux extrémités de l'échelle sociale³ :

a. Communes « aisées »

Dans les groupes XIV et XV de l'*Atlas des Franciliens*, les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent plus de 33 % des actifs, les ouvriers moins de 10 % ; le revenu net imposable⁴ y est supérieur à 110 000 F :

– Cergy-Pontoise : Neuville-sur-Oise (revenus élevés : Neuville et Courdimanche – Neuville ne comptait que 1 036 habitants en 1990.)

– Evry : pas de dominante de cadres, mais revenus élevés à Bondoufle ;⁵

– Marne-la-Vallée : Bry-sur-Marne, Croissy-Beaubourg, Bussy-Saint-Martin, Guermantes, Conches, Chanteloup-en-Brie. En plus de ces communes, on remarque des revenus élevés également à Montevrain, Chessy, Coupvray, Magny-le-Hongre et Serris. Toutefois, excepté Bry-sur-Marne (13 826 habitants) appartenant au premier secteur, toutes les communes des secteurs II et III précitées comptaient chacune moins de 2 500

1 Béhar (1991), p. 18.

2 A l'exception, bien sûr, des agriculteurs.

3 *Atlas des Franciliens*, t. 2 (1991), pp. 93-95.

4 Le revenu net imposable par foyer fiscal représente le total des revenus déclarés diminué des abattements forfaitaires et des charges déductibles.

5 A Bondoufle, souvent identifiée à son golf immobilier, les cadres représentaient en 1990 15,7 % de la population (Bondoufle a accueilli jusqu'en 1981 de nombreux programmes en accession sociale), soit légèrement moins qu'à Courcouronnes (16,5 %) à la réputation plus « mélangée. »

habitants. A noter que le décollage de Bussy Saint-Georges, postérieur à 1990, n'apparaît pas.

– Saint-Quentin-en-Yvelines : Montigny-le-Bretonneux et Voisins-le-Bretonneux, ces communes étant également celles qui ont les revenus les plus élevés ;

– Sénart : pas de dominante de cadres, mais revenus élevés à Cesson (Cesson-la-Forêt, antérieur à la ville nouvelle, fut le premier « nouveau village » de France).

Une autre carte, celle de l'évolution de la population active entre 1982 et 1986,¹ confirme ces tendances, puisque à Marne-la-Vallée, outre les communes sus citées, celles de Saint-Thibault-des-Vignes, Chanteloup-en-Brie, Jossigny, Magny-le-Hongre et Bailly-Romainvilliers (soit la majorité des communes des secteurs III et IV) ont connu une progression des cadres supérieure à 6 points (pour une moyenne de 4,4 points sur l'Ile-de-France). La même mesure confirme Courdimanche à Cergy-Pontoise, Tigery et Réau à Sénart (aucune à Evry ni à Saint-Quentin).

Il est nécessaire de distinguer les communes importantes des petites communes encore rurales il y a peu, dans lesquelles quelques programmes immobiliers de standing suffisent à assurer un peuplement pour les catégories aisées. C'est le cas de communes des secteurs II et III de Marne-la-Vallée ; Croissy-Beaubourg (2 396 habitants), Bussy Saint-Martin (475 habitants) ou Chanteloup-en-Brie (1 222 habitants). C'est également le cas à Neuville-sur-Oise à Cergy avec 1 036 habitants.

b. Communes « populaires »

Par différence, les groupes IV, V et VI de la classification de l'*Atlas des Franciliens* ont une dominante employés et ouvriers (respectivement supérieurs à 28 %) pour une proportion de cadres inférieure à 10 % :

– Cergy-Pontoise : Saint-Ouen-l'Aumône, qui a aussi les revenus imposables les moins élevés ;²

– Evry : aucune commune ne présente de dominante employés-ouvriers ; les revenus les plus faibles sont relevés dans la commune d'Evry ;

– Marne-la-Vallée : Villiers-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Noisiel, Torcy, bien que dans toute la ville nouvelle, les revenus imposables soient supérieurs à 80 000 F ;

– Saint-Quentin-en-Yvelines : La Verrière et Trappes, où les revenus sont également les moins élevés ;

1 *Atlas des Franciliens*, t. 2 (1991), p. 91.

2 Puiseux-Pontoise est dans le même cas, mais il s'agit d'une commune de 330 habitants qui a perdu la moitié de ses habitants entre 1975 et 1990.

– Sénart : Moissy-Cramayel, Lieusaint, Savigny-le-Temple, où les revenus sont cependant supérieurs à 80 000 F.

Les communes restantes ne forment pas pour autant un ensemble homogène, elles offrent toute la gamme des répartitions entre cadres, employés, professions intermédiaires et ouvriers.

c. Communes équilibrées

L'analyse des trois variables (PCS, revenus, augmentation des cadres) ne rend pas compte de l'effectif des PCS dans chaque commune. La commune de Cergy, par exemple, ne peut être considérée comme une ville de cadres parce qu'elle compte deux fois plus d'employés, et que les professions intermédiaires et les ouvriers y sont les plus nombreux, mais elle réunit tout de même 4 000 actifs cadres ou appartenant aux professions intellectuelles supérieures sur 23 778 actifs.¹ Même chose dans la commune d'Evry (3 356 actifs cadres sur 23 965) et celle de Noisy-le-Grand (3 480 sur 27 875).² Quant à Emerainville (Marne-la-Vallée), Bondoufle et Courcouronnes (Evry), Saint-Pierre-du-Perray (Sénart) et Guyancourt (Saint-Quentin) qui comptent autant de cadres que d'ouvriers, elles réalisent la prophétie de J.-P. Alduy !³

1 Pour 5 720 professions intermédiaires, 8 080 employés et 5 070 ouvriers (*Atlas statistique* [1995], p. 103).

2 Pour 6 032 professions intermédiaires, 8 372 employés et 5 287 ouvriers (*Ibid*).

3 Que les villes nouvelles seraient « *les villes du cadre et de l'ouvrier* » (voir supra).

Ainsi, la structure sociale de la population des villes nouvelles est plutôt équilibrée, ce qui est vrai également des communes puisque un petit nombre d'entre elles peuvent être qualifiées de « communes aisées » ou de « communes populaires.» La différence est surtout marquée à Saint-Quentin, entre les communes de l'Ouest, populaires (Trappes et La Verrière) et les communes de l'Est, où les cadres sont surreprésentés (Montigny et Voisins).¹ A Cergy-Pontoise, seule Saint-Ouen-l'Aumône a une dominante populaire. A Evry, aucune commune ne se distingue par sa composition sociale. A Marne-la-Vallée, Bry-sur-Marne est la seule commune importante peuplée de nombreux cadres, mais il s'agit là d'un peuplement ancien, antérieur à la ville nouvelle. Les autres communes résidentielles des secteurs II et III sont en 1990 de petites communes.

Cette géographie sociale sommaire par commune doit bien entendu être affinée selon un découpage par quartiers, sinon par îlots, voire par programmes puisque la typologie sociale est induite par la typologie et le mode de financement du logement : de nombreuses communes ont des quartiers résidentiels, en général pavillonnaires, dans lesquels les cadres sont surreprésentés, avec une situation inverse dans les quartiers collectifs.

En illustration des origines et des limites des réputations, voici succinctement présentés trois « bons quartiers » (les Bocages et le Belvédère à Cergy, le Mandinet à Lognes–Marne-la-Vallée) et trois quartiers « faisant parler d'eux » (le Segrais à Lognes et le Pavé neuf à Noisy-le-Grand, autre commune de Marne-la-Vallée ; les Pyramides à Evry).

2.1.2. La construction de la réputation des quartiers

Ce que l'on sait des quartiers compose évidemment un portrait très incomplet des villes nouvelles puisque les quartiers ne retiennent l'attention publique que lorsqu'ils deviennent chauds. **Les quartiers sans histoire, qui forment pourtant l'essentiel des villes nouvelles – comme des communes alentour – sont comme les trains qui arrivent à l'heure : ils ne préoccupent ni les décideurs, ni les chercheurs.** La place accordée aux quartiers dont on parle ne sera que le reflet de la préoccupation dont ils

¹ Cette différence se double d'une opposition politique. Le maire de Montigny projetait en 1994 une scission administrative de la ville nouvelle en se regroupant avec Guyancourt et Voisins-le-Bretonneux (A. Auffray, *Libération* du 19/12/1994, p. M3).

sont l'objet de la part des élus et des aménageurs. A noter que la définition du quartier ici utilisée est celle de la parole commune – celle de l'unité de voisinage – alors que pour les établissements publics, le quartier est un ensemble beaucoup plus vaste, conçu autour des équipements et porteur d'une certaine diversité sociale. Cette délimitation est trop étendue et surtout trop peu identifiable socialement pour les habitants, qui lui substituent la définition de leur implication dans l'espace, dont l'identité sociale est une des composantes.

a. Les maisons haut de gamme : beau fixe

Que les ensembles de maisons les plus chers aient bonne réputation est un truisme. Les Bocages, réalisés entre 1972 et 1978, sont un des premiers programmes de Cergy, à l'époque le plus cher de la ville nouvelle. Les 178 maisons réparties sur 8 ha, à proximité des écoles, à 1,2 km du RER et du centre commercial des Trois-Fontaines, devant le Bois de Cergy et les cultures maraîchères, étaient occupées à l'origine par « *l'aristocratie de la Ville nouvelle (aristocratie toute relative mais suscitant presque autant de jalousie que le Faubourg Saint-Germain vu par les habitants de Belleville)* » (B. Hirsch).¹ Au moment de leur promotion, les « *cottages* » aux signifiants britanniques (Cornouailles, Norfolk...) étaient proposés comme les « *héritiers fidèles d'un authentique British way of life, [alliant] au confort typiquement britannique tout le charme et l'élégance de la tradition française.* »² Comme tous les quartiers aisés, les Bocages ont la réputation d'un quartier fermé sur ses privilèges et sur l'évolution de la ville nouvelle :

« *C'est vrai que ça se construit partout, mais moi, pour ma vie de tous les jours, ça ne me gêne pas et en plus, comme on est dans un quartier assez protégé, il n'y a pas de problème.* »³

Quant à savoir si les Bocages ont confirmé leur réputation au fil des années, il semble que leur acquis d'habitat « ancien » leur donne un avantage sur les programmes plus récents, comme ceux de Port-Cergy, pour lesquels il faudrait déboursier, selon des

1 Hirsch (1990), p. 218.

2 Cité par Ramond (1991), p. 17.

3 Habitante citée par I. Ramond (1991), p. 71.

habitants des Bocages interrogés, entre deux et trois millions de francs pour avoir plus d'espace habitable, mais moins de terrain.¹

Si aux Bocages, on avait vendu du *British way of life*, c'est l'*American style of life* qui était proposé à Chamfleury (Saint-Quentin), qui n'est pas un quartier au sens où on l'entend en ville nouvelle mais qui a une forte identité. Fondé sur une distinction multiple – le prix, la conception anglo-saxonne suggérant ce fameux style de vie, le tout induisant une sélection sociale. C'est à l'occasion des vingt ans (1970-1990) de ce « nouveau village » que l'écomusée de Saint-Quentin a entrepris de savoir si le modèle originel avait perduré. L'enquête de Julie Harrold confirme que le contrôle social sur l'entretien des maisons et des jardins s'est maintenu (l'auteur s'est toutefois intéressé aux pionniers et n'indique pas comment les nouveaux habitants ont pris la relève).²

b. Le collectif haut de gamme : tenir les nuages à distance

R. Bofill a réalisé en clôture du quartier Saint-Christophe la place des Colonnes et les immeubles qui la ceinturent. Comme ses précédentes réalisations, et grâce aussi à l'implantation de la tour Belvédère marquant le départ de L'Axe majeur, la place est devenue d'emblée une image-symbole, comme en témoignent de nombreuses utilisations médiatiques dont le film d'Eric Rohmer *L'ami de mon amie* (1984). Bien que financé en PAP, le bâtiment semi-circulaire du Belvédère fut le programme en collectif le plus cher de Saint-Christophe. En complément des motivations d'achat habituelles (prix, PAP, environnement naturel plus équipements, transports), l'image de l'architecture bofillienne, déjà célèbre, emporta la décision :

« Quand on est venu à Cergy-Pontoise, on a visité plusieurs appartements et j'ai eu le coup de foudre. Ça a été incroyable, quand j'ai vu l'appartement, j'ai dit : c'est celui-ci. C'est tout à fait l'architecture qui nous a fait acheter ici ».

« Quand on est arrivé, on était très sarcastique sur l'architecture de la ville nouvelle. C'est vrai qu'il y a des quartiers que je n'aime pas du tout. On est vraiment tombé ici par hasard. En plus c'était un jour où il faisait beau. C'était très froid, mais très beau, ça jouait complètement sur l'ambiance. On a vu l'appartement témoin, on est donc monté et on a acheté.»³

1 *Ibid.*, p. 67.

2 Harrold (1991).

3 Habitants cités par Ramond (1991), pp. 61-62.

La différence par le prix de vente, ainsi que la médiatisation de la place des Colonnes, de leur architecte et de l'Axe majeur, ont assis la réputation du Belvédère qui, en fait, est habité bien davantage par des représentants des classes moyennes que par des cadres supérieurs.¹ Cette réputation est entamée par celle de l'îlot contigu de la Bastide, malgré la sélection des locataires opérée par le gestionnaire de la partie locative HLM du Belvédère pour préserver le statut de l'ensemble.² On aurait donc ici un exemple du « verrouillage » de l'attribution des logements sociaux qui, pour D. Béhar, exprime la « crainte de perdre pied devant une situation jusqu'alors inconnue. »³ La blancheur du Belvédère est à prendre au propre comme au figuré, à en croire une habitante :

« Vous montez les marches blanches et ça y est. On a l'impression qu'il y a une barrière. C'est à part, ici. C'est calme, c'est propre, c'est bien tenu. »⁴

Pour cette fragilité, les programmes collectifs haut de gamme devraient intéresser davantage les observateurs. Leur clientèle est plus étroite que celle de l'habitat individuel de standing, habitat-type des classes aisées en grande couronne. A Saint-Quentin-en-Yvelines, en face du parc des sources de la Bièvre, l'immeuble dont le promoteur privé ACL avait confié la conception à Dominique Perrault au début des années quatre-vingt-dix, avait retenu l'attention en raison de la personnalité de son architecte et en raison de l'audace de son maître d'ouvrage, qui voulait « faire de l'architecture » dans une profession qui considère généralement que « l'architecture ne se vend pas. » L'immeuble-villas de ACL / Perrault, connu pour proposer à l'époque les appartements les plus chers de Saint-Quentin, a effectivement connu une commercialisation difficile, mais n'était-ce pas imputable à la conception des logements, qui, face au parc, sont fermés par un mur-rideau, sans balcon ni loggia ? Cet immeuble n'est pas le seul dans ce site et dans cette catégorie ; des renseignements sur la fortune de leur commercialisation seraient les bienvenus.⁵

1 Ramond (1991), p. 40.

2 *Ibid.*, p. 74.

3 Béhar (1991) p. 18.

4 Ramond (1991), p. 75.

5 Même question à Evry pour les programmes proposés devant le parc des Coquibus.

c. L'individuel ou le collectif intermédiaires : beau, avec risque dépressionnaire

Le Mandinet, à Lognes (Marne-la-Vallée)

« Nous avons souhaité que chaque habitant du Mandinet puisse optimiser son investissement financier et affectif. L'exil d'un habitant dans une ville nouvelle vaut bien la peine qu'on s'en préoccupe (...) Peut-être avons-nous eu naïvement pour objectif de proposer aux gens un certain confort de vivre et, par des références constantes au langage du site et à l'incommensurabilité du paysage, un certain bonheur des lieux » (C. Huertas, architecte urbaniste du quartier) ¹

Le Mandinet, à Lognes, s'est fait connaître au public cinéphile il y a douze ans quand E. Rohmer y tourna *Les nuits de la pleine lune*.² A ce moment-là, ce n'était pas encore le quartier asiatique qu'il est devenu depuis. Cambodgiens, Laotiens, Vietnamiens, Chinois, Chinois de Hong-Kong, Thaïlandais, etc. représentaient en 1990 63,5 % des étrangers qui formaient eux-mêmes 21,5 % des ménages. Quaternaire Programmation, dans l'une de ses études sur les équipements de proximité,³ confirme les opinions communément acquises sur la cohabitation avec les Asiatiques : *« La présence d'enfants d'origine asiatique dans les écoles est considérée comme un avantage par les enseignants et les familles. La présence des Asiatiques est un des facteurs d'animation de la ville : ils tiennent la majorité des commerces ; ils contribuent à l'existence d'un flux de passage permanent ; ils ont largement participé au développement de la vie sportive à Lognes. »*⁴ Cette bonne cohabitation entre Français et étrangers, *« le caractère aimable et convivial de la vie sociale »*⁵, la richesse de la vie associative semblent distinguer le Mandinet, servi par ailleurs par de grandes qualités environnementales : une trame urbaine aérée, l'aspect accueillant et soigné de la plupart des quartiers, la présence des squares, des bois, des lacs surtout, qui constituent un potentiel d'activités et sont la signature du quartier. En l'absence de

1 Huertas (1982), p. 40.

2 E. Rohmer fait résider dans une opération de R. Castro, un urbaniste de l'EPA... Lire l'interview de Rohmer sur sa vision de l'architecture et de la ville nouvelle, par Marie-Christine Loriers et Jean-Michel Hoyet (« Regards d'un cinéaste sur l'habitat ») dans *Techniques et architecture*, n° 357, déc. 1984-janv. 1985, pp. 66-70.

3 Quaternaire Programmation, *Etude sur les équipements de proximité. Le Mandinet à Lognes. Note de synthèse*, Epamarne (1995).

4 *Ibid.*, p. 6.

5 *Ibid.*, p. 8.

vrai centre, la vie urbaine est cependant plutôt atone : « *Lognes est une belle ville, mais c'est une ville froide.* »¹

Bien que le Mandinet mérite sollicitude, on aurait préféré, quitte à se pencher sur Lognes, se mettre sous la dent un retour sur les Côteaux-de-Maubuée, dont le concours (1973-1974) avait fait à peu près autant de bruit que celui d'Evry-1 deux ans plus tôt.² Le numéro deux de *Ville-Architecture* en a réalisé une première relecture à base de témoignages d'élus et de concepteurs, tels que celui de Christian Charpon, maire de Torcy, citoyen de la ville nouvelle depuis 1974 :

« *Voilà un site incontestablement fort agréable, des principes d'urbanisme et d'architecture fort sympathiques, un formidable chantier de recherche en termes conceptuels et aujourd'hui un constat : une image quelque peu dégradée alors que tous les ingrédients étaient présents au départ dans la marmite pour que la recette soit réussie (...) Il suffit dans un quartier de quelques logements dont les conditions d'habitabilité sont inadmissibles, par exemple en cas d'importantes infiltrations d'eau, pour que l'ensemble souffre d'une image dévalorisante* ».³

Cet élu pointe le moment de bascule que connaissent certains îlots dont la réputation se tache progressivement. C'est le cas d'une fraction d'un quartier contigu au Mandinet – celui du Segrais dont il va être question ci-après ; c'est aussi le cas de la Bastide, caractéristique d'une crise de certaines copropriétés qui conjugue les effets du surendettement avec ceux de l'agrégation de population étrangère.

PAP, copropriété et surendettement. Problèmes et réponses

On a dit plus haut combien la conception urbaine de Cergy-Saint-Christophe avait innové ; la critique architecturale l'avait bien reconnu.⁴ Les premiers résidents ont emménagé en 1980, mais le quartier était encore en chantier au moment des rumeurs

1 Habitant, *Ibid.*, p. 10.

2 Entre autres publications, voir *Techniques et architectures*, n° 306, octobre 1975.

3 Cité par Gravelaine, 1996 b, p. 9.

4 « *Le nouveau quartier Saint-Christophe, à Cergy-Pontoise, fait partie de ces opérations intelligentes et efficaces, trop rares encore pour renouveler l'aspect disparate de ces univers urbains qui se cherchent toujours (...) L'ensemble de l'opération recèle des qualités que l'on n'a plus l'habitude de rencontrer chez nos voisins anglo-saxons, car la nature et la configuration des espaces diffusent une impression d'intimité et de domesticité tout à fait remarquable, loin de la gesticulation architecturale habituelle.* » (Bédarida, [1985], pp. 46-47).

annonçant des « *invasions* » étrangères (1984).¹ Au moyen de filières qui restent à identifier, de nombreux appartements de la Bastide, accessibles au moyen d'un PAP, furent progressivement acquis par des habitants à dominante africaine et haïtienne, si bien qu'en 1984, 34,4 % des ménages étrangers étaient propriétaires (pour 27,4 % des Français).² Quand les conditions de l'accession à la propriété sont attractives, les étrangers sont tout autant intéressés par la propriété que les Français. Ils peuvent même devoir y recourir par nécessité lorsque les portes du logement HLM, qui accueille déjà de nombreux étrangers, ne leur sont plus ouvertes. Les problèmes financiers des familles, aggravés par les taux bancaires progressifs et la précarisation des emplois, sont étroitement mêlés à la faiblesse du potentiel d'intégration d'une partie des foyers en accession : on ne signale pas de copropriétés en difficulté parmi la population asiatique de Marne-la-Vallée, par exemple.

Geneviève Le Gall a examiné en 1990 à la demande de l'EPA l'évolution de la Bastide.³ A ce moment-là, les impayés dans certaines copropriétés étaient tels qu'elles n'étaient plus gérées. La solidarité entre copropriétaires cède quand les insolvable sont suspectés d'être mauvais payeurs et quand s'y greffent des questions de cohabitation inter-ethnique. La recherche de solution est doublement difficile : la vente forcée est longue et ne résout pas les difficultés financières des familles en cause (les dettes dépassent la valeur de l'appartement) ; d'autre part, les intervenants publics locaux (EPA et mairies) ne souhaitent évidemment pas que les appartements rachetés soient occupés par des familles de même profil. Or, ni les uns, ni les autres n'ont vocation à mener des opérations immobilières de ce type ; les réponses se font ainsi avec le

1 « *Le quartier offre à l'observateur un paradoxe apparent : il vient de naître, il semble bien conçu. Les espaces verts sont nombreux, tous les logements sont neufs, l'architecture diversifiée, sinon toujours réussie ou appréciée. Dans l'ensemble, le quartier donne l'impression d'être bien tenu et les résidents sont unanimes à reconnaître qu'ils disposent de conditions de logement et d'un environnement bien préférables à celui qu'ils connaissaient auparavant.*

Pourtant, en dépit de cela, le quartier de Saint-Christophe a mauvaise réputation. Victimes tout autant qu'auteurs des rumeurs qui courent, les résidents sont alors presque unanimes à marquer leur dépit et leur crainte de ce que le quartier est déjà devenu selon les uns et risque de devenir selon les autres. C'est ainsi qu'est prédit régulièrement l'arrivée :

– *d'un millier de Turcs,*

– *de quatre mille "Arabes" venant des cités de Nanterre,*

– *de tous les squatters de la capitale, en particulier les "Africains" et les drogués de l'îlot Chalon,*

– *de tous les trafiquants "voyous" et des "anciens détenus" qui devraient être très bientôt relogés dans ce quartier.»* (Vidal, 1984, cité par Reumaux [1995], p. 254).

2 Reumaux (1995), p. 254.

3 Le Gall (1991).

concours des sociétés HLM, qui rachètent les appartements en litige, assurent le relogement des familles, règlent les arriérés de charge et relouent les appartements à des étudiants. Le cas de cet îlot de Saint-Christophe est emblématique, mais d'autres îlots dans d'autres villes nouvelles connaissent des dysfonctionnements identiques quand le problème ethnique amplifie celui de la précarisation.¹

d. Le collectif social : variable, avec orages localisés

Le Segrais, à Lognes (Marne-la-Vallée)

Le Segrais, situé à quelques minutes de la station de RER et du centre commercial de Torcy, est l'un des derniers quartiers urbanisés de Lognes. « *Depuis quelque temps, il est perçu comme un quartier en difficulté. Le climat social s'y serait fortement dégradé et les actes de délinquance empoisonneraient de plus en plus la vie quotidienne des habitants du quartier* », d'où le rapport rédigé conjointement par la commune de Lognes et Epamarne.² **En fait, comme d'ailleurs dans la plupart des quartiers pudiquement dits « en difficulté », la dégradation s'avère fixée sur quelques immeubles** du seul boulevard Camille-Saint-Saëns, (dont la « pièce urbaine » d'H.Ciriani déjà présentée, qui n'est pas que du collectif social puisqu'elle comprend 31 PAP et 125 PLA), sur lesquels sont distribués les trois-quarts des secours divers versés sur le quartier.³ La violence est même le fait « *d'une quinzaine de jeunes de quinze à vingt-cinq ans, dont seuls quatre ou cinq sont considérés comme véritablement dangereux* ». Ces chiffres donnent la mesure de l'extrême concentration de la violence, qui n'est cependant pas le seul indicateur : « *Le Segrais se trouve dans une situation sociale fortement dégradée. Elle se manifeste par l'isolement de familles en situation précaire et par la violence des enfants à l'école et des adolescents sur le quartier. Avec le contexte économique actuel, l'augmentation de la paupérisation du quartier est à craindre* ». ⁴

1 Nelly Robin cite le cas d'une quarantaine de familles maliennes installées à Emerainville (Marne-la-Vallée) en 1985-86 après avoir acheté des pavillons en PAP dont ils ne parviennent plus à payer les échéances et les charges. Les trois cents Maliens d'Emerainville posent des difficultés de cohabitation et d'insertion scolaire que ni les élus, ni les intervenants sociaux ne savent résoudre (Robin [1994], p. 60). Quelques maisons habitées par des Africains connaissent également le même sort dans le quartier du Canal à Evry-Courcouronnes.

2 Epamarne/Ville de Lognes, *Le quartier du Segrais*, Epamarne, mars 1996, p. 2.

3 RMI, aide médicale à domicile, bons alimentaires (44 % des bons alimentaires de Lognes alors que le Segrais représente 26 % de sa population).

4 Epamarne/Ville de Lognes, *op. cit.*, p. 34. De son côté, James Boucher, auteur d'un DESS sur Croissy-Beaubourg, remarque le renversement des qualités sacrées du site originel (Segrais = *fons secretus* –

Les Pyramides (Evry)

« *Le concours d'Evry est comme un aboutissement et une fin pour les grandes opérations mégastructurelles.* » (J. Lucan) ¹

Les Pyramides furent le quartier-phare de la ville nouvelle, l'un de ses symboles fondateurs.² On se souvient du concours international lancé en 1971, des débats auxquels il donna lieu et de l'exposition que le Grand Palais lui consacra.³ Moins de vingt ans après l'achèvement des Pyramides, la signature d'une convention de quartier (avril 1992) associant l'Etat, le SAN, Epevry et la Ville d'Evry est une réponse aux difficultés d'usage et de gestion du quartier, qui « *offre une mauvaise image et peut être qualifié de quartier d'habitat dégradé* ». ⁴

La relecture proposée par l'Atelier Ville-architecture souligne leur double enfermement, urbanistique et social, dès l'origine : « *la conception même du quartier impose des codes de fonctionnement singuliers : espace totalement piéton, voitures en sous-sol et auto-discipline orchestrée par les militants du quartier. Au point que la collectivité a eu du mal à y mettre son nez. Tout concourt à faire des Pyramides*

source sacrée) ; en effet, le vallon a été remblayé sur une surface de plus de 15 ha par une colline de terre d'une hauteur moyenne de 15 m (décharge du périphérique parisien) : « *La célébration, que semblent lui vouer les immeubles qui lui font face, peut s'expliquer par ses bienfaits en tant qu'écran acoustique atténuant les nuisances sonores de l'autoroute. Cependant, son impact visuel et son effet perturbateur sont considérables pour le site en fermant les perspectives et bouleversant les mouvements naturels du terrain.* » (Boucher, 1992, p. 20)

1 Lucan (1986), p. 68. Ce concours est aussi l'un des premiers manifestes d'innovation sociale, dans l'esprit de la ville neuve de Grenoble-Echirolles conçue par l'équipe concurrente, l'AUA, associée pour le concours d'Evry au Taller de Arquitectura, qui faisait son entrée en France. Peu après, Ricardo Bofill conçut une autre mégastructure dérivée du concours d'Evry, qu'il proposa à Cergy sous le nom de « petite cathédrale » et qui ne se construira pas, Michel Poniatowski, député du Val d'Oise, s'y opposant formellement (Hirsch [1990] pp. 219-223).

2 Acadie (1990), p. 2.

3 Imagine-t-on aujourd'hui dans un tel lieu une exposition sur un concours d'architecture ? Cette exposition avait été montée par J.-E. Roullier grâce au soutien d'Alain Bacquet, directeur de l'Architecture. L'un et l'autre souhaitaient un lieu permanent sur les concours et l'architecture – intention restée sans lendemain.

4 SAN Evry (1992), p. 2. La convention propose une expérimentation pour une gestion innovante ; il s'agit pour l'essentiel de :

– désenclaver le quartier en adaptant les voies de circulation piétonnes et automobiles, les parkings et les espaces publics pour à la fois mieux relier les Pyramides aux autres quartiers et mieux différencier les lieux selon leur statut juridique ;

– restructurer en profondeur les équipements de petite enfance et scolaires ;

– réorienter la politique de peuplement du parc social comme du parc privé.

– innover dans la gestion des territoires, celle des espaces publics comme celle des parkings.

une sorte de médina : celui qui n'y habite pas est un étranger, un touriste », dit Michel Mottez, ancien responsable de l'atelier d'urbanisme de l'EPA.¹

Acadie constate de son côté l'appauvrissement de la conception initiale du projet qui prévoyait un prolongement extérieur à chaque logement comme mode de transition entre l'intérieur privé et l'extérieur public. Les logements disposeraient-ils d'un jardin ou d'une terrasse que la question de la transition resterait posée ; l'usage conflictuel des jardins ou terrasses en pied d'immeubles, qui ont du mal à défendre leur intimité, en est la preuve. La minéralisation excessive de l'urbanisme sur dalle et la confusion des repères entre espaces privés et publics, collectifs et individuels amplifient l'effet de densité. **Le domaine piétonnier y est très étendu alors que, paradoxalement, peu de lieux sont véritablement appropriables. Ils sont au contraire occupés par les populations indésirables à l'Agora, si bien que les Pyramides en deviennent l'« arrière-cour.»²**

Acadie signale aussi l'image négative de certains équipements en décalage avec la réalité : une maison de quartier qui élargit son périmètre d'accueil se voit accusée d'être investie par les jeunes défavorisés ; le collège, dont la carte scolaire se rétrécit au territoire des Pyramides en retire une image négative.³ Le « *trop-plein* » antérieur de vie associative fait croire à une anomie de la vie sociale, alors que c'est le mode de représentation de cette vie sociale dans les associations qui est aujourd'hui en cause, le modèle associatif ne pouvant plus être le modèle de référence pour les populations de passage.

La réputation sociale, dominante, se double de reproches sur les qualités d'usage des bâtiments. L'architecture à terrasse des Pyramides, passablement expérimentale, a cumulé les malfaçons et les dysfonctionnements pendant plusieurs années (chauffage, infiltrations). Depuis quelques années, ce sont les parkings qui ont pris le relais des abcès de fixation. Là encore, les principes d'ouverture qui avaient prévalu à l'origine n'ont pas résisté à la montée de la petite délinquance et les gestionnaires ont dû fermer certains parkings.

2.1.3. Les paradoxes des quartiers difficiles

Les signes de dégradation et de dévalorisation perceptibles en certains points invalident-ils l'ambition des villes nouvelles ? « *Même motif, même punition* », clament

1 Cité par Gravelaine (1996a), p. 15.

2 Acadie (1990), p. 22.

3 *Ibid.*, p. 12.

ceux pour qui les villes nouvelles ne sont qu'une variante de la concentration urbaine. Les EPA ne manquent pas de distinguer les quartiers d'habitat social préexistants aux villes nouvelles, de manière à dégager leur responsabilité dans « *ce qui n'est pas de la ville nouvelle* », comme si à l'opposition ancien quartier / ville nouvelle correspondait une opposition dévalorisation / qualité urbaine. L'examen des faits ébranle cette correspondance. **Tous les anciens quartiers d'habitat social ne souffrent pas d'une égale dévalorisation ; à l'inverse, certains îlots de l'urbanisation nouvelle connaissent les mêmes difficultés que des opérations anciennes. Sans compter que la violence urbaine sous forme d'affrontements entre jeunes relève du phénomène de bandes qui va bien au-delà des formes d'urbanisation.**¹

L'approche des quartiers difficiles, dégradés, dévalorisés, déqualifiés, ou tout simplement des « quartiers », comme l'on dit par ellipse, requiert une grande prudence, car on y affronte l'imbrication complexe des faits, des images et des rumeurs. Ph. Genestier a rappelé que « *la banlieue, en tant que problème social, est une construction mentale tout autant qu'une situation urbaine concrète.* »² D'autres ont remarqué que les mauvaises réputations des grands ensembles étaient déjà inscrites dans leurs sites, dévalorisés en tant qu'anciens terrains vagues ou zones d'accueil de bidonvilles.³ Le diagnostic est d'autant plus délicat qu'ils sont l'objet de discours contradictoires : d'un côté une amplification et une déformation par des rumeurs et des clichés qui stigmatisent définitivement – comme on dit aujourd'hui – des quartiers et des habitants qui ont de toute façon mauvaise réputation, parce qu'ils sont populaires ; de l'autre, une sous-estimation de la dégradation et de la violence de la part des institutions et des habitants, ceux-ci manifestant de la honte devant cette réputation et de la peur devant les représailles.

a. Le risque de simplification et de généralisation

1 Ainsi, quand *Libération* titre le 12 novembre 1996, « L'Essonne cherche la baston » (p. 14), Olivier Bertrand dit bien dit qu'Evry, où d'ailleurs la situation est « *plus calme* » que chez ses voisins, ne fait que répliquer des rixes entre quartiers et entre villes (Corbeil, Athis-Mons, Grigny, Vigneux, Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Michel-sur-Orge, etc.)

2 Genestier (1994), p. 192. Autre témoignage : Michel Bonetti se souvient d'avoir été surpris par la mauvaise réputation d'un quartier d'habitat social de Limoges qui semblait a priori présenter de bonnes qualités urbaines et architecturales. A l'examen, il s'avéra que les élus et le gestionnaire n'avaient jamais accepté cette cité imposée par l'Etat : « *Vingt ans après, ce quartier illégitime souffrait toujours de ce déni de paternité.* » Chacun, du gardien d'immeuble aux chauffeurs de taxi, en passant par les habitants, perpétuait un discours de dévalorisation (Bonetti (1994), pp. 42-43).

3 Voir Dulong et Paperman (1992) ou Bachmann et Basier (1989).

L'hétérogénéité de la population, la vie ordinaire des ménages salariés ne sont pas pris en compte. La dégradation, ou plutôt l'image de la dégradation, est un processus aussi rapide que difficilement réversible. **L'image de quartier dégradé agit sur le comportement des habitants, qui abandonnent tout esprit de solidarité et accélèrent la dégradation des relations sociales internes.**¹ De l'extérieur, la dégradation sociale ou physique d'un bâtiment s'étend à l'ensemble du quartier, voire à la commune. Les difficultés financières de quelques-uns, la présence de familles nombreuses, un trafic de drogue localisé, un incendie volontaire sur un palier suffisent à disqualifier les bâtiments concernés et, par là, tout le quartier – on vient de le voir au Segrais. A Evry, François Delouvrier précise que « *les quartiers difficiles ne sont pas des quartiers, ce sont des îlots dans des quartiers.* »²

b. Le risque de dissimulation

On sait que les actes de petite délinquance, qui ne sont pas tous enregistrés par les statistiques de la police, entrent pour beaucoup dans le sentiment d'insécurité.³ En opposition au discours sécuritaire et aux slogans de l'extrême droite, certains observateurs se sont efforcés de démontrer que le sentiment d'insécurité n'était pas directement lié à l'expérience concrète de l'insécurité et ont mis en garde contre le discours qui méconnaît l'attachement, les solidarités, l'entraide à l'œuvre en réponse à la précarité et à l'anxiété. L'effet pervers de cette attitude est qu'elle sert d'argument à certains acteurs publics pour se dégager d'un problème auquel, aujourd'hui, nul ne sait donner de réponse politique et sociale immédiate.

Il y a ainsi autant de risque et d'erreur à se fonder sur le discours sécuritaire qu'à le réfuter. Pour ce qui concerne le présent travail, nous avons déjà dit l'importance de prendre en compte toutes les représentations, vraies ou fausses, attachées aux villes nouvelles.

-
- 1 Voir, notamment, sur ces processus désormais bien connus : Paugam (1991) ; Delarue (1991) ; Dulong & Paperman (*op. cit.*) ; Bachmann et Basier (*op. cit.*). Pour illustrer les risques de l'affichage des quartiers, les auteurs du dossier revisitant la Villeneuve de Grenoble-Echirolles notent que les nouveaux élus à la municipalité de Grenoble (1995) jugeaient discutable l'inscription de la Villeneuve au titre des DSQ : « *La paupérisation existe mais, grâce à la mixité, le peuplement a peu évolué depuis les années 1970, avec toujours un nombre non négligeable de cadres* » (Jean-François Parent, in « Formes urbaines et innovation sociale : que reste-t-il de nos utopies ? », *Ville-Architecture* n° 1, mars 1996, pp. 12-13).
 - 2 Entretien avec F. Delouvrier, directeur de l'urbanisme, de l'habitat, du logement et de la politique de la ville auprès de la Ville d'Evry.
 - 3 Nos propres enquêtes menées fin 1995 dans la cité de la Frette, à Aubervilliers, nous ont révélé combien les habitants taisent leur peur par crainte des représailles et par découragement devant l'impuissance de la police et des gestionnaires de leur logement.

c. Des quartiers inscrits à la politique de la ville

L'inscription de quartiers à la politique de la ville est l'indicateur d'un diagnostic et d'un traitement. Si l'on peut penser qu'elle indique les grosses fièvres, elle enregistre aussi des quartiers qui n'ont que de la température, mais elle n'est pas un critère de la qualité des quartiers et des villes. D'ailleurs de nombreuses communes plus ou moins prestigieuses ont un quartier faisant l'objet d'une procédure identique : Sceaux, Rueil-Malmaison, Chatenay-Malabry et Suresnes (pour leurs cités-jardins, il est vrai), Clamart, Nemours. A Saint-Quentin même, figure Montigny-le-Bretonneux, classée plus haut parmi les communes aisées. La présence de plusieurs de ces quartiers à Marne-la-Vallée s'explique par leur forte représentation géographique sur le pourtour de la petite couronne, dans des secteurs plus éloignés des pôles de services et d'emploi et des gares. En 1994, ces quartiers étaient les suivants :

– aucun quartier de Cergy-Pontoise (une convention de quartier a pourtant été signée en 1990 pour Saint-Christophe) ;¹

– à Saint-Quentin, le quartier du Merisier (Trappes) et le quartier des Prés (Montigny-le-Bretonneux), La Verrière et Magny-les-Hameaux étant en contrat de ville ;

– à Evry, aucun quartier, mais la commune d'Evry est en contrat de ville pour les Pyramides ; n'y figurent pas les quartiers du Champrier du Coq, ni celui du Parc aux Lièvres, à l'image pourtant dévalorisée ;

– à Marne-la-Vallée, les Hauts-Bâtons et les Cormiers (Noisy-le-Grand), le Rû de Nesles et la ZAC des Deux-Parcs (Noisiel) ; les Hautes-Noues (Villiers-sur-Marne) ; un dispositif pouvant s'inclure dans le cadre de la politique de la ville est envisagé pour le quartier du Segrais à Lognes ;

– à Sénart, le quartier de la Gare (Savigny-le-Temple).²

Dans tous les cas, l'état d'urgence est apprécié par les responsables, élus et techniciens. En ville nouvelle, la mobilisation a été rapide. Il est vrai que les processus de dévalorisation de certains quartiers nouveaux ont été rapides eux aussi. Les causes sont les mêmes qu'ailleurs : départ d'accédants à la propriété ; tendance à la concentration spatiale des populations étrangères, des familles nombreuses ou monoparentales, ce qui accentue le départ des « bons » locataires et perturbe l'équilibre social (et financier) des bailleurs victimes des impayés, y compris dans des

1 Le Gall (1991).

2 Lelevrier et al. (1994), pp. 18-19 et p. 115.

programmes en accession à la propriété, dont les appartements sont progressivement mis en location.¹

2.1.4. La cote immobilière met-elle de l'huile ou de l'eau sur les images ?

La dépression du marché immobilier est ressentie difficilement en ville nouvelle, où la forte croissance passée crée aujourd'hui une concurrence importante entre le neuf et la revente. L'écart s'accroît entre les deux marchés, malgré les avantages bancaires et fiscaux du neuf : à Evry, les maisons Bréguet du golf immobilier de Bondoufle, vendues deux millions de francs en 1985, seraient revendues moins cher aujourd'hui.²

Epamarne se préoccupe tout particulièrement du suivi du marché de la revente : en 1990, il y a eu un millier de reventes, soit autant que de premières acquisitions, alors qu'en 1988, la part du marché de seconde main n'était que de 46 %.³ L'enquête du CREIC réalisée auprès des notaires fait état d'une très grande diversité de mobilité et de plus-values parmi les programmes puisque, pour ne prendre que la commune de Champs-sur-Marne, le taux de mobilité dans des programmes collectifs varie pour l'année 1989-1990 entre 8 % et 29 %, la plus ou la moins-value moyenne en francs constants allant de - 5 % à + 40 % pour des reventes réalisées en 1990.⁴ Le taux de mobilité et la plus-value sont-ils des indicateurs d'image ? La plus-value est très trompeuse quand on voit qu'elle est d'autant plus élevée que les prix d'origine étaient bas, tels les programmes en HLM-accession. **Surtout, contrairement à ce que l'on pourrait attendre, la répartition des plus-values et des moins-values ne distingue pas le collectif de l'individuel.**

On s'aperçoit aussi qu'à Noisy-le-Grand, dans les fameuses opérations de R. Bofill (*le Théâtre, le Palacio d'Abraxas*) et M. Nuñez (*les Arènes de Picasso*), les appartements revendus en 1989-1990 ont réalisé une légère moins-value en francs constants (entre - 0,6 % et - 5,2 %) alors que la plus-value moyenne sur Marne-la-Vallée était de 14,4 %.⁵ Cette moins-value est cependant moins élevée que ce que la

-
- 1 C'est la cas, par exemple, de la moitié des appartements en accession à la propriété dans les Pyramides d'Evry, estime Laffort (1986), p. 120.
 - 2 D'après nos interlocuteurs à Epérvy.
 - 3 CREIC (1992), p. 12.
 - 4 *Ibid.*
 - 5 *Ibid.*, pp. 20-30.

rumeur prétend au Pavé neuf.¹ Le diagnostic sur le quartier effectué par Quatenaire programmation constate que « *l'image du quartier est globalement mauvaise à l'extérieur. La preuve irréfutable en est la chute de valeur des appartements ; malgré leurs qualités intrinsèques unanimement reconnues, ils ne trouvent preneur qu'à moitié prix de leur valeur initiale.* »² Les causes : l'inachèvement des espaces publics, la dégradation d'une partie du patrimoine bâti, le fort taux de population africaine. **Les « on-dit » seraient donc plus alarmistes que la véritable cote immobilière, qui ne fait pourtant pas de cadeau.**

Résumé : Naissance d'une géographie sociale dans les villes nouvelles

La structure sociale de la population des villes nouvelles et des communes qui les composent est assez équilibrée. Le peuplement confirme des positions anciennes, populaires à Trappes et La Verrière (Saint-Quentin), aisées à Bry-sur-Marne (Marne-la-Vallée). Les nouveaux cadres s'installent d'abord à Montigny et Voisins (Saint-Quentin) et dans les anciens bourgs ruraux des secteurs médians de Marne-la-Vallée. Cergy-Pontoise et Evry sont plus particulièrement les villes « *du cadre et de l'ouvrier.* »

La réputation des quartiers se bâtit sur le classement social, comme partout : mieux vaut habiter une grande maison devant un golf ou avec vue sur l'Oise... Les risques de dévalorisation sociale sont plus grands dans le collectif social, mais par conjugaison de l'agrégation de populations étrangères, du chômage et du surendettement, les difficultés de propriétés dans de petits immeubles en PAP, voire dans des programmes de maisons, suffisent à attiser la rumeur sur des quartiers entiers. La cote immobilière de ces quartiers vient plutôt tempérer ces réputations alarmistes. Surtout, ces quartiers bénéficient de la solidarité de leurs habitants et de l'engagement des responsables dans leur traitement social.

-
- 1 Il est vrai que le marché est moins actif quand le quartier se déprécie, les vendeurs préférant prendre le risque d'attendre plutôt que de revendre à perte
 - 2 Quatenaire Programmation (1994a), t. 1, pp. 19-20.

2.2. La centralité aujourd'hui

« Ce qui fait de la ville un milieu sous tension, ce n'est pas tellement la concentration de l'habitat, l'état de friction latente et continue qui électrise les rapports, la multiplicité des *possibles* ouverts à l'existence individuelle, c'est pour moi bien davantage l'antagonisme qui y règne entre un système de *pent*es naturellement centrifuges, qui toutes mènent le noyau urbain vers son émiettement périphérique, et, en regard, la puissante astreinte centrale qui les contrebalance, et qui maintient la cohésion de la cité.» (J. Gracq, *La forme d'une ville*)

Cette belle formulation de la tension entre les forces de l'émiettement de la ville et celles du maintien de sa cohésion est-elle applicable aux villes nouvelles ? Plusieurs formes de centralité (en terme de fonctionnement et d'espace) sont-elles possibles ? Si la centralité, c'est des équipements plus du lien social fabricant de l'identité collective, on comprend l'enjeu de la création des centres dans leur conception. P. Delouvrier, défendant en 1966 son schéma directeur, proclamait qu'il était « *révolutionnaire parce qu'il [voulait] supprimer le fait et le nom "banlieue", en créant des centres urbains nouveaux ou rénovés, intermédiaires dans leurs fonctions entre le cœur de Paris et le petit centre de quartier, d'une puissance suffisante pour y insérer une préfecture, des facultés, des théâtres, des grands magasins.* »¹ **Les centres devaient être puissants pour créer un pôle d'activités et d'équipements à l'intention des habitants de la ville nouvelle et contribuer à restructurer les tissus urbains des banlieues.**

Ce fut particulièrement le rôle dévolu à Evry et à Marne-la-Vallée, dont le premier centre de Noisy-le-Grand allait être implanté au contact de la banlieue pavillonnaire.² La création des villes nouvelles a développé l'interrogation sur la centralité en Ile-de-France au-delà de sa définition géographique. Christiane Flageollet-Saadna constatait en 1987, dans une étude exploratoire de la centralité en banlieue parisienne, la connaissance très réduite de la centralité dans la région, en dehors de Paris.³

1 Delouvrier (1989), p. 50.

2 Merlin (1982), p. 108.

3 « *Ce que nous connaissons mal dans la région, c'est le rapport existant entre un espace donné et les populations qui le fréquentent, ainsi que le rôle joué par cet espace dans l'élaboration du lien social et dans le développement des modes de vie à partir desquels s'assure l'identité collective.* » (Flageollet-Saadna, 1987, p. 80).

2.2.1. Centres et centralité à Marne-la-Vallée

La centralité non conventionnelle de Marne-la-Vallée peut très bien être présentée de façon assez semblable par un urbaniste de l'établissement public et par un habitant :

« On reproche toujours à Marne-la-Vallée de ne pas avoir de centre mais elle peut très bien avoir plusieurs centres (Noisy et Val d'Europe). Marne-la-Vallée, ce n'est pas une ville, c'est une agglomération. L'Ile de France ressemble à Marne-la-Vallée : les Franciliens vont de moins en moins à Paris et auront de moins en moins besoin d'y aller. Marne n'a pas besoin de centre, les centres de secteur sont suffisants. Les images de centralité amènent à une régression : la structure urbaine de l'agglomération de Paris, ce n'est pas la relation centre-périphérie. Avec 200 000 habitants sur 25 km, il n'est pas indispensable qu'il y ait un centre, car Marne est elle-même un centre de l'Ile-de-France. » (Jean-Marc Boyer, Epamarne)¹

« Marne-la-Vallée, c'est plutôt une région nouvelle. On ne peut pas parler de ville nouvelle, ce n'est pas une ville, c'est une concentration de petites villes. C'est plutôt... Moi je pense aux villes de Californie dans la banlieue de Los Angeles, des villes nouvelles qui se sont créées de toute pièce. Par exemple, Las Vegas. On construit tout selon un damier, les commerces, le cinéma, les activités, tout ce que vous voulez. On met les résidences un petit peu dispersées dans la nature. Mais en France on parle de ville nouvelle à tort et à travers. Je ne pense pas que Marne-la-Vallée soit vraiment une ville nouvelle. Peut-être une zone d'expansion nouvelle, mais ce n'est pas une ville nouvelle. » (Habitant interviewé par Maryse Blanchet)²

a. Bussy Saint-Georges. La polycentralité de Marne-la-Vallée est même revendiquée par Epamarne pour la conception d'un de ses sous-ensemble : *« Bussy Saint-Georges n'est pas en soi un centre urbain mais plusieurs centres. Beaucoup d'arrondissements parisiens n'ont pas un centre unique mais possèdent plusieurs lieux de référence attrayants, plusieurs fonctions adaptées, tous autant animées. C'est sur ce principe de fédération de centres de quartiers que peut se constituer la vie attrayante*

1 Entretien avec Epamarne.

2 Blanchet (1993), t. 2, pp. 419-420.

*de la cité.»*¹ De cette crise de la conception d'une centralité, J.-M. Boyer redoute la disparition du sens urbain au profit d'une juxtaposition de propositions de constructeurs au gré du marché et de la soumission du client automobiliste, tout en reconnaissant la force des pratiques sociales contre les préconceptions des urbanistes.²

b. Le Pavé neuf, construit sur la commune de Noisy-le-Grand entre 1980 et 1990, a l'avantage de rassembler de nombreux emplois grâce à l'établissement du siège de sociétés et d'administrations³ qui lui assure un rôle important de centre d'activité. Il devait se caractériser également par la présence d'équipements publics majeurs dont l'intérêt et l'aire d'attraction allaient dépasser largement le cadre du quartier (université de 120 000 m², salles de spectacle, d'exposition, école de musique...). Or la création d'une université à Marne-la-Vallée s'est concrétisée trop tard pour être implantée au Pavé neuf. Les grands équipements culturels n'ont pas non plus été réalisés, si bien que **les équipements publics ne s'adressent qu'aux habitants du quartier.**⁴

c. Le Lizard serait lui aussi un quartier complet définissant le mode de vie urbain. Contrairement aux principes dominant à l'époque dans la plupart des villes nouvelles, la réintégration de la voiture dans le quartier a constitué un élément directeur de la conception des rues. Les équipements publics fédèrent le quartier autour du cours des Roches : complexe sportif, marché, bourse du travail, chambre régionale des comptes, direction générale des impôts, école de musique, maison de quartier, relais paroissial, groupes scolaires, lycées, collèges et enfin le centre d'art et de culture de la Ferme du Buisson. L'évaluation de Quatenaire Programmation estime que les objectifs semblent avoir été atteints :

– **le Lizard a une aire d'attraction large** : nationale pour l'ENST⁵, régionale voire nationale pour le centre de formation de la Banque de France, régionale pour le centre de formation de la RATP ainsi que pour la Ferme du Buisson qui attire un large public, parisien pour partie ;

– **l'harmonie entre les différentes vocations du quartier (lieu de résidence et de travail) a été atteinte** et induit une animation permanente du centre ;

1 *Bussy St-Georges, projets pour la ville* (1995), n.p.

2 Boyer (1991), pp. 24-25.

3 Direction départementale des Postes, Diac, Océ, CAF, etc. en tout 2500 emplois et 2282 logements (7226 hab en 1990).

4 Quatenaire Programmation (1994b).

5 Ecole nationale supérieure du Trésor.

– le centre de quartier est particulièrement vivant, « il a tout le charme d'un quartier urbain animé et populaire, au sens positif du terme. »¹

La Ferme du Buisson, créée en 1980 avec le label de « scène nationale », est aussi depuis 1991 un centre d'art contemporain. Elle devait être un lieu artistique, de création et de présentation d'œuvres d'art, un lieu de vie à fonction d'espace de proximité, un lieu de dialogue et d'expression favorisant les échanges.² Sylvia Ostrowetsky a réalisé une enquête lors d'une manifestation festive montée par le groupe *Lieux publics*, qui s'y est déroulée durant trois jours de juin 1986. Elle indiquait que les interventions de ce groupe avaient le même objectif que les aménageurs : « produire les conditions, au moins momentanées, d'un usage plein des espaces publics (...) Permettre que cet espace public soit précisément investi par un public ; et qui plus est par un public qui devienne à lui-même son propre public : qui se rencontre, qui s'observe, etc. »³ Cette expérience participait du mouvement de qualification des espaces publics par l'animation des dynamiques sociales. L'enquête a relevé à la fois une large différenciation culturelle et l'épreuve de l'idée d'un même espace public partagé. La Ferme du Buisson réunit à la fois l'idée de ruralité et d'urbanité qui caractérise le Lizard : « Ceux qui ont choisi ou que les hasards de la vie ont placé ici adhèrent totalement à l'idéologie et au mode de vie qu'elle représente : la Ferme est au cœur de leur ville comme à l'origine naturelle de la vie. »⁴ L'objectif de la manifestation était de fabriquer de l'imaginaire, de marquer la Ferme du Buisson de manière durable, de laisser une trace dans la mémoire collective des habitants ayant partagé l'événement. S. Ostrowetsky répond que « le "génie du lieu" ne peut qu'être inscrit dans le durable, le matérialisé et non dans l'éphémère, fût-il éblouissant. »⁵

La Ferme du Buisson est-elle amenée à être un équipement culturel fort, capable de rééquilibrer, à l'ouest de Marne-la-vallée, le poids lourd que Disneyland est à l'est ? Les « ingénieurs culturels » d'ABCD proposent de la compléter par un équipement musical et une école d'art de manière à réaliser là un

1 Quatenaire Programmation (1993), p. 32.

2 Codej (1995), n.p.

3 Ostrowetski (1991), p. 28.

4 *Ibid.*, p. 43.

5 *Ibid.*, p. 45.

véritable complexe culturel renforçant la centralité de Noisiel.¹ Mais face à Disneyland, l'enjeu est-il un rééquilibrage culturel ?

– **d. Val d'Europe. Un centre commercial ? Non, un centre urbain (ou l'inverse)**

La conquête se poursuit à l'est sur les communes de Chessy, Montévrain et Serris avec le projet de Val d'Europe, qui est la grande affaire de la fin du siècle et du début du suivant. Côté Etat, c'est le « *deuxième grand pôle structurant de la ville nouvelle* » : une gare RER, un million de mètres carrés de bureaux (presqu'autant que la surface actuelle à Marne-la-Vallée), 5 000 logements, un deuxième pôle universitaire. Côté Disney, c'est un centre commercial de 90 000 m² qui « *n'est que l'ossature d'une ville à venir. Pendant cinq ans, nous nous sommes concentrés sur notre mission touristique. Aujourd'hui, il est temps de passer à la seconde phase : la constitution d'un véritable pôle urbain* » (un des porte-parole de Disney).² **S'il est permis de se préoccuper de ce que serait une ville Disney, c'est pour le moment le projet de centre commercial qui exaspère les commerçants du nord du département**, dont la colère a éclaté après que le président de la chambre de commerce et d'industrie de Meaux se fût seulement abstenu lors de l'examen du projet par la commission départementale d'équipement commercial.³

2.2.2. (Re)centrer Sénart

On a beaucoup écrit sur la contradiction de Sénart, la plus verte et la moins urbaine des villes nouvelles, addition de bourgs dont la somme ne fait pas une ville, ville nouvelle lancée sans centre fédérateur et qui s'en cherche un aujourd'hui. Sénart pourrait être un laboratoire de la ville de faible densité, à condition d'être une ville, ce qu'elle ne serait pas. Aujourd'hui, le grand équipement culturel est la **Coupole**, scène nationale, ouverte en 1986 à Combs-la-Ville dans un bâtiment de Jean Nouvel, avant de se dédoubler en 1993 à Moissy-Cramayel dans la **Rotonde**. Les objectifs d'identité et d'animation sociale sont les mêmes qu'ailleurs, sauf que le défi y est plus élevé, tant « *Sénart est une ville du dimanche* », comme le dit un de ses directeurs, qui, en 1989, a

1 ABCD (1991), p. 32. Enfin, ABCD (Arts-Budget-Conseil-Développement) a comparé la dotation des équipements culturels de Marne-la-Vallée avec d'autres agglomérations. Bien que la liste soit assez vague, Marne-la-Vallée apparaît sous équipée, par rapport aux villes de la petite couronne et aux consœurs nouvelles (pp. 50-53).

2 Cité par Roland Puig dans *Le Monde* du 16/10/1996.

3 *Ibid.*

fait du dimanche un des thèmes du festival de théâtre à domicile. La personnalité des auteurs et le consensus politique qui soutient la Coupole en font un élément fédérateur de l'identité de Sénart.¹

Le besoin d'un centre pour cette ville jusqu'alors volontairement polycentrique a mûri, selon Marie-Hélène Contal, quand les élus ont mesuré que le bilan à effectuer en 1990, soit à mi-parcours du programme du SDAU de Melun-Sénart, ne verrait pas atteints les objectifs visés : sans un centre, pas de ville. En 1987, ils constituèrent une force de proposition nouvelle pour le prochain SDAU : le syndicat mixte d'études et de programmation (Symep). Avec l'établissement public, ils lancèrent un concours international pour l'aménagement d'un espace central capable d'assurer la « métropolisation » de la ville nouvelle.²

Ce concours fut particulièrement exemplaire de ces années où la figuration de l'architecture et de la ville, par le dessin, l'image de synthèse et la maquette, se constitua en objet plastique autonome (et non pas comme représentation du projet) et montra un « urbanisme d'images »³ :

« On peut concevoir que l'électrochoc administré par Coop Himmelblau ou l'ambition du projet Sarfati-Zandfos aient pu presque faire peur alors à certains des acteurs et les ramener vingt ans plus tôt, à cette époque où l'Etat avait décidé de créer, au beau milieu du plateau briard et de ses bourgs, une ville nouvelle de 300 000 habitants. »⁴

En effet, si le concours, par l'ampleur de ses propositions, a gratifié aménageurs et élus, il impliquait une mutation inacceptable par de nombreux élus. Par la suite, le déjugement de l'Etat, à propos du Grand Stade ou de la gare TGV, est venu contredire ses propres ambitions pour le centre de Sénart. Depuis quelques années, l'établissement public reprend l'offensive en se faisant l'avocat du diable :

1 Ce sont les conclusions (ou les espoirs) d'Alain Montagu et Serge Sokolsky, auteurs du rapport du Codej (1995).

2 Contal (1992), pp. 36-38.

3 Expression de Bruno Fortier (1990). Jean-Marc Chancel et Jean-Michel Servignat ajoutent : « Aux vedutes pacifiées de la "ville européenne", Melun-Sénart opposait des figures étranges : forêts rouges, champs jaunes et ville bleue traversée de bandes picturales comme un Mirò pour les plans de l'OMA ; graphisme acéré, tracés ésotériques et stridences géométriques pour le « combat de forces » que présentait Coop Himmelblau ; flottement océano-stellaire des grandes images de synthèse de l'Area. » (Chancel, Savignat [1993] p. 73).

4 Contal (1992), p. 47.

« L'emploi y est encore peu développé (...) Les bureaux sont pratiquement inexistantes et les activités de services peu nombreuses. Et qu'en est-il des services et commerces de haut niveau (...). Nous constatons tous que pour travailler, se cultiver, se distraire, s'habiller, s'équiper, il faut bien souvent sortir de Sénart et parfois aller loin : à Melun, Evry, Corbeil... Paris. Alors pourquoi pas à Sénart ? »¹

Les arguments ? Le centre ville apportera activité, richesse, identité qui à leur tour créeront des emplois et attireront de nouveaux équipements publics. Enfin, la présentation des grandes lignes du projet commence par rassurer sur ce que le centre de Sénart ne sera pas : ni béton, ni tours, ni échangeurs, ni « *espaces résiduels lugubres à traverser avant d'arriver aux équipements et services du centre ville* » (on devine qui est la consœur visée). Mais les années soixante sont loin, quand Paris attribuait à Evry la centralité administrative de Corbeil. **Si les enjeux sur le centre sont si vivement ressentis, c'est parce qu'à son achèvement, il fera de Sénart cette ville aujourd'hui autant attendue que redoutée.** Le centre est, pour certains élus, la brèche des maux de la ville (cette fois, c'est le centre d'Evry qui est visé) :

« Il y a déjà beaucoup d'équipements qui gênent la construction d'un centre. Faut-il faire un centre urbain à Lieusaint-Moissy (600-700 lgts) alors que deux autres centres démarrent à peine ? Il y a quelques problèmes à Savigny, qui a récupéré une partie des Maliens de l'Ilot Chalon. On compte 35 % d'étrangers, il y a eu des agressions contre agents SNCF : c'est un quartier qui se dévalorise. Quant à Francilia, les élus ne veulent pas de centre parce que les habitants n'en veulent pas : si on crée un centre ville, ça amènera une population indésirable. Le maire de Lieusaint n'en veut pas.² Chacun repousse le centre-ville ... qui devrait être construit sur une commune supplémentaire ! Il y a pourtant un besoin d'urbanité de la deuxième génération. La population des adolescents souhaite la réalisation de Francilia. » (Entretien avec EPA-Sénart)

2.2.3. Centres de quartier, centres commerciaux, centres-villes

a. L'évolution de la consommation et de l'offre

1 EPA-Informations (nov. 1994).

2 L'entretien a été réalisé peu avant les élections municipales de 1995. Depuis, la nouvelle municipalité de Lieusaint est favorable au projet.

« J'allais plus aux Touleuses avant. Nous allions aussi à la bibliothèque aux Maradas. C'était beaucoup plus sympathique, il y avait deux dames, on les connaissait bien, elles nous indiquaient des livres, il y en avait beaucoup moins mais on trouvait des trucs intéressants. Maintenant on est noyé dans la masse, on est un numéro. Il y avait plus une vie de quartier avant. Là on est un petit coin isolé de verdure, mais il n'y a plus rien. » (Une habitante des Bocages à Cergy)

Dans le schéma de principe des villes nouvelles, le quartier était pour les programmeurs l'unité de base du fonctionnement urbain et social. J. Michel et B. Warnier en ont rappelé les orientations, dont la fameuse séparation auto-piéton (à Cergy surtout, et à un moindre degré dans les premiers quartiers d'Evry et de Noisy-le-Grand) et l'évolution des doctrines qui a conduit à abandonner cette séparation.¹ Cette conception globale de la vie urbaine s'opposait à la monofonctionnalité résidentielle et au sous-équipement des grands ensembles. Centré sur l'aménagement d'équipements scolaires, commerciaux, sportifs et culturels de base, le quartier fut pensé dans un fonctionnement auto-centré vite dépassé par le changement des modes de vie. On constate aujourd'hui que le fonctionnement de certains centres de quartier s'essouffle, au fur et à mesure que s'élargit le territoire de fréquentation des commerces et des équipements scolaires et culturels.

*« Les centres commerciaux sont de pâles copies des grands centres, des choses en réduction... Melun, c'est une vraie ville. Ici, ce n'est pas des villes. On a besoin de la ville. Melun, on gare la voiture et on fait un tour, c'est génial. »*²

« On gare la voiture et on fait un tour » : la simplicité de ce raccourci est l'illustration d'une pratique urbaine à laquelle ont répondu les concepteurs de la troisième génération (Cergy-le-Haut, Bussy-Saint-Georges, Evry-Cathédrale...).

L'étude de Médiane sur le commerce de proximité à Sénart (1993) confirme tout ce que l'on sait sur le rôle du petit commerce dans la pratique et dans l'image de convivialité et d'animation ; le centre apparaît comme la vitrine de l'ensemble du quartier, il contient son image. Yann Chauvin, auteur d'une investigation très approfondie, estime qu'à Evry, la crise du commerce alimentaire, de celui de la maison ou de l'équipement de la personne, n'est pas seulement celle du petit commerce en général : elle est aussi le résultat de l'inadaptation de l'offre à l'origine de la ville

1 Michel, Warnier (1989), pp. 227-259.

2 Habitant cité par Médiane (1993), p. 43.

nouvelle.¹ La centralisation de la fonction commerciale par quartier « est une approche sociologique qui est tournée essentiellement vers le client et non vers le commerçant. Le petit commerce a été conçu ici comme un outil de convivialité et non comme une fonction urbaine à part entière. »² L'augmentation du nombre de logements, donc du marché potentiel, est-elle une réponse à la crise du petit commerce ? Non, répondent les commerçants, les nouveaux arrivants préférant, selon toute probabilité, fréquenter Evry-2 !³

Les aménageurs ont pris conscience très tôt de l'affaiblissement de l'intérêt pour les commerces de proximité. Henri Jarrige dit même que « c'est dans le domaine commercial qu'on a le plus fait évoluer les idées sur la ville nouvelle d'Evry. »⁴ Y. Chauvin voit la révolution commerciale à l'œuvre à Evry, comme dans les autres villes nouvelles, passant des axes piétonniers aux axes automobiles. Il pense qu'elle devra choisir entre une offre orientée vers les étudiants et une offre destinée aux cadres, alors qu'il ne paraît pas impossible de faire coexister « sandwicheries » et salons de thé, « sweateries » et boutiques de vêtements.

Encore faut-il s'entendre sur la notion de « commerce de proximité » et ne pas la confondre avec l'ensemble du « petit commerce. » **Ce n'est pas tant le commerce qui est en cause que l'urbanisme commercial.** La centralité ne garantit pas le succès du commerce : voir, parmi tant d'autres à Paris, l'échec de la galerie du quartier de l'Horloge, pourtant face au Centre Pompidou. La nouvelle conception – ou, si l'on préfère, le retour à une conception traditionnelle – des rues commerçantes de Cergy-le-Haut et de Bussy Saint-Georges, rencontre visiblement la faveur du public. Qui en sont les commerçants, quelles ont été leurs conditions d'installation, quelle est la fréquentation de ces boutiques en comparaison avec les centres commerciaux ?

b. La revalorisation des centres

D. Béhar dit que la demande de centralité dans les villes nouvelles, de la part des cadres, est entravée par la présence de logements sociaux.⁵ C'est vrai à Evry et à Noisy-le-Grand, moins à Cergy et à Saint-Quentin. Cette demande a été identifiée dès la fin

-
- 1 Avec 565 commerces et plus de 150 000 m² de surface de vente, la ville nouvelle est équipée comme une ville de 160 000 habitants, quand elle n'en compte que 73 000 (en 1990). La moitié des commerces spécialisés – fromager-crémier, poissonnier, boucher, etc. – y a fermé.
 - 2 Chauvin (1993), p. 237.
 - 3 *Ibid.*, p. 93.
 - 4 Cité par Chauvin (1993), p. 109.
 - 5 Béhar (1991), p. 18.

des années soixante-dix dans la plupart des agglomérations françaises, où est apparu un mouvement de *gentryfication* des centres-villes (en 1990, 30% des actifs qui y résidaient étaient cadres ou exerçaient un métier intellectuel).¹

Les commerces sont les premiers signifiés de la rue. A la différence de l'intervention publique en matière de logements ou d'équipements, l'implantation commerciale répond au marché, si bien que le commerce est la vitrine du statut social de la rue et, derrière elle, du quartier. Les habitants de Cergy ont déclaré à TMO Consultants (1991) que les brasseries, l'architecture, les platanes réussissent à faire de la Grand' Place un lieu convivial.² Le centre commercial contribue largement à faire du quartier Préfecture le centre de la ville nouvelle. Les cadres déplorent une offre insuffisante en restauration d'affaires, rapide et à toute heure. Selon ces consultants, les cadres décideurs verraient bien un immeuble de prestige, comme touche finale au développement et à l'image de centre ville. Pour relayer le signal de la préfecture, « *qui a fait son temps* »³, ils seraient favorables à un « *grand projet médiatique* » à l'emplacement du parking face au RER – en réponse, l'EPA ne manque pas de projets.⁴ De façon générale, les reproches sont les mêmes que ceux qui sont adressés à l'Agora d'Evry : manque d'accessibilité en voiture, absence d'animation le soir.

Le centre d'Evry n'est pas, pour la Cofremca, le lieu neutre recherché par les cadres, mais un espace « *univoque et très ciblé.* » Il y manque le pluralisme de l'offre : « *Je ne vais plus à Evry au cinéma le soir. Aller au cinéma, c'est aller manger quelque chose après, boire quelque chose. Tout est fermé.* »⁵ L'indicateur de l'heure de fermeture des cafés et des restaurants est un tel baromètre de la vie nocturne qu'il devrait figurer dans les guides touristiques !⁶

1 Massot et Orfeuill (1995), p. 24.

2 La ville de Cergy avait demandé aux commerçants, qui ont refusé faute de personnel et en raison de l'insécurité, de reculer leur heure de fermeture afin d'accroître la vie nocturne de la cité (Murano [1992], p. 110).

3 TMO Consultants (1991a), p. 21.

4 Ces projets sont présentés par B. Warnier dans *Projet urbain* n° 3 de mars 1995. Cergy présente un « *piquetis de bâtiments [qui] ne marque pas la présence d'un centre. Pour signifier ce centre, il faut soit créer des signaux particuliers, soit construire des immeubles qui puissent s'imposer par leur hauteur. C'est ce qui a failli se faire avec, il y a quatre ans, un investisseur qui était prêt à faire une tour "phare" de 160 mètres de haut* » (p. 18). Un autre grand projet propose d'associer le dessus et le dessous de la dalle à la sortie du RER.

5 Cofremca (1986), p. 21.

6 Il en est dit autant de Cergy : les cafés situés sur les différentes places de la ville n'acceptent plus personne après 20 heures, seuls le bowling et la discothèque recevant leurs clients jusqu'à une heure plus tardive (Murano [1992], p. 111).

Les professionnels de l'immobilier relaient évidemment les réserves des catégories aisées : le poids des logements sociaux, (l'architecture pesante des Pyramides), l'urbanisme sur dalle nuisant à la lisibilité et à la pratique de la ville.¹ Les cadres désinvestissent l'Agora, « *la conception architecturale mais aussi les gammes de produits représentés ne permettant pas à ces populations plutôt hédonistes et éclectiques d'épanouir leurs désirs : le centre commercial n'a pas l'aptitude à répondre aux exigences de variété manifestées par nos interlocuteurs.* »²

Le centre commercial concentre les critiques de GMV Conseil (1989) et de Menighetti Programmation (1989). Ce dernier a proposé de créer un marché permanent autour de la place Mendès-France, avec concentration de commerces alimentaires haut de gamme, et de s'appuyer sur la seule voie automobile proposant un large trottoir pour piétons, l'avenue Blaise-Pascal. Les attentes des professionnels de l'immobilier étaient fortes vis-à-vis de l'aménagement du secteur Coquibus, en vue d'édifier un programme de prestige à la densité convenable, malgré les nuisances de l'autoroute, la platitude du terrain (*sic*) et l'étroitesse du site.³ L'implantation d'équipements publics faisait plutôt froncer leurs sourcils ; ils craignaient qu'elle stérilise l'animation de fin de journée et de fin de semaine, une minorité y voyant cependant l'opportunité de constituer un nouveau centre d'affaires autour des bâtiments publics. En revanche, l'implantation de la cathédrale a suscité une véritable communion dans la foi en ses vertus, y compris médiatiques, et dans les retombées attendues sur le marché immobilier.

La nouvelle place des Droits-de-l'Homme réunit des fonctions symboliques majeures : cathédrale, hôtel-de-ville, chambre de commerce, hôtel de tourisme. Il n'y manque que la pâtisserie, recommandée par GMV Conseil comme étant, avec l'église, la mairie et les cafés, une caractéristique du vrai centre ville, celui d'une ville moyenne de province.⁴ C'est bien d'ailleurs un centre commerçant traditionnel que B. Hirsch et l'architecte Clément Douady souhaitaient pour le centre Préfecture de Cergy, avant d'accepter le projet plus « *ambitieux* » de Vasconi et Pencreac'h défendu par P. Delouvrier.⁵

1 GMV Conseil (1989b), pp. 28-29.

2 Cofremca (1986), p. 20.

3 GMV Conseil (1989b), p. 3.

4 *Ibid.*, p. 5.

5 « *Bien que foncièrement incroyant, j'estimais en tant qu'urbaniste qu'une ville ne pouvait se concevoir sans une place dominée par l'église, avec en face le café et la pâtisserie* » (Hirsch [1990] p. 193). Et aussi : un centre, c'est « *une rue réservée aux piétons, bordée de chaque côté par des magasins traditionnels et débouchant sur la place de la préfecture* » (*Ibid.* p. 165).

Résumé : La centralité aujourd'hui

Autant de villes nouvelles, autant de centres différents. Arrivé tôt (Evry, Cergy, Marne-la-Vallée), arrivé tard (Saint-Quentin), voire en retard (Sénart), le centre, ou plutôt les centres, sont une des premières figures des villes nouvelles. La difficulté est que l'urbanisme des premiers centres a vieilli, que les pratiques de consommation ont évolué, et que les centres actuels (ceux de Noisy-le-Grand et d'Evry, surtout) sont autant handicapés par leur conception architecturale et urbaine que par le poids des logements sociaux. La revalorisation des centres sur dalle (à Cergy et à Evry) est ainsi au programme, Evry ayant déjà réuni autour de la cathédrale les fonctions symboliques attendues d'un centre.

2.3. Lisibilité et symbolique urbaine

2.3.1. Chercher, se trouver

« La Ville Nouvelle n'est pas loin de Paris, mais Ziegler n'y avait jamais mis les pieds. (...) Hier, il avait loué cette voiture, une Mercedes, et il avait pris l'autoroute jusqu'à Guyancourt, ensuite il s'était perdu dans les bretelles, les cités, les champs, les architectures modernes et arrogantes des multinationales implantées sur le site. Il n'avait pas mis pied à terre. Il avait circulé en voiture climatisée et n'avait pas voulu mouiller son costume en affrontant l'air extérieur. Il n'avait rien vu, sinon cet immeuble construit par l'architecte Bofill et le bassin de la Sourderie. Un paysage inquiétant, en vérité, posé là n'importe où mais avec soin. (...) Ziegler avait voyagé, il s'était égaré dans le Bronx et dans le Bush australien, à Calcutta et à Barcelone, à Tanger et à Caracas, mais il n'avait jamais rien connu de tel que la Ville Nouvelle pour se perdre, avec ce sentiment de s'y perdre, y perdre la raison et se retrouver vide, comme un trou dans un puzzle déglingué. »

(H. Prudon, *La revanche de la colline*)

En écho à l'expérience d'H. Prudon, on entend celle de nombreux visiteurs, parmi lesquels des architectes irrités de se perdre :

« Au touriste qui se rend à Marne-la-Vallée, on ne saurait trop conseiller de se prémunir d'une boussole. Une carte lui serait en effet inutile, soit qu'elle ne serait déjà plus à jour, soit qu'à la lire il lui faudrait une attention épuisante. Il ne pourra espérer le secours d'aucune pancarte, ni d'aucuns de ses repères habituels. Il devra s'accommoder de ceux, étranges, entre lesquels il ballotera (châteaux d'eau déguisés en totem ou en ziggurat, boîtes de camembert géantes et jumelles monstrueusement érigées sur leur tranche) ou bien se fier à son flair d'automobiliste égaré qui saura évaluer pour lui sa distance d'avec l'autoroute » (Jean-Paul Robert venant visiter pour l'Architecture d'aujourd'hui la « pièce urbaine » d'H. Ciriani à Lognes) ¹

« Pour tout vous dire, je tourne depuis une heure pour essayer de trouver le lieu du colloque. Cela me renvoie à ce qui me rend fou depuis fort longtemps à Marne-la-Vallée, à savoir que l'acte fondateur de cette ville nouvelle est un acte technico-administratif, menteur quant au signifiant. C'est-à-dire que la seule chose qui est évidemment absente ici, c'est Marne et sa vallée, pour être précis. Le seul élément fédérateur éventuel de l'acte de fondation n'est pas là. » (Roland Castro cherchant le lieu des rencontres d'Epamarne un jour de décembre 1992).²

S'il est un lieu commun – c'est le cas de le dire – c'est bien celui de la difficulté à identifier les lieux des villes nouvelles, et d'abord à y trouver son chemin. Ce sentiment n'est-il pas éprouvé par tout visiteur ou tout nouvel arrivant en grande banlieue – et même, plus largement, en terre inconnue ?

La faible densité moyenne, la hiérarchie des voiries, la séparation auto-piéton, la fermeture des îlots, perturbent la perception habituelle de la ville :

« De toute façon, c'est très difficile à comprendre. C'est un labyrinthe, et personne ne se reconnaît. A 500 mètres de chez vous, vous ne reconnaissez rien de la ville. »

« Expliquer à quelqu'un qui ne connaît pas, il ne peut pas se rendre compte, il ne peut pas comprendre, il ne voit pas bien. Ce serait trop long à expliquer. Je

1 Robert (1987), p. 25.

2 Castro (1993), pp. 197-205.

l'inviterais un ou deux mois à la maison, et là, elle se rendrait compte ce qu'est une ville nouvelle » (Habitants de Marne-la-Vallée).¹

Ce que J.-M. Fourier traduit ainsi dans son rapport pour le Comité économique et social d'Ile-de-France (1988) :

« Ainsi l'image de l'archipel s'impose-t-elle fréquemment, entraînant une lecture globale de la ville peu aisée. On ne peut la parcourir vraiment qu'en automobile mais le système de circulation imposé par la conception de la voirie ne facilite pas la représentation claire d'un espace urbain où "pour aller à gauche, il faut toujours tourner à droite". Le piéton, quant à lui, n'en parcourt généralement que des parties limitées, en raison non seulement des distances mais aussi des discontinuités du tissu, qui font des différents quartiers des entités fermées et fractionnent la représentation globale de la ville puisqu'il faut pénétrer individuellement dans chaque quartier pour en appréhender la réalité et la spécificité. »²

En 1960, l'Américain Kevin Lynch apporta, le premier, des concepts et des outils à la connaissance de la lisibilité de la ville. Son ouvrage *L'Image de la Cité* fut traduit en 1969 au moment où les périphéries urbaines françaises commençaient à ressembler à leurs cousines américaines. Définissant la ville lisible comme « *celle dont les quartiers, les points de repère ou les voies sont facilement identifiables et aisément combinés en un schéma d'ensemble* », ³ il proposait la notion d'« *imagibilité* » pour décrire la disposition à créer des images mentales identifiées, structurées et utiles. ⁴ Au même moment (1970), Henri Raymond et Claude Bauhain achevaient à l'Institut de sociologie urbaine une recherche sur les représentations de l'espace urbain par les usagers. Aux significations psychologiques de Lynch (représentations mentales, perceptions émotives), H. Raymond et C. Bauhain opposaient les significations symboliques de la réalité sociale ; ils mettaient en évidence que l'investissement de l'espace urbain s'effectue par la médiation de pratiques et de significations liées aux différences entre groupes sociaux. ⁵

1 Habitants interviewés par Maryse Blanchet (1993), t. 2, p. 414 et p. 412.

2 Fourier (1988), p. 67.

3 Lynch ([1960] 1969), p. 5.

4 *Ibid.*, p. 11.

5 Institut de sociologie urbaine (1970), t. 2, p. 43.

Dans les villes nouvelles, les difficultés de l'«*imagibilité*» sont si évidentes qu'elles sont débattues par de nombreux auteurs, en n'étant réellement traitée que par très peu d'entre eux. A Cergy, Hélène Letourneau demanda à quinze habitants de dessiner le plan des voiries découpant les îlots, pour constater que personne n'y parvenait.¹ A Marne-la-Vallée, Maryse Blanchet a étudié en profondeur la perception et les images du Pavé neuf et du Lizard. Bien que son approche psychologique délaisse les déterminants sociaux, et que la lourdeur de sa méthodologie (multiplication des analyses multivariées) en disperse les résultats, son enquête par 123 interviews est un matériau sans pareil.² L'absence d'identification du quartier résulterait de la difficulté d'en reconnaître la composition, donc les limites. Quand, à la diversité architecturale et à l'absence d'individualité urbaine, s'ajoute la faiblesse des liens sociaux de voisinage, il n'y a pas de quartier mais un espace urbain informe assimilé à celui de la banlieue. Pour qu'il y ait reconnaissance d'un quartier, il faut qu'il y ait « *perception d'un ensemble urbanisé composé d'unités urbaines autonomes, individualisées au niveau architectural comme au niveau spatial, des relations sociales qui s'actualisent au sein de cet espace et des commerces et équipements considérés comme constitutifs du quartier* »³, ce qui est le cas pour 36 % des habitants interrogés. **M. Blanchet a également réalisé auprès des habitants un test cartographique qui révèle une très forte variation des limites de leur quartier.**⁴

L'étude d'Architrave, sur Marne-la-Vallée elle aussi, est une commande d'un autre type, qui tente de mettre à plat les différentes voies de perception à travers lesquelles la ville nouvelle est appréhendée : voies d'accès, sites, lieux administratifs, signalisation,

1 Letourneau (1977), p. 173.

2 De sa thèse volumineuse (*Le rapport des habitants de Marne la Vallée à l'espace physique et à l'espace social. Perception et images de la ville*, Université Paris-V, 1993, 2 t., 650 p.), elle a tiré un *working paper* (« Image et perception du quartier dans une ville nouvelle ») pour la 14^e conférence de l'IAPS (*International Association for People-Environment Studies*, Stockholm, 30 juillet-2 août 1996) qui en condense très efficacement les résultats concernant la perception des quartiers.

3 – 18 % des habitants le bornent à leur immeuble ou à leur résidence ;
– 45 % délimitent un périmètre incluant les immeubles, les commerces et les équipements fréquentés quasi-quotidiennement ;
– 25 % dessinent une aire plus vaste incluant le centre commercial, le RER, les écoles et les divers équipements ;
– 10 % couvrent l'ensemble du secteur, voire au-delà en fonctions des déplacements domicile-travail quotidien (Blanchet[1996], p. 8).

4 *Ibid.* p. 9.

publicité, rapports pôles / bourgs anciens / urbanisation nouvelle, etc.¹ Elle tient compte du regard des habitants, sans négliger les regards extérieurs. Ainsi, les facteurs de confusion relevés, entre les différents messages et ses émetteurs, la pluralité d'images (idéalisées, décalées, contradictoires) et/ou les distances séparant les nouveaux quartiers, anciens bourgs ou parfois, les écarts en relation aux éléments forts des sites ne font que prendre acte d'une lisibilité improbable qui conduit forcément à une compréhension pour le moins brouillée.

Malgré l'importance des obstacles à surmonter et compte tenu de la spécificité du cas étudié – bien qu'il ne soit pas éloigné de celui d'autres villes nouvelles, même si les stades de développement et les contextes sont différents – Architrave prend position positivement pour « *réaliser une symbiose entre Marne-la-Vallée et ses communes et faire naître un sentiment de globalité urbaine.* »² Les auteurs énumèrent des actions à entreprendre pour mettre en valeur le patrimoine (ancien ou contemporain, comme facteur de développement, d'information, d'identité), conforter la vie communautaire, « *re-souder* » les espaces, etc. Vaste programme...

Entre temps, le problème était bien perçu par les établissements publics qui entreprenaient de faciliter l'appréhension des nouveaux quartiers. A Evry, comme on l'a dit, l'aménagement du secteur Coquibus-Cathédrale a déjà implanté ses bâtiments emblématiques selon une organisation extrêmement lisible et accessible. Même chose à Cergy-le-Haut, les emblèmes en moins (la gare exceptée).³ A Marne-la-Vallée, la nouvelle agglomération de **Bussy Saint-Georges** doit assurer à la fois la diversité et l'harmonie de ses différents quartiers sur un territoire long de cinq kilomètres : « *Si l'ensemble est traité avec qualité, cohérence, harmonieuses transitions, on aboutira alors – et dans le détail – à la diversité recherchée. Le plan de ville est simple. Il permet de se repérer aisément. Il favorise l'accueil des visiteurs.* »⁴ **La clarté du schéma déjà réalisé dans le « cœur de ville » préfigure-t-elle celle de l'agglomération ?**

1 Architrave (1992).

2 *Ibid.*, p. 61.

3 « *L'organisation urbaine du centre de quartier s'inspire d'un schéma traditionnel : des rues, des places, une silhouette urbaine aisément reconnaissable* » (EPA-Cergy [1995]), p. 34.

4 Plaque d'Epamarne, *Bussy St-Georges. Projets pour la ville*, 1995, n. p.

2.3.2. Quelques « lieux typiques »

« Qui revoit dans sa mémoire une ville qu'il a visitée, que ce soit en touriste ou en *pélerin d'art*, il s'attache d'habitude à quelques repères, aussi nettement distincts de la masse bâtie que le sont pour un marin les amers sur lesquels il se guide en approchant d'un port, et ces repères sont presque tous des monuments. Il est singulier qu'on concentre ainsi – par un mouvement moins naturel qu'il n'y paraît – le caractère et presque l'essence d'une cité dans quelques constructions, tenues généralement pour emblématiques, sans songer que la ville ainsi représentée par délégation tend à perdre pour nous de sa densité propre, que nous soustrayons de sa présence globale et familière tout le capital de songeries, de sympathie, d'exaltation, qui vient se fixer sur ces seuls points sensibilisés. »
(J. Gracq, *La forme d'une ville*)

a. L'héritage des paysages et des fermes

La présentation et la promotion des villes nouvelles se sont d'autant plus appuyées (et s'appuient encore) sur les qualités des sites d'implantation que le paysage généralement dominant était la fameuse plaine à betteraves qui avait déjà servi pour les grands ensembles – les qualités paysagères n'étaient pas, sauf à Cergy-Pontoise, le premier critère de choix des sites. Le paysage dit naturel était renforcé par la présence de grandes fermes, dont la valeur patrimoniale vint compenser la platitude de la plaine agricole. Ces fermes sont ainsi citées au même titre que les châteaux à Saint-Quentin, à Marne-la-Vallée, à Sénart (ferme de Villepèche à Lieusaint). A Saint-Quentin, la Villedieu, Bel Ebat, Buloyer, les Granges de Port-Royal, le Manet représentent un des thèmes les plus demandés par les circuits de visite proposés par l'écomusée et font l'objet d'articles historiques dans sa revue. On sait qu'à Marne-la-Vallée, le centre de culture le plus important est installé dans la Ferme du Buisson (ferme toutefois industrielle, hors de l'imaginaire des fermes traditionnelles) ; la promotion de Bussy Saint-Georges met en avant la présence sur le site de la ferme du Génitoy.¹

Au jeu des définitions linguistiques distinguant les images, les symboles, les signaux et les emblèmes, disons que la cathédrale d'Evry est le symbole de la ville et l'emblème de la centralité, et qu'elle est éventuellement un signal : on l'identifie dans la ville pour se repérer (bien qu'elle soit trop peu haute pour être visible de loin). Il en va ainsi de tous les édifices qui représentent les villes nouvelles et qui en véhiculent les

1 *Ibid.*

images au propre (les photographies et tous leurs usages iconiques) et au figuré (les représentations du prestige, du pouvoir, du savoir, de la foi, etc.). **Il faudrait procéder à l'inventaire des images reproduites dans la masse des publications promotionnelles ou d'information et à celui des cartes postales pour connaître les édifices et les sites qui symbolisent les communes et les villes nouvelles.** C'est même la multiplication répétée des mêmes images qui légitime la valeur de représentation des sites – on l'a vu pour les opérations de Bofill, fonds sans fond pour fond de décor publicitaire – même si toute image produite par les médias ne peut entrer de force dans l'imaginaire du public.

Faute de travaux procédant à une analyse systématique d'un corpus d'images, voici le parcours de quelques repères, par définition très connus :

b. Marne-la-Vallée : d'un château l'autre, Disney inclus

L'enquête d'A. Dollé vérifie que Disneyland est le premier « *lieu typique* » de Marne-la-Vallée pour ses habitants¹ – symbole lui-même représenté par le signal-logo du château de la Belle-au-bois-dormant. Autres symboles en ordre décroissant : le château de Champs-sur-Marne et son parc, le centre commercial des Arcades, la Cité Descartes, la Ferme du Buisson, les bords de Marne, la chocolaterie Menier (qui devrait encore gagner en image avec l'installation du siège social de Nestlé-France), le château de Guermantes ; les « palais sociaux » monumentaux de Bofill et Nuñez ne semblent donc pas cités. Le château d'eau de Portzamparc n'est qu'un signal, ce qui peine R. Castro.²

Les effets économiques de Disneyland, sur l'emploi notamment, sont bien entendu suivis par Epafrance,³ mais on ne connaît pas encore ses retombées sur l'image et l'identité de Marne-la-Vallée – est-il d'ailleurs possible d'apporter une réponse à une telle question ?

1 La question était : « *Quels sont les lieux de Marne-la-Vallée qui sont typiques, comme la Tour Eiffel l'est de Paris ?* » (Dollé, 1992b, p. 20)

2 « *Je suis étonné de constater [que dans l'enquête d'A. Dollé], il n'y a pas de référence au château d'eau, je pense quand même que celui-ci est beau, on n'a pas de chance, je pensais que celui-ci serait au moins cité... Il n'y a que du vrai référent : château, usine Menier* » (Castro [1993], p. 198). A propos de signal, la mauvaise volonté que met ce lierre, depuis vingt ans, à recouvrir ce château d'eau n'est-elle pas un mauvais signe ?

3 Voir par ex. STI-SETEC Economie, *Analyse des retombées économiques et sociales d'EuroDisney dans la perspective d'un troisième parc. Rapport d'avancement sur l'impact hôtelier d'EuroDisney*, Epafrance, avril 1993.

Lors du colloque de juin 1991 organisé par Epamarne et Epafrance pour discuter, dix mois avant l'ouverture d'Eurodisneyland, de la gestion territoriale des grands équipements de loisirs, le publicitaire Daniel Robert s'interrogeait sur les rapports entre les deux « *marques* » (Marne-la-Vallée et Eurodisneyland). Il s'était bien sûr trouvé dans la salle quelqu'un pour lui demander si l'image d'une ville devait se construire comme un paquet de lessive.¹ La crainte d'un élu de Lognes était déjà que l'identité de la ville et de ses habitants ne se réduise à l'« *espace d'illusion* » apporté par Disney.² **Et deux ans après l'ouverture de la « *bête* » – selon le mot de P. Merlin³ – ce n'était plus seulement d'image dont il était question pour les communes proches du parc, mais de risque de stérilisation économique**, la manne fiscale ne justifiant ni la monoactivité, ni l'image de cités dortoirs. Charles Boetto, président du SAN des Portes de la Brie, rappelait que ces communes « *voulaient devenir une ville qui accueille les parcs Disney, et non la ville des parcs Disney* »⁴ – d'où le projet d'un deuxième pôle de l'université René-Descartes et d'un nouveau centre commercial régional, celui de Val d'Europe.

1 Robert (1992), p. 57.

2 A quoi D. Robert avait répondu que l'établissement public avait vendu 150 000 m² de bureaux dans les quelques mois qui avaient suivi une campagne de télévision (*Ibid.*, p. 59).

3 Mot de Pierre Merlin cité in : Boyer (1993) p. 205.

4 J.P. Delaval, *Le Monde* du 13/4/1994, p. 9.

c. Saint-Quentin : les Arcades du Lac, le centre ville

Nul doute, comme le dit Julie Harrold,¹ conservatrice de l'écomusée de Saint-Quentin, que les débats animés autour des Arcades du Lac et du Viaduc, firent non seulement la réputation de R. Bofill, mais aussi celle de Saint-Quentin. L'étiquette de « *Versailles pour le Peuple* » était ambiguë – condescendante ou prestigieuse ? A. Coulon dit qu'« à cette époque, Saint-Quentin-en-Yvelines ne pouvait échapper, politiquement et culturellement, à la prégnance d'une comparaison avec Versailles et aux enjeux respectifs qui se jouaient autour de leur voisinage territorial. La ville nouvelle, par une sorte de projection d'un imaginaire collectif, n'a pas résisté à une transposition du modèle de la monumentalité aristocratique dans le contexte de production d'une agglomération principalement destinée à accueillir des classes moyennes. »²

Aujourd'hui, une revisite de l'ensemble des projets de Bofill, notamment de ceux qu'il a réalisés à Saint-Quentin, Marne-la-Vallée et Cergy, réévalue sa première œuvre en France : son échelle, une monumentalité somme toute modeste, l'ouverture sur le bassin, le bon vieillissement du béton architectonique font paraître injuste la sévérité d'A. Lévy et de V. Spigai jugeant la « *paraphrase du château de Chenonceau d'une emphase excessive (...) un excès de forme, métaphorique, allusive, imprégnée de culture, mais totalement vide de sens social et fonctionnel qui rend le projet absurde.* »³ Injuste et invérifiée, si l'on en juge par la cohésion des habitants autour de ce programme en vue et avec vue ; cohésion qui, d'après J. Harrold, semble se perpétuer au-delà des premières années.⁴

Le centre-ville de Saint-Quentin s'est acquis la réputation d'être le plus réussi des villes nouvelles. Il aurait donné une « *âme [à cette] "ville" éclatée entre sept communes parfaitement étrangères l'une à l'autre.* »⁵ Sa fréquentation est un succès incontestable, même s'il paraît difficile de fermer les yeux sur la désarticulation architecturale de ses composantes (gare, rue piétonne, canal, place Ovale).

1 Guyoy-Harrold (1993).

2 Coulon (1993), p. 96.

3 Lévy et Spigai (1992), p. 29. Leur sévérité aurait dû s'exercer sur les *Temples du Lac*, que Bofill construisit quelques années plus tard à l'autre extrémité du bassin : le néo-classicisme semble s'y réduire à la duplication de façades déjà moulées pour les chantiers de Montpellier et de Paris-Montparnasse.

4 Guiyot-Harrold (1993) ; voir aussi l'enquête d'Aten (1985).

5 Alain Auffray, *Libération*, 19/12/1994, p. M2.

d. Evry : la cathédrale

On imagine sans peine les chœurs chantés à la gloire de l'édification de la cathédrale :

« La cathédrale doit être, par sa visibilité même, un signe expressif » (le pape Jean-Paul II) ; *« la cathédrale marquera l'achèvement d'une ville dans ce qui n'était auparavant qu'une agglomération »* (Georges Duby) ; *« Evry Ville Nouvelle, celle qui n'avait pas d'âme, deviendra le symbole de la spiritualité moderne »* (Judith Schlumberger) ; *« Evry est une ville nouvelle "dépôt des hommes" qui est en train de chercher son cœur »* (Mario Botta), etc. »¹

Pourtant, bien que P. Delouvrier eût souhaité doter d'églises les villes nouvelles, le projet aurait eu une origine plus urbanistique que spirituelle, puisqu'il s'agissait d'abord de créer un effet de centralité à partir d'une nouvelle mairie.² La cathédrale n'est d'ailleurs pas un monument isolé, elle appartient à un ensemble de bâtiments (le clos ou le cloître, selon les définitions) réalisé par les mêmes architectes qui l'impliquent complètement dans le nouveau centre. L'impact de cette œuvre exceptionnelle devra être évalué sous l'angle de son apport à la continuité urbaine et à la centralité – et non seulement sous celui d'une cathédrale-monument et symbole.

1 Cités par Longuet (1995), pp. 72-77. Lire aussi Claude Mollard, *La Cathédrale d'Evry*, Odile Jacob (1996).

2 Longuet (1995), pp. 78-79.

2.3.3. L'art urbain

L'intégration de l'art à l'espace urbain répond à « *l'ambition majeure, [au] rêve secret, de réconcilier la ville avec notre temps, de retrouver le secret perdu de la construction d'une ville accueillante à tous, stimulante, agréable à vivre.*»¹ Natacha Raffier a décrit l'importance de l'appel aux artistes, dans les années soixante-dix, pour intervenir globalement sur l'aménagement de quartiers entiers puis, dans les années quatre-vingt, la commande d'œuvres plus monumentales dont l'*Axe majeur* de Cergy est la plus ambitieuse.² Le Secrétariat général des villes nouvelles et les établissements publics ont su définir et aider à appliquer une politique audacieuse, y compris à l'aide du mécénat privé. **On ignore toutefois quelles en sont les retombées en terme d'image et de passage, quelle valorisation les habitants en retirent, quelle attraction pour l'extérieur ces œuvres représentent.**

a. L'Axe majeur (Cergy-Pontoise)

L'idée de l'*Axe majeur* remonte à 1975 (six années après la fondation de l'EPA), sur une initiative de Michel Jaouën et Bertrand Warnier parce qu' « *il manquait à Cergy-Pontoise un grand projet d'art urbain. Un grand projet qui ne s'exprime pas en volume, mais dans l'espace. La sculpture d'un paysage, c'est aussi un grand projet* »³. Ce serait un signe qui structure son image, confirme son identité tout en créant un lieu de promenade et de spectacle. L'*Axe majeur* est un parcours monumental de trois kilomètres dessiné à partir de 1980 par le sculpteur-paysagiste Dani Karavan. De la tour belvédère plantée sur la place des Colonnes à Saint-Christophe jusqu'au carrefour de Ham dans le pincement du méandre, douze stations rythmeront une perspective censée rencontrer sur l'île de Chatou la visée du grand axe historique Louvre-Etoile-Défense. Le parcours allant de la tour belvédère jusqu'aux douze colonnes de l'esplanade de Paris n'est encore ni la terrasse de Saint-Germain, ni la promenade du Peyrou de Montpellier, mais il est permis de penser, à la suite de M. Jaouën,⁴ qu'il en sera l'équivalent cergy-pontin. L'architecte italienne Claudia Mattogno estime elle aussi

1 Roullier (1978), p. V.

2 Raffier (1993).

3 Cité in : Prest (1994), p. 18.

4 Jaouën (1987) p. 121.

que la volonté de chercher ses racines pour s'implanter dans un site est plus convaincante quand elle écoute le génie des lieux et retrouve la tradition des grands tracés parisiens que quand elle se livre à des « *envies d'historicité, souvent source de pastiches monumentalistes ou villageois.* »¹ L'œuvre n'aura pas convaincu un autre architecte italien, Vittorio Spigai, pour qui « *cet Axe majeur gigantesque reste une pure abstraction gratuite qui ne structure pas vraiment l'espace urbain et ses usages, ni sur le plan symbolique ni sur le plan fonctionnel.* »² L'Axe majeur est curieusement absent de l'ouvrage que Colette Garraud, professeur à l'École d'arts de Cergy, a consacré à « *l'idée de nature dans l'art contemporain.* »³ Cette œuvre ne relève-telle donc pas du Land Art ?

L'originalité du financement de cette réalisation – et les aléas de son achèvement – sont dans sa mixité. En alliant financement public, souscription populaire et mécénat d'entreprise, l'Axe majeur représente la mobilisation inédite de la gamme d'acteurs d'une ville.

b. L'Axe de la Terre (Marne-la-Vallée)

« *Monique Faux et les gens de la ville me proposaient des lieux plus urbanisés que je ne voulais pas, des sites plus prestigieux, des places. Finalement, j'ai choisi un des ronds-points de la cité Descartes, puisqu'il faut, semble-t-il aujourd'hui, occuper ces non-lieux que sont les ronds-points. Je préférerais ce nulle part à quelque part* », dit Piotr Kowalski, sculpteur de l'Axe de la Terre.⁴ Geste qui n'a pas convaincu, une fois de plus, A. Lévy et V. Spigai, insensibles à ce « *simple rond-point automobile, récemment décoré par une énorme sculpture agressive en acier inoxydable (représentant paraît-il l'axe terrestre).* »⁵

2.3.4. La publicité immobilière

Pour donner un aperçu de la manière dont le secteur immobilier affiche les villes nouvelles, nous avons consulté une centaine d'annonces de logements neufs, collectifs

-
- 1 Allusion à la place des Colonnes et à Port-Cergy (Mattogno [1996] p. 55).
 - 2 Lévy et Spigai (1992), t.2, p. 24.
 - 3 C. Garraud, *L'idée de nature dans l'art contemporain*, Flammarion, 1994.
 - 4 Kowalski (1993), p. 229.
 - 5 Lévy et Spigai (1992), t.2, p. 17.

ou individuels, dans trois revues spécialisées et néanmoins grand public – dont quelques-unes illustrent le présent travail.¹

Première observation : les messages publicitaires pour des opérations situées en ville nouvelle ne sont pas différents des autres (proximité du RER, des écoles, des commerces, d'un parc, du vieux village).

Deuxième observation : les villes nouvelles n'ont pas toutes le même traitement, puisque **Marne-la-Vallée, Saint-Quentin et Sénart sont peu souvent mentionnées dans les annonces**, qui ne retiennent que le nom de la commune. L'explication la plus simple est que ces trois agglomérations, à la différence de Cergy-Pontoise et d'Evry, ne représentent pas un lieu défini géographiquement et socialement, étant donné l'extension de leur territoire et la diversité des images sociales qui les décrivent. **Autant le poids relatif de la commune d'Evry dans la ville nouvelle explique la coïncidence entre l'une et l'autre, autant la mention de Cergy est due sans doute à une bonne identification du toponyme.** Les dénominations de Cergy-Préfecture, Cergy-Saint-Christophe et Cergy-le-Haut, en désignant des quartiers et des stations de RER, tout en rappelant le nom de référence de la ville nouvelle, donnent une cohérence à un territoire pourtant vaste. Au contraire, les dénominations de Marne-la-Vallée, Saint-Quentin-en-Yvelines, Sénart ne sont pas celles d'une commune mais de toponymes géographiques (les étangs de Saint-Quentin, la forêt de Sénart) et d'une création à base géographique elle aussi (la vallée de la Marne) qui renvoient au site des villes nouvelles avant les villes nouvelles.²

1 *L'officiel immobilier*, juin 1995 ; *Le guide du neuf*, 24 mai-20 juin 1995 ; *Le magazine du logement*, sept. 1995.

2 A l'inverse, on note qu'une annonce pour des maisons sur la commune de Plaisir signale la proximité de Saint-Quentin. L'imprécision est toutefois bien plus grande dans les revues d'architecture qui, depuis vingt ans, présentent des opérations en villes nouvelles en mentionnant celles-ci une fois sur deux. On comprend la confusion lorsqu'un quartier de Cergy était appelé aussi bien « Puiseux » que « Saint-Christophe », ou la complication d'une adresse à rallonge (ex.: Les Arcades du Lac, Bassin de la Sourderie, Montigny-le-Bretonneux, Saint-Quentin-en Yvelines, Yvelines). Mais aujourd'hui, alors que l'on s'attendrait à ce que les villes nouvelles soient bien identifiées dans le milieu architectural, l'arbitraire de ses revues est surprenant.

Résumé : Lisibilité et symbolique urbaine

La difficulté à se repérer dans les villes nouvelles demeure un des lieux communs les plus répandus, à Marne-la-Vallée surtout, qui donne difficilement le sentiment d'une globalité urbaine.

La publicité immobilière y fait d'ailleurs peu référence, tout comme à Saint-Quentin et à Sénart, dont les vastes territoires aux toponymes géographiques ne sont pas non plus évocateurs. Au contraire, Evry et Cergy-Pontoise ont une image et une identité plus affirmées, grâce notamment aux communes qui leur ont donné leur nom.

La lisibilité urbaine est rectifiée dans la conception des derniers quartiers et agglomérations : à Marne-Bussy Saint-Georges, à Cergy-le-Haut et à Evry-Cathédrale-Coquibus, la composition urbaine répond désormais aux règles de lisibilité et d'«*harmonie*».

2.4. Identité et mémoire

En 1975 déjà, Lacoste et Meyer regrettaient l'absence d'image de marque des villes nouvelles, due, selon eux, à l'inexistence, dans les relations inter-EPA, d'un service de mise en pool qui assisterait chacune des villes dans la communication envers le grand public. Ils déploraient aussi l'impossibilité pour le public d'identifier le « produit » ville nouvelle.¹ Une fois le produit vendu, il resterait encore à le faire exister, à lui attribuer et à lui reconnaître une identité, ce qui est une œuvre collective.

Dans les années qui ont suivi la sortie de terre des villes nouvelles, les préoccupations des décideurs et des analystes étaient accaparées, notamment, par l'équilibre des fonctions, le pari du projet social, les revers de la lisibilité urbaine – l'infléchissement de la conception urbaine en est la preuve. Puis, avec la crise de la modernité, l'essaimage des problématiques du patrimoine a commencé à interroger la mémoire des villes nouvelles. Seule exception, l'écomusée de Saint-Quentin, qui s'est intéressé à la mémoire des sites urbains et ruraux peu après la fondation de la ville nouvelle. Ses publications, comme le circuit de ses visites, traduisent le souci de faire la part des traces et du présent, de la conservation et des projets.² Faut-il pour autant développer les musées dans les villes nouvelles ? « *La ville nouvelle (de Marne-la-Vallée) souffre d'une absence totale de musée (...) Il est évident que tant qu'une ville n'a pas de musée, elle n'a pas de racines.* »³ Ce raccourci des « ingénieurs culturels » du cabinet ABCD ne confond-il pas l'existence des racines et leur dépôt dans les musées ?

1 Lacoste et Meyer (1975), pp. 55-56.

2 Chaque numéro de sa revue *Miroir* est composé d'articles sur les vestiges ruraux, les sites historiques et sur les réalisations de la ville nouvelle : art urbain, architecture de l'habitat, etc. Quant au programme de visite, il proposait en 1993 six visites différentes (d'après dépliant) :

– *Des vieux villages à l'univers high-tech (vieux villages, cité cheminote, Bofill, Bouygues, centre-ville, etc.) ;*

– *Au temps de l'agriculture toute puissante (les grandes fermes : la Villedieu, les Granges de Port-Royal, etc.-) ;*

– *La maîtrise de l'eau et les jeux d'eau (étangs, sources, aqueducs) ;*

– *L'urbanisme comme dans un laboratoire (évolution des urbanismes) ;*

– *Sièges sociaux et sociétés, les nouveaux "rois soleil" (Bouygues, Thomson, université, etc.)*

– *L'Homo urbanus ou l'espace réapproprié (à la rencontre des habitants).*

3 ABCD (1991), p. 24.

2.4.1. L'appartenance identitaire

« Certains s'étaient installés là dans la mouvance soixante-huitarde et d'autres plus récemment, d'une façon plus pragmatique en accord avec l'époque. Du projet de Paul Delouvrier, le préfet de De Gaulle initiateur des Villes Nouvelles, il ne restait peut-être pas grand-chose, dans la tête des gens, ou bien il restait justement le principal, cet espace à remplir de quelque chose d'essentiel et vibrant, la vie, qui n'est pas dans la matière, pas dans l'architecture, et qui n'était manifestement pas le plaisir ni le jeu (...) Les gens d'ici n'avaient pas, dans leur grande majorité, de point de vue sur leur appartenance à une Ville Nouvelle. Ils avaient compris que ce n'est pas en cherchant le bonheur qu'on le trouve. Et ils n'étaient pas d'ici. Ils n'étaient pas les gens d'ici, mais les gens ici.»
(H. Prudon, *La revanche de la colline*)

a. Le pragmatisme des « gens ici »

La différence entre les gens *d'ici* et les gens *ici* marque la fondation d'une identité pour tous ceux qui sont forcément, pour la première génération, des déracinés ou des délocalisés. Depuis, **le sentiment dominant à travers les témoignages et les enquêtes est celui d'un affaiblissement de la dynamique sociale originelle, en particulier de l'essoufflement de la vie associative qui assurait le lien des habitants entre eux ainsi que celui des habitants avec les institutions.**¹ Ce constat dépasse toutefois largement les seules villes nouvelles et peut être établi à propos de toutes les actions collectives qui ont bénéficié à leur origine d'un mouvement singulier (technocratique ou populaire, associatif ou politique).

Au début des années soixante-dix, les villes nouvelles ont vu naître de nouvelles pratiques dont on dit tantôt qu'elles ont élargi leurs cercles à la société tout entière, tantôt qu'elles ont reflué devant la montée de l'individualisme. Dans les deux cas il y a une perte : dépérissement de la spécificité des villes nouvelles, érosion des mouvements associatifs. C'est le sentiment traduit par H. Ciriani quand il dit que les « *villes nouvelles, alors, étaient habitées par des croyants et [qu'] aujourd'hui plus personne ne croit.* »²

1 « D'une manière générale, nous pensons voir plus développée l'idée d'un sentiment d'appartenance des habitants à la situation spécifique d'aménagement que représente la ville nouvelle. Mais quand nous l'avons évoquée dans nos questions, tous nos interlocuteurs [des municipalités] nous ont répondu sur l'esprit pionnier qui, très présent il y a vingt ans, n'a plus aujourd'hui aucune réalité. » (M.-E. Ruault [1992] p. 124). Voir aussi les témoignages rapportés dans les diagnostics sur les quartiers, par exemple celui sur le Pavé neuf (Quatenaire Programmation, 1994 a et b).

2 Cité par Gravelaine (1996b), p. 13.

Les « *croissants* », combien de divisions ? Peu importe, ce sont eux qui ont façonné les villes nouvelles. **On ne doit pas s'étonner du besoin d'un retour à l'âge premier, selon un processus normal d'identification aux origines, qui ont davantage valeur de mythe que d'idéal.** Les origines singulières des villes nouvelles constituent bien une Histoire singulière, mais ne sont pas pour autant un idéal urbain.

La solidarité n'est plus ce qu'elle était ? Mais il va de soi que la solidarité était plus forte quand les pionniers étaient à la fois les premiers et les moins nombreux. Les générations suivantes sont arrivées au milieu d'un cadre bâti de plus en plus abouti, de dynamiques sociales déjà en place et souvent moins accueillantes. Aujourd'hui, les pionniers fondateurs sont partout minoritaires en nombre et l'accueil des nouveaux arrivants ne donne plus lieu aux mêmes rituels. La commune de Cergy semble se distinguer encore par la persévérance de sa politique d'accueil ¹; et ailleurs ?

La situation de pionnier est en permanence réactivée pour plusieurs raisons :

– Le front de l'urbanisation est occupé par de nouvelles vagues d'arrivants (à Cergy-le-haut, à Bussy Saint-Georges et demain au Val d'Europe, au *Greenparc* de Sénart, etc.).

– La rotation des habitants forme une relève permanente, si bien que chacun, à un certain moment, peut se ressentir comme le dernier des premiers, quand s'en vont les voisins arrivés en même temps que soi.

– L'implantation de nouveaux équipements (lycées, universités, théâtres, etc.) appelle ses propres pionniers. On le sait dans le domaine culturel, quand le théâtre hors-Paris se veut militant ²; on le sait moins pour l'université, où la mission de défrichage ne doit pourtant pas être moindre.

b. Exemple : les pionniers du Pavé Neuf sont fatigués

Quatenaire Programmation indique que depuis longtemps existent au Pavé neuf des associations qui sont, soit des associations de défense d'intérêts privés (locataires, propriétaires), soit des associations à caractère ethnique et culturel. Des associations plus ouvertes (*Mieux vivre au Pavé neuf*, *Noisy fraternité*, etc) sont apparues depuis peu.

Ces consultants mettent surtout en avant le **dynamisme des intervenants du quartier, leur implication dans l'insertion des nouveaux habitants et dans le suivi**

1 D'abord soutenu par l'EPA, l'accueil a été transféré aux communes par l'effet de la décentralisation. Dans la commune de Cergy, l'association AVF Accueil, créée en 1993, se propose d'accueillir les nouveaux Cergyssois, de leur faire découvrir la ville et de faciliter leur adaptation. Voir Codej (1995), fiche n° 18.

2 Voir *supra* la Coupole, à Sénart-Combs-la-Ville.

des enfants et des familles en difficulté, leur engagement dans des actions coordonnées : « *On peut dire que tous, au Pavé neuf, se considèrent comme des travailleurs sociaux, travaillent dans le même but – ce dont témoigne l'existence d'un comité de coordination – et sur la base de relations fondées sur un dialogue permanent et une estime mutuelle qui permettent que les actions communes ne soient pas entravées par des problèmes de statut, de territoire ou de rivalité.*»¹ Ce dynamisme atteint néanmoins aujourd'hui ses limites ; l'engagement pionnier des enseignants, animateurs et travailleurs sociaux tend à s'essouffler devant le sentiment que l'équilibre qu'ils ont réussi à créer se révèle de plus en plus précaire.

c. « La commune, c'est là où l'on vote »

Le rappel, par Philippe Villetorte, que la commune est le siège de l'inscription électorale² suffit à marquer l'importance de la référence identitaire communale. **Entre deux élections, municipales ou autres, la commune est aussi pour chacun la première institution de proximité.** On a vu plus haut que, pour les annonces immobilières, l'échelle communale était également pertinente pour le repérage géographique, étant donné les particularités locales. On ne sera pas surpris non plus de la prégnance de l'identité communale dans le sentiment d'appartenance :

« *J'habite Moissy, pas la ville nouvelle* » ;

« *A Cesson, on n'a pas conscience de la ville nouvelle. C'est trop loin. On est dans une petite ville ici* » ;

« *On sait que la ville nouvelle de Sénart, ça regroupe l'ensemble mais au début, on ne savait pas trop. Nandy, on n'a pas l'impression d'être dans la ville nouvelle. Au départ, on ne savait pas combien de communes ça regroupait, il n'y a pas de liens. On n'a pas l'impression que c'est une ville. Sénart, c'est une appellation, il y a la forêt, c'est tout.*» (Habitants de Sénart)³

1 Quaternaire Programmation (1994 a), t.1, p. 41.

2 Ph. Villetorte, « *J'ai du mal à appeler Marne-la-Vallée une ville, parce qu'une ville composée de vingt-six communes, c'est assez compliqué, surtout quand on pense à ce que le champ communal représente aujourd'hui, ne serait-ce que parce que c'est le champ où l'on vote* » (in Boyer [1993] p. 204).

3 Citées par Médiane, 1993, p. 21. R. Castro dit la même chose lorsqu'il comprend que les habitants de Marne-la-Vallée ressentent d'abord l'appartenance à leur quartier. « *L'urbanité potagère (de Marne-la-Vallée) est beaucoup plus gratifiante que le grand ensemble habituel ou l'espace de stockage ordinaire des années 50-60. C'est pour cela que c'est un bilan contradictoire, celui de Marne-la-Vallée, et que finalement la réussite des quartiers et l'accumulation de réussites (car à Marne-la-Vallée les quartiers sont relativement réussis) ne donnent pas toujours une ville, mais donnent déjà un sentiment d'appartenance extrêmement fort.*» (Castro (1993), pp. 199-200).

A la question posée par Odile Hervin : « *Vous identifiez-vous comme un habitant de Saint-Quentin ou de votre commune ?* », 57,5 % des personnes interrogées ont répondu « *à la commune* », 19 % « *à Saint-Quentin* », 15 % « *autant à la commune qu'à la ville nouvelle.* »¹ On imagine bien que des habitants de Montigny-le-Bretonneux, par exemple, puissent se dire à la fois Saint-Quentinois et Français, et aussi, éventuellement, catholiques de tradition et Bretons d'origine. **Les résultats ne coïncident pas d'une enquête à l'autre car la réponse est commandée par la question exactement posée.**² Ainsi, pour certaines populations en partie marginalisées, l'identité par le quartier est, dans certaines situations, essentielle. C'est ce que dit un jeune de Corbeil interrogé sur les bagarres entre jeunes dans l'Essonne : « *Les mecs, plus ils se sentent menacés, plus ils se réfugient dans le clan. Ça fonctionne par cercles. Ils sont des Tarterêts avant d'être de Corbeil. Puis ils sont de Corbeil avant d'être de l'Essonne, et de l'Essonne avant d'être beur, etc.* »³ L'image est approximative car les cercles se recoupent, mais ces propos expriment bien la multi-appartenance.

D'autres approches sont possibles à celui qui demande la carte d'identité d'une personne : après qu'Anne Dollé eût présenté au colloque d'Epamarne de 1992 les résultats de son enquête sur la culture et la mémoire de Marne-la-Vallée, un intervenant fit remarquer qu'il eût été préférable de demander aux habitants des différentes communes ce qui symbolisait le mieux la leur. Il ajoutait aussi que l'on pouvait considérer les éléments du patrimoine (le château de Champs, la Chocolaterie, la ferme du Buisson, etc.) non pas comme une identité, mais comme une diversité formant une région urbaine.⁴

La question de l'appartenance identitaire doit donc être reliée aux usages que l'on en fera. Il faudrait savoir ce que représentent le quartier, la commune, la ville nouvelle, les communes voisines dans la pratique et dans le schéma de représentation urbaine des habitants.

Au Mandinet (Marne-la-Vallée), Quaternaire programmation note que pour certains, Lognes constitue l'échelle de référence et que les habitants ne sont pas satisfaits d'avoir à recourir aux ressources des communes voisines pour la plupart de

1 Hervin, 1992, p. 11.

2 « *Si quelqu'un du midi de la France vous demande d'où vous êtes, vous lui répondez...* ». 45 % déclaraient répondre : « *de Marne-la-Vallée* », 34 % : « *de la région parisienne* », 10 % : « *de l'Est de Paris* », 6 % : « *de Paris* », 5 % : du nom de la commune (Dollé [1992] p. 25).

3 Hamdi Zine cité par Olivier Bertrand, « L'Essonne cherche la baston », *Libération* du 12/11/1996, p. 14.

4 Cité in Boyer (1993), p. 196.

leurs activités.¹ Plus largement, dit J.-M. Fourier, « *les habitants vivent l'évolution de la société contemporaine dans un espace ouvert qui ne s'identifie pas aux périmètres tracés par les législateurs. Le concept de "ville nouvelle" les laisse plutôt indifférents, ce qui les intéresse, ce sont les réalités.* »² **La mobilité accrue pour le travail, la consommation, les loisirs élargit l'espace géographique de référence d'un grand nombre d'habitants** ; les Evryens font aussi leur marché à Corbeil et vont aussi au cinéma à Ris-Orangis, et réciproquement pour les habitants de Corbeil ou de Ris-Orangis.

Enfin, de même que certains analystes de la société constatent que la participation à la vie publique prend d'autres formes – en référence aux nouvelles formes de mobilisation hors des partis politiques, des syndicats et des associations – **ne faudrait-il pas analyser autrement la citoyenneté dans les villes nouvelles, en prenant acte que l'époque pionnière est révolue et que l'on ne peut plus demander ni aux habitants, ni aux fonctionnaires municipaux, ni aux personnels des SAN et des EPA de se comporter, dans des villes âgées de vingt-cinq ans et peuplées de cent ou deux cent mille habitants, comme lorsqu'elles sortaient de terre ?** Aujourd'hui encore, le réflexe des observateurs des villes nouvelles est d'attendre que leur spécificité intercommunale soit visible dans toutes leurs formes urbaines et sociales. Que les communes des villes nouvelles ne soient pas tout à fait des communes comme les autres ne suffit pourtant pas à les distinguer sur tous les plans. **On ne voit d'ailleurs pas d'où pourrait émerger une nouvelle citoyenneté, alors que l'institution communale a été maintenue et que les compétences communales ont même été renforcées par la décentralisation et par la loi Rocard (1983). Rien d'étonnant donc à ce que dans toutes leurs actions, y compris celles concernant la citoyenneté, les municipalités valorisent le cadre municipal.**³

A notre connaissance, aucune étude ne permet de vérifier la réussite ou l'échec, plein ou relatif, du projet intégrateur des villes nouvelles. Une nouvelle citoyenneté était-elle née à la fondation des villes nouvelles ? A-t-elle survécu plus longtemps que dans d'autres extensions nouvelles ? N'est-elle qu'un souvenir des premiers pionniers, d'autant plus magnifié qu'il aurait été éphémère ? Faut-il prendre acte de ce dépassement nécessaire, ou faut-il relancer une dynamique ?

1 Quatenaire (1995), p. 38.

2 Fourier (1988), p. 72.

3 Ruault (1992), p. 123 sq.

d. L'image, ambiguë, de la banlieue

Pour le grand public, les villes nouvelles sont souvent citées aux côtés d'autres villes ou quartiers d'urbanisation nouvelle : « *les Minguettes, la Défense, Tremblay-les-Gonesses, Roissy-en-France, Sarcelles, Créteil.* »¹ Les non-usagers des villes nouvelles opposent généralement ville traditionnelle et urbanisation nouvelle, les représentations de cette dernière étant dominées par l'image plus familière des banlieues :

« C'est la banlieue qui sert de référence, beaucoup plus que d'autres villes moyennes, que Paris, ou que des définitions de principe ou des modèles utopiques. C'est la banlieue qui incarne l'actualité urbaine, et toute la problématique associée de l'opposition à la ville traditionnelle. Nombre des caractéristiques les plus importantes de ces villes nouvelles, celles qui suscitent débats et préoccupations, sont celles des banlieues : proximité de Paris ou de métropoles d'où l'on est refoulé vers une ceinture urbaine qui n'a d'autre vocation que d'en absorber le surplus, migrations quotidiennes du logement au travail, lieu de transit où on est contraint de s'installer provisoirement à cause du travail et du prix du logement, et surtout d'où l'on a tôt ou tard l'intention de partir » (Le Marec, 1993).²

La banlieue charrie depuis vingt ans un torrent d'analyses, d'expertises, de diagnostics, de récits, de films, d'images, contradictoires. La banlieue est-elle « *un recueil de questions que la ville n'a pas su, pas pu ou voulu régler* » ? (Evelyne Volpe)³ Envers ou avenir de la ville, selon les opinions, les banlieues ne se réduisent pas à une seule définition. Il suffit d'y accrocher un point cardinal positif pour que l'expression de « banlieue ouest » place le signifiant aux antipodes des banlieues difficiles. C'est pourquoi l'on n'est pas très avancé d'apprendre par Anne Dollé que Marne-la-Vallée est une banlieue pour 36 % des répondants, une ville à la campagne pour 22 % et une ville du futur pour 20 % d'entre eux.⁴

e. Identité et cohabitation pluri-ethnique

-
- 1 Le Marec (1993), p. 7 ; Blanchet (1993), t. 2, pp. 415-420. C'est aussi le point de vue de J.-P. Lacaze, qui n'est pas sûr que l'opinion publique distingue Sarcelles de Cergy-Pontoise (Lacaze [1994], p. 96).
 - 2 Le Marec (1993), pp. 7-8.
 - 3 Volpe (1994), p. 7.
 - 4 Dollé (1992b).

« Il n'y a pas de caractère. Il y a de tout, toutes les races, toutes les religions. Il n'y a pas ce qui permet de se retrouver, rien pour se raccrocher. Le danger, c'est que tous les déracinés sont là. C'est facile : il y a la place. Une ville de gens parachutés. Très certainement des ghettos vont se créer, le terrain y est propice »¹ (Un habitant d'Evry en 1986).

Cette critique du cosmopolitisme est loin d'être spécifique aux villes nouvelles, mais c'est bien dans l'une d'elle qu'elle a été entendue. Le sentiment que le rassemblement des différences ne suffit pas à faire de l'identité est plus sensible dans les banlieues ou dans les villes nouvelles que dans les villes-centres au pouvoir intégrateur plus puissant.

La présence des étrangers dans les villes nouvelles a-t-elle une spécificité ? L'interprétation de données statistiques requiert une vigilance accrue quand il s'agit des populations d'origine étrangère. **Un fait est sûr : les villes nouvelles ont accueilli moins d'étrangers que la petite couronne, mais davantage que la grande couronne (en 1990, 11,5 % des habitants des villes nouvelles étaient étrangers ; 15 % en petite couronne, 9,7 % en grande couronne – villes nouvelles comprises).**² Leur attractivité s'explique simplement par l'offre de logements qu'elles ont représentée quand, de professionnelle, l'immigration est devenue familiale : l'importance de l'offre de logements aidés, en location (PLA) et en accession (PAP) en collectif et en individuel a attiré, également, les étrangers. « Également », cela veut dire aussi que l'arrivée des étrangers a accompagné celle des Français, puisque le pourcentage d'étrangers y a peu augmenté (il est passé de 10,7 % à 11,5 % entre 1982 et 1990).³

Une autre donnée à discuter est celle des moyennes, qui ne signifient pas grand-chose puisque les étrangers ne sont pas répartis également sur les vastes territoires des villes nouvelles. Quand Nelly Robin dit que la présence étrangère est « éminente »⁴ à Marne-la-Vallée et à Saint-Quentin, cela n'est vrai que pour certaines communes, ou plutôt pour certains quartiers, voire pour certains programmes. Le regroupement n'est pas fortuit, même en accession à la propriété. On a vu le cas de Cergy-Saint-Christophe. M. Blanchet cite aussi l'exemple de Marne-la-Vallée, où vendeurs et agents

1 Cadre de 36 ans interrogé à Evry par la Cofremca (1986), p. 17.

2 Source : *Atlas des Franciliens* (1992), t. 2, p. 76. Il aurait fallu pouvoir comparer le taux des étrangers en ville nouvelle par rapport à ce taux en petite et en grande couronne villes nouvelles non comprises, ce que ne font ni l'*Atlas des Franciliens*, ni l'*Atlas statistique des villes nouvelles*.

3 *Ibid.*, p. 76.

4 Robin (1994), p. 48. Avec sa thèse (soutenue en 1991), Nelly Robin est l'auteur de la plus importante des recherches consacrées aux populations étrangères dans les villes nouvelles.

immobiliers ont contribué à créer des rassemblements asiatiques en préférant vendre à des clients payant comptant :

« Une personne qui habite dans le coin était allée, quand il y avait des pavillons à vendre, à côté de Lognes dans ce que j'ai défini tout à l'heure comme Chinatown. Elle a été reçue par la vendeuse qui, sans présentation, sans rien, lui a dit : "Madame, c'est pas la peine, je ne vous vends rien à vous." Après explication, la dame lui dit : "60 bâtons le pavillon, est-ce que vous avez 60 bâtons liquide sur la table ?" Je ne vous mens pas. Le vendeur reste un vendeur, il exclut les clients d'office. Les Français, ils s'en vont. On n'a plus d'amis ici. Il y en avait plein, ils ont tous vendu. Les Vietnamiens leur achètent et paient cash leur appartement. »¹

N. Robin dit bien que, en tant que travailleurs, investisseurs et consommateurs, les étrangers ont contribué à dynamiser les marchés immobiliers.

C'est bien sûr le cas des Asiatiques dans la moitié ouest de Marne-la-Vallée, qui représentent une part significative de son peuplement.² Quaternaire programmation, on l'a dit, juge l'intégration des Asiatiques réussie, quoique leur position dominante dans le commerce ne satisfasse pas tout le monde.³ N. Robin rappelle que le rejet d'une présence étrangère excessive est aussi l'œuvre de populations plus anciennement immigrées, comme les Maghrébins ou les Portugais, qui ont quitté la cohabitation pluriethnique des grands ensembles pour une promotion sociale dans un pavillon.

La polémique autour de la présence des étrangers commence à la définition de l'étranger. A la définition légale, certains opposent une acception culturelle, dangereuse par les temps qui courent, qui circule néanmoins dans les quartiers à forte concentration étrangère. C'est ainsi qu'au Pavé neuf (Noisy-le-Grand), trois directeurs d'établissements scolaires ont corrigé les données officielles en considérant comme étrangers les enfants nés en France de deux parents étrangers – alors que ces enfants ont, selon la loi, la nationalité de leurs parents *et* la nationalité française. C'est ainsi qu'en fonction de ces critères, entre 62 % et 75 % des enfants, selon les écoles, ont été considérés comme « étrangers » – alors que le recensement de 1990 indiquait une proportion de 27 %, qui était déjà le double de la moyenne régionale (12,9 %).⁴

1 Blanchet (1993), t.2, pp. 532-533.

2 10 % de la population totale et 51 % des nouveaux étrangers arrivés entre 1982 et 1987 sont d'origine asiatique. Au Val-Maubuée, les proportions atteignent 13 % et 55 % ; à Lognes, 22 % et 75 % (Robin, 1994, p. 60).

3 Quaternaire Programmation (1995)

4 D'après ce mode de calcul, l'école l'école primaire G. Brassens accueille 151 "étrangers" sur 245 élèves, soit 62 % (Quaternaire Programmation, 1994 b, t. 2, p. 71). Le dénombrement des étrangers n'est de toute manière pas simple pour l'Insee lui-même, du fait de la double nationalité des mineurs nés en France de parents étrangers. C'est ainsi qu'en 1990, 130 000 Français se sont déclarés à tort étrangers et un nombre

Quatenaire ajoutait que le niveau scolaire général s'en ressentait, ce qui jouait naturellement sur l'image du quartier.

La question de la capacité des villes nouvelles à intégrer les populations d'origine étrangère ne peut pas pour l'instant recevoir de réponse. Leur accueil est indéniable, l'offre, et notamment l'offre en accession à la propriété ayant bénéficié à un grand nombre d'habitants. Toutefois, les conditions de l'accession à la propriété ont parfois accentué la précarisation de certains d'entre eux et précipité une crise qui forme des abcès dans un petit nombre de copropriétés, amplifiée par les rumeurs et les on-dit. La stigmatisation des Africains ou des Antillais à Saint-Christophe (Cergy) ou à Emerainville (Marne-la-Vallée) est davantage à classer dans le chapitre du surendettement que dans celui de la cohabitation inter-ethnique, même si celle-ci lui donne un écho particulier. C'est une question d'écran : un surendetté étranger est d'abord considéré comme un étranger ; on ajoutera que s'il est surendetté, s'il ne sait pas se conduire comme un bon copropriétaire, c'est parce qu'il est étranger. Roselyne de Villanova montre combien les étrangers servent aux Français à occulter leurs propres maux sociaux – autrement dit que les étrangers révèlent ces maux. Le problème de l'intégration des beurs est plus fondamentalement celui de l'intégration de la jeunesse ; le problème de la cohabitation avec les immigrés est celui des difficultés de sociabilité des familles françaises.¹ Les étrangers manifestent une compétence communicative grâce à leur bilinguisme et une compétence à élargir le marché des biens de consommation qui déstabilisent les Français.² La réussite des populations d'origine asiatique à Marne-la-Vallée en est une preuve.

2.4.2. Les villes nouvelles vues par les autres villes

Nul n'ignore que les villes nouvelles sont nées tantôt avec, tantôt contre les élus concernés par leurs périmètres, mais qu'elles se sont toutes développées avec la méfiance, voire l'hostilité des villes voisines et des autres villes du grand bassin parisien. Troyes, Orléans, Le Mans, Rouen, Amiens, Reims et Saint-Quentin (celle-ci voulant spécifier « en Picardie » pour se distinguer de sa jeune homonyme montante) se sont réunies en 1990 dans **l'association des villes-à-une-heure-de-Paris. Son président, Jean-Louis Schneiter, premier maire-adjoint de Reims, se défend**

égal d'étrangers se sont déclarés à tort français. Du moment que les erreurs se compensent... (*Atlas des Franciliens* [1992], t. 2, p. 70)

1 Villanova (1994), p. 124.

2 *Ibid.* p. 157

d'avoir jamais voulu instituer une machine de guerre contre l'Ile-de-France.¹

Vues de Reims ou du Mans, Marne-la-Vallée, Saint-Quentin et les autres ont renforcé la puissance métropolitaine de Paris. On a mentionné plus haut comment ces villes avaient réagi au plan de construction d'universités dans les villes nouvelles, pour souhaiter que celles-ci leur envoient des étudiants de deuxième et troisième cycle de façon à renforcer leurs formations existantes et en faire ces pôles d'excellence que chacun a à la bouche. L'analyse, en science politique, des relations entre les villes nouvelles et les villes de la troisième couronne n'étant pas de notre ressort, nous nous reportons à trois travaux : la thèse de Gérard Desbouis sur Corbeil-Essonnes, un article de D. Béhar sur les relations entre les villes nouvelles et les villes moyennes et l'étude d'Acadie sur les villes traits d'union du Bassin Parisien.

a. Corbeil, entre Evry et Sénart

Ce travail sur Corbeil-Essonnes est le bienvenu : trop peu de recherches se préoccupent des relations entre les villes nouvelles et leurs voisines. Le cas de Corbeil est un cas d'école, l'ancienne sous-préfecture ayant été détrônée par Evry. L'agglomération d'Evry a absorbé Corbeil, ravalée au rang de pôle secondaire. Pourtant, les chefs d'entreprise ne se déclarent pas inquiétés par Evry en tant que pôle industriel ; ils estiment au contraire que les implantations dans la ville nouvelle ont eu plutôt des effets positifs sur l'ensemble du tissu économique.² D'ailleurs, Corbeil demeure une ville industrielle, alors qu'à Evry, le tertiaire domine. **Les commerçants, eux, savent bien qu'ils attirent des clients résidant à Evry.** Le charme des vieux quartiers de la « Venise de l'Essonne » séduisent d'autant plus les Evryiens que l'offre de Corbeil est meilleure dans de nombreux secteurs (cafés, restaurants, coiffeurs, garages, etc.) et dans les activités culturelles (médiathèque, cinémas). **Ce qui n'empêche pas les élus de redouter que la politique de déstabilisation économique se poursuive au profit d'Evry.** Corbeil, par exemple, ne participe pas au Syndicat intercommunal d'étude et de programmation du Centre-Essonnes.

En revanche, la compétition n'existe pas avec Sénart, située de l'autre côté de la Seine, et dont la lenteur du décollage économique ne saurait troubler Corbeil. Les maires des communes entourant Sénart s'inquiètent des menaces d'extension à leur porte, tout en se convaincant que Sénart ne sera jamais une vraie ville. Le maire de

1 « Ce que recherchent les villes à une heure de Paris », intervention de J.-L. Schneiter au colloque *L'Ile-de-France et l'aménagement du grand bassin parisien* (18 janv. 1994) organisé par le conseil régional, in *Cahiers du Crépif* n° 47, juin 1994, p. 97.

2 Desbouis (1992), p. 370.

Saint-Pierre du Perray, qui n'a pas toujours été favorable à la ville nouvelle, a maintenu sa commune au sein de la partie Rougeau-Sénart pour, selon ses propos, « *mieux contrôler la situation de l'intérieur et maintenir un bon équilibre entre l'habitat et l'environnement.* »¹

b. Villes nouvelles et villes trait d'union

Le pari de la charte inter-régionale du Bassin Parisien, sur la capacité des villes du pourtour de l'Ile-de-France à polariser ou à freiner l'extension urbaine de celle-ci, relève-t-il d'un changement d'échelle ou remet-il en cause la confiance prévalant jusqu'alors dans les villes nouvelles ? Dans la période 1975-1990, les villes nouvelles ont absorbé 40 % de la croissance démographique de la région, 10 % seulement allant aux agglomérations isolées de la grande couronne. Il faut s'éloigner de 40 à 50 km de Notre-Dame, pour découvrir au pourtour de l'Ile-de-France un « *croissant fertile* »² en forte croissance démographique formé de l'Oise, de l'Eure, de l'Eure-et-Loir et du Loiret.

Acadie interprète différemment les préoccupations de la préfecture de Région Ile-de-France et celle de la Datar. Les villes « trait d'union » (Evreux, Vernon, Persan-Beaumont, Montereau, Sens, Etampes, Pithiviers, Rambouillet), seraient des villes d'équilibre situées entre les villes-à-une-heure-de-Paris – Rouen, Reims, Troyes, Orléans et Chartres – et les villes nouvelles. Pour la Région, ce sont des « *points de suture à l'hémorragie urbaine en grande couronne* » ; il s'agit de favoriser la croissance périphérique de ces villes (de façon à équilibrer le poids de la zone centrale de l'agglomération, villes nouvelles y comprises. Pour la Datar et la Charte du Bassin parisien, les villes trait d'union « *deviennent non plus des agrafes mais des "verrous"* » tournés vers l'Ile-de-France, voire des « *glacis* » des métropoles régionales pour leur éviter de glisser dans l'orbite francilienne³: de chirurgicale, la métaphore se fait carcérale ou militaire. Au bout du compte, pour Acadie, **il s'agit bien d'un débat pour ou contre l'Ile-de-France – et non pour ou contre les villes nouvelles.**⁴ Dans un article précédent (1991), D. Béhar avait remarqué que la rivalité entre villes nouvelles et villes moyennes était une permanence dans l'histoire urbaine récente de la région parisienne et que, pour la comprendre, il fallait tenir compte des structures (temps

1 *Ibid.*, p. 364.

2 Selon l'expression de Félix Damette et J. Scheibling (*Le Bassin parisien, système productif et organisation urbaine*, DATAR, février 1992) rapportée par Acadie (1994).

3 Acadie (1994), pp. 13-14.

4 *Ibid.*, p. 15.

longs) et des événements (temps courts) : « *En combinant temporalités et spatialités différentielles, on fait apparaître le lien de causalité entre les ruptures qui ont affecté ces villes et la permanence de leur rivalité. Il nous semble qu'on observe là moins une opposition qu'une imbrication de modèles urbains.* »¹ **Les arguments de la géographie alternativement en faveur des villes traits d'union, des villes nouvelles ou des villes-à-une-heure-de-Paris ne seraient donc que la réponse aux balancements de la quête d'un même idéal urbain.**

1 Béhar (1991), p. 17.

2.4.3. La mémoire courte

a. La mémoire d'avant la ville nouvelle

Pierre Sansot craint que si les villes nouvelles n'ont pas de mémoire, ce ne soit pas « *malheureusement, avec regret* », mais volontairement. « *Dans la perspective d'une ville nouvelle, le passé apparaît comme une charge, dont il faut se débarrasser au plus vite (...) La ville nouvelle idéale tirerait donc sa gloire de n'être née de rien et de ne pas prendre place dans la longue suite de l'histoire.* »¹ L'hypothèse de P. Sansot doit être rapportée aux doctrines dominantes en urbanisme jusqu'au milieu des années soixante-dix : leur considération pour les sites réputés vierges des villes nouvelles était égale à celle des territoires construits des banlieues ou des dix derniers arrondissements de Paris à « rénover. »² En ville nouvelle, on répond qu'une grande attention a été portée à la préservation du patrimoine et à l'accrochage avec des villes anciennes comme Pontoise ou Melun. Nous avons nous-mêmes dit plus haut combien l'héritage des paysages agricoles, celui des fermes et des châteaux étaient mis en valeur. La formule de P. Sansot, si elle n'est pas qu'un bon mot, exprime une tendance vers l'abstraction qui, pour certains architectes et urbanistes, est davantage une tentation, peut-être même un idéal, qu'une vraie doctrine. Toutefois, le débat ne porte pas sur le respect du patrimoine monumental, sur la mémoire officielle, mais sur la mémoire discrète des lieux ordinaires.

b. Des procès en amnésie

Les rencontres de Marne-la-Vallée du 9 décembre 1992 avaient rendu compte de ce champ de réflexion en présentant un plateau prestigieux (Sansot, Virilio, Augé) qui ignorait les chercheurs disposant d'un vrai matériau sur les villes nouvelles. Rendons ici justice à trois d'entre eux : deux qui sont plutôt « contre » (A. Lévy et V. Spigai), un qui est davantage « pour », c'est-à-dire constructif (James Boucher).

1 Sansot (1993), p. 209.

2 N'oublions pas que des secteurs aujourd'hui aussi prestigieux que les quartiers Saint-Gervais, Saint-Paul ou celui de la rue de Bièvre, devaient eux aussi être détruits en tant qu'îlots insalubres. Voir les expositions et les ouvrages dirigés par J. Lucan (*Eau et gaz à tous les étages. Paris, cent ans de logement à Paris* [1992] et *Paris des Faubourgs. Formation-Transformation*, [1996]).

A. Lévy et V. Spigai cherchent à percer le mystère de la qualité de la forme urbaine – selon leur propre expression. La démonstration de ces perceurs de coffres est assurément un travail de référence. **Ils donnent, enfin, une assise problématique à la préoccupation de nombreux acteurs et chercheurs qui recourent à la notion de « qualité urbaine » sans jamais l'avoir définie** ; ils tentent d'établir les conditions d'évaluation qualitative de la forme de l'espace urbain à partir de l'histoire urbaine et d'une conception théorique de la forme urbaine. Leurs hypothèses sont testées d'une part au moyen d'une enquête sur un échantillon de décideurs intervenant dans la production de la ville (élus locaux, promoteurs, architectes-urbanistes, agents immobiliers) ¹; d'autre part à l'aide de visites et d'une analyse cartographique.

Les résultats de l'enquête réalisée à Paris et en banlieue ont étonné leurs auteurs, les répondants ayant mis en avant d'autres critères que ceux de la forme urbaine : « *la qualité urbaine passe également pour eux par la vie urbaine, la vie sociale, le quotidien, la qualité de la vie urbaine* »² Et encore s'agissait-il de professionnels de la ville, pas d'habitants ordinaires ! L'approche trouve là sa limite : la qualité urbaine n'est pas seulement celle de la forme urbaine. Le débordement est à son compte à propos des quartiers sensibles, pour lesquels il est difficile d'isoler la morphologie sociale de la composition urbaine, le déséquilibre ethnique et le chômage de l'obsolescence du bâti et de l'enclavement des quartiers.

Mais l'approche au plus près de notre intérêt est celle qui est centrée sur les villes nouvelles et sur leur (non) prise en compte des permanences urbaines.

« Nous postulons » écrit A. Lévy en préambule, « que le sentiment de chaos, l'impression de désordre et d'illisibilité, et surtout, l'absence d'identité qui caractérisent les villes nouvelles, découlent aussi, en bonne partie, de la non prise en compte, dans le processus de planification urbaine, et de conception de la ville, de l'histoire du lieu d'implantation (...) L'absence de cette dimension historique active que traduit la rupture de la continuité de la nouvelle urbanisation avec le territoire d'accueil considéré comme une table rase serait ainsi, selon nous, pour une bonne part, directement responsable du manque de qualité urbaine des villes nouvelles : le caractère de non-lieu, d'a-topie qui s'en dégage, résulterait de l'absence de tout ancrage spatio-temporel de la ville nouvelle dans l'histoire du lieu.»³

1 71 personnes ont répondu à l'enquête.

2 Lévy et Spigai (1992), t. 1, p. 121.

3 Lévy et Spigai (1992), t. 2, p. 1.

Lévy et Spigai dénoncent les deux obstacles majeurs qui ont œuvré négativement dans le développement des villes nouvelles : **la non prise en compte des « permanences » dans les processus d'urbanisation – même si ce n'est pas le cas dans toutes les villes nouvelles, ni dans toutes les étapes de leur développement – et l'«emprise hégémonique des réseaux » sur l'aménagement urbain.** Leur travail se compose d'abord d'une analyse historique, théorique et conceptuelle, puis de l'étude de différents quartiers, depuis les interventions qui ont signé à jamais les occasions manquées jusqu'aux actions récentes, plus soucieuses de prendre en compte le site, le préexistant et les systèmes urbains plus ou moins consolidés. C'est ainsi que sont passés au crible plusieurs quartiers de Cergy-Pontoise, de Marne-la-Vallée et de Saint-Quentin, pour lesquels ils dénoncent l'oubli ou la négation des grands tracés historiques (triangulation ou orthogonalité des routes anciennes) et naturels (rivières et ruisseaux), le hachage des autoroutes et voies rapides, la rupture de la continuité avec les tissus des noyaux villageois et urbains existants, l'abus de typologies détachées de tout rapport avec la morphologie urbaine d'ensemble, la dispersion des lieux et des édifices d'intérêt social et collectif.

L'analyse la plus sévère est, on s'en doute, pour Marne-la-Vallée , où la richesse préexistante de l'armature historique aurait été sinon détruite, du moins en bonne partie effacée par le RER, l'autoroute A4, le raccordement autoroutier A 199 et leurs échangeurs.¹ Au Lizard, par exemple, l'avenue centrale de l'ancien parc de Lognes devient un axe piétonnier par rapport auquel s'inscrivent des édifices publics (écoles supérieures, gare RER, église), mais faute d'éléments fonctionnels forts comme des commerces et faute aussi de monumentalité, elle n'est pas « *un moment urbain de grande prégnance.* »² Quand Lévy et Spigai déplorent l'enclavement de la Ferme du Buisson, ils ne disent pas autre chose que Vincent Eblé déplorant que celle-ci soit « *admirablement, magnifiquement, ostensiblement contournée par les espaces de voirie qui contribuent à l'isoler en cœur d'îlots, en impasse complète ; tout cela est peut-être dû (...) à un certain nombre de dispositifs réglementaires et législatifs des villes nouvelles, en particulier à cette distinction imbécile que l'on a heureusement aujourd'hui supprimée entre zones d'aménagement nouvelles (ZAN) et hors ZAN,*

1 *Ibid.*, t. 2 pp. 16-20.

2 *Ibid.*, t. 2, p. 17.

distinction qui créait des cloisonnements à l'intérieur d'espaces si proches qu'il fallait évidemment les penser dans leur globalité.»¹

A Cergy, en revanche, Lévy et Spigai estiment très efficaces la simplicité et le schéma des grandes voies, la séparation auto-piéton du centre du quartier et l'intégration fonctionnelle du centre-ville de la Préfecture. Ils regrettent toutefois le manque de séquences dans la succession des espaces urbains, le désordre des constructions résidentielles, les tracés voulus pittoresques de la plupart des parcours piétonniers alors qu'il était possible de valoriser des éléments de l'histoire du lieu, telle la rue du Bruloir (délaissée par la nouvelle urbanisation) qui conduisait autrefois à l'Oise où elle unissait, par un bac, le village de Cergy à celui d'Eragny.² Saint-Christophe leur paraît en revanche « *un moment fort d'interrelations entre une structure de conformation (géométrique) du projet et une suite fonctionnelle de bâtiments et d'espaces ayant un rôle social et collectif (...) Il se forme, cas unique dans les villes nouvelles que nous avons étudiées, un espace continu qui, outre le fait de ne pas être dérangé par la circulation automobile, est aussi intercalé et enrichi par d'autres espaces mineurs de relations (place de la Conversation, place des Genottes, place de la Serpente)* ». Selon leur clef de lecture, « *il s'agit là d'un critère essentiel pour la qualification d'un lieu urbain.* »³

A Saint-Quentin, seuls le rapprochement des trois voies (le RER, la N 10 et la route tangentielle de distribution du quartier) et la vitalité du quartier de la Gare échappent à l'acte d'accusation. Outre le projet « *absurde* », « *grotesque* » de Bofill sur le bassin de la Sourderie, davantage d'ailleurs pour son programme (seulement du logement) que pour son architecture, la conception de la ville nouvelle, complètement indépendante du système d'implantation préexistant formé de petits centres (Saint-Cyr, Bouviers, Troux, La Minière, Guyancourt, etc.) et d'ouvrages hydrauliques et militaires, leur semble une illustration parfaite de la pratique de la table rase.

Le réquisitoire de Lévy et Spigai est si sévère qu'il devrait donner lieu à un droit de réponse des urbanistes et architectes concernées. Pourtant, il y a bien longtemps que les aménageurs, pour Bussy-Saint-Georges, par exemple, revendiquent le respect des tracés et du patrimoine :

1 V. Eblé (vice-président du SAN du Val-Maubué et adjoint à l'urbanisme de la commune de Lognes), lors des rencontres de Marne-la-Vallée en déc. 1992, in Boyer (1993), p. 201.

2 Lévy et Spigai (1992), t. 2, p. 23.

3 *Ibid.*, t. 2, p. 24.

« Il est proposé d'adopter un tracé régulateur pour l'ensemble de la ville qui prend en compte une orientation dominante, celle du parc de Guermantes et de la Ferme du Génitoy. Cette composition respectera ainsi les données du XVII^e siècle (...) Une maille urbaine en découle. Par ailleurs les anciens tracés ruraux sont le plus possible conservés pour certains cheminements piétonniers à l'intérieur de la ville.» (Epamarne, 1978) ¹

Comment ne pas être méfiant toutefois, comment ne pas craindre que de telles précautions ne soient que des discours-alibis donnant des gages au respect de la mémoire ? Bussy Saint-Georges multiplie trop les références à l'Histoire – des villes neuves au plan romain à la *Città ideale* du XV^e siècle, jusqu'à la ferme et au château du XVII^e siècle – au risque d'aboutir à un un historicisme éclectique contraire aux intentions.²

Les analyses de Lévy et Spigai apportent un certain nombre de preuves de l'oubli, ou de l'indifférence des concepteurs des villes nouvelles envers l'histoire des lieux. Elles ne sont toutefois pas exemptes de préconceptions qui ne sont pas des hypothèses ; les premiers mots de leur introduction ne sont-ils pas : « *de l'avis général la ville aujourd'hui devient invivable* » ? ³ Leur démarche laisse peu d'ouverture ; elle est celle de chercheurs compétents, mais à cette compétence savante il faudrait confronter la « compétence » pratique des usagers et habitants.⁴ **Les formes urbaines nouvelles ne peuvent-elles pas être saisies, transformées par les habitants qui y inscrivent leurs propres traces, celles de leur pratique de la ville nouvelle ?** Enfin, la forme urbaine ne cède-t-elle pas devant la sociabilité de voisinage, amicale, familiale, professionnelle, associative, comme l'ont d'ailleurs laissé entendre à Lévy et Spigai les acteurs professionnels de la ville ?

Si les études de commande sur les villes nouvelles sont tout naturellement orientées pour aller au-delà des constats et pour proposer des axes d'orientation et/ou des voies opérationnelles, il est beaucoup plus rare de trouver cette perspective dans les

1 Epamarne (1978), p. 2.

2 Voir le débat organisé par Epamarne en 1989 autour des propositions de Krier, Fainsilber et Rogers pour le centre ville de Bussy Saint-Georges, qui réunissait, entre autres, A. Akerib, M. Imbert, E. Mathieu, S. Ostrowetsky et G. Parodi (Epamarne, 1989).

3 Lévy et Spigai (1992), t. 1, p. 1.

4 Pour H. Raymond, la « compétence » (notion empruntée à la linguistique, dans son opposition à la « performance »), c'est la capacité des habitants à engendrer des pratiques conformes à leurs habitus (Raymond [1984]).

travaux universitaires. Aussi celui de James Boucher sur la commune de Croissy-Beaubourg (Marne-la-Vallée) est-il une exception.

La commune de Croissy-Beaubourg occupe une aire centrale de la ville nouvelle. Son site est caractérisé par des éléments géographiques marquants ainsi que par l'histoire (deux châteaux avec leurs parcs respectifs, entre autres). Les dernières décennies ont vu l'inscription de quartiers comme le Val-Maubuée et le Mandinet. Les effets de l'urbanisation et du zonage (« *la physionomie actuelle, une mosaïque d'espaces naturels et bâtis* »)¹ ont coupé ou écarté les lignes de force du paysage, le site a été passablement transformé, les rapports entre les bourgs anciens et les quartiers nouveaux sont presque inexistants. Dans ce cadre, le jeu des acteurs et les enjeux (les forêts existantes en proximité impliquent le classement en zone naturelle d'équilibre, si bien que d'autres administrations sont concernées) y sont complexes et surtout rendent difficile la structuration de l'ensemble, autrement dit l'établissement d'une bonne relation entre différents espaces.

La pression de l'urbanisation sur les espaces naturels est permanente et pressante. J. Boucher, après avoir présenté les différents mécanismes de prise de décisions et réalisé une analyse fine sur les traces du territoire, déclare que « *l'histoire locale pourrait fournir une troisième dimension à l'aménagement, une voie médiane à mi-chemin entre la politique de la table rase et le conservatisme d'un naturalisme absolu. Elle induirait ainsi l'idée d'une architecture spatiale qui s'inspirerait de la temporalité des lieux.* »² **J. Boucher propose de tenir compte d'une « trame patrimoniale »** (même quand celle-ci est imperceptible ou a été détournée) pour créer un *master plan* (référence faite aux villes de la Ranstad hollandaise), lequel comporterait un schéma d'intégration ville-forêts à l'intérieur d'un « *puzzle ou d'un treillis où chacun des éléments fonctionne en interaction dans un ensemble vaste, tel un organisme vivant, à l'interface de l'urbain et du milieu naturel et forestier.* »³ Il demande en effet de **mettre au même niveau de programmation les espaces urbains, forestiers et agricoles, « tout en évitant de confondre conservation et conservatisme. »⁴ Dans une telle perspective, les enjeux dépassent le cadre d'une commune et, même, celui de la ville nouvelle – quoique ce soit bien à l'intérieur de la commune de Croissy-Beaubourg que les effets des décisions d'aménagement se fassent sentir.**

1 Boucher (1992), p. 30.

2 *Ibid.*, p. 85.

3 *Ibid.*, p. 87.

4 *bid.*, p. 88.

b La mémoire de la ville nouvelle

Tout le monde s'accorde sur l'idée de la sédimentation, donc du temps. « *Pour qu'il y ait une mémoire* » dit Pierre Sansot, « *il faut qu'il y ait du temps. Mais pour qu'il y ait du temps, il faut quelque chose qui ne va pas de soi, qui soit de l'ordre du successif.*»¹ Depuis les premières formes projetées et construites vers la fin des années soixante jusqu'aux réalisations récentes ou en construction, on trouve dans les villes nouvelles françaises tout le champ des hypothèses et des modèles des principales doctrines urbanistiques et architecturales. **Or, dans ce vaste champ de production, la discipline urbanistique, embarrassée par les incertitudes idéologiques ou doctrinales, ne s'est pas retournée sur son passé pour porter une réflexion sereine ou pour dresser un état des lieux.** Les villes nouvelles suscitent des comportements paradoxaux : des concepteurs, des théoriciens qui ont participé à la matérialisation de quartiers entiers semblent ignorer aujourd'hui une masse d'expériences aussi riches que complexes.

Le logement a été un moteur puissant des villes nouvelles ; il ne reste pas moins qu'il demande – dans certains quartiers – à être retravaillé, soit par un changement d'image, soit par des changements d'usage, voire par une remise à niveau technique du bâti. Il est impossible de séparer le thème précédent de celui de la recomposition des tissus urbains. Si les villes nouvelles ont produit un formidable brassage de différentes couches de populations extérieures, leur programmation devra tenir compte de la demande interne et de son corollaire, à savoir la réadaptation des centres, le rayonnement des équipements, etc. Cette problématique semble avoir été abordée jusqu'à présent à partir de l'angle de la densification mais le concept est un peu étroit s'il n'est pas complété par des études sur le processus de fabrication et de consolidation des quartiers afin de pouvoir formuler des propositions de requalification urbaine.

La ville d'Evry a confié une étude en ce sens à R. Castro, qui constate qu'« *il y a une place folle dans le viaire de la ville nouvelle, il y a une énorme friche foncière, qui est peut-être l'occasion d'un nouveau travail sur la consistance de ce qu'on peut appeler une "vraie" ville avec de vrais repères. C'est une pensée comme ça, l'idée de la deuxième couche. (...) Je pense beaucoup à une pensée de l'intention, de l'intensif et pas de l'extensif, à une pensée non plus du défrichage, mais du déchiffrage.*»²

Au-delà du bon mot, l'idée est séduisante, et d'ailleurs, on identifie déjà dans chaque ville nouvelle de tels projets de requalification : à Evry, les Pyramides – outre,

1 *Ibid.*, p. 208.

2 Castro, (1993), p. 193.

donc, l'entrée de la ville par la RN 7 ; à Cergy, la dalle de la Préfecture ; à Saint-Quentin, le quartier des Sept-Mares, etc.

Les villes nouvelles pourront-elles aller de l'avant sans faire les constats, les relevés et les réflexions nécessaires sur tout ce qui a été déjà fait ? **La consolidation des villes nouvelles ne se fera que par un deuxième passage d'interventions. Pour éviter de renforcer un hétérogénéité déjà bien contestée, il faut reconsidérer au préalable ce qui a été construit et réfléchir à ce qui reste à bâtir.**

Résumé : Identité et mémoire

A l'héroïsme plus ou moins partagé des premiers pionniers, succède le pragmatisme des derniers arrivants. Chaque nouveau quartier, chaque nouvel équipement (université, par exemple) apporte pourtant de nouveaux pionniers qui posent tous les questions de leur propre inscription dans la ville, de la mémoire et de l'identité de la ville. La force de l'identité communale ne s'oppose pas forcément à l'identité « ville nouvelle », car l'identité locale procède par inclusions et interdépendances (éléments de patrimoine, quartier, commune, ville nouvelle). Dans la tension entre le communal et l'intercommunal, le communal conserve toutefois son avantage en raison de ses prérogatives administratives et politiques.

Il est difficile de se prononcer sur la capacité des villes nouvelles à « intégrer » les populations étrangères, car les conditions d'une comparaison avec d'autres villes restent à construire. Il est sûr que certains quartiers de Marne-la-Vallée ont une identité asiatique « positive », mais ce résultat est-il dû à la qualité des institutions et des formes urbaines de la ville nouvelle ou à la qualité de la population considérée ?

Les villes nouvelles sont accusées de s'être privées de mémoire, d'avoir nié ou effacé les traces préexistantes. Certains chercheurs pensent que le déficit d'identité qui caractérise les villes nouvelles procède d'une rupture de la nouvelle urbanisation avec l'histoire du territoire d'accueil. Ces objections doivent être prises en compte au moment où urbanistes et architectes réinterviennent déjà sur les premiers quartiers vieillissants. La démonstration devrait toutefois ne pas se limiter aux seuls effets de la forme urbaine, les conditions de la vie sociale codéterminant une autre appréhension de l'espace urbain.

2.5. Continuation (densification ?) des villes nouvelles

2.5.1. Pourquoi continuer à construire ?

a. Aménageurs : ambitions et impératifs

Les arguments économiques et démographiques en faveur de la continuation de l'urbanisation sont différents d'une ville à l'autre, selon l'état de leur développement rapporté à leur périmètre d'urbanisation. En moyenne, elles ont créé autant d'emplois qu'elles ont accueilli d'habitants, dont le nombre reste néanmoins inférieur aux premières prévisions.¹ Or elles ont toutes encore des réserves foncières urbanisables à rentabiliser, d'autant plus que la pression démographique sur l'Ile-de-France – et, plus largement, sur le Bassin parisien – ne faiblit pas et que les villes nouvelles sont en concurrence avec les autres villes de la région. Même à Evry, la plus achevée, 300 000 m² de bureaux peuvent encore être construits en centre-ville et 100 000 m² de bureaux et logements dans le secteur de la Porte de la Beauce, sans compter les équipements programmés ou en cours de construction (université, cité judiciaire, hôtel des finances). A Cergy-Pontoise, pourtant bien avancée elle aussi, il y a encore de la place pour 20 000 à 25 000 habitants ; les réserves urbanisables représentent 1 300 ha et le grand projet sera la « *soudure historique* » entre Pontoise et le quartier Préfecture *via* les terrains de la caserne Bossut récemment acquis. Saint-Quentin continue le développement de ses équipements universitaires, poursuit la réalisation des quartiers de la Clé-de-Saint-Pierre et de Villaroy, densifie les quartiers existants du Pas-du-Lac et des Sept-Mares. A Sénart, « *l'Etat est propriétaire de 3 000 ha. Il faudra bien qu'il rentabilise son investissement.* » (Jean-Jacques Fournier)² C'est tout dire. Quant à Marne-la-Vallée, la conquête de l'Est est seulement à mi-parcours, puisque vingt à trente ans d'aménagement sont prévus, dont le centre du Val d'Europe déjà présenté. **La continuation de l'urbanisation sur les réserves foncières et la densification**

-
- 1 Inférieur, mais pas de moitié, comme on le dit souvent. Par exemple, en 1968, les hypothèses d'urbanisation de Cergy-Pontoise étaient de 283 000 habitants en l'an 2000 (Mission d'aménagement de la ville nouvelle de Pontoise-Cergy, *La ville nouvelle de Pontoise-Cergy, études et options*, 1968). Or elle en compte 176 400 en 1994.
 - 2 J.-J. Fournier est président du SAN de Sénart-ville nouvelle. Extrait du *Moniteur* du 12 mai 1995, comme toutes les autres informations se rapportant aux projets des villes nouvelles.

constituent donc deux problématiques distinctes, bien que confondues par les habitants qui s'opposent au « béton. »

b. L'hypothèse de l'équation densité = animation

Le second argument en faveur de la **densification** est avancé par les professionnels, une partie du public et même par certains chercheurs : **elle est supposée développer l'« animation »**, mot-clef mais concept vague de l'urbanisme qui abuse de la double étymologie (*vie* et *âme*) pour confondre mouvement et urbanité – chez l'homme, la réanimation réinsufflant plus sûrement la vie que l'âme. Selon l'opinion commune, le manque d'animation dont souffrent les villes nouvelles est dû à leur faible densité, à l'éloignement des zones d'habitat et des zones de rencontre (commerces, équipements culturels), à la présence de vastes zones interstitielles vides, perception amplifiée par une voirie largement dimensionnée. Dans sa thèse sur Cergy-Pontoise, Hélène Letourneau redoutait que les prévisions à la baisse sur ce qui devait être les quartiers de l'Hautil et de Puiseux ne provoquent l'atomisation de la population, l'annihilation du caractère urbain, l'impossible symbiose entre les quartiers.¹

J.-P. Lacaze est l'un des rares experts à se méfier de la densité ; il regrette que « *l'urbanisme français repose presque toujours sur l'hypothèse implicite que "la densité fait le bonheur du peuple", que construire dense dans un paysage minéral constitue une condition nécessaire et suffisante de l'animation de la vie collective dans une ville (...)* En Allemagne, aux Pays-Bas, en Grande-Bretagne, cette demande [de maison individuelle] a toujours été prise en compte et l'expérience montre qu'il est parfaitement possible de la satisfaire dans de bonnes conditions de desserte en transports en commun et d'accessibilité aux équipements publics de proximité. »²

A Cergy, le débat sur la densification divise les cadres, comme ailleurs. Pour une majorité d'entre eux, interrogés par TMO Consultants, la densification permettrait de mieux identifier le centre et d'y introduire l'automobile, les espaces verts n'étant pas une qualité attendue du centre ville. Pour d'autres, le centre est arrivé à maturité, et doit savoir se distinguer de Paris ou de la Défense.³

c. Habitants : certains font de la résistance

1 Letourneau (1977), p. 134.115

2 Lacaze (1995), pp. 79-80.

3 TMO Consultants (1991a), pp. 18-19.

Or, comme l'a déploré G. Carrez, « *une véritable phobie du béton a atteint habitants et élus des villes nouvelles : tout le monde veut de la verdure, tout le monde est contre le béton. Dès qu'un programme de logements est livré aux habitants, ceux-ci s'empressent de s'ériger en associations de défense pour interdire toute construction de l'autre côté de la rue.* »¹. Bien que cette réaction soit rapportée par tous les établissements publics, est-elle aussi systématique qu'on le dit ? Et n'est-elle pas d'ordre plus social qu'écologique ?

Contre l'étouffement

« Ces clairières urbaines contre nature, ces enclos de solitude amis du vent, restitués à la sauvagerie et aux plantes folles, et où il me semble qu'on ait semé du sel, je ne me lasserais pas aisément de les arpenter : l'air qui les balaie, pour toute la place nette que le hasard a faite ici de l'alluvion étouffante du souvenir, a plus qu'ailleurs un goût de liberté » (J. Gracq, *La forme d'une ville*)

Les habitants constatent le grignotage progressif de zones certes promises à l'urbanisation, mais qui, en attendant, représentaient des pauses, des respirations dans le paysage urbain, des espaces ouverts au possible, utilisés comme terrains de jeu ou de promenade :

« *Il y a un bois, mais maintenant, c'est tout démoli parce qu'ils vont faire des parcs. Je sais pas ce qu'ils vont faire... des constructions ? Non, c'est pas bien, ils détruisent la nature. (...) Quand il n'y aura que des constructions, on pourra plus s'amuser à monter dans les arbres et faire des cabanes. C'est tout près à 500 mètres, c'est là-bas.* »²

Certains habitants parlent d'« étouffement », « d'encercllement » pour désigner l'urbanisation progressive et continue de leur environnement : « *La ville nouvelle, pour nous, c'est le monstre. On recherchait le calme et nous voilà encerclés. On se sent un peu coinçé. Sortir la voiture le matin, c'est terrible. Nord et est, on est pris en tenaille* » (Habitant de Saint-Quentin).³

1 Carrez (1992), p. 91. Citons un seul exemple, celui de l'opposition à l'implantation du Technocentre de Renault à Guyancourt (Saint-Quentin). La présidente de l'Association Yvelines Environnement avait estimé qu'avec cette « *vague de béton* » qui allait recouvrir un morceau du parc départemental et s'ajouter à la construction de 1 500 logements de la ZAC Villaroy : « *trop c'est trop* ». Elle déposa un recours judiciaire devant le tribunal administratif pour irrégularités de procédure (*Le Parisien* du 12/1/1992).

2 Enfant cité par Trezel (n.d.), p. 12.

3 Harrold (1990), p. 22.

Cette crainte est plus accentuée chez les habitants en collectif : à Marne-la-Vallée, les locataires en appartement dans des communes telles que Champs-sur-Marne, Noisiel ou Torcy sont les plus nombreux à redouter que dans vingt ans, il y ait plus de bureaux que d'habitations.¹

Ni la ville, ni la campagne

« Il y a quinze ans, l'avantage, c'est qu'on se sentait presque un peu à la campagne et maintenant on est en ville, enfin pas vraiment en ville. Maintenant ça serait plutôt des désavantages parce qu'on est en banlieue, donc on n'a pas les avantages de Paris et on est presque aussi embêté pour circuler. Il y a quinze ans, c'était plus dur pour aller à Paris, mais on était tranquille, ici c'était la campagne, les enfants étaient à vélo. Bien sûr, il y a toujours les passerelles pour piétons, mais c'est plus comme avant. Maintenant il y a un ronronnement de voitures quand on ouvre les fenêtres. On est en ville et on n'a pas les avantages d'une ville, d'une vieille ville de province. » (Habitante pionnière de Cergy-sud) ²

« En quinze ans, le quartier est resté le même. Il n'a pas changé sur le plan architecture, mais il y a plus de passage, plus de trafic. On a perdu un peu les intérêts de la campagne pour avoir le bruit de la ville. Par contre, Combs n'a toujours pas de centre ville. On aurait envie d'être un peu plus au calme ou bien alors de se rapprocher de Paris. » (habitant de Sénart) ³

Ces propos ne font que rendre compte des aspirations contradictoires, partagées par nombre d'entre nous, entre la vitalité urbaine et la sérénité rurale (ou, du moins, telle que les urbains se la représentent). **Les villes nouvelles déçoivent ceux qui recherchent ce double univers et qui ont voulu croire qu'elles allaient concilier la ville et la campagne, comme les images de leur communication le laissent espérer. Le compromis n'en est pas moins un art de vivre pour beaucoup**, qui oppose aux tenants du « ni, ni » que les villes nouvelles sont et la ville, et la nature, quand les formes de l'habitat, quand la proximité des équipements et des transports réduit la contradiction.

1 Dollé (1992b), p. 28.

2 Citée par Ramond (1991), p. 70.

3 Cité par Médiane (1993), p. 18

Contre la perte de contrôle

L'inquiétude est exprimée par la formule : « *Qu'est-ce qu' "ils" nous préparent ?* » et par la crainte que les apprentis-sorciers que sont les aménageurs ne soient dépassés par la logique de la rentabilité ou par le jeu politique. Les plus militants des premiers habitants, à Cergy et à Evry surtout, ont été associés à l'aménagement de leur quartier ; ils ont suivi le chantier de la ville nouvelle. Aujourd'hui, dit A. Dollé, « *le seul projet que les habitants fantasment et redoutent,, c'est l'accélération de la croissance urbaine sans gestion qualitative, ce qui les conduit à une image dépressive de l'avenir des Villes Nouvelles.*»¹ Les arrivants ultérieurs ne se retrouvent pas non plus dans un paysage en perpétuelle modification, un changement des habitudes, des repères, une nécessité permanente de s'adapter à un environnement physique et social. Or **l'appropriation demande une identité stable** :

*« J'ai vécu en ville nouvelle à Saint-Quentin, c'est très déstabilisant, tout change tout le temps.... Cergy, c'est une ville tentaculaire, il y a une concentration d'immeubles, on n'a pas envie qu'elle vienne jusqu'à nous. »*²

D'autres habitants diront le contraire, comme celui-ci, aimant Cergy « *verte et bien construite... avec de la place et de l'espace... des endroits où la vue est superbe... une fascination de voir ainsi la ville se construire sous nos yeux.*»³

Mais ce qui est le plus redouté, c'est le déséquilibre provoqué par l'arrivée de nouveaux habitants à l'identité sociale incertaine.

Contre le péril social, en fait

A Cergy, des associations d'habitants ont cristallisé leur action sur le projet de deux tours à Cergy-le-Haut, et, à travers elles, sur les problèmes liés à la hauteur.⁴ Elles considèrent que les tours sont antinomiques de la conception et de la pratique de Cergy et renvoient sans discussion possible à la chaîne grand ensemble-ghetto-dévalorisation.

L'idée de nature ne s'oppose pas tant à la ville comme paysage construit qu'à la ville comme établissement humain, lieu du travail, du pouvoir, du conflit. Si les villes nouvelles ont pu favoriser, surtout à leur début, de nouvelles relations de voisinage et

1 Dollé (1991), p. 22.

2 Desponds (1992), p. 125. Rucheton et de Roux l'avaient déjà noté en 1984, p. 16.

3 Desponds (1992), p. 125.

4 Rousseau (1994), p. 32.

associatives, elles n'ont pas modifié les rapports professionnels dans les lieux de travail. **C'est donc à une certaine forme de rapport social que s'oppose la demande de nature et non à la ville proprement dite ; la demande de maison individuelle avec jardin dans un quartier calme et verdoyant est un moyen de mettre une distance avec le monde du travail, ses contraintes et son stress.**

Certes, la construction de villas autour d'un golf ne peut provoquer qu'envie de la part des habitants des milieux populaires et moyens, mais tout autre nouveau programme est suspect. L'infortune de certains immeubles de Cergy-Saint-Christophe, quartier peu dense et mixte (c'est-à-dire mêlant la location et la propriété) est rare mais pas unique : on a vu qu'à Evry-Courcouronnes, dans le quartier du Canal, et à Emerainville (Marne-la-Vallée), des quartiers de maisons individuelles connaissent le même sort. **Ainsi, même la programmation de logements individuels en copropriété ne garantit pas des risques sociaux – sans revenir sur la mauvaise image dont sont crédités nombre d'immeubles locatifs denses.** Les habitants ont donc des arguments à leur méfiance.

Les aménageurs regrettent le manque de solidarité des habitants quand ils refusent d'accueillir de nouveaux arrivants, mais ne s'agit-il pas d'une solidarité purement virtuelle ? **Pourquoi les habitants des villes nouvelles accepteraient-ils plus facilement que ceux des autres villes des opérations de densification qui soulèvent toujours l'hostilité des habitants en place ?**¹ Et pire encore quand il s'agit de logements sociaux ? Certains élus relaient cette attitude pour les mêmes raisons : d'une part l'arrivée de nouveaux habitants risque de modifier les équilibres politiques locaux, d'autre part l'accueil des arrivants génère des équipements supplémentaires, coûteux en investissement comme en fonctionnement.²

Toutefois, peu de communes affichent un objectif de croissance zéro et la plupart des programmes de construction sont bel et bien soutenus par les élus. L'urbanisation progresse ainsi au prix de négociations croisées entre élus, établissements publics, constructeurs et électeurs.

Une tendance : le contrôle de l'attribution des logements

Un des axes majeurs de l'ambition des villes nouvelles était de proposer de nouveaux modes de vie, ou même de nouveaux rapports sociaux. La qualité de vie devait être différente grâce à d'autres formes urbaines, d'autres pratiques urbaines, une

1 Lacaze (1994), p. 281.

2 J.-P. Lacaze chiffre à 8 000 F par ménage supplémentaire et par an le déficit devant être pris en charge par les contribuables déjà présents dans la commune (*Ibid.*, p. 324).

autre sociabilité, dont les vecteurs étaient les équipements socio-culturels et la vie associative.

Mais aujourd'hui, c'est de contrôle de la mixité sociale qu'il s'agit, comme le montre Juliette Rousseau avec l'action des associations d'habitants à Cergy-le-Haut. Leur souci est de préserver un équilibre social, d'éviter un dérèglement des rapports sociaux par l'arrivée de population à risque, référence faite à Saint-Christophe. « *Cela les distingue radicalement des premières associations d'habitants de Cergy qui visaient, dans leur intervention au sein des différents projets urbains, à instaurer de nouvelles relations sociales, une nouvelle sociabilité, un nouveau mode de vie. La particularité "villes nouvelles" ne semble pas comme quelque chose à préserver ; ce qui semble être à préserver, c'est l'équilibre social dans le quartier.* »¹ D. Béhar redoute lui aussi ce contrôle sur l'attribution des logements qu'il relie à la crise « *d'une vie associative sur-légitimée mais en voie d'épuisement.* »²

2.5.2. Les questions posées aux chercheurs

Les études sur la densité sont devenues indispensables depuis que le défi de la densification est placé dans un futur immédiat, celui de la réurbanisation des pôles existants et de la requalification des quartiers en grande couronne – villes nouvelles comprises.

C'est ainsi que plusieurs initiatives de recherches sur les densités sont nées ces dernières années :

– à la DREIF et à l'IAURIF, à partir des réflexions menées à l'occasion de la révision du schéma directeur régional ;

– au Pir-Villes (CNRS), au moyen de l'appel d'offres sur les densités lancé en avril 1993.

– au Plan urbain (et au ministère de l'environnement, au sein du programme « Ecologie urbaine »), à l'aide de l'appel d'offres « La ville, la densité, la nature », initié en décembre 1993.

a. DREIF et IAURIF

1 Rousseau (1994), p. 35.

2 Béhar (1991), p. 18.

Deux études sur la densité et les formes urbaines réalisées respectivement par la DREIF et par l'IAURIF, ont en commun de vouloir réviser les idées fausses sur la densité, de façon à envisager la densification des zones urbanisées – ou, du moins, un aménagement économe de l'espace.¹

Ces deux études ne sont pas seulement cousines – voire jumelles – par leur objectif ; elles le sont aussi par leur méthode d'analyse cartographique (avec un zeste de morphologie urbaine) et même le choix de leur terrain : l'Ouest, avec des écarts au Nord-Ouest (Cergy) pour l'IAURIF, au Sud-Ouest (Saint-Quentin) pour la DREIF, qui nous recentrent sur notre objet. L'étude de l'IAURIF bénéficie d'une problématique plus argumentée et d'un plus vaste terrain puisque vingt-cinq sites sont représentés (dix, pour la DREIF).

L'une et l'autre ont procédé à un balayage de tissus et de typologies urbaines. Les exemples vont de l'habitat rural et des lotissements jusqu'aux nouveaux quartiers des villes nouvelles en passant par la ceinture HBM et les quartiers denses de la première couronne. Aux indicateurs de densité (COS, pourcentage de voirie, COS hors voirie, CES², hauteur moyenne pondérée) ces études ajoutent d'autres éléments descriptifs (plan de la composition des masses bâties, et des hauteurs de bâti, coupe sur le bâti) qui ne suffisent pas à exprimer la perception des formes urbaines. Chacune observe des densités proches pour des catégories d'habitat très différentes et, à l'inverse, des écarts de densité importants dans une même catégorie d'habitat : les écarts ou les proximités des taux de densités sont aussi importants dans une même catégorie d'habitat que dans les ensembles appartenant à des catégories différentes.

« Là où existe de la densité, on remarque qu'elle s'accompagne la plupart du temps d'une certaine qualité architecturale et urbaine (c'est le cas pour Saint-Quentin-en-Yvelines, Poissy et Meudon-la-Forêt). »³ Il est sûr qu'il ne peut y avoir qualité architecturale s'il n'y a pas d'architecture, ce qui est souvent le cas, il faut le regretter, des quartiers de maisons.⁴

Cyrille Véran (DREIF) consent que les indicateurs quantitatifs ne sont pas très pertinents pour définir la qualité urbaine et architecturale, puisque « *ce sont les vides qui structurent les ensembles, qui leur confèrent une qualité.* » Il ne manque pas

1 Véran (DREIF) 1994 ; Bordes-Pagès (IAURIF) 1995.

2 CES : coefficient d'emprise au sol.

3 Véran (1994) n. p.

4 L'illustration de la remarque d'Elisabeth Bordes-Pagès au moyen de la place Ovale de Saint-Quentin est toutefois très contestable comme exemple de qualité architecturale, le théâtre du talentueux Stanislas Fiszer ne suffisant pas à racheter une architecture de promoteur.

d'insister sur le rôle très important de l'emplacement des équipements dans la réussite de la vie sociale des quartiers. Pour aborder de manière plus prospective la question de la densification, il place au centre de la problématique le temps de construction de la ville, c'est-à-dire la différence existant entre les quartiers « *construits au coup par coup en fonction du parcellaire* » et « *les opérations planifiées, dessinées comme un tout, à une date donnée* ». Dans cette dernière catégorie, **il faut séparer les grands ensembles des quartiers des villes nouvelles, ces derniers étant plus propices à la densification puisqu'ils incorporent la diversité architecturale, comme dans la ville ancienne, même si la variété, qui n'est pas l'œuvre du temps, est un peu artificielle.**

L'une et l'autre de ces études vérifient, sans surprise, que les typologies d'habitat et les formes urbaines « ont des qualités et des caractéristiques propres qui ne sont pas complètement traductibles par les seuls indicateurs chiffrés (densité, CES, hauteur).»¹ Toutefois, faute d'entrer dans la définition de ces qualités et caractéristiques, elles ne sont que le préalable à de véritables recherches sur les questions que tout le monde se pose : quel est le rapport entre densité, forme urbaine et vie sociale ? Quelles sont les formes urbaines à dédensifier ou, au contraire, à densifier, tout en offrant un meilleur espace public et un meilleur habitat ?

Il était pertinent, dans une première phase, de considérer des îlots représentatifs des modes d'occupation du sol ; toutefois, pour aller de l'avant, **c'est désormais vers l'échelle des quartiers qu'il faudra s'élargir.** La multiplication des sites n'apprendra toutefois pas davantage si la méthode n'intègre pas des regards interdisciplinaires, car les vingt cinq sites de l'IAURIF et les dix de la DREIF, « représentent » déjà le mode d'occupation des sols de la région. Pour éviter des approximations sur la perception des formes urbaines, la qualité architecturale comme celle des usages de la ville (« *on a donc ici un exemple de grand ensemble qui fonctionne bien, ce qui se confirme par ailleurs : il semblerait que ce quartier soit très bien vécu socialement* »),² **l'étape successive devra prévoir des enquêtes sur la perception de la densité de la part des usagers des espaces publics et du logement.** Alors que les aménageurs et les architectes souhaitent achever la ville dans la ville et densifier les quartiers d'habitat collectif social, on sait combien ces quartiers sont, pour leurs habitants et leurs voisins, synonymes de densité.

1 Bordes-Pagès (1995), p. 87.

2 Véran (1994) n. p.

b. Réponses au Pir-Villes : villes nouvelles ? Connaît pas

L'appel d'offres restreint du Pir-Villes avait pour intention de clarifier la question de la densité en appelant à une meilleure définition des concepts, à une meilleure pertinence des mesures, à un croisement entre l'analyse de l'espace et des temporalités. **Si l'on juge les résultats aux contributions rassemblées dans un numéro des *Annales de la recherche urbaine*, on constate que les villes nouvelles ne figurent ni comme objet, ni même comme terrain d'observation** – il est vrai que toutes les recherches n'étaient pas achevées.¹

Pierre Clément et Sabine Guth, qui décrivent l'évolution historique de la notion de densité comme outil de la planification urbaine et de la conception architecturale, évoquent les cités-jardins anglaises du début du siècle sans mentionner les villes nouvelles anglaises ou françaises.²

Hervé Le Bras y rappelle que la notion de densité ne tient pas compte des déplacements des individus, alors que les changements de mobilité locale des individus se sont particulièrement accrus depuis une vingtaine d'années.³

Annie Moch et d'autres auteurs passent utilement en revue l'approche anglo-saxonne de la densité, sans donner clairement les résultats d'une enquête comparant la perception de la densité entre deux tours et une barre du treizième arrondissement de Paris.⁴

C'est à propos du schéma directeur de la région Ile-de-France que Vincent Fouchier évoque la restructuration des sites dits « *stratégiques* » de certains secteurs de la proche couronne et la maîtrise de l'urbanisation en grande couronne pour contenir la péri-urbanisation, sans distinguer les villes nouvelles de la grande couronne. Toutefois, à travers l'exemple de Hong-Kong, V. Fouchier expose une méthode d'approche qui sera développée dans ses travaux ultérieurs sur les villes nouvelles.⁵

1 « Densités et espacements », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 67 (1995).

2 Clément et Guth (1995), pp. 72-83.

3 D'autre part, il propose une nouvelle orientation après avoir remarqué que, dans l'observation de la densité, « *on oublie le cadre de la vie courante, des rencontres et des collaborations quotidiennes hors de la famille et hors de la vie publique, là où l'on quitte le parfaitement connu sans pour autant pénétrer dans le complet inconnu, dans cette pénombre des liens sociaux qui constitue pour la plupart des individus l'image concrète de la société. C'est sans doute à ce niveau que les questions de densité, ou plutôt de répartition de la population, entrent en relation avec les mœurs et les opinions publiques.* » (Le Bras [1995], p. 21).

4 Moch et al. (1995), pp. 119-127.

5 Fouchier (1995), pp. 95-108.

c. Plan urbain : la réponse de V. Fouchier (Epevry)

L'appel d'offres du Plan urbain et du ministère de l'Environnement affirmait la nécessité de clarifier l'utilisation de la notion de densité urbaine et de faire évoluer les modalités de sa mesure et d'évaluation à partir du vécu et des pratiques.¹ Sur les douze projets retenus, deux s'intéressent aux villes nouvelles d'Ile-de-France : celui de V. Fouchier, et celui de Jean-François David sur Sénart.

Mettant à profit une expérience précédente de réflexion sur la densité, V. Fouchier propose d'emblée de **démystifier** les discours sur la densité, principalement en ville nouvelle, à partir d'une déconstruction de ses éléments constitutifs et de comparaison, non seulement avec d'autres tissus de la région, ce qu'ont fait les autres équipes, mais aussi avec le cas de Hong-Kong, qui paraît un extrême dans notre imaginaire. V. Fouchier développe toutes les notions et définitions mises en œuvre pour l'approche de la densité (également bien avancée par l'étude de l'IAURIF) en affrontant la question essentielle autour de laquelle les autres équipes ont seulement tourné, celle de la densité perçue. Bien qu'il ne dispose pas d'enquêtes sur la perception de la densité, la combinaison de variables qu'il constitue lui permet d'affirmer que :

– les villes nouvelles connaissent des densités résidentielles internes (nombre de personnes par pièce) plus élevées que les autres secteurs de la région, si bien que l'« *on vit plus serré en ville nouvelle qu'ailleurs* »², parce que la taille des ménages y est plus grande ;

– les densités externes des villes nouvelles (densité humaine nette mesurée selon le ratio personnes + emplois / hectares urbanisés) ne sont pas particulièrement fortes, et égales à une extension de la deuxième couronne ;

– les chiffres moyens de l'ensemble des villes nouvelles ne sont pas pertinents dans la mesure où celles-ci ont des communes-centres denses (Noisiel, Evry, Cergy dans une moindre mesure, etc.) et des communes peu développées ;

– la commune d'Evry a une densité humaine nette équivalente à celle de Montreuil et double de celle de sa voisine Corbeil-Essonnes³, en raison de la concentration des logements collectifs et des bureaux – ici, l'image est donc bien conforme à la réalité ;

1 Texte de l'appel d'offres (déc. 1993), p. 2.

2 Fouchier (1995), p. 57.

3 *Ibid.*, p. 50.

– malgré cela, la commune d'Evry est dix fois mieux dotée en parcs publics que Corbeil-Essonnes et, dans l'ensemble, les villes nouvelles présentent un ratio de surface de parcs publics par habitant double de celui de tous les autres secteurs de la région.

Se méfiant de l'objectivité des chiffres, V. Fouchier en arrive à la notion de **densité perçue**, en s'appuyant sur les travaux des psychologues environnementalistes américains, référence d'ordinaire peu considérée en France. Il ouvre ainsi des questions nouvelles : « *Les files d'attente, l'encombrement, l'intimité limitée, la gêne due à la présence d'autrui, ainsi que les stigmates de la fréquentation (détritus, odeurs, etc.) sont-ils directement liés à la densité ou plutôt au niveau d'équipement, au niveau d'éducation, aux revenus des populations concernées, ou à une situation et une activité particulières ? Les villes nouvelles, planifiées entièrement, ont bénéficié de normes d'équipement qui les ont souvent mieux dotées que les banlieues avoisinantes. Les problèmes de trop grande fréquentation s'y posent-ils plus qu'ailleurs ?* »¹ Il propose enfin la notion de **COS végétal**, en considérant que la perception visuelle des plantations, comme celle des bâtiments, procède de la hauteur.

La recherche de V. Fouchier est ainsi une contribution problématique et méthodologique sans équivalent sur la question de la densité en ville nouvelle. Il conclut, comme on pouvait s'y attendre, que la notion est complexe et que les villes nouvelles ne sont ni des villes béton, ni des villes peu denses. Il propose néanmoins différents outils de mesure qui devraient servir de base à des travaux plus opératoires sur la densification ou la continuation de l'urbanisation. A l'issue des travaux sur les densités, V. Fouchier paraît le plus à même de poursuivre la réflexion, d'aider à la conception de programmes de densification – ou, au contraire, de dédensification – de mener des actions d'information en direction des élus et des habitants. **Ses recherches seront-elles poursuivies en collaboration avec les équipes de développement urbain des EPA ?**

1 *Ibid.*, p. 81.

Résumé : Continuation (densification ?) des villes nouvelles

Quel que soit leur état de développement par rapport à leur périmètre et à leurs réserves foncières, les villes nouvelles sont encore en chantier. Quand il ne s'agit pas de poursuivre la conquête de l'Est, comme à Marne-la-Vallée, il faut compléter, remodeler les centres (à Evry, à Cergy). La densification, censée apporter son équivalent d'animation, rencontre l'hostilité de ceux qui, parmi les habitants, voient la mythique conciliation entre ville et campagne basculer vers les non moins mythiques maux de la ville. Il convient en fait de distinguer la construction de logements représentant un risque de déséquilibre social et celle d'équipements (écoles, université, théâtre, etc.) mieux considérée en termes d'usage et d'image.

Le secteur des études et recherches est consulté. Les premiers constats réalisés par des urbanistes et des géographes s'accordent à reconnaître que les qualités des typologies d'habitat et des formes urbaines ne sont pas complètement traductibles par les seuls indicateurs chiffrés. Pour être utiles, les prochaines phases devront s'orienter vers des études qualitatives, être associées aux EPA et informer les élus et les habitants.

3. Conclusion et orientations pour la recherche

3.1. Ceci n'était pas un bilan des villes nouvelles

3.1.1. La place des villes nouvelles dans la recherche

Le sentiment dominant au Groupe central des villes nouvelles, selon lequel les villes nouvelles n'auraient pas la place qu'elles méritent dans la recherche, nous paraît non fondé. L'étendue de notre sélection bibliographique, pourtant limitée au champ des images et de l'identité (certes entendu dans un sens large) en est la preuve. Augmenté des travaux sur les institutions, le politique et l'économique, le domaine bibliographique s'étendrait à perte de vue. On objectera que cette multitude éparpille les connaissances, qu'il manque un bilan pour y voir clair. Ce serait oublier les bilans successifs réalisés ou coordonnés par Jean-Paul Alduy (1979), Jean Steinberg (1981), Pierre Merlin (1982), Jean-Marie Fourier (1988), Jean-Eudes Roullier (1989), l'Iaurif (1989). Enfin, d'autres contributions telles que les monographies d'*Autrement* (1992), le dossier du *Moniteur* (1995), les retours de *Ville-Architecture* (1995-1996), ou les articles de presse montrent que les villes nouvelles ne sont pas tombées dans l'oubli.

En réalité, l'insatisfaction ressentie par les responsables des villes nouvelles est partagée par l'ensemble des institutions publiques qui, bien qu'elles s'en défendent, attendent toujours quelque peu de la recherche une légitimation de leur action. Or, de ce point de vue, la majorité des travaux n'est pas gratifiante en raison d'une négativité dominante, par préjugé *a priori*, par conviction *a posteriori*, ou par déception d'un idéal, de la part des « déçus des villes nouvelles ».

3.1.2. Bilan : impossible

Ce que l'on entend généralement par « bilan », c'est la vérification de l'expérience des villes nouvelles, comme si l'ensemble des actions complexes engagées par l'Etat et les collectivités locales, les fonctionnaires et les élus, les aménageurs et les architectes, les employeurs et les habitants représentaient *une seule expérience*. La notion de bilan est une schématisation comptable, à laquelle les présentations des villes nouvelles succombent trop souvent, par la force des choses – ou des chiffres. L'affichage récurrent, par les EPA, des performances chiffrables, repris par

de nombreuses publications, peut ainsi paraître suspect et destiné à couvrir de **moindres certitudes sur les modes de vie ou l'identité**.¹

L'évaluation de l'accomplissement de leurs objectifs sur une période de vingt-cinq ans fait d'ailleurs preuve d'anachronisme : autant reprocher aux *Science et Vie* d'il y a vingt cinq ans de nous avoir imaginés beaucoup plus avancés que nous sommes ! Les métaphores de l'expérience, de la validation, du laboratoire, etc., sont commodes mais elles doivent être prises comme des procédés de langage, rien de plus. Interrogé sur la nécessité et la finalité de l'évaluation des villes nouvelles, André Bruston a déclaré que l'évaluation n'était pas une procédure objective, qu'elle répondait à une demande, qu'elle engageait des jugements et, surtout, qu'elle était justifiée par la répétabilité des expériences ; sinon, elle ne serait utile que pour « *constituer une histoire qui nous serve à penser le présent pour comprendre et pour agir.* »² Il ne voyait pas comment une évaluation apprendrait ce qui est innovant et ce qui ne l'est pas.

Pour autant : a) les villes nouvelles ne sont pas achevées ; b) comme toutes villes, elles seront amenées à se reconstruire sur elles-mêmes ; c) elles représentent des formes d'urbanisation dont les enseignements regardent les interrogation sur la centralité et les périphéries.

-
- 1 C'est le sentiment exprimé par le journaliste Philippe Thuru après un débat, à Auxerre, confrontant le chef-lieu de l'Yonne et Saint-Quentin-en-Yvelines. Le signataire déclarait préférer « *l'harmonie intérieure* » du centre d'Auxerre et l'« *ombre millénaire* » de ses clochers aux performances fracassantes présentées par J.-P. Alduy, directeur de l'EPA de Saint-Quentin (*L'Yonne républicaine* du 24/04/1989).
 - 2 A. Bruston (secrétaire permanent du Plan Urbain et ancien membre du comité national d'évaluation de la politique de la ville), « Peut-on évaluer l'innovation urbaine ? », *Ville-Architecture*, n° 2, juin 1996, pp. 16-17.

3.1.3. Continuer la recherche. Avec qui ?

Bernard Barraqué et Jean-Pierre Gaudin avaient montré en 1980 les limites de la recherche contractuelle. Lancée par le Ve Plan (1966-1970) au même moment que les villes nouvelles, celle-ci était censée apporter des réponses aux questions nouvelles posées, notamment, par l'urbanisation et les changements de société auxquels l'Etat et l'appareil politique devaient s'adapter. Elle se révéla vite décevante, par manque de vertus opérationnelles de ses conclusions et par défaut de formation d'une connaissance cumulative.¹ Un autre cumul attendu par les commanditaires de la recherche était celui des avantages des deux systèmes : avantage de résultats en réponse à une demande, avantage de qualité de la part d'institutions confirmées. La situation de la recherche n'est pas très différente aujourd'hui. Les institutions ont certes évolué depuis le Ve Plan avec la création du Plan construction (1971), du Plan urbain (1984), puis du Pir-Villes (1992), mais il est bien connu que les crédits de recherche sont les premières victimes des restrictions budgétaires – sans entrer dans le détail de la liquidation, en cours, du Pir-Villes (lequel, au demeurant, n'aura peut-être rien produit sur les villes nouvelles, mais ce n'est pas ce qui lui est reproché !)

Quant à savoir si les études sont plus utiles que les recherches, autant discuter de l'utilité de la recherche... On aimerait être sûrs que les études, et notamment celles qui sont réalisées par les bureaux dont c'est le métier, sont réellement utiles aux EPA qui les commandent. Au moins ne sont-elles pas tentées par la remise en cause de l'action de leur commanditaire. Nous venons de dire que les responsables des villes nouvelles attendent de la recherche une légitimation de leur action ; J.-P. Gaudin avait aussi constaté « *une résistance tout de même très forte dans l'administration à envisager la société et l'action publique en termes de conflits, la philosophie du consensus et le positivisme juridique faisant envisager surtout la recherche comme moyen de réduire des tensions sans réviser les objectifs poursuivis par l'Etat.* »² Cette remarque générale peut-elle s'adresser à l'administration des villes nouvelles ? Celle-ci rétorquerait qu'elle n'a jamais été une administration comme les autres : P. Delouvrier répondait sur le manque de moyens administratifs et financiers dont il disposait à l'origine et, en 1978, J.-E. Roullier comparait le Secrétariat général des villes nouvelles à un « *camp de*

1 J.P. Gaudin (1983), p. 91.

2 J.P. Gaudin, *op. cit.*, p. 91. Pour les dix ans du Plan urbain (1984), Lucien Brams constata que le rôle de « passeur » entre les chercheurs et l'Etat, que devaient tenir les responsables de l'animation de la recherche, avait débouché sur des défaites (L. Brams, « La recherche incitative : marginale et fragile ? », *Les Chroniques du Plan urbain*, n° 10, octobre 1994, pp. 12-13)

base », « un lieu de rencontre », un « centre d'analyse critique » plutôt qu'à une administration.¹

S'il est encore attendu de la recherche qu'elle aide l'administration à anticiper les problèmes à venir, et en laissant de côté, de façon à renouveler les équipes, des personnalités telles que P. Merlin et J. Steinberg, qui ont suivi les premières années des villes nouvelles, il faut retenir d'abord, pour des recherches futures dans le champ urbain, le groupe Acadie et le laboratoire "Théorie des mutations urbaines" (LTMU).²

– **D. Béhar et le groupe coopératif Acadie** ont acquis une réputation incontestable sur la connaissance des processus de mobilité et dévalorisation/requalification des quartiers en grande couronne et dans les villes nouvelles ; ils mènent par ailleurs pour le Plan urbain une recherche sur l'analyse de la mobilité liée à la reproduction sociale. Leurs études sur le quartier des Pyramides à Evry et sur les villes trait d'union, l'article de D. Béhar pour *les Annales de la recherche urbaine* (1991) ont orienté maintes réflexions de notre propre travail.

– Au sein de l'**Institut français d'urbanisme** (IFU), domicilié à Marne-la-Vallée, A. Lévy (LTMU), son collègue vénitien V. Spigai et J. Boucher (le temps, au moins, de son DESS) ont ouvert une réflexion sur la notion de « permanence », qui devraient mieux être prise en compte si l'on admet que les territoires sur lesquels ont été édifiées les villes nouvelles et les villes nouvelles à leur tour ont une histoire continue malgré les ruptures.

L'IFU et le LTMU devraient confirmer leur place, inaugurée par P. Merlin, de pôle de recherche sur les villes nouvelles, en rapprochement avec l'Université de Marne-la-Vallée et dans la perspective de la création de la Maison des sciences de la ville. Le LTMU réunit également **V. Fouchier**, qui a inauguré à Epevry une approche méthodologique de la densité qui devrait pouvoir être expérimentée sur les enjeux de fond que sont les extensions urbaines et la densification de l'existant ; Ph. Genestier, dont les travaux, quoique non consacrés spécifiquement aux villes nouvelles, apportent un éclairage remarquable sur l'explication du bégaiement de la politique de la ville et sur les pratiques urbaines populaires.³ Ce laboratoire compte aussi François Ascher, professeur à Paris-VIII, qui entreprend pour le PREDIT et le Plan urbain une recherche sur les modes de déplacement non motorisés dans trois villes nouvelles.

1 Roullier (1989), pp. 100-101.

2 Cette sélection ne signifie pas que les travaux d'autres équipes ne sont pas à prendre en considération. Elle prend acte de ce qui nous a paru être une mobilisation récente sur les villes nouvelles. Il est vrai que nous pensions trouver davantage de références sur celles-ci auprès du Laboratoire de Géographie urbaine de Paris-X.

3 Travaux résumés dans l'article du *Débat* (1994).

Enfin, l'apport d'**Yves Chalas** sur l'imaginaire des villes – à partir, notamment, de son expérience acquise sur la « ville neuve » de Grenoble, représente également un enrichissement de la problématique. Il a peu été rendu compte ici des travaux d'Y. Chalas et de Ph. Genestier pour la raison qu'ils n'ont pas – sauf ignorance de notre part – été consacrés aux villes nouvelles, mais leurs contributions théoriques respectives pourraient les placer au premier rang du débat.

Quant aux **travaux universitaires**, il n'est pas facile d'identifier pour les plus récents d'entre eux s'ils sont une étape dans un cursus de chercheur. Parmi les nombreux travaux de qualité, quelques-uns ont une utilité directe pour les établissements publics et les élus : le DESS de **J. Boucher** sur la trame patrimoniale (1992) ; celui de **F. Fournier** sur l'immobilier à thème (1992) ; la thèse d'**Y. Chauvin** sur le commerce à Evry (1993) ; la thèse de **N. Robin** sur l'intégration des familles maghrébines (1994) ; la thèse de **M. Blanchet** sur la perception de l'espace à Marne-la-Vallée (1993) – bien que ses résultats soient dispersés et qu'elle soit limitée à des quartiers désormais anciens de l'agglomération, elle apporte une contribution inédite sur les notions de quartier et de pratique de la ville nouvelle.

Enfin, les études de cabinets de consultants sont d'une qualité tout aussi inégale que celles des chercheurs et celles des universitaires (la distinction est approximative puisque de nombreux universitaires sont aussi consultants et que les universitaires sont également chercheurs). Les études d'**Anne Dollé** représentent assez bien les avantages et les limites de la profession : des enquêtes couvrant plusieurs publics (habitants, décideurs, élus) mais des échantillons limités (pour des enquêtes quantitatives), des résultats rapides mais des conclusions tout aussi brèves, une exposition du propos claire et capable d'aider à la décision mais un manque d'approfondissement par rapport à ce que les EPA savent déjà. L'expérience des villes nouvelles acquise par ce cabinet justifie toutefois sa place comme partenaire pour les questions de prospective, sur lesquelles les chercheurs manquent d'imagination. Au bout du compte, le groupe coopératif **Acadie** est assurément le consultant le plus capable de répondre à la fois aux exigences de rapidité, de mise en œuvre de moyens d'investigation et d'exploration conceptuelle.

Trois remarques, pour clore ce tour d'horizon des études et de la recherche :

– **A l'heure d'Internet, la recherche documentaire exige elle-même de véritables enquêtes de terrain.** Il faut se garder de toute illusion sur la fondation d'un centre de documentation unique sur les villes nouvelles – celui d'Epamarne étant déjà le mieux doté –, mais il faut en affirmer le besoin.

– **La monodisciplinarité des travaux est la règle** : les équipes travaillant sur les densités ou les formes urbaines ne comprennent pas de spécialistes de l'analyse des usages, par exemple. Certains chercheurs ont toutefois une double formation (c'est le propre de l'urbanisme), qualité peut-être préférable à la simple cohabitation des disciplines à l'intérieur des équipes.

– **La diminution des crédits d'étude et de recherche** empêche la réalisation de grandes enquêtes. Les échantillons d'enquêtes par questionnaires, comme par entretiens, frôlent la limite de la fiabilité, mais sait-on qu'en vingt ans, le crédit moyen d'un contrat de recherche incitative est demeuré fixé à 200 000 F, soit une perte de valeur des deux tiers ?

3.2. A poursuivre ou à entreprendre

3.2.1. Relire et incorporer plutôt qu'évaluer

Le scepticisme à l'endroit des bilans et des évaluations ne doit pas condamner pour autant la réflexion (dans le sens de « retour sur »). **Les relectures d'opérations-phares d'urbanisme et d'architecture conduites par les ateliers *Ville-Architecture*¹ doivent être saluées** : à la différence de certains retours des revues d'architecture, où une critique effectuée est une sorte de visite de courtoisie, *Ville-Architecture* mène une enquête qui confronte les réponses des concepteurs, des maîtres d'ouvrage et des élus, à la présentation des intentions de chaque projet. **Le menu met tellement en appétit que l'on souhaiterait des dossiers plus approfondis que ceux qui ont été consacrés, en ville nouvelle, aux Pyramides d'Evry, aux Côteaux de Maubuée et à la « pièce urbaine » (Lognes, Marne-la-Vallée), aux « immeubles de ville » de Cergy-Saint-Christophe.**

Quand François Chaslin remet l'architecture à sa place, après avoir constaté l'évolution de la vie économique et sociale, ce n'est pas pour en amoindrir la responsabilité, c'est parce que, « *comme finalement tout va à rebours du bonheur de vivre ensemble qui fait l'ordinaire des utopies architecturales, il y a évidemment beaucoup de notions à reconsidérer (...) Pourquoi faudrait-il retourner sur le terrain des anciennes démarches ? Pour relativiser nos jugements en la matière, afin d'aider à nous défier des modes, mais à reprendre confiance aussi en la capacité des architectes et des urbanistes à penser la ville. Tout en en pesant l'inévitable risque d'échec.* »² **Le pire serait en effet qu'à la *tabula rasa* des années soixante et soixante-dix succède l'amnésie pour ces périodes, ce qui reviendrait à une double négation.** « *Reprendre confiance* » paraît un appel salutaire s'il suppose la pleine incorporation des réalisations de ces périodes à la culture urbanistique et architecturale aux côtés des classiques modernes. Avec « *Le sublime et le quotidien* », Christian Devillers avait invité en 1986 à une réflexion sur la contradiction de l'architecture, depuis qu'à l'idée collective du sublime au temps des cathédrales s'était substituée la subjectivité de l'art et sa

1 Ces ateliers sont organisés par la Direction de l'architecture et de l'urbanisme et animés par Ariella Masbounji et François Chaslin. Ils donnent lieu à la publication *Ville-Architecture*.

2 F. Chaslin, « *L'architecture, et tout le reste* », *Ville-Architecture*, n° 2, juin 1996, p. 5.

séparation d'avec le quotidien.¹ Cet article refermait le dossier présentant dans le détail quatre bâtiments « sublimes » (dont trois en ville nouvelle²). Pour l'un d'entre eux au moins (la « *pièce urbaine* » de Lognes) nous avons déjà dit combien le quotidien avait dépassé le sublime tel qu'il apparaissait il y a dix ans dans des publications incantatoires. **Cela signifie aussi que la mise en perspective économique et sociale vaut dans les deux sens : si l'urbanisme et l'architecture ne sont pas seuls « responsables » de la dégradation sociale des Pyramides ou de la « pièce urbaine » de Lognes, peuvent-ils à eux seuls être crédités du « succès » de Cergy-Haut et de Bussy Saint-Georges ?**³

3.2.2. Pionniers, déracinés, enracinés

a. *Histoires de familles*

La connaissance des pionniers, le suivi sur vingt ans de ceux qui furent vraiment les premiers, l'évolution du peuplement avec ses vagues successives d'arrivants, sont en voie de constitution. **Les témoignages déjà recueillis dans certaines villes nouvelles (à Saint-Quentin, par l'EPA et par l'écomusée⁴, ou à Evry, par Dominique Planquette réunissant une collection d'archives audiovisuelles) doivent être multipliés de façon à former des corpus interprétables.**

Les villes nouvelles, une histoire de famille ? De familles sans doute, du moins celle des EPA, celle des élus et celle des habitants – mais rien n'empêche les familles de se rencontrer. Tout commencerait par l'histoire de la famille des villes nouvelles au sein de l'administration centrale (X-Ponts et énarques ensemble ?), puis se poursuivrait par son essaimage dans les EPA, par l'ambivalence des élus et des électeurs, par le militantisme, l'indifférence ou l'opposition des autres acteurs (habitants, fonctionnaires, enseignants, commerçants, etc.).

-
- 1 Ch. Devillers, « Le sublime et le quotidien », *AMC* n° 14, décembre 1986, pp. 102-109.
 - 2 Ceux de Ciriani et de Gaudin à Evry-Courcouronnes, ainsi que celui de Ciriani à Marne-la-Vallée-Lognes (la pièce urbaine plusieurs fois citée dans ce travail).
 - 3 Le « succès » de Bussy Saint-Georges, dont il faudra analyser les composantes en termes d'usages, n'est-il pas à l'origine des boutons qu'il donne à la critique architecturale ? Les références historicistes de Bussy Saint-Georges n'étant pas celles, plus conventionnelles, qui sont illustrées à Port-Cergy, on aurait là un rebondissement de l'opposition traditionnelle entre le goût populaire et le goût savant, ou entre le goût moyen et l'avant-garde.
 - 4 A l'EPA, à la suite de la publication de *Les Saint-Quentinois* et à l'écomusée, grâce à Julie Harrold, sa conservatrice et à la revue *Miroir*.

b. Pour que les villes nouvelles ne perdent pas la mémoire

On peut discuter la nécessité de mettre le patrimoine en conserve à n'importe quel prix, mais on ne peut plus revenir sur le besoin de mémoire constitutif de l'identité des villes – nouvelles ou anciennes. A Saint-Quentin, l'écomusée a constaté depuis ses débuts la grande curiosité des habitants pour tout ce qui existait avant la ville nouvelle. Cette demande paraît seulement nostalgique, face au bouleversement produit par la ville nouvelle et à sa modernité envahissante, tant que l'on ne voit combien elle cherche à établir une **continuité entre l'avant et l'après**. La coupure n'est pas superficielle – Lévy et Spigai l'ont montré – mais dans la lecture du paysage et dans la pratique de la ville, les traces sont là. On aimerait mieux connaître la manière avec laquelle les habitants perçoivent, ou ignorent, ou recherchent cette continuité et comment sont considérés les différents âges et paysages (rural / industriel, forêt de haute tige / parc nouveau, vieux village / ville nouvelle années 70 / derniers quartiers années 90).

c. De la migration à l'enracinement

La multiplication des études sur les migrations résidentielles et alternantes, rendue possible par les enquêtes de l'Insee, laisse de côté la question de l'enracinement de la population. Les EPA constatent avec satisfaction que la moitié des logements neufs est achetée par des habitants des villes nouvelles (pour leurs vieux jours ou pour leurs enfants). Ce constat n'est pas l'objet d'études spécifiques. **Sait-on combien de jeunes souhaitent rester, et restent effectivement en ville nouvelle ?** La plupart des enquêtes s'adressent aux adultes actifs, alors qu'il faudrait questionner les jeunes (actifs, étudiants ou chômeurs).

L'entrée dans la problématique de l'enracinement pourrait se faire par la porte des grandes entreprises ou des universités, qui offrent chacune un excellent poste d'observation des migrations résidentielles. Il serait possible de continuer l'enquête de TMO-Consultants sur Spie-Batignolles (Cergy), qui date de 1991, et d'entreprendre d'autres enquêtes sur Bouygues à Saint-Quentin, Arianespace à Evry, Nestlé à Marne-la-Vallée, les grandes écoles et les universités, etc. A quel rythme s'effectuent les installations ? Qui se rapproche davantage (les employés, les cadres, les dirigeants) et pour quelle adresse exacte ? Comment se négocie le rapprochement chez les couples bi-actifs ? Les universitaires habitent-ils sur place, cherchent-ils à s'enraciner ou à revenir à Paris ?

Toutefois, l'enracinement n'est pas nécessairement un signe de vitalité. Quelle est la bonne proportion de sédimentation et de rotation ? **Il n'existe pas sur les villes**

nouvelles d'enquête longitudinale des trajectoires résidentielles des ménages, du type de celle réalisée par Catherine Bonvalet à partir de l'enquête « *Peuplement et dépeuplement de Paris.* »¹

1 C. Bonvalet, *Cycle de vie et changements urbains en Région Parisienne : histoire résidentielle d'une génération*, Ined (1988).

3.2.3. Elus et élites

a. Commune / ville nouvelle : la double identité des élus

Nous l'avons dit : en l'absence d'enquêtes spécifiques de notre part et, compte tenu de leur faible représentation dans la bibliographie, le rôle des élus sur les images et l'identité des villes nouvelles demeure une question ouverte. Si, jusqu'en 1983, le projet des villes nouvelles a été porté principalement par les EPA, il est aujourd'hui autant l'œuvre des SAN. Dès 1978, J.-E. Roullier pensait que le succès des villes nouvelles se ferait avec les élus, l'action de l'Etat étant décisive mais « biodégradable. »¹ Ce n'est pas tant l'opposition Etat / élus, ou bien EPA / SAN, qui retient l'attention que la double identité des élus qui représentent tantôt les intérêts de leur commune, tantôt ceux de l'intercommunalité. Le principe de la double appartenance n'est pas propre aux villes nouvelles ; l'existence et l'identité des communautés urbaines sont toutefois bien moins affichées. Les différences d'appartenance politique des élus communaux suffisent à induire des conflits internes aux villes nouvelles. Saint-Quentin-en-Yvelines est la plus divisée de ce point de vue. Les projets, ou menaces, de scission en deux agglomérations ou de sortie de la ville nouvelle ne nuisent-ils pas à son identité ?² **J.-E. Roullier suggérait en 1979 d'étudier comment les villes nouvelles étaient, ou n'étaient pas, un enjeu des campagnes électorales.**³ On y apprendrait si l'intercommunalité est un enjeu pour l'élu et pour l'électeur.

b. L'attitude des élites

Les villes nouvelles n'ont pas l'image de Versailles, Chantilly, Sceaux ou Rambouillet. Et alors ? Il n'y a pas à le déplorer dans la mesure où les élites choisissent toujours les valeurs résidentielles les plus sûres, confirmées par plusieurs siècles d'établissement du pouvoir ou du savoir. Autant les EPA doivent légitimement se préoccuper de l'équilibre social, qui accuse une légère sous-représentation des cadres,⁴

1 Roullier (1979), p. 87.

2 Nous faisons allusion ici à la « véritable bombe qu'ont lancé les 90 élus de la majorité nationale de la Ville Nouvelle minoritaires dans les instances dirigeantes du Syndicat d'Agglomération Nouvelle. Ils [ont demandé] en effet la suppression du SAN et "la sortie de la Ville Nouvelle des communes dont l'urbanisation est terminée" » (L'Echo républicain du 2/2/2988)

3 Roullier (1979), p. 88.

4 Roullier (1995), p. 6.

autant prétendre aligner la notoriété des villes nouvelles sur celle des villes royales nous semble un péché d'orgueil.¹

Cette position ne doit pourtant pas conduire à négliger l'attitude des décideurs. Si, en effet, l'image des villes nouvelles était globalement si médiocre, qu'est-ce qui conduirait certains dirigeants de grandes entreprises, hauts fonctionnaires ou professeurs d'université à s'y établir ? – ne sont-ils pas toutefois encore trop peu nombreux ? On ne peut pas vouloir attirer et retenir ce que l'on considère comme l'élite, dont la présence enrichirait la dynamique sociale et élèverait la réputation des villes nouvelles, sans étudier en profondeur ses stratégies résidentielles.

3.2.4. Innovations. Quoi de neuf aujourd'hui ?

a. Urbanisme et architecture

En 1982, P. Merlin se déclarait déçu par l'innovation architecturale des villes nouvelles, qu'il attribuait à la nécessité de faire vite.² **Aujourd'hui, on ne peut plus séparer l'architecture de « tout le reste », comme dit F. Chaslin** ³, déjà cité plus haut pour sa reconnaissance de la soumission de l'architecture à la vie économique et sociale. On sait que, dans ce domaine, l'innovation peut marquer un retournement, qui n'est jamais un simple retour en arrière. Bussy Saint-Georges ne sera pas, bien sûr, une ville de la Renaissance, mais pourrait figurer le syncrétisme entre « tradition et modernité » que semble attendre, pour le meilleur et pour le pire, cette fin de siècle.

Le Secrétariat général des villes nouvelles a fait procéder à un bilan de l'innovation sociale dans les domaines de l'habitat, la programmation et le fonctionnement des équipements, l'emploi, l'environnement, la culture, les solidarités entre habitants, etc.⁴ Le résultat est encourageant, la discrétion de nombreuses actions laissant parfois penser que les temps présents ne sont plus ceux de l'expérimentation. Les villes nouvelles peuvent tenir leur rôle dans l'expérimentation en gestion urbaine,

1 A confesser en la cathédrale d'Evry bien entendu...

2 « *La plupart des spécialistes, français et étrangers, se déclarent déçus par les villes nouvelles sur le plan de l'innovation, notamment en matière architecturale* » (Merlin [1982], pp. 190-191).

3 F. Chaslin, « L'architecture et tout le reste », *Ville-Architecture*, n° 2, juin 1996, pp. 4-5.

4 Ce bilan, réalisé sous forme de fiches, est malheureusement un peu trop succinct (Codej [1995]). A. Bruston rappelle que les grands ensembles, eux aussi, avaient mis en œuvre de fortes innovations constructives financières et sociales (« Peut-on évaluer l'innovation urbaine ? », *Ville-Architecture*, n° 2, juin 1996, p. 17).

comme cela est déjà entrepris pour trouver une issue à la faillite de certaines copropriétés.

b. Modes de vie et pratiques urbaines : y a-t-il une troisième voie ?

Il ne s'agit pas de la troisième voie dont la quête anime certaines de nos élites politiques, ni de la troisième ville proposée par Christian de Portzamparc et Olivier Mongin,¹ mais de la quête d'une urbanité nouvelle qui ne serait ni celle de la ville-centre historique, ni celle de la banlieue. Le courant de recherche sur les formes urbaines nous a appris que « *la ville ne s'invente pas* » (P. Pinon),² c'est-à-dire que les formes urbaines procèdent d'héritages successifs. **On connaît en revanche assez mal la perception et les représentations, par les habitants, de la ville en tant que forme urbaine.** Perception et représentation de la ville ont des définitions différentes selon que l'on est urbaniste, sociologue, géographe ou anthropologue et selon que l'on se préoccupe plutôt de la forme, de la communication ou de la sociabilité. Isaac Joseph dit que la sociologie urbaine est longtemps restée prisonnière de l'étude de l'habiter et a péniblement construit le concept d'espace public. « *L'espace des sociabilités froides et des liens faibles* »³ a davantage été étudié sous l'angle de sa conception et de sa gestion que sous celui de ses usages.

Si les villes nouvelles ont une spécificité incontestable sur le plan de leur fondation et de leur fonctionnement administratif et financier, il reste à savoir ce qui, dans les modes de vie et les pratiques urbaines des habitants et des usagers, les distingue des extensions urbaines nouvelles (Sarcelles, Créteil, Parly-II, la « ville neuve » de Grenoble, Orléans-La Source, La Défense, etc.) et des ex-villes nouvelles (Villeneuve d'Ascq). **La diversité des formes et des densités d'habitat dans leur proximité avec l'aménagement de parcs et des espaces de loisirs, l'acquisition progressive de véritables fonctions de centralité grâce aux équipements commerciaux, culturels et universitaires, la notoriété régionale de ces villes les distinguent-elles des autres villes de la grande couronne ?**

1 Avec la polémique que l'on sait : O. Mongin, *Vers la troisième ville ?* (préface de Ch. de Portzamparc), 1995. J. Lucan a répondu : « La troisième ville n'existe pas » (1996) et P. Pinon : « La ville ne s'invente pas » (1996).

2 Voir, parmi les ouvrages de référence de P. Pinon, *Composition urbaine* (1992).

3 I. Joseph, « Reprendre la rue », dans l'ouvrage qu'il a coordonné, *Prendre place. Espace public et culture dramatique* (1995) p. 12. Sur le concept d'accessibilité, voir aussi les actions qu'il a animées sur la Gare du Nord (1995). Il reste à mieux connaître les « *jugements d'urbanité* » qu'il propose pour décrire l'urbain – dans les villes nouvelles par exemple –, dans des situations, dans des événements, voire dans des luttes.

c. Des observatoires de la cohabitation multi-ethnique

Les villes nouvelles ont accueilli une proportion de population étrangère un peu supérieure à celle de la grande couronne dans son ensemble (en 1990 : 11,5 %, contre 9,7 %).¹ L'agrégation de certains étrangers dans quelques îlots, mélangée au chômage et au surendettement, crée des abcès bien localisés. La grande majorité des quartiers des villes nouvelles connaît la même paix que la grande majorité des quartiers dits de banlieue. Pour autant, le risque d'irréversibilité de la dévalorisation sociale exige une surveillance très attentive des symptômes. Les villes nouvelles peuvent-elles faire plus que ce que permet la politique de la ville ? L'intercommunalité signifie-t-elle davantage de solidarité entre communes riches et communes pauvres ? Les actions sur les quartiers difficiles ont-elles une spécificité dans les villes nouvelles ? Dans le diagnostic, étant donné la rapidité de la dévalorisation de certains îlots, **il faudrait reconstituer très précisément, au moyen de monographies longitudinales d'immeubles, les processus de peuplement et d'apparition des difficultés.** De manière générale, la connaissance manque d'enquêtes longitudinales, qui sont les seules à pouvoir restituer l'évolution des processus dans les familles, dans les logements, dans les immeubles d'habitation, dans les quartiers.

1 Comme nous l'avons déjà dit, il faudrait comparer le taux d'étrangers dans les villes nouvelles avec ce taux en grande couronne, villes nouvelles non comprises. L'écart entre les deux serait bien entendu plus ouvert.

d. Vertes et denses à la fois. Comment continuer les villes nouvelles ?

Bien que de nombreux grands ensembles soient peu denses, l'image d'« entassement humain » qui leur est souvent accrochée et leur dévalorisation sociale écrivent l'équation « densité = péril social ». La continuation de l'urbanisation et la densification des quartiers existants sont ainsi davantage une question sociale qu'une question de paysage, ce qui complexifie les projets de densification. V. Fouchier propose les notions de « *densité perçue* » et de « *COS végétal* » comme outils d'analyse et de conception et cite « *l'Institut norvégien de recherches urbaines et régionales, [qui] a montré comment la ville de Horten (23 000 habitants) peut absorber 3 300 nouveaux logements à l'intérieur même des limites actuelles de la ville, soit 60 % de plus qu'aujourd'hui, tout en renforçant son aspect verdoyant. La consommation d'espace de la ville jusqu'à 2020 serait alors réduite à 50 ha, alors qu'elle serait de 660 ha selon le rythme actuel.* »¹ **L'avancée de la recherche devra ainsi impérativement passer dans les phases opérationnelles** : dans la programmation des opérations d'extension et de densification comme dans des procédures de concertation entre EPA, élus et habitants.

3.2.5. Géographie symbolique et histoire urbaine

Les villes nouvelles ont-elles une « géographie symbolique », selon l'expression de Marcel Roncayolo ? ² **Il n'est pas facile de nourrir l'imaginaire avec moins de trente ans derrière soi, quand une partie de la géographie est effacée et quand la modernité urbaine est contestée.** Toutefois, le territoire en a vu d'autres – de nombreuses traces et marques sont ineffaçables – et l'urbanisation y a inscrit de nouvelles marques. Les lieux des villes nouvelles ont donc acquis *de facto* des valeurs symboliques selon leurs fonctions du pouvoir, de l'habiter, du savoir, du travail, du ludique, etc. L'interrogation sur la géographie symbolique rejoint ainsi l'histoire

-
- 1 En complément des résultats de V. Fouchier, pour mieux orienter la recherche sur les rapports entre ville, nature et densité, il faudra disposer des travaux du même appel d'offres, en particulier ceux de l'IAURIF (« Analyse didactique des interdépendances entre densités, formes urbaines et nature »,) de J.-F. David (« Densité urbaine et rapports à la nature dans la ville nouvelle de Sénart ») et de M. Perianez (« Ethologie psychanalytique de l'imaginaire social de la densité ») (source : *Les chroniques du Plan Urbain*, juillet 1994).
 - 2 M. Roncayolo, « Une géographie symbolique en devenir », *Le Débat*, "Le nouveau Paris", n° 80, mai-août 1994, pp. 304-320.

individuelle de l'inscription spatiale (dense chez les premiers pionniers) et l'histoire des formes urbaines.

Celle-ci avance lentement en France. **Les villes nouvelles démontreraient qu'elles assument leur passé récent en encourageant les architectes-historiens à venir travailler sur leur territoire.** Cette œuvre de science ne serait toutefois profitable qu'à condition d'être intégrée au sein d'équipes d'urbanistes. L'exemple de l'Italie, pays de naissance de l'histoire urbaine, doit être en mémoire, quand la sanctuarisation des centres historiques monnaie (symboliquement) le laissez-faire dans les périphéries. **Il est tout de même étonnant de constater que le savoir sur les formes urbaines se constitue en dehors de l'expérience de leurs acteurs ordinaires.** Les sciences du quotidien (l'ethnologie, une fraction de la sociologie) sont peu présentes sur le terrain de l'espace public et des formes urbaines. Or, nous voulons croire que les habitants et les usagers réussissent à « faire de l'urbain », même quand la ville historique est niée. Les habitants ne se bornent pas à consommer la ville bâtie par les urbanistes et les architectes, où dessinée par les peintres ; la *Città ideale* est une antiphrase : la ville est une construction humaine, collective. L'urbain n'est pas une structure permanente dont les villes nouvelles devraient être à jamais privées alors que les villes historiques en seraient dotées pour l'éternité.

Bibliographie

sélective dans le domaine des images, de l'identité et de la mémoire des villes nouvelles d'Ile-de-France

Ont été consultées les institutions suivantes : établissements publics d'aménagement des cinq villes nouvelles, syndicat de l'agglomération nouvelle d'Evry, Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France (IAURIF), Direction régionale de l'équipement d'Ile-de-France (DREIF), Plan construction et architecture, Plan urbain, Centre de recherche sur Paris et l'Ile-de-France (Crépif, Université de Paris-IV), Ecole nationale des ponts-et-chaussées, Institut d'études politiques de Paris, Laboratoire de Géographie urbaine (Université de Paris-X), Institut français d'urbanisme (IFU, Université de Paris-VIII), Institut d'urbanisme de Paris (IUP, Université de Paris XII-Val-de-Marne).

Ces consultations, qui privilégient les références des quinze dernière années, ont été croisées avec le dépouillement d'un certain nombre de revues (*Les Annales de la recherche urbaine*, *Espaces et sociétés*, *Les Cahiers de l'IAURIF*, *Les Cahiers de la recherche architecturale*, *L'Architecture d'aujourd'hui*, *AMC*, *Le Moniteur-Architecture-AMC*, *Techniques et architectures*). Elles ont été complétées par des références indiquées par le comité de pilotage ou rencontrées lors de nos lectures. Figurent enfin un certain nombre d'ouvrages et d'articles fondamentaux ayant contribué à l'assise conceptuelle de notre approche.

Deux présentations nous ont paru souhaitables : 1° une récapitulation alphabétique de l'ensemble des références ; 2 ° un classement chronologique par généralités et par ville nouvelle, utile pour le lecteur dont l'intérêt se porterait de préférence sur l'une ou l'autre d'entre elles.

1. Bibliographie alphabétique récapitulative

- AAVV, « Les Grandes opérations d'urbanisme et l'image de la Seine-et-Marne », (Actes du colloque du 29 mai 1991: "La Seine-et-Marne dans le schéma directeur de l'Ile-de-France"), *Les Cahiers du CREPIF*, n° 36, sept 1991, pp. 57-86,
- Abalea (André), *Les nouveaux zonards. Adaptation et marginalité en ville nouvelle et banlieues*, DEA sous la dir. de M. Roncayolo, Univ. de Paris-X, 1990.
- ABCD, *Ville nouvelle de Marne-la-vallée. Rapport de synthèse sur le bilan des équipements culturels*, Epamarne, déc. 1991.
- Acadie, *Les Pyramides, Evry 1. Diagnostic-propositions*, SAN Evry, 1990.
- Acadie, *Les systèmes traits d'union entre Ile-de-France et Bassin Parisien*, DREIF, 1994.
- AFVN (Association Française des Villes Nouvelles), « universités et villes nouvelles », *Actes de la journée d'étude du 29 mai 1991*, Paris, AFVN-L'étudiant, 1991.
- Alduy (Jean-Paul), « Les villes nouvelles de la région parisienne. Du projet politique à la réalisation. 1963-1977 », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 2, hiver 1979, pp. 3-78.
- Alduy (Jean-Paul), « La vraie nature de Saint-Quentin-en-Yvelines », *Cahiers de l'IAURIF*, n° 87-88, janv. 1989, pp. 79-90.
- Architrave, *Lisibilité et compréhension de Marne-la-Vallée*, Epamarne, 1992.
- Arles (Michel), Desbouis (Christiane), Desbouis (Gérard), *Fiches d'enquêtes sur les atouts et handicaps du commerce en Ville Nouvelle : le cas de Marne-la-Vallée*, Univ. de Paris XII, 1990.
- Aten, *Le vécu de l'architecture* [La Noiseraie, Marne-la-Vallée (Ciriani) et Les Arcades du lac, St-Quentin (Bofill)], Plan Construction, 1989.
- Aten, *Le vécu de l'architecture. La Noiseraie (Ciriani) et Les Arcades du lac (Bofill)*, Paris, Plan Construction, 1985.
- Atlas des Franciliens, t. 1. Population et logements*, Paris, IAURIF/Insee, 1991.
- Atlas statistique des villes nouvelles d'Ile-de-France*, DAU-SGVN-DREIF, 1995.
- Auffray (Alain) « Saint-Quentin, 25 ans et quel avenir ? », *Libération*, 19 déc. 1994, pp. M2-M3.
- Auzannet
- Bachmann (Christian), Basier (Luc), *Mise en images d'une banlieue ordinaire*, Paris, Syros/Alternatives, 1989.
- Bathellier (Virginie), Birchen (Jean-Paul), *Migrations alternantes en ville nouvelle*, DREIF-SGGCVN, 1993.
- Bauer (Gérard), *Evaluation de la qualité architecturale des ensembles de maisons édifiés dans la Ville nouvelle de Cergy-Pontoise entre 1971 et 1990*, Codra-EPA-Cergy, juillet 91.
- Bauer (Gérard), *Un urbanisme pour les maisons*, Paris, UGE-10/18, 1979.

- Baux (Véronique), « Centres de loisirs associés à l'école : CLAE », *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 204, sept. 1979, p. 15.
- Bavoux (Pascal), « Art urbain et espace public, le projet de la ville d'Oullins », *Les Annales de la recherche urbaine*, "Images et mémoires", n° 42, 1989, pp. 45-49
- Bédarida (Marc), « L'honneur retrouvé de la préfabrication », *Monuments historiques* "Béton beau masque", n° 140, août-sept. 1985, pp. 81-86.
- Bédarida (Marc), « P. Céleste-N. Soulier et GGK. Un îlot à Cergy-Pontoise », *AMC*, n° 8, juin 1985, pp. 46-53.
- Béhar (Daniel), « Fonction urbaine et identité sociale en grande couronne : Villes moyennes et villes nouvelles », *Les Annales de la recherche urbaine*, "La Région Ile-de-France", n° 50, avr. 1991, pp. 15-20, 1991.
- Bender (Richard), « Donner du temps à la ville », *Vivre en Val d'Oise*, n° 39, sept-oct. 1996, pp. 52-53.
- Berger (Martine), « L'urbanité des péri-urbains d'Ile-de-France. De la diversité à la ségrégation », *Les Annales de la recherche urbaine*, "La région de l'Ile-de-France," n° 50, 1991, pp. 57-63.
- Bertrand (Olivier), « L'Essonne cherche la baston », *Libération* du 12/11/1996, p. 14.
- Beunon (Elizabeth), *Mutations sociales et transformations urbaines à Cergy-Pontoise. Exemple de deux quartiers : Cergy-Préfecture et Menucourt*, maîtr. d'aménagt, sous la dir. de G. Burgel, Univ. de Paris-X., n.d.
- Biau (Véronique), *L'architecture comme emblème municipal*, Centre de recherche sur l'habitat/Plan Construction et Architecture, 1992.
- Blanchet (Maryse), « Image et perception du quartier dans une ville nouvelle », *working paper* pour la 14^e conférence de l'IAPS (*International Association for People-Environment Studies*, Stockholm, 30 juillet-2 août 1996).
- Blanchet (Maryse), *Le rapport des habitants de Marne-la-Vallée à l'espace physique et à l'espace social, Perception et image de la ville*, tomes 1 et 2, Thèse de doct. en psycho. sous la dir. de Cl. Levy-Leboyer, Univ. de Paris-V, 1993.
- Bonetti (Michel), *Habiter. Le bricolage imaginaire de l'espace*, Paris, Hommes & perspectives/Desclée de Brouwer, 1994.
- Bonvalet (Catherine) (éd.), « Logement, mobilité et populations urbaines », *Les Cahiers du Pir-Villes*, Paris, les Ed. du CNRS, 1994.
- Bonvalet (Catherine), *Cycle de vie et changements urbains en Région Parisienne : histoire résidentielle d'une génération*, Paris, Ined, 1988.
- Bordes-Pages (Elisabeth), Memmi (Nicolas), Pénisson (Lionel) *Référentiel de densités et de formes urbaines*. Contribution pour un référentiel appliqué à l'habitat dans la région Ile-de-France, PRIF / CRIF / IAURIF.
- Bories (Yves), *Préliminaires à l'urbanisation du quartier du golf de l'Epinette. Agglomération nouvelle de Bussy Saint-Georges*, Epamarne, 1986.

- Boucher (James), *Croissy-Beaubourg. Une commune de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée*, DESS sous la dir. d'A. Guillerme, IFU, 1992.
- Boulal (Rachida), *Le Centre commercial de Noisy-le-Grand et ses effets sur le commerce d'une commune : Villiers-sur-Marne*, maîtr. sous la dir. de M. Coquery, Univ. de Paris VIII, 1991.
- Bourdieu (Pierre), *Questions de sociologie*, Paris, Ed. de Minuit, 1980
- Boyer (Jean-Marc) (éd), *Vers une nouvelle culture urbaine. Les rencontres de Marne-la-Vallée (9 déc. 1992)*, Paris, Ed. Altamira, 1993
- Boyer (Jean-Marc) (éd), *La gestion territoriale des grands équipements de loisirs, Les rencontres de Marne-la-Vallée (17-18 juin 1991)*, Epamarne-Epafrance, 1992.
- Boyer (Jean-Marc), «Peut-on produire des villes ?», *Espaces et sociétés*, « Parler l'architecture », n° 60-61, 1991, pp. 15-26.
- Brand (Dinah), « Rififi dans la ville nouvelle », *Lire*, mars 1996, p. 68.
- Brun (Jacques), Fagnani (Jeanne), « Paris ou la banlieue, le choix d'un mode de vie ? Avantages et inconvénients des deux localisations », *Les Annales de la recherche urbaine*, "La région de l'Ile-de-France" n° 50, 1991, pp. 93-101.
- Bruston (André), « Peut-on évaluer l'innovation urbaine ? », *Ville-Architecture*, n° 2, juin 1996, pp. 16-17.
- Caldoncelli-Vidal (Vittorio), Ferrier (Jacques), Gruson (François), *Architecture du logement et image de la ville. La ville comme figure urbaine. L'exemple des villes nouvelles*, Plan Construction et Architecture, 1992.
- Capem (Centre d'analyses et de prévisions immobilières), *Enquête emploi/habitat. Salariés du groupe Spie-Batignolles*, EPA Cergy, 1991.
- Carrez (Gilles) (entretien avec), in : M.-C. Loriers, *Saint-Quentin-en-Yvelines, Histoire en marche et verts parages*, Paris, Autrement, 1992.
- Castoriadis (Zoé), « Rationalité et conception des espaces publics dans deux villes nouvelles », *Les Annales de la recherches urbaines*, "Mobilités", n° 32, 1986.
- Castro (Roland), « Le tracé comme figure cachée de la ville », in J.-M. Boyer (éd), *Vers une nouvelle culture urbaine (Les rencontres de Marne-la-Vallée, 9 décembre 1992)*, Paris, Ed. Altamira/Epamarne-Epafrance, 1993, pp. 197-205.
- Catani (Maurizio), « Des familles maghrébines dans une ville nouvelle de la région parisienne », *Espaces et sociétés*, « Partages de l'espace », n° 56, pp. 51-72, 1990.
- Chalas (Yves), « L'imaginaire aménageur ou le complexe de Noé », *Les Annales de la recherche urbaine*, "Images et mémoire", n° 42, 1989, pp. 66-73.
- Chalas (Yves), « Les logiques de l'habiter : besoin, désir et nostalgie d'être », *Espaces et sociétés*, « Urbanité et citoyenneté », n° 68, 1992, pp. 149-165.
- Chaslin (François), « L'architecture, et tout le reste », *Ville-Architecture*, n° 2, juin 1996, p. 5.

- Chamboredon (Jean-Claude), Lemaire (Madeleine), « Proximité spatiale et distance sociale : les grands ensembles et leur peuplement », *Revue française de sociologie*, vol. XI, n° 1, 1970.
- Champ (Gaël), *Evolution et développement des zones d'activités dans la ville nouvelle d'Evry : un exemple à suivre ?*, maîtr. sous la dir. de B. Dézert, Univ. de Paris-IV, 1994.
- Champagne (Patrick), *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, Paris, Les Editions de Minuit, 1990.
- Champenois
- Chancel (Jean-Marc), Savignat (Jean-Michel), « Les Figures de l'incertain. A propos du concours de Melun-Sénart », *Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32-33, 3ème trimestre, 1993, pp. 73-87.
- Chapon (Hervé), « Universités aux champs », *Le Moniteur-Architecture-AMC*, n° 68, fév. 1996, pp. 34-41.
- Chauvin (Yann), *Les difficultés de la planification commerciale : l'exemple de la ville nouvelle d'Evry*, thèse de doct. sous la dir de G. Chemla, Univ. de Paris-IV, 1993.
- Clément (Pierre), Guth (Sabine), « De la densité qui tue à la densité qui paye. La densité urbaine comme règle et médiateur entre politique et projet », *Les Annales de la recherche urbaine*, "Densités et espacements", n° 67, 1995, pp. 72-83.
- Codej (Alain Montagu et Serge Sokolsky), *Villes nouvelles : villes innovantes ?*, SGVN, juil. 1995.
- Cofremca, *Evry : Potentiel du marché de l'accession* (Note de synthèse), Epérvy, mars 1987a.
- Cofremca, *Evry : Potentiel du marché de l'accession* (Résumé de la note de synthèse), Epérvy, juin 1987b.
- Cofremca, *Synthèse de l'étude qualitative par entretiens auprès de cadres travaillant à Evry*, Epérvy, juil. 1986.
- Construire pour habiter*, L'Equerre-Plan construction, 1982.
- Contal (Marie-Hélène), *Melun-Sénart, un centre introuvable*, Paris, Autrement, Série France n° 11, 1992.
- Contat (Serge), « La qualité Villes Nouvelles », *Les cahiers de L'IAURIF*, n° 94, sept 1990, pp. 29-42.
- Corbille (Christine), Romera (Anne-Marie), *Evolution des quartiers denses en Villes Nouvelles*, IAURIF, 1984.
- Corbille (Christine), Taisne (Catherine), *Le Devenir des logements PAP dans les Villes Nouvelles. Note de synthèse*, IAURIF, 1993.
- Coulon (Alain), « Les Villes Nouvelles et le projet urbain. St-Quentin-en-Yvelines », *Les Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32-33, 3e trim. 1993, pp. 89-102
- CREIC, *Le marché de la revente de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, 1989-1990*, Epamarne, 1991.
- Dehier (G.), *L'Arche-Guédon, une nouvelle urbanité. Le quartier en mouvement dans les images de la ville*, Epamarne-Fondation Royaumont, 1983.
- Delarue (Jean-Marie), *Banlieues en difficultés : la relégation*, Paris, Syros/Alternatives, 1991.
- Delaval (Jean-Pierre), « Les communes voisines de Disneyland Paris attendent l'essor promis », *Le Monde*, 13 avril 1994, p. 9.

- Delouvrier (Paul), « Discours des ambassadeurs » (1966), in J.E. Roullier (éd), *Vingt-cinq ans de villes nouvelles en France*, Paris, Economica-DAEI, 1989, pp. 27-53.
- Dendievel (Stanislas), *Marne-la-Vallée, nouvelle ville universitaire*, DESS, Univ. de Paris VIII, 1991.
- Deneux (Jean-François), « Les villes nouvelles d'Ile-de-France et leurs flux migratoires », *Villes en parallèle*, "Les périurbains de Paris", n° 19, 1992, pp. 75-114.
- Desbouis (Gérard), *Le devenir socio-économique de Corbeil-Essonnes. Ville ancienne située entre deux Villes nouvelles : Evry et Melun-Sénart*, thèse de doct. sous la dir. d'A. Metton, Univ. de Paris-XII, 1992.
- Desbouis (Gérard), *Le devenir socio-économique de Corbeil-Essonnes. Ville ancienne située entre deux Villes nouvelles : Evry et Melun-Sénart*, thèse de doct. sous la dir. d'Alain Metton, Univ. de Paris-XII, 1992.
- Desponds (Didier), « La mobilité résidentielle et ses incertitudes: choisir une Ville Nouvelle ou choisir sa périphérie ? », *Villes en parallèle*, "Les périurbains de Paris", n° 19, 1992, pp. 115-138.
- Devillers (Christian), « Dernière station avant l'exclusion ? », *Projet urbain*, n° 9, octobre 1996.
- Devillers (Christian), « Le sublime et le quotidien », *AMC* n° 14, décembre 1986, pp. 102-109.
- Diamant-Berger (R.), Lacombe (P.), « Les cinq villes nouvelles de la Région parisienne », *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 146, oct.-nov. 1969, pp. 30-51.
- Dieudonné, Patrick, *Marne-la-Vallée, Le temps des héritiers*, Paris, Autrement, série France n° 9, 1992.
- Dollé (Anne) Consultants, *Les habitants des Villes nouvelles*, 1991
- Dollé (Anne) Consultants, *Résultats de l'étude Villes nouvelles*, 1992.
- Dollé (Anne) Consultants, *Synthèse de l'étude sur la mémoire et la culture de la Ville Nouvelle de Marne-la-Vallée*, Epamarne-Epafrance, déc. 1992.
- DREIF-SGVN, *Migrations alternantes en ville nouvelle*, Paris, DREIF-SGVN, 1993.
- Dulong (Renaud), Paperman (Patricia), *La réputation des cités HLM, Enquête sur le langage de l'insécurité*, Paris, L'Harmattan.
- Duthilleul (Jean-Marie) et al., « Les concours en question à partir de l'expérience des villes nouvelles françaises », in *Choix des concepteurs en villes nouvelles*. Journée d'étude à Saint-Quentin-en-Yvelines, 26 sept 1980, SGGCVN.
- Elissalde (Bernard), Martinet (Camille), *Marne-la-Vallée, Une vision optimiste de l'avenir*, Paris, Ed. du Moniteur, 1991.
- Engelsen (Elisabeth), *Etude du tissu socio-économique de Cergy-Pontoise*, EPA Cergy, 1990.
- Enquist (Phil) « Une ville nouvelle devient une grande cité », *Vivre en Val d'Oise*, n° 39, sept-oct. 1996, pp. 58-62.
- EPA-Cergy, *Cergy-le-Haut. Quartier gare*, 1994.
- EPA-Cergy, *Cergy-Pontoise. Une ville bien dans son temps*, EPA Cergy, 1995.
- Epamarne/Ville de Lognes, *Le quartier du Segrais*, Epamarne, mars 1996.
- Epamarne, *Bussy-Saint-Georges. Projets pour la ville*, 1995.

- Epamarne, *Synthèse de la réunion du 6 janvier 1989 « Réflexions sur le centre urbain de Bussy Saint-Georges »*, 15 janvier 1989.
- Epamarne, *Le rapprochement du lieu de résidence des salariés des entreprises de Marne-la-Vallée*, 1982.
- Epamarne / Iaurif, *Ville nouvelle de Marne-la-Vallée, secteur est. Eléments pour un programme d'urbanisation à faible densité*, sept. 1978.
- Epasénart, *Habiter à Sénart. Venez vivre comme vous l'entendez*, 1991.
- EPASQY (coord. Elvire Dauberville), *Si Saint-Quentin-en-Yvelines m'était conté. Les Saint-Quentinois*, janv. 1993.
- EPASQY (coord. Elvire Dauberville), *Si Saint-Quentin-en-Yvelines m'était conté. La trame verte*, oct. 1990.
- EPASQY (coord. Elvire Dauberville), *Si Saint-Quentin-en-Yvelines m'était conté. I. L'économie* (non daté).
- Farin (Patricia), Denis (Nathalie), *Une première restructuration du centre ville de Maurepas, ancien quartier de la ville nouvelle de St-Quentin-en-Yvelines*, DESS sous la dir de M.-F. Gribet, Univ. de Paris VIII, 1990.
- Flageollet-Saadna (Christiane), *Centralité en banlieue parisienne. Etude exploratoire*. Orélie-DREIF, 1987.
- Fortier (Bruno), « Idées de Ville », *AMC*, n° 17, déc. 1990, pp. 80-87.
- Fouchier (Vincent), « La densification : une comparaison internationale entre politiques contrastées. Eclairage du schéma directeur francilien par des exemples étrangers », *Les Annales de la recherche urbaine*, "Densités et espacements", n° 67, 1995, pp. 95-108.
- Fouchier (Vincent), *Les mesures de la densité. Application à l'Ile-de-France et aux villes nouvelles*, Plan urbain-Ministère de l'environnement/Epérvy, 1995.
- Fouchier (Vincent), *Les zones d'activité de la ville nouvelle d'Evry : analyse des densités et proposition de densification-révalorisation*, DESS d'urbanisme, sous la dir. de P. Merlin, Univ. de Paris-VIII, 1992.
- Fourier (Jean-Marie), *Rapport sur les Villes Nouvelles de la Région d'Ile-de-France*, Comité économique et social de la Région d'Ile-de-France., 1988.
- Fournier (Frédéric), *Péri-urbanisation et aménagements immobiliers à thème sportif ou ludique. L'exemple des golfs immobiliers en région parisienne*, DESS d'urbanisme, sous la dir. d'Yves Prats, Univ. de Paris-VIII, 1992.
- Froumajou (Christelle), *Une image pour Cergy-Pontoise*, mém. de maîtr. sous la dir. de M. Marhuenda, Univ. de Paris-II, 1991.
- Garnier (Jean-Louis), « La métamorphose du lieu [Nestlé-France à Noisiel] », *Le Moniteur-Architecture-AMC*, n° 68, fév. 1996, pp. 120-130.

- Garraud (Colette), *L'idée de nature dans l'art contemporain*, Paris, Flammarion, (coll. La Création contemporaine), 1994.
- Gaudin (Jean-Pierre), « Quand l'Etat commande la recherche. Le développement de la recherche incitative », *Les Annales de la recherche urbaine*, « Décentralisation. Et la recherche locale ? », n° 20, octobre 1983, pp. 75-99.
- Gavanou (C.), Gourmand (A.), *La résidence de l'Ivraie. Diagnostic social et gestion locative*, Béture-Sétame et agence France Immobilier, 1989.
- Genestier (Philippe), « La banlieue au risque de la métropolisation », *Le Débat*, "Le nouveau Paris", n° 80, mai-août 1994, pp. 192-217.
- GMV Conseil, *Le marché du logement à Evry*, Epérvy, janv. 1989a.
- GMV Conseil, *Perspective pour le secteur Cathédrale Coquibus*, Epérvy, février. 1989b.
- Godard (Francis), « Sur le concept de stratégie », in C. Bonvalet et A.-M. Fribourg (séminaire organisé par), *Stratégies résidentielles*, Paris, INED-Plan construction et architecture, 1990 (coll. Congrès et colloques), pp. 9-22.
- Goux (Christophe), *Stratégies de communication et villes nouvelles aujourd'hui (Etude des cas d'Evry et de Cergy-Pontoise)*, DESS, Univ. d'Aix-Marseille-II, 1987.
- Grafmeyer (Yves), *Sociologie urbaine*, Paris, Nathan (coll. 128), 1994.
- Gravelaine (Frédérique de) « Les immeubles de ville de Cergy : à la recherche de la ville traditionnelle », *Ville-Architecture*, n° 2, juin 1996b, pp. 18-20.
- Gravelaine (Frédérique de), « Les Côteaux de Maubuée : le premier projet urbain », *Ville-Architecture*, n° 2, juin 1996b, pp. 7-9.
- Gravelaine (Frédérique de), « Les Pyramides d'Evry. Suites d'un concours sans équivalent », *Ville-Architecture*, n° 1, mars 1996a, Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme, p. 14-15.
- Gravelaine (Frédérique de), « Lognes : pièce urbaine et dégradation sociale », *Ville-Architecture*, n° 2, juin 1996b, pp. 12-13.
- Groupe central des villes nouvelles (GCVN), *Programme d'action prioritaire. Villes nouvelles. VIIIe Plan*, t. 4 cartes et plans, sept. 1976.
- Guégan (Sandrine), *Formes et fonctions des bases de plein air et de loisirs. Les cas de Créteil et de Sénart*, maîtr. d'aménagt, sous la dir. de M. Musset, Univ. de Paris-X.
- Guiyot-Harrold (Julie), « Les Arcades du Lac : l'esprit des lieux », *Miroir* (revue de l'écomusée de Saint-Quentin), n° 6-7, 1993, pp. 3-44.
- Guyard (Jacques), « Gratitude et inquiétudes », *Ville-Architecture*, n° 1, mars 1996, p. 16.
- Harrold (Julie), « Chamfleury, an 20 », *Miroir* (revue de l'écomusée de Saint-Quentin), n° 5, déc. 1990, pp. 7-26.
- Haumont
- Hervin (Odile), *Saint-Quentin-en-Yvelines : Ville au naturel ? Reflexion sur les différents concepts urbanistiques de la ville*, maîtr. sous la dir. de B. Dézert, Univ. de Paris-IV, 1992.

- Hirsch (Bernard), *Oublier Cergy... L'invention d'une ville nouvelle. Cergy-Pontoise 1965-1975*, Paris, Presses de l'École nationale des ponts et chaussées, 1990.
- Hirsch (Bernard), « Une innovation dans l'urbanisation de la région parisienne. Cergy-Pontoise, une ville dont le centre est un lac », in J;E. Roullier (éd), *25 ans de villes nouvelles en France*, Paris, Economica, 1989, pp. 297-305.
- Huertas (Claude), « Marne-la-Vallée–Val Maubuée/ Le quartier du Mandinet », *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 220, avr. 1982, pp. 40-41.
- IFEA, *Evaluation de la campagne publicitaire collective sur les villes nouvelles*, Epamarne, janvier 1986.
- Institut de Sociologie urbaine (Raymond, Henri et Bauhain, Claude), *Espace urbain et image de la ville*, DGRST, 1970.
- Imbert (Maurice), Lagree (Jean-Charles), *Evry 3. Les Epinettes. De l'espace projeté à l'espace vécu*, CESP, 1981.
- Jaouën (Michel), « L'Axe majeur. Cergy-Pontoise », *Techniques et Architecture*, n° 370, mars 1987, pp.120-121.
- Joffroy (Pascale), « L'Université de Cergy », *Le Moniteur Architecture-AMC*, n° 48, févr. 1994, pp. 10-15.
- Johannès (Frank), « Les villes nouvelles sont des anti-banlieues » (interview de P. Delouvrier), *Libération*, 19 déc. 1994, p. M3.
- Joseph (Isaac), « Reprendre la rue », in I. Joseph I, *Prendre place. Espace public et culture dramatique*, Paris, Ed. Recherches-Plan urbain, 1995, pp. 11-35.
- Joseph (Isaac) (éd), *Gare du Nord : mode d'emploi*, Ed. Recherches-Plan urbain-RATP-SNCF.
- Kowalski (Piotr), « L'Axe de la Terre », in J.-M. Boyer (éd), *Vers une nouvelle culture urbaine (Les rencontres de Marne-la-Vallée, 9 décembre 1992)*, Paris, Ed. Altamira/Epamarne-Epafrance, 1993, pp. 229-233.
- Kroll (Lucien), « Les Vignes Blanches, Cergy-Pontoise », *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 196, avril 1978, pp. 38-41.
- Kroll (Lucien), « Un quartier banal. Les Vignes blanches, à Cergy-Pontoise », *Les Annales de la recherche urbaine*, "Mobilités" n° 32, 1986.
- Lacaze (Jean-Paul), *La ville et l'urbanisme*, Paris, Flammarion (coll. Dominos), 1995.
- Lacaze (Jean-Paul), *Paris, urbanisme d'Etat et destin d'une ville*, Paris, Flammarion (coll. Géographes), 1994.
- Lacoste-Navailles (Michel), Meyer (Jean-Louis), *L'urbanisme concerté dans les villes nouvelles de la région parisienne et les promoteurs privés*, DESS Sciences éco, Univ. de Paris-1, 1975.
- Laffort (Yohan), *Espace planifié et ségrégation sociale : le cas de la ville nouvelle d'Evry*, DESS Urba, Univ. de Paris VIII, sous la dir. d'A. Osmont, 1986.

- Lamoure (Jean), *Bac 95. Les résultats par lycée*, Paris, Le Monde éditions / Marabout, 1996
(supplément au numéro 234 du Monde de l'Education de février 1996).
- Lapoix (François), «Cas d'une étude d'écologie urbaine dans le cadre du programme MAB/Unesco : Melun-Sénart. Ville nouvelle», in: *Actes du colloque d'écologie urbaine*, Mions (Rhône), 27-28 septembre 1991, pp. 30-36.
- Lapoix (François), « L'appropriation des espaces collectifs de Melun-Sénart », 1ère partie : *Paysage actualités*, n° 104, janv. 1988a, pp. 46-51 ; 2e partie : *Paysage actualités*, n° 105, fév. 1988b, pp. 31-34.
- Lapoix (François), « Une ville à la campagne. Melun-Sénart », *Les Annales de la recherche urbaine*, "Mobilités", n° 32, 1986, pp. 101-106.
- Le Berre (Armelle), *Les incidences des politiques du logement sur la ségrégation: l'exemple de la ville de Trappes (St-Quentin-en-Yvelines)*, maîtr. sous la dir. de M. Cuvelier, Univ. de Paris-IV, 1993.
- Le Bras (Hervé), « La densité a-t-elle une influence sur les comportements sociaux ? Des échelles territoriales différentes », *Les Annales de la recherche urbaine*, "Densités et espacements", n° 67, 1995, pp. 15-22.
- Le Gall (Geneviève), *La Bastide à Cergy-Saint-Christophe*, EPA-Cergy, fév. 1991.
- Léger (Jean-Michel), *Derniers domiciles connus. Enquête sur les nouveaux logements, 1970-1990*, Paris, Créaphis.
- Le Marec (Joëlle), *Evaluation muséologique préalable "Villes nouvelles"*, Cité des sciences et de l'industrie de la Villette, 1993.
- Lelevrier (Christine), Sallet-Lavorel (Hélène), Viney (Stéphanie), *Quartiers d'habitat social en Ile-de-France. Synthèse cartographique*, IAURIF, sept. 1994.
- Lelogeais (Elisabeth), «Mickey relance Marne-la-Vallée et l'est parisien», *Le Particulier immobilier*, n° 52, févr 1991, pp 26-35.
- Leroux (Nadia), *L'innovation urbaine en ville nouvelle (Cas de Marne-la-Vallée et l'Isle-d'Abeau)*, maîtr. d'aménagement sous la dir. de M. Carmona, Univ. de Paris-IV, 1996.
- Letourneau (Hélène), *L'animation de la ville-nouvelle de Cergy-Pontoise*, thèse de 3e cycle de géographie sous la dir. de P. Merlin, Univ. de Paris VIII, 1977.
- Levy (Albert), Spigai (Vittorio), *La qualité de la forme urbaine. Problématique et enjeux*, Plan Urbain, 2 vol., 1992.
- Lévy (Jean-Pierre), « L'habitat influe-t-il sur la mobilité ? », *Les Annales de la recherche urbaine*, "Mobilités", n° 59-60, juin-sept. 1993, pp. 33-43.
- Leybold (Martine), Pizzorni (Florence), «Entretien : Jacques Riboud, le builder de Verrière-Maurepas-Elancourt», *Miroir*, n° 4, nov. 1989, pp. 3-22.
- Longuet (Jacques), *Autour d'une cathédrale*, Paris, Médiaspaul, 1995.
- Loriers (Marie-Christine), *Saint-Quentin-en-Yvelines. Histoire en marche et verts parages*, Paris, Autrement, série France n° 10, 1992.

- Loriers (Marie-Christine), et Hoyet (Jean-Michel), « Regards d'un cinéaste sur l'habitat », *Techniques et architecture*, n° 357, déc. 1984-janv. 1985, pp. 66-70.
- Lucan (Jacques), « La troisième ville n'existe pas », *Le Moniteur Architecture-AMC*, n° 68, févr. 1996, p. 48.
- Lucan (Jacques), *Paris des Faubourgs. Formation-Transformation*, Ed. de l'Arsenal-Picard, 1996.
- Lucan (Jacques), *Eau et gaz à tous les étages. Paris, cent ans de logement à Paris*, Ed. de l'Arsenal-Picard, 1992.
- Lucan (Jacques), *Architecture 1965-1988*, Paris, Electa Moniteur, 1989.
- Lucan (Jacques), « 1971, le concours d'Evry », *AMC* « 1950-1980. 30 ans d'architecture française », n° 11, avr. 1986, pp. 68-69.
- Lynch (Kevin), *L'image de la Cité* [1960], Paris, Dunod, 1969.
- Mangin (David), « L'Homme de marbre. Ricardo Bofill, Taller de Arquitectura. Dix années de réalisations en France », *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 236, déc. 1984, pp. VII-XIV.
- Marcq (Sandra), *La communication des villes nouvelles à travers l'exemple de Cergy-Pontoise*, NTC-EPA Cergy, n. d.
- Massot (Marie-Hélène), Orfeuil (Jean-Pierre), « La mobilité, une alternative à la densification du centre. Les relations domicile-travail », *Les Annales de la recherche urbaine*, "Densités et espacements", n° 67, 1995, pp. 23-31.
- Mattogno (Claudia), « Une expérience contradictoire », *Vivre en Val d'Oise*, n° 39, sept-oct. 1996, pp. 54-55.
- Médiane, *Evaluation et dynamique du commerce de proximité dans la ville nouvelle de Sénart*, Epasénart, 1994.
- Menighetti Programmation, *Centre ville d'Evry. Bilan et propositions*, Epévré, fév. 1989.
- Merlin (Pierre), « Origines et devenir des villes nouvelles », in J.-E. Roullier (ed), *25 ans de villes nouvelles en France*, Paris, Economica/DAEI, 1989, pp. 55-77.
- Merlin (Pierre), *L'aménagement de la région parisienne et les villes nouvelles*, Paris, La Documentation française (notes et études documentaires), n° 4677-4678, juillet 1982.
- Merlin (Pierre), *Les villes nouvelles*, Paris, PUF, 2e éd., 1972.
- Mervillon (Pol-Jean), *Saint-Quentin-en-Yvelines*, Buc, Francis Tack éd., 1993.
- Mesnier (Françoise), *Evry, l'âge de la majorité*, Paris, Autrement, série France n° 8, 1992.
- Michel (Jacques), Warnier (Bertrand), « Du schéma régional au dessin de l'îlot. La conception spatiale », in Roullier, Jean-Eudes (ed), *25 ans de villes nouvelles en France*, Paris, Economica/DAEI, 1989, pp. 197-259.
- Mission d'aménagement de la ville nouvelle de Pontoise-Cergy, *La ville nouvelle de Pontoise-Cergy, études et options*, 1968.
- Moch (Annie), Bordas (Florence), Hermand (Danièle), « Approche psychosociale de la densité », *Les Annales de la recherche urbaine*, "Densités et espacements", n° 67, 1995, pp. 119-127.

- Mollard (Claude), *La Cathédrale d'Evry*, Paris, Ed. Odile Jacob, 1996.
- Mongin (Olivier), *Vers la troisième ville ?* (Préface de Ch. de Portzamparc), Paris, Hachette, 1995.
- Mons (Alain), « Imagerie urbaine. Une symbolique différée », *Les Annales de la recherche urbaine*, "Images et mémoires", n° 42, 1989, pp. 36-44.
- Montagu (Alain), *La nature dans la ville. L'exemple de Marne-la-Vallée*, mém. de maîtr. sous la dir. de M. Segaud et M. Roncayolo, Univ. de Paris-X, 1990.
- Mounin (Georges), *Introduction à la sémiologie*, Paris, Ed. de Minuit, 1970.
- Murano (Carmen), *Les Jeunes et la ville nouvelle de Cergy-Pontoise*, DESS sous la dir. d'A. Osmont, Univ. de Paris VIII, 1992.
- « Les Nationalités. Agglomération d'Evry », *Les Cahiers de l'Observatoire* n° 9, juil. 1993
- Nemenschonsky-Lecysyn (Monique), *Programmation urbaine et pratiques sociale en ville nouvelle (Analyse de l'influence de la morphologie urbaine sur l'utilisation et l'appropriation d'espaces collectifs, incidence sur les institutions, dans le quartier de la Préfecture à Cergy-Pontoise)*, thèse de 3e cycle sous la dir. de L.-V. Thomas, Univ. de Paris -V, 1977.
- Onana (Jean-Baptiste), *Programmation de logements et phénomène de concentration des populations immigrées en villes nouvelles: le cas de Marne-la-Vallée*, DEA en urba. et aménag^t sous la dir. de J. Steinberg, Univ. de Paris XII, 1990.
- Ostrowetsky (Sylvia), « La ferme urbaine », *Espaces et sociétés*, "Parler l'architecture", n° 60-61, 1991, pp. 27-59.
- Palmade (Jacqueline), Lugassy (Françoise), Couchard (Françoise), *La dialectique du logement et de son environnement. Etude exploratoire*. Publications de recherches urbaines-Ministère de l'équipement et du logement, 1970.
- Parent (Jean-François), « Formes urbaines et innovation sociale : que reste-t-il de nos utopies ? », *Ville-Architecture* n° 1, mars 1996, pp. 12-13.
- Paugam (Serge), *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF, 1991.
- Perez (Isabelle), *Les quartiers dégradés à St-Quentin-en-Yvelines*, maîtr. sous la dir. de P. Merlin, Univ. de Paris VIII, 1992.
- Peuvergne (Claire), *Distances sociales-Distances spatiales à Marne-la-Vallée*. Mém. de maîtr. sous la dir A. Haumont, Univ. de Paris-VII.
- Pinon (Pierre), « La ville ne s'invente pas », *Le Moniteur Architecture-AMC*, n° 69, mars 1996, pp. 55-56.
- Pinon (Pierre), *Composition urbaine*, t. I, *Repères*, t. II, *Projets*, Paris, DAU-STU, 1992.
- Pitte (Jean-Robert), « La carte universitaire », *Les Cahiers du Crépif*, n° 47, juin 1994, pp. 35-39.
- Ploegaerts (Léon) : « Les villes nouvelles françaises et l'innovation urbaine. Esquisse d'un bilan », in Roullier, Jean-Eudes (ed), *25 ans de villes nouvelles en France*, Paris, Economica/DAEI, 1989, pp. 3-26.

- Poulit (Jean), « Efficacité économique et environnementale des infrastructures de voirie et de transports en Ile-de-France », *Les Cahiers du Crépif*, n° 49, décembre 1994, pp. 11-37.
- Prest (Véronique), « Axe majeur », *Beaux-Arts hors série « L'Axe majeur. Cergy-Pontoise »*, janv. 1994, pp. 16-38.
- Prudon (Hervé), *La revanche de la colline*, Paris, Gallimard (coll. Série noire), 1996.
- Quatenaire Programmation, *Etude sur les équipements de proximité. Le Mandinet à Lognes*, Epamarne, sept. 1995.
- Quatenaire Programmation, *Etude sur les équipements de proximité. Le Pavé neuf*. t. 1. *L'image et le fonctionnement du quartier*, Epamarne, janv. 1994 a.
- Quatenaire Programmation, *Etude sur les équipements de proximité. Le Pavé neuf*. t. 2. Les équipements, Epamarne, janv. 1994 b.
- Quatenaire Programmation, *Etude sur les équipements de proximité. Rapport d'étape*, Epamarne, nov. 1993.
- Querrien (Gwenaël), Lamarre (François), *La qualité de l'habitat à l'épreuve du temps*, journée du 7 févr. 1992, Direction de la construction.
- Raffier (Natacha), *Arts plastiques et milieu urbain*, DEA sous la dir. de N. Haumont et V. Biau, Univ. de Paris X, 1993.
- Ramond (Isabelle), *Formes urbaines et sociabilités dans deux quartiers aisés de Cergy-Pontoise : les Bocages et le Belvédère*, maîtr. sous la dir. de G. Burgel, Univ. de Paris X, 1991.
- Raymond (Henri), *L'Architecture, les aventures spatiales de la Raison*, Paris, Centre Georges-Pompidou/CCI, 1984.
- « Recensement général de la population 1990. Agglomération d'Evry », *Les Cahiers de l'Observatoire*, fév.
- Reumaux (Françoise), «Espaces à prendre, le paradigme de la rumeur», in I. Joseph (éd), *Prendre place. Espace public et culture dramatique*, Paris, Ed. Recherches/Plan urbain, 1995, pp. 251-259 [notamment : «La rumeur de Cergy-Pontoise», pp. 253-256].
- Ribardière (Florence), *Complicité ou rivalité ? Plaisir–Saint-Quentin-en-Yvelines*, maîtr. en aménagt urbain, sous la dir. de B. Carmona, Univ. de Paris-IV, 1989.
- Robert (Daniel), « Marne-la-Vallée et Eurodisneyland : questions d'images », in J.-M. Boyer (éd), *La gestion territoriale des grands équipements de loisirs*, Epamarne-Epafrance, 1992.
- Robert (Jean-Paul), « Marne-la-Vallée. Lognes, Le Segrais », *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 252, sept. 1987, pp. 24-29.
- Robin (Nelly), *Villes nouvelles et intégration spatiale des familles maghrébines en Ile-de-France*, Paris, Orstom Ed. (coll. Etudes et thèses), 1994 (publ. de sa thèse de géographie, sous la dir. de Gildas Simon, Univ. de Poitiers, 1991).
- Romera (Anne-Marie), « Les villes nouvelles à la recherche d'une image », *Les Cahiers de l'IAURIF*, n° 87-88, janv.1989, pp. 119-122.

- Roncayolo (Marcel), « Une géographie symbolique en devenir », *Le Débat*, "Le nouveau Paris", n° 80, mai-août 1994, pp. 304-320.
- Roncayolo (Marcel), *L'imaginaire de Marseille. Port, Ville, Pôle*, Marseille, Chambre de commerce et d'industrie, 1990b .
- Roncayolo (Marcel), *La ville et ses territoires*, Paris, Gallimard (coll. Folio-Essais), 1990a.
- Roullier (Jean-Eudes), « Avant-propos », *Atlas statistique des villes nouvelles d'Ile-de-France*, DAU-SGVN-DREIF, 1995, pp. 5-7.
- Roullier (Jean-Eudes, sous la dir. de), *25 ans de villes nouvelles en France*, Paris, Economica, 1989.
- Roullier (Jean-Eudes), « L'expérience des villes nouvelles. Essai de réponse à Jean-Paul Alduy », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 2, hiver 1979, pp. 79-104.
- Roullier (Jean-Eudes), préf. à *L'art et la ville-Art dans la vie. L'espace public vu par les artistes en France et à l'étranger depuis dix ans*, Paris, La Documentation française, 1978.
- Rousseau (Juliette), *Le rôle des associations d'habitants dans la création de l'espace urbain : le cas de Cergy-le-Haut*, DEA sous la dir. de N. Haumont, Univ. de Paris-X, 1994.
- Ruault (Marie-Estelle), *L'intégration et la citoyenneté en ville Nouvelle. L'exemple de Cergy-Pontoise*, mém. de maîtrise de sociologie sous la dir. de Maïté Clavel, Univ. de Paris-X, 1992.
- Rucheton (Philippe), de Roux (Isabelle), *Etude d'image de Cergy-Pontoise*, EPA Cergy, 1984.
- Rueff (Judith), « Evry a conquis ses galons de ville », *Urbanisme*, n° 258, nov. 1992, pp 51-54.
- Sabbah (Catherine), « Sénart broie du noir », *Urbanisme*, n° 274-275, mai-juin 1994, pp. 21-23.
- Sabrie (Marie-Lise), *Saint-Quentin-en-Yvelines. Histoire d'une Ville Nouvelle*, Paris, Cliomedia, 1993.
- SAN Evry, *Convention pour un dispositif d'expérimentation sur le quartier Pyramides à Evry*, 1992
- Sansot (Pierre), « Image, mémoire, ville nouvelle », in J.-M. Boyer (éd), *Vers une nouvelle culture urbaine (Les rencontres de Marne-la-Vallée, 9 décembre 1992)*, Paris, Ed. Altamira/Epamarne-Epafrance, 1993, pp. 207-217.
- Sansot (Pierre), « Mémoire collective et perdurances urbaines », *Les Annales de la recherche urbaine*, « Images et mémoire », n° 42, 1989, pp. 5-10.
- Schneiter (Jean-Louis), « Ce que recherchent les villes à une heure de Paris », *Les Cahiers du Crépif*, n° 47, juin 1994, pp. 97-101.
- « Le second souffle des villes nouvelles », *Le Moniteur*, 12 mai 1995.
- Smadja (Gilbert), Faux (Monique), « L'art dans les villes nouvelles ou une démarche réinventée », *Les Cahiers de l'IAURIF*, n° 87-88, janv. 1989, p. 107-114.
- Steinberg (Jean), « Les Villes Nouvelles sont-elles des technopoles ? Le cas d'Evry et de Marne-la-Vallée », in J. Beaujeu-Garnier et B. Désert, *La Grande ville: enjeu du XXI^e siècle, Mélanges en hommage à Jean Bastié*, Paris, PUF, 1991, pp. 435-448.
- Steinberg (Jean), « Rôle et avenir des Villes Nouvelles d'Ile-de-France », *Annales de géographie*, n° 552, avr 1990, pp 141-151.
- Steinberg (Jean), *Les Villes Nouvelles d'Île-de-France*, Paris, Masson, 1981.

- Steinberg (Jean), *La programmation et le fonctionnement des équipements socio-culturels dans les urbanisations nouvelles. Etude de six opérations-types*, AUREG-Epamarne, janvier 1978.
- STI-SETEC Economie, *Analyse des retombées économiques et sociales d'EuroDisney dans la perspective d'un troisième parc. Rapport d'avancement sur l'impact hôtelier d'EuroDisney*, Epafrance, avril 1993.
- Stutter (Nadine), *Marne-la-Vallée : identité territoriale et concertation des acteurs*, mém. de DESS Communication, politique et animation locales, Univ. de Paris-I, 1992.
- TMO Consultants, *Développement prévisionnel de Cergy-Pontoise. Phase additionnelle*, EPA-Cergy, 1991.
- TMO Consultants, *Etude sur le positionnement de Cergy-Préfecture*, EPA-Cergy, 1991.
- Torrès (Félix), *Marne-la-Vallée, une vision optimiste de l'avenir*, Paris, Ed. du Moniteur, 1991.
- Trezel (Annie), *Les enfants de Cergy- Pontoise*, SEDIP-EPA-Cergy, n.d..
- Tribalat (Michèle), *Faire France*, Paris, Ed. La Découverte, 1994.
- Tsoi Win Lam, *Les transports collectifs dans deux villes nouvelles de la région parisienne : Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines*, maîtr. d'aménagt, sous la dir. de Ph. Derycke et F. Beaucire, Univ. de Paris-X, 1993.
- Tuomi (Tinto), *Tapiola, A History and Architectural Guide*, Espoo, Espoo City Museum, 1992.
- Véran (Cyrille), *Densités et formes urbaines*, DREIF, 1994.
- Vidal (D.), *La nostalgie des ghettos*, Ville de Cergy, Association pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence du Val-d'Oise, 1990.
- Vieillard-Baron, Hervé, « Le Risque du ghetto dans l'agglomération parisienne », *Acta geographica*, n° 89, mars 1992, pp 3-30.
- Villanova (Roselyne de), *Les migrants propriétaires. De la location à l'accession, y a-t-il des règles d'agrégat ?*, Plan Construction et Architecture-Ipraus, avril 1996.
- Villanova (Roselyne de; collab. Rabia Bekkar), *Immigrations et espaces habités*, Paris, L'Harmattan, 1994.
- « Villes nouvelles d'Ile-de-France », *Les Cahiers de l'IAURIF*, n° 87-88, janv. 1989.
- Volpe (Evelyne), *Côté banlieue. récits du bord des villes*, Editions Autrement, Série Monde HS n° 77, 1994.
- Wiel (Marc), Rollier (Yann), « La pérégrination au sein de l'agglomération. Constats à propos du site de Brest », *Les Annales de la recherche urbaine*, "Mobilités", n° 59-60, juin-sept. 1993, pp. 152-162.

2. Classement par généralités et par ville nouvelle

2.1.Ouvrages et articles généraux

1996

Bruston (André), « Peut-on évaluer l'innovation urbaine ? », *Ville-Architecture*, n° 2, juin 1996, pp. 16-17.

Chapon (Hervé), « Universités aux champs », *Le Moniteur-Architecture-AMC*, n° 68, fév. 1996, pp. 34-41.

Chaslin (François), « L'architecture, et tout le reste », *Ville-Architecture*, n° 2, juin 1996, p. 5.

Devillers (Christian), « Dernière station avant l'exclusion ? », *Projet urbain*, n° 9, octobre 1996.

Lamoure (Jean), *Bac 95. Les résultats par lycée*, Paris, Le Monde éditions / Marabout (supplément au numéro 234 du Monde de l'Education de février 1996).

Lucan (Jacques), « La troisième ville n'existe pas », *Le Moniteur Architecture-AMC*, n° 68, févr. 1996, p. 48.

Lucan (Jacques), *Paris des Faubourgs. Formation-Transformation*, Ed. de l'Arsenal-Picard.

Parent (Jean-François), « Formes urbaines et innovation sociale : que reste-t-il de nos utopies ? », *Ville-Architecture* n° 1, mars 1996, pp. 12-13.

Pinon (Pierre), « La ville ne s'invente pas », *Le Moniteur Architecture-AMC*, n° 69, mars 1996, pp. 55-56.

Villanova (Roselyne de), *Les migrants propriétaires. De la location à l'accession, y a-t-il des règles d'agrégat ?*, Plan Construction et Architecture-Ipraus, avril 1996.

1995

Atlas statistique des villes nouvelles d'Ile-de-France, DAU-SGVN-DREIF.

Bordes-Pages (Elisabeth), Memmi (Nicolas), Pénisson (Lionel) *Référentiel de densités et de formes urbaines*. Contribution pour un référentiel appliqué à l'habitat dans la région Ile-de-France, PRIF / CRIF / IAURIF.

Clément (Pierre), Guth (Sabine), « De la densité qui tue à la densité qui paye. La densité urbaine comme règle et médiateur entre politique et projet », *Les Annales de la recherche urbaine*, "Densités et espacements", n° 67, pp. 72-83.

Codej (Alain Montagu et Serge Sokolsky), *Villes nouvelles : villes innovantes ?*, SGVN, juil. 1995.

Fouchier (Vincent), « La densification : une comparaison internationale entre politiques contrastées. Eclairage du schéma directeur francilien par des exemples étrangers », *Les Annales de la recherche urbaine*, "Densités et espacements", n° 67, pp. 95-108.

Fouchier (Vincent), *Les mesures de la densité. Application à l'Ile-de-France et aux villes nouvelles*, Plan urbain-Ministère de l'environnement/Epévy.

Joseph (Isaac), « Reprendre la rue », in Joseph I. (ed), *Prendre place. Espace public et culture dramatique*, Paris, Ed. Recherches/Plan urbain, pp. 11-35.

Joseph (Isaac) (éd), *Gare du Nord : mode d'emploi*, Ed. Recherches-Plan urbain-RATP-SNCF.

Lacaze (Jean-Paul), *La ville et l'urbanisme*, Paris, Flammarion (coll. Dominos).

- Le Bras (Hervé), « La densité a-t-elle une influence sur les comportements sociaux ? Des échelles territoriales différentes », *Les Annales de la recherche urbaine*, "Densités et espacements", n° 67, pp. 15-22.
- Massot (Marie-Hélène), Orfeuil (Jean-Pierre), « La mobilité, une alternative à la densification du centre. Les relations domicile-travail », *Les Annales de la recherche urbaine*, "Densités et espacements", n° 67, pp. 23-31.
- Moch (Annie), Bordas (Florence), Hermand (Danièle), « Approche psychosociale de la densité », *Les Annales de la recherche urbaine*, "Densités et espacements", n° 67, pp. 119-127.
- Mongin (Olivier), *Vers la troisième ville ?* (Préface de Ch. de Portzamparc), Paris, Hachette.
- Roullier (Jean-Eudes), « Avant-propos », *Atlas statistique des villes nouvelles d'Ile-de-France*, DAU-SGVN-DREIF, pp. 5-7.
- « Le second souffle des villes nouvelles », *Le Moniteur*, 12 mai 1995.

1994

- Acadie, *Les systèmes traits d'union entre Ile-de-France et Bassin Parisien*, DREIF.
- Bonetti (Michel), *Habiter. Le bricolage imaginaire de l'espace*, Paris, Hommes & perspectives/Desclée de Brouwer.
- Bonvalet (Catherine) (éd.), « Logement, mobilité et populations urbaines », *Les Cahiers du Pir-Villes*, Paris, les Ed. du CNRS.
- Delaval (Jean-Pierre), « Les communes voisines de Disneyland Paris attendent l'essor promis », *Le Monde*, 13 avril 1994, p. 9.
- Garraud (Colette), *L'idée de nature dans l'art contemporain*, Paris, Flammarion (coll. La Création contemporaine).
- Genestier (Philippe), « La banlieue au risque de la métropolisation », *Le Débat*, "Le nouveau Paris", n° 80, mai-août 1994, pp. 192-217.
- Grafmeyer (Yves), *Sociologie urbaine*, Paris, Nathan (coll. 128).
- Johannès (Frank), « Les villes nouvelles sont des anti-banlieues » (interview de P. Delouvrier), *Libération*, 19 déc. 1994, p. M3.
- Lacaze (Jean-Paul), *Paris, urbanisme d'Etat et destin d'une ville*, Paris, Flammarion (coll. Géographes).
- Lelevrier (Christine), Sallet-Lavorel (Hélène), Viney (Stéphanie), *Quartiers d'habitat social en Ile-de-France. Synthèse cartographique*, IAURIF, sept. 1994.
- Pitte (Jean-Robert), « La carte universitaire », *Les Cahiers du Crépif*, n° 47, juin 1994, pp. 35-39.
- Poulit (Jean), « Efficacité économique et environnementale des infrastructures de voirie et de transports en Ile-de-France », *Les Cahiers du Crépif*, n° 49, décembre 1994, pp. 11-37.
- Robin (Nelly), *Villes nouvelles et intégration spatiale des familles maghrébines en Ile-de-France*, Paris, Orstom Ed. (coll. Etudes et thèses), 1994 (publ. de sa thèse de géographie, sous la dir. de Gildas Simon, Univ. de Poitiers, 1991).

- Roncayolo (Marcel), « Une géographie symbolique en devenir », *Le Débat*, "Le nouveau Paris", n° 80, mai-août 1994, pp. 304-320.
- Schneiter (Jean-Louis), « Ce que recherchent les villes à une heure de Paris », *Les Cahiers du Crépif*, n° 47, juin 1994, pp. 97-101.
- Véran (Cyrille), *Densités et formes urbaines*, DREIF.
- Villanova (Roselyne de, collab. Rabia Bekkar), *Immigrations et espaces habités*, Paris, L'Harmattan.
- Volpe (Evelyne), *Côté banlieue. récits du bord des villes*, Editions Autrement, Série Monde HS n° 77.
- 1993
- Bathellier (Virginie), Birchen (Jean-Paul), *Migrations alternantes en ville nouvelle*, DREIF-SGGCVN.
- Corbille (Christine), Taisne (Catherine), *Le Devenir des logements PAP dans les Villes Nouvelles. Note de synthèse*, IAURIF.
- Le Marec (Joëlle), *Evaluation muséologique préalable "Villes nouvelles"*, Cité des sciences et de l'industrie de la Villette.
- Lévy (Jean-Pierre), « L'habitat influe-t-il sur la mobilité ? », *Les Annales de la recherche urbaine*, "Mobilités", n° 59-60, juin-sept. 1993, pp. 33-43.
- Raffier (Natacha), *Arts plastiques et milieu urbain*, DEA sous la dir. de N. Haumont et V. Biau, Univ. de Paris X.
- Tsoi Win Lam, *Les transports collectifs dans deux villes nouvelles de la région parisienne : Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines*, maîtr. d'aménagt, sous la dir. de Ph. Derycke et F. Beaucire, Univ. de Paris-X.
- Wiel (Marc), Rollier (Yann), « La pérégrination au sein de l'agglomération. Constats à propos du site de Brest », *Les Annales de la recherche urbaine*, "Mobilités", n° 59-60, juin-sept. 1993, pp. 152-162.
- 1992
- Biau (Véronique), *L'architecture comme emblème municipal*, Centre de recherche sur l'habitat/Plan Construction et Architecture.
- Caldoncelli-Vidal (Vittorio), Ferrier (Jacques), Gruson (François), *Architecture du logement et image de la ville. La ville comme figure urbaine. L'exemple des villes nouvelles*, Plan Construction et Architecture.
- Chalas (Yves), « Les logiques de l'habiter : besoin, désir et nostalgie d'être », *Espaces et sociétés*, « Urbanité et citoyenneté », n° 68, pp. 149-165.
- Deneux (Jean-François), « Les villes nouvelles d'Ile-de-France et leurs flux migratoires », *Villes en parallèle*, "Les périurbains de Paris", n° 19, pp. 75-114.
- Desponds (Didier), « La mobilité résidentielle et ses incertitudes: choisir une Ville Nouvelle ou choisir sa périphérie ? », *Villes en parallèle*, "Les périurbains de Paris", n°19, pp. 115-138.
- Dollé (Anne) Consultants, *Résultats de l'étude Villes nouvelles*.

- Dulong (Renaud), Paperman (Patricia), *La réputation des cités HLM, Enquête sur le langage de l'insécurité*, Paris, L'Harmattan.
- Fournier (Frédéric), *Péri-urbanisation et aménagements immobiliers à thème sportif ou ludique. L'exemple des golfs immobiliers en région parisienne*, DESS d'urbanisme, sous la dir. d'Yves Prats, Univ. de Paris-VIII.
- Levy (Albert), Spigai (Vittorio), *La qualité de la forme urbaine. Problématique et enjeux*, Plan Urbain, 2 vol.
- Lucan (Jacques), *Eau et gaz à tous les étages. Paris, cent ans de logement à Paris*, Ed. de l'Arsenal-Picard.
- Pinon (Pierre), *Composition urbaine*, t. I, *Repères*, t. II. *Projets*, Paris, DAU-STU.
- Querrien (Gwenaël), Lamarre (François), *La qualité de l'habitat à l'épreuve du temps*, journée du 7 févr. 1992, Direction de la construction.
- Tuomi (Tinto), *Tapiola, A History and Architectural Guide*, Espoo, Espoo City Museum.
- Vieillard-Baron, Hervé, « Le Risque du ghetto dans l'agglomération parisienne », *Acta geographica*, n° 89, mars 1992, pp 3-30.

1991

- AFVN (Association Française des Villes Nouvelles), « universités et villes nouvelles », *Actes de la journée d'étude du 29 mai 1991*, Paris, AFVN-L'étudiant, 1991.
- Atlas des Franciliens, t. 1. Population et logements*, Paris, IAURIF/Insee.
- Béhar (Daniel), « Fonction urbaine et identité sociale en grande couronne : Villes moyennes et villes nouvelles », *Les Annales de la recherche urbaine*, "La Région Ile-de-France", n° 50, avr. 1991, pp. 15-20.
- Berger (Martine), « L'urbanité des péri-urbains d'Ile-de-France. De la diversité à la ségrégation », *Les Annales de la recherche urbaine*, "La région de l'Ile-de-France," n° 50, avr. 1991, pp. 57-63.
- Brun (Jacques), Fagnani (Jeanne), « Paris ou la banlieue, le choix d'un mode de vie ? Avantages et inconvénients des deux localisations », *Les Annales de la recherche urbaine*, "La région de l'Ile-de-France" n° 50, avr. 1991, pp. 93-101.
- Delarue (Jean-Marie), *Banlieues en difficultés : la relégation*, Paris, Syros/Alternatives.
- Dollé (Anne) Consultants, *Les habitants des Villes nouvelles*.
- Paugam (Serge), *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF.

1990

- Abalea (André), *Les nouveaux zonards. Adaptation et marginalité en ville nouvelle et banlieues*, DEA sous la dir. de M. Roncayolo, Univ. de Paris-X.
- Catani (Maurizio), « Des familles maghrébines dans une ville nouvelle de la région parisienne », *Espaces et sociétés* « Partages de l'espace », n° 56, pp. 51-72.

- Contat (Serge), « La qualité Villes Nouvelles », *Les cahiers de L'IAURIF*, n° 94, sept 1990, pp. 29-42.
- Champagne (Patrick), *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, Paris, Les Ed. de Minuit.
- Fortier (Bruno), « Idées de Ville », *AMC*, n° 17, déc. 1990, pp. 80-87.
- Godard (Francis), « Sur le concept de stratégie », in Catherine Bonvalet et Anne-Marie Fribourg (séminaire organisé par), *Stratégies résidentielles*, Paris, INED-Plan construction et architecture, 1990 (coll. Congrès et colloques), pp. 9-22.
- Léger (Jean-Michel), *Derniers domiciles connus. Enquête sur les nouveaux logements, 1970-1990*, Paris, Créaphis.
- Roncayolo (Marcel), *La ville et ses territoires*, Paris, Gallimard (coll. Folio-Essais), 1990a.
- Roncayolo (Marcel), *L'imaginaire de Marseille. Port, Ville, Pôle*, Marseille, Chambre de commerce et d'industrie, 1990b .
- Steinberg (Jean), « Rôle et avenir des Villes Nouvelles d'Ile-de-France », *Annales de géographie*, n° 552, avril 1990, pp 141-151.

1989

- « Villes nouvelles d'Ile-de-France », *Les Cahiers de L'IAURIF*, n° 87-88, janv. 1989.
- Bachmann (Christian), Basier (Luc), *Mise en images d'une banlieue ordinaire*, Paris, Syros/Alternatives, Bavoux (Pascal), « Art urbain et espace public, le projet de la ville d'Oullins », *Les Annales de la recherche urbaine, "Images et mémoires"*, n° 42, pp. 45-49
- Chalas (Yves), « L'imaginaire aménageur ou le complexe de Noé », *Les Annales de la recherche urbaine, "Images et mémoire"*, n° 42, pp. 66-73.
- Delouvrier (Paul), « Discours des ambassadeurs » (1966), in J.E. Roullier (éd), *Vingt-cinq ans de villes nouvelles en France*, Paris, Economica-DAEI, pp. 27-53.
- Lucan (Jacques), *Architecture 1965-1988*, Paris, Electa Moniteur.
- Merlin (Pierre), « Origines et devenir des villes nouvelles », in Roullier, Jean-Eudes (ed), *25 ans de villes nouvelles en France*, Paris, Economica/DAEI, pp. 55-77.
- Michel (Jacques), Warnier (Bertrand), « Du schéma régional au dessin de l'îlot. La conception spatiale », in Roullier, Jean-Eudes (ed), *25 ans de villes nouvelles en France*, Paris, Economica/DAEI, pp. 197-259.
- Mons (Alain), « Imagerie urbaine. Une symbolique différée », *Les Annales de la recherche urbaine, "Images et mémoires"*, n° 42, 1989, pp. 36-44.
- Ploegaerts (Léon) : « Les villes nouvelles françaises et l'innovation urbaine. Esquisse d'un bilan », in J.-E. Roullier (ed), *25 ans de villes nouvelles en France*, Paris, Economica/DAEI, pp. 3-26.
- Romera (Anne-Marie), « Les villes nouvelles à la recherche d'une image », *Les Cahiers de L'IAURIF*, n° 87-88, janv.1989, pp. 119-122.
- Roullier (Jean-Eudes, sous la dir. de), *25 ans de villes nouvelles en France*, Paris, Economica/DAEI.

Sansot (Pierre), « Mémoire collective et perdurances urbaines », *Les Annales de la recherche urbaine*, « *Images et mémoire* », n° 42, pp. 5-10.

Smadja (Gilbert), Faux (Monique), « L'art dans les villes nouvelles ou une démarche réinventée », *Les Cahiers de l'IAURIF*, n° 87-88, janv. 1989, p. 107-114.

1988

Bonvalet (Catherine), *Cycle de vie et changements urbains en Région Parisienne : histoire résidentielle d'une génération*, Paris, INED.

Fourier (Jean-Marie), *Rapport sur les Villes Nouvelles de la Région d'Ile-de-France*, Comité économique et social de la Région d'Ile-de-France..

1987

Flageollet-Saadna (Christiane), *Centralité en banlieue parisienne. Etude exploratoire*, Ass. Orélie/Dreif.

1986

Castoriadis (Zoé), « Rationalité et conception des espaces publics dans deux villes nouvelles », *Les Annales de la recherches urbaines*, « Mobilités », n° 32.

Devillers (Christian), « Le sublime et le quotidien », *AMC* n° 14, décembre 1986, pp. 102-109.

IFEA, *Evaluation de la campagne publicitaire collective sur les Villes nouvelles*, Epamarne, janv. 1986.

1985

Loriers (Marie-Christine), et Hoyet (Jean-Michel), « Regards d'un cinéaste sur l'habitat », *Techniques et architecture*, n° 357, déc. 1984-janv. 1985, pp. 66-70.

1984

Corbille (C.), Romera (Anne-Marie), *Evolution des quartiers denses en Villes Nouvelles*, IAURIF.

Mangin (David), « L'Homme de marbre. Ricardo Bofill, Taller de Arquitectura. Dix années de réalisations en France », *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 236, déc. 1984, pp. VII-XIV.

Raymond (Henri), *L'Architecture, les aventures spatiales de la Raison*, Paris, Centre Georges-Pompidou/CCI.

1983

Gaudin (Jean-Pierre), « Quand l'Etat commande la recherche. Le développement de la recherche incitative », *Les Annales de la recherche urbaine*, "Décentralisation. Et la recherche locale ?", n° 20, octobre 1983, pp. 75-99.

1982

Construire pour habiter, L'Equerre-Plan construction.

Merlin (Pierre), *L'aménagement de la région parisienne et les villes nouvelles*, Paris, La Documentation française (notes et études documentaires), n° 4677-4678, juillet 1982.

1981

Steinberg (Jean), *Les Villes Nouvelles d'Île-de-France*, Paris, Masson.

1980

Bourdieu (Pierre), *Questions de sociologie*, Paris, Ed. de Minuit.

Duthilleul (Jean-Marie) et al., « Les concours en question à partir de l'expérience des villes nouvelles françaises », in *Choix des concepteurs en villes nouvelles*. Journée d'étude à Saint-Quentin-en-Yvelines, 26 sept 1980, SGGCVN.

1979

Alduy (Jean-Paul), « Les villes nouvelles de la région parisienne. Du projet politique à la réalisation. 1963-1977 », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 2, hiver 1979, pp. 3-78.

Bauer (Gérard), *Un urbanisme pour les maisons*, Paris, UGE-10/18.

Baux (Véronique), « Centres de loisirs associés à l'école : CLAE », *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 204, sept. 1979, p. 15.

Steinberg (Jean), *La programmation et le fonctionnement des équipements socio-culturels dans les urbanisations nouvelles. Etude de six opérations-types*, AUREG-Epamarne, janvier 1978.

1978

Roullier (Jean-Eudes), préf. à *L'art et la ville-Art dans la vie. L'espace public vu par les artistes en France et à l'étranger depuis dix ans*, Paris, La Documentation française.

1976

Groupe central des villes nouvelles (GCVN), *Programme d'action prioritaire. Villes nouvelles. VIIIe Plan*, t. 4 cartes et plans, sept. 1976.

1975

Lacoste-Navailles (Michel), Meyer (Jean-Louis), *L'urbanisme concerté dans les villes nouvelles de la région parisienne et les promoteurs privés*, DESS Sciences éco, Univ. de Paris-I.

1970

Chamboredon (Jean-Claude), Lemaire (Madeleine), « Proximité spatiale et distance sociale : les grands ensembles et leur peuplement », *Revue française de sociologie*, vol. XI, n° 1.

Mounin (Georges), *Introduction à la sémiologie*, Paris, Ed. de Minuit.

Palmade (Jacqueline), Lugassy (Françoise), Couchard (Françoise), *La dialectique du logement et de son environnement. Etude exploratoire*. Publications de recherches urbaines-Ministère de l'équipement et du logement.

Institut de Sociologie urbaine (Raymond, Henri et Bauhain, Claude), *Espace urbain et image de la ville*, DGRST.

1972

Merlin (Pierre), *Les villes nouvelles*, Paris, PUF, 2e éd..

1969

Diamant-Berger (R.), Lacombe (P.), « Les cinq villes nouvelles de la Région parisienne », *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 146, oct.-nov. 1969, pp. 30-51.

Lynch (Kevin), *L'image de la Cité* [1960], Paris, Dunod.

2.2.Cergy-Pontoise

1996

Bender (Richard), « Donner du temps à la ville », *Vivre en Val d'Oise*, n° 39, sept-oct. 1996, pp. 52-53.

Enquist (Phil) « Une ville nouvelle devient une grande cité », *Vivre en Val d'Oise*, n° 39, sept-oct. 1996, pp. 58-62.

Gravelaine (Frédérique de) « Les immeubles de ville de Cergy : à la recherche de la ville traditionnelle », *Ville-Architecture*, n° 2, juin 1996, pp. 18-20.

Mattogno (Claudia), « Une expérience contradictoire », *Vivre en Val d'Oise*, n° 39, sept-oct. 1996, pp. 54-55.

1995

Cergy-Pontoise. Une ville bien dans son temps, EPA-Cergy.

Reumaux (Françoise), «Espaces à prendre, le paradigme de la rumeur», in I. Joseph (éd), *Prendre place. Espace public et culture dramatique*, Paris, Ed. Recherches-Plan urbain, pp. 251-259 [notamment : «La rumeur de Cergy-Pontoise», pp. 253-256].

1994

Joffroy (Pascale), « L'Université de Cergy », *Le Moniteur Architecture-AMC*, n° 48, févr. 1994, pp. 10-15.

Rousseau (Juliette), *Le rôle des associations d'habitants dans la création de l'espace urbain : le cas de Cergy-le-Haut*, DEA sous la dir. de N. Haumont, Univ. de Paris-X.

Prest (Véronique), « Axe majeur », *Beaux-Arts hors série « L'Axe majeur. Cergy-Pontoise »*, janv. 1994, pp. 16-38.

EPA-Cergy, *Cergy-le-Haut. Quartier gare*.

1993

Tsoi Win Lam, *Les transports collectifs dans deux villes nouvelles de la région parisienne. Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines*, maîtr. d'aménagement sous la dir. de P.H. Derycke et F. Beaucire, Univ. de Paris-X.

1992

Murano (Carmen), *Les Jeunes et la ville nouvelle de Cergy-Pontoise*, DESS sous la dir. d'Annick Osmont, Univ. de Paris-VIII.

Ruault (Marie-Estelle), *L'intégration et la citoyenneté en ville Nouvelle. L'exemple de Cergy-Pontoise*, mém. de maîtrise de sociologie sous la dir. de Maïté Clavel, Univ. de Paris-X.

1991

Bauer (Gérard), *Evaluation de la qualité architecturale des ensembles de maisons édifiés dans la Ville nouvelle de Cergy-Pontoise entre 1971 et 1990*, Codra-EPA-Cergy, juillet 91.

Capem (Centre d'analyses et de prévisions immobilières), *Enquête emploi/habitat. Salariés du groupe Spie-Batignolles*, EPA-Cergy.

Froumajou (Christelle), *Une image pour Cergy-Pontoise*, mém. de maîtr. sous la dir. de M. Marhuenda, Univ. de Paris-II.

Le Gall (Geneviève), *La Bastide à Cergy-Saint-Christophe*, EPA-Cergy, fév. 1991.

Ramond (Isabelle), *Formes urbaines et sociabilités dans deux quartiers aisés de Cergy-Pontoise : les Bocages et le Belvédère*, maîtr. sous la dir. de G. Burgel, Univ. de Paris X.

TMO Consultants, *Développement prévisionnel de Cergy-Pontoise. Phase additionnelle*, EPA-Cergy.

TMO Consultants, *Etude sur le positionnement de Cergy-Préfecture*, EPA-Cergy.

1990

Engelsen (Elisabeth), *Etude du tissu socio-économique de Cergy-Pontoise*, EPA-Cergy.

Hirsch (Bernard), *Oublier Cergy... L'invention d'une ville nouvelle. Cergy-Pontoise 1965-1975*, Paris, Presses de l'Ecole nationale des ponts-et-chaussées.

Vidal (D.,) *La nostalgie des ghettos*, Ville de Cergy, Association pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence du Val-d'Oise.

1989

Hirsch (Bernard), « Une innovation dans l'urbanisation de la région parisienne. Cergy-Pontoise, une ville dont le centre est un lac », in J.-E. Roullier (éd), *25 ans de villes nouvelles en France*, Paris, Economica, pp. 297-305.

1987

Goux (Christophe), *Stratégies de communication et villes nouvelles aujourd'hui (Etude des cas d'Evry et de Cergy-Pontoise)*, DESS, Univ. d'Aix-Marseille-II.

Jaouën (Michel), « L'Axe majeur. Cergy-Pontoise », *Techniques et Architecture*, n° 370, mars 1987, pp.120-121.

1986

Kroll (Lucien), « Un quartier banal. Les Vignes blanches, à Cergy-Pontoise », *Les Annales de la recherche urbaine*, "Mobilités", n° 32.

1985

Bédarida (Marc) , « P. Céleste-N. Soulier et GGK. Un îlot à Cergy-Pontoise », *AMC*, n° 8, juin 1985, pp. 46-53.

1984

Rucheton (Philippe), de Roux (Isabelle), *Etude d'image de Cergy-Pontoise*, EPA-Cergy.

1978

Kroll (Lucien), « Les Vignes Blanches, Cergy-Pontoise », *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 196, avril 1978, pp. 38-41.

1977

Letourneau (Hélène), *L'animation de la ville-nouvelle de Cergy-Pontoise*, thèse de 3e cycle de géographie sous la dir. de P. Merlin, Univ. de Paris-VIII.

Nemenschonsky-Lecysyn (Monique), *Programmation urbaine et pratiques sociale en ville nouvelle (Analyse de l'influence de la morphologie urbaine sur l'utilisation et l'appropriation d'espaces collectifs, incidence sur les institutions, dans le quartier de la Préfecture à Cergy-Pontoise)*, thèse de 3e cycle sous la dir. de L.-V. Thomas, Univ. de Paris -V.

1968

Mission d'aménagement de la ville nouvelle de Pontoise-Cergy, *La ville nouvelle de Pontoise-Cergy, études et options*.

Non datés

Beunon (Elizabeth), *Mutations sociales et transformations urbaines à Cergy-Pontoise. Exemple de deux quartiers : Cergy-Préfecture et Menucourt*, maîtr. d'aménagt sous la dir. de G. Burgel, Univ. de Paris-X.

Marcq (Sandra), *La communication des villes nouvelles à travers l'exemple de Cergy-Pontoise*, NTC-EPA Cergy.

Trezel (Annie), *Les enfants de Cergy- Pontoise*, SEDIP-EPA Cergy.

2.3. Evry

1996

Bertrand (Olivier), « L'Essonne cherche la baston », *Libération* du 12/11/1996, p. 14.

Gravelaine (Frédérique de), « Les Pyramides d'Evry. Suites d'un concours sans équivalent », *Ville-Architecture* (Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme), n° 1, mars 1996, , p. 14-15.

Guyard (Jacques), « Gratitude et inquiétudes », *Ville-Architecture*, n° 1, mars 1996, p. 16.

Mollard (Claude), *La Cathédrale d'Evry*, Paris, Ed. Odile Jacob.

1995

Longuet (Jacques), *Autour d'une cathédrale*, Paris, Médiaspaul.

1994

Champ (Gaël), *Evolution et développement des zones d'activités dans la ville nouvelle d'Evry : un exemple à suivre ?*, maîtr. sous la dir. de B. Dézert, Univ. de Paris-IV.

1993

« Les Nationalités. Agglomération d'Evry », *Les Cahiers de l'Observatoire* n° 9, juil. 1993

« Recensement général de la population 1990. Agglomération d'Evry », *Les Cahiers de l'Observatoire*, fév. 1993.

Chauvin (Yann), *Les difficultés de la planification commerciale : l'exemple de la ville nouvelle d'Evry*, thèse de doct. sous la dir de G. Chemla, Univ. de Paris-IV.

1992

Desbouis (Gérard), *Le devenir socio-économique de Corbeil-Essonnes. Ville ancienne située entre deux Villes nouvelles : Evry et Melun-Sénart*, thèse de doct. sous la dir. d'Alain Metton, Univ. de Paris-XII.

Fouchier (Vincent), *Les zones d'activité de la ville nouvelle d'Evry : analyse des densités et proposition de densification-révalorisation*, DESS d'urbanisme, sous la dir. de P. Merlin, Univ. de Paris-VIII, 1992.

Mesnier (Françoise), *Evry, l'âge de la majorité*, Paris, Autrement.

Rueff (Judith), «Evry a conquis ses galons de ville», *Urbanisme*, n° 258, nov. 1992, pp 51-54.

SAN Evry, *Convention pour un dispositif d'expérimentation sur le quartier Pyramides à Evry*.

1991

Steinberg (Jean), « Les Villes Nouvelles sont-elles des technopoles ? Le cas d'Evry et de Marne-la-Vallée », in J. Beaujeu-Garnier & B. Dézert, Bernard, *La Grande ville : enjeu du XXIe siècle. Mélanges en hommage à Jean Bastié*, Paris, PUF, pp. 435-448.

1990

Acadie, *Les Pyramides, Evry 1. Diagnostic-propositions*, SAN Evry.

1989

GMV Conseil, *Le marché du logement à Evry*, Epévré, janv. 1989a.

GMV Conseil, *Perspective pour le secteur Cathédrale Coquibus*, Epévré, février. 1989b.

Menighetti Programmation, *Centre ville d'Evry. Bilan et propositions*, Epévré, fév 1989.

1987

Cofremca, *Evry : Potentiel du marché de l'accession* (Note de synthèse), Epérvy, mars 1987a.

Cofremca, *Evry : Potentiel du marché de l'accession* (Résumé de la note de synthèse), Epérvy, juin 1987b.

Goux (Christophe), *Stratégies de communication et villes nouvelles aujourd'hui (Etude des cas d'Evry et de Cergy-Pontoise)*, DESS, Univ. d'Aix-Marseille-II.

1986

Cofremca, *Synthèse de l'étude qualitative par entretiens auprès de cadres travaillant à Evry*, Epérvy, juil. 1986.

Laffort (Yohan), *Espace planifié et ségrégation sociale : le cas de la ville nouvelle d'Evry*, DESS Urba, Univ. de Paris VIII, sous la dir. d'A. Osmont.

Lucan (Jacques), « 1971, le concours d'Evry », *AMC* « 1950-1980. 30 ans d'architecture française », n° 11, avr. 1986, pp. 68-69.

1985

Bédarida (Marc), « L'honneur retrouvé de la préfabrication », *Monuments historiques* "Béton beau masque", n° 140, août-sept. 1985, pp. 81-86.

1981

Imbert (Maurice), Lagree (Jean-Charles), *Evry 3. Les Epinettes. De l'espace projeté à l'espace vécu*, CESP.

2.4. Marne-la-Vallée

1996

Blanchet (Maryse), « Image et perception du quartier dans une ville nouvelle », *working paper* pour la 14^e conférence de l'IAPS (*International Association for People-Environment Studies*, Stockholm, 30 juillet-2 août 1996).

Epamarne/Ville de Lognes, *Le quartier du Segrais*, Epamarne, mars 1996.

Garnier (Jean-Louis), « La métamorphose du lieu [Nestlé-France à Noisiel] », *Le Moniteur-Architecture-AMC*, n° 68, fév. 1996, pp. 120-130.

Gravelaine (Frédérique de), « Les Côteaux de Maubuée : le premier projet urbain », *Ville-Architecture*, n° 2, juin 1996, pp. 7-9.

Gravelaine (Frédérique de), « Lognes : pièce urbaine et dégradation sociale », *Ville-Architecture*, n° 2, juin 1996, pp. 12-13.

- Leroux (Nadia), *L'innovation urbaine en ville nouvelle (Cas de Marne-la-Vallée et l'Isle-d'Abeau)*,
 maîtr. d'aménagement sous la dir. de M. Carmona, Univ. de Paris-IV.
- Parent (Jean-François), « Formes urbaines et innovation sociale : que reste-t-il de nos utopies ? », *Ville-
 Architecture* n° 1, mars 1996, pp. 12-13.
- 1995
- Epamarne, *Bussy-Saint-Georges. Projets pour la ville.*
- Quatenaire Programmation, *Etude sur les équipements de proximité. Le Mandinet à Lognes*, Epamarne,
 sept. 1995.
- 1994
- Quatenaire Programmation, *Etude sur les équipements de proximité. Le Pavé neuf. t. 1. L'image et
 le fonctionnement du quartier*, Epamarne, janv. 1994 a.
- Quatenaire Programmation, *Etude sur les équipements de proximité. Le Pavé neuf. t. 2. Les
 équipements*, Epamarne, janv. 1994 b.
- 1993
- Blanchet (Maryse), *Le rapport des habitants de Marne-la-Vallée à l'espace physique et à l'espace
 social, Perception et image de la ville*, tomes 1 et 2, Thèse de doct. en psycho. sous la dir. de Cl.
 Levy-Leboyer, Univ. de Paris-V.
- Boyer (Jean-Marc) (éd), *Vers une nouvelle culture urbaine. (Les rencontres de Marne-la-Vallée, 9 déc.
 1992)*, Paris, Ed. Altamira/Epafrance.
- Castro (Roland), « Le tracé comme figure cachée de la ville », in J.-M. Boyer (éd), *Vers une nouvelle
 culture urbaine (Les rencontres de Marne-la-Vallée, 9 décembre 1992)*, Paris, Ed.
 Altamira/Epamarne-Epafrance, pp. 197-205.
- Kowalski (Piotr), « L'Axe de la Terre », in J.-M. Boyer (éd), *Vers une nouvelle culture urbaine (Les
 rencontres de Marne-la-Vallée, 9 décembre 1992)*, Paris, Ed. Altamira/Epamarne-Epafrance, pp.
 229-233.
- Quatenaire Programmation, *Etude sur les équipements de proximité. Rapport d'étape*, Epamarne, nov.
 1993.
- STI-SETEC Economie, *Analyse des retombées économiques et sociales d'EuroDisney dans la
 perspective d'un troisième parc. Rapport d'avancement sur l'impact hôtelier d'EuroDisney*,
 Epafrance, avril 1993.
- 1992
- Architrave, *Lisibilité et compréhension de Marne-la-Vallée*, Epamarne.

Boucher (James), *Croissy-Beaubourg. Une commune de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée*, DESS sous la dir. d'A. Guillaume, IFU-Univ. de Paris-VIII.

Boyer (Jean-Marc) (ed), *La gestion territoriale des grands équipements de loisirs, Les rencontres de Marne-la-Vallée (17-18 juin 1991)*, Epamarne-Epafrance.

Dieudonné, Patrick, *Marne-la-Vallée, Le temps des héritiers*, Paris, Autrement.

Dollé (Anne) Consultants, *Synthèse de l'étude sur la mémoire et la culture de la Ville Nouvelle de Marne-la-Vallée*, Epamarne-Epafrance, déc. 1992.

Robert (Daniel), « Marne-la-Vallée et Eurodisneyland : questions d'images », in J.-M. Boyer (éd), *La gestion territoriale des grands équipements de loisirs*, Epamarne-Epafrance.

Stutter (Nadine), *Marne-la-Vallée : identité territoriale et concertation des acteurs*, mém. de DESS Communication, politique et animation locales, Univ. de Paris-I.

1991

AAVV, « Les Grandes opérations d'urbanisme et l'image de la Seine-et-Marne », (Actes du colloque du 29 mai 1991: "La Seine-et-Marne dans le schéma directeur de l'Ile-de-France"), *Les Cahiers du Crépif*, n° 36, sept 1991, pp. 57-86,

ABCD, *Ville nouvelle de Marne-la-vallée. Rapport de synthèse sur le bilan des équipements culturels*, Epamarne, déc. 1991.

Boulal (Rachida), *Le Centre commercial de Noisy-le-Grand et ses effets sur le commerce d'une commune : Villiers-sur-Marne*, maîtr. sous la dir. de M. Coquery, Univ. de Paris VIII.

Boyer (Jean-Marc), «Peut-on produire des villes ?», *Espaces et sociétés*, "Parler l'architecture", n° 60-61, pp. 15-26.

CREIC, *Le marché de la revente de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, 1989-1990*, Epamarne.

Dendievel (Stanislas), *Marne-la-Vallée, nouvelle ville universitaire*, DESS, Univ. de Paris VIII.

Elissalde (Bernard), Martinet (Camille), *Marne-la-Vallée, Une vision optimiste de l'avenir*, Paris, Ed. du Moniteur.

Epamarne, *Synthèse de la réunion du 6 janvier 1989 « Réflexions sur le centre urbain de Bussy Saint-Georges »*, 15 janvier 1989.

Lelogeais (Elisabeth), «Mickey relance Marne-la-Vallée et l'est parisien», *Le Particulier immobilier*, n° 52, févr. 1991, pp 26-35

Ostrowetsky (Sylvia), «La ferme urbaine», *Espaces et sociétés*, "Parler l'architecture", n° 60-61, pp. 27-59.

Steinberg (Jean,) « Les Villes Nouvelles sont-elles des technopoles ? Le cas d'Evry et de Marne-la-Vallée », in J. Beaujeu-Garnier et B. Dézert, *La Grande ville : enjeu du XXI^e siècle, Mélanges en hommage à Jean Bastié*, Paris, PUF, pp. 435-448.

Torrès (Félix), *Marne-la-Vallée, une vision optimiste de l'avenir*, Paris, Ed. du Moniteur.

1990

Arles (Michel), Desbouis (Christiane), Desbouis (Gérard), *Fiches d'enquêtes sur les atouts et handicaps du commerce en Ville Nouvelle : le cas de Marne-la-Vallée*, Univ. de Paris XII.

Montagu (Alain), *La nature dans la ville. L'exemple de Marne-la-Vallée*, mém. de maîtr. sous la dir. de M. Segaud et M. Roncayolo, Univ. de Paris-X.

Onana (Jean-Baptiste), *Programmation de logements et phénomène de concentration des populations immigrées en villes nouvelles: le cas de Marne-la-Vallée*, DEA en urba. et aménag^t sous la dir. J. Steinberg, Univ. de Paris XII.

1987

Robert (Jean-Paul), « Marne-la-Vallée. Lognes, Le Segrais », *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 252, sept. 1987, pp. 24-29.

1986

Bories (Yves), *Préliminaires à l'urbanisation du quartier du golf de l'Epinette. Agglomération nouvelle de Bussy Saint-Georges*, Epamarne.

IFEA, *Evaluation de la campagne publicitaire collective sur les villes nouvelles*, Epamarne, janvier 1986.

1985

Aten, *Le vécu de l'architecture. La Noiseraie (Ciriani) et Les Arcades du lac (Bofill)*, Paris, Plan Construction.

1983

Dehier (G.), *L'Arche-Guédon, une nouvelle urbanité. Le quartier en mouvement dans les images de la ville*, Epamarne-Fondation Royaumont.

1982

Epamarne, *Le rapprochement du lieu de résidence des salariés des entreprises de Marne-la-Vallée*.

Huertas (Claude), « Marne-la-Vallée–Val Maubuée/ Le quartier du Mandinet », *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 220, avr. 1982, pp. 40-41.

1978

Epamarne / Iaurif, *Ville nouvelle de Marne-la-Vallée, secteur est. Eléments pour un programme d'urbanisation à faible densité*, sept. 1978.

Non daté

Peuvergne (Claire), *Distances sociales-Distances spatiales à Marne-la-Vallée*. Mém. de maîtr. sous la dir A. Haumont, Univ. de Paris-VII.

2.5. Saint-Quentin-en-Yvelines

1996

Brand (Dinah), « Rififi dans la ville nouvelle », *Lire*, mars 1996, p. 68.

Prudon (Hervé), *La revanche de la colline*, Paris, Gallimard (coll. Série noire).

1994

Auffray (Alain) « Saint-Quentin, 25 ans et quel avenir ? », *Libération*, 19 déc. 1994, pp. M2-M3.

1993

Coulon (Alain), « Les Villes Nouvelles et le projet urbain. St-Quentin-en-Yvelines », *Les Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32-33, 3e trim. 1993, pp. 89-102

EPASQY (coord. Elvire Dauberville), *Si Saint-Quentin-en-Yvelines m'était conté. Les Saint-Quentinois*, janv. 1993.

Guyot-Harrod (Julie), « Les Arcades du Lac : l'esprit des lieux », *Miroir*, n° 6-7, pp. 3-44.

Le Berre (Armelle), *Les incidences des politiques du logement sur la ségrégation: l'exemple de la ville de Trappes (St-Quentin-en-Yvelines)*, maîtr. sous la dir. de M. Cuvelier, Univ. de Paris-IV.

Mervillon (Pol-Jean), *Saint-Quentin-en-Yvelines*, Buc, Francis Tack éd.

Sabrie (Marie-Lise), *Saint-Quentin-en-Yvelines. Histoire d'une Ville Nouvelle*, Paris, Cliomedia.

Tsoi Win Lam, *Les transports collectifs dans deux villes nouvelles de la région parisienne. Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines*, maîtr. d'aménag^t sous la dir. de P.H. Derycke et F. Beaucire, Univ. de Paris-X.

1992

Carrez (Gilles, entretien avec), in : M.-C. Loriers, *Saint-Quentin-en-Yvelines, Histoire en marche et verts parages*, Paris, Autrement.

Hervin (Odile), *Saint-Quentin-en-Yvelines : Ville au naturel ? Reflexion sur les différents concepts urbanistiques de la ville*, maîtr. sous la dir. de B. Dézert, Univ. de Paris-IV.

Loriers (Marie-Christine), *Saint-Quentin-en-Yvelines. Histoire en marche et verts parages*, Paris, Autrement.

Perez (Isabelle), *Les quartiers dégradés à St-Quentin-en-Yvelines*, maîtr. sous la dir. de P. Merlin, Univ. de Paris VIII.

1990

Farin (Patricia), Denis (Nathalie), *Une première restructuration du centre ville de Maurepas, ancien quartier de la ville nouvelle de St-Quentin-en-Yvelines*, DESS sous la dir de M.-F. Gribet, Univ. de Paris VIII.

EPASQY (coord. Elvire Dauberville), *Si Saint-Quentin-en-Yvelines m'était conté. La trame verte*, oct. 1990.

Harrold (Julie), « Chamfleury, an 20 », *Miroir*, n° 5, déc. 1990, pp. 7-26.

1989

Alduy (Jean-Paul), « La vraie nature de Saint-Quentin-en-Yvelines », *Cahiers de l'IAURIF*, n° 87-88, janv. 1989, pp. 79-90.

Gavanou (C.), Gourmand (A.), *La résidence de l'Ivraie. Diagnostic social et gestion locative*, Béture-Sétame et agence France Immobilier.

Leybold (Martine), Pizzorni (Florence), «Entretien : Jacques Riboud, le builder de Verrière-Maurepas-Elancourt», *Miroir*, n° 4, nov. 1989, pp. 3-22.

Ribardière (Florence), *Complicité ou rivalité ? Plaisir-Saint-Quentin-en-Yvelines*, maîtr. en aménag^t urbain, sous la dir. de B. Carmona, Univ. de Paris-IV.

1985

Aten, *Le vécu de l'architecture* [La Noiseraie, Marne-la-Vallée (Ciriani) et Les Arcades du lac, St-Quentin (Bofill)], Plan Construction.

Non daté

EPASQY, *Si Saint-Quentin-en-Yvelines m'était conté. 1. L'économie.*

2.6. Sénart

1994

Médiane, *Evaluation et dynamique du commerce de proximité dans la ville nouvelle de Sénart*, Epasénart.

Sabbah (Catherine), «Sénart broie du noir», *Urbanisme*, n° 274-275, mai-juin 1994, pp. 21-23.

1993

Chancel (Jean-Marc), Savignat (Jean-Michel), « Les Figures de l'incertain. A propos du concours de Melun-Sénart », *Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32-33, 3ème trimestre 1993, pp. 73-87.

Guégan (Sandrine), *Formes et fonctions des bases de plein air et de loisirs. Les cas de Créteil et de Sénart*, maîtr. d'aménag^t, sous la dir. de M. Musset, Univ. de Paris-X.

1992

Contal (Marie-Hélène), *Melun-Sénart, un centre introuvable*, Paris, Autrement, 1992.

Desbouis (Gérard), *Le devenir socio-économique de Corbeil-Essonnes. Ville ancienne située entre deux Villes nouvelles : Evry et Melun-Sénart*, thèse de doct. sous la dir. d'A. Metton, Univ. de Paris-XII.

1991

Lapoux (François), « Cas d'une étude d'écologie urbaine dans le cadre du programme MAB/Unesco : Melun-Sénart. Ville nouvelle », in: *Actes du colloque d'écologie urbaine*, Mions (Rhône), 27-28 septembre 1991, pp. 30-36.

Habiter à Sénart. Venez vivre comme vous l'entendez, Epasénart.

1988

Lapoux (François), « L'appropriation des espaces collectifs de Melun-Sénart », 1ère partie : *Paysage actualités*, n° 104, janv. 1988a, pp. 46-51 ; 2e partie : *Paysage actualités*, n° 105, fév. 1988b, pp. 31-34.

1986

Lapoux (François), « Une ville à la campagne. Melun-Sénart », *Les Annales de la recherche urbaine*, "Mobilités", n° 32, 1986, pp. 101-106.

Table des matières

Présentation	1
I. Les villes nouvelles, de jeunes adultes	2
II. Objectifs, moyens et limites de l'étude	3
a) Vu du côté des chercheurs, à l'université ou en institution	4
b) Vu du côté des commanditaires de la recherche.	5
III. Questions d'opinion	7
IV. Questions de communication	7
1ère partie. Les images de la conquête	11
1.1. Travailler et/ou résider en ville nouvelle	12
1.1.1. La performance de la création d'emplois	12
1.1.2. RER = métro(polisation) des villes nouvelles	14
1.1.3. Elire domicile en ville nouvelle	16
1.1.4. Domicile-travail : se rapprocher ou non.....	20
1.1.5. Les cadres, des enfants terribles	21
a. Les cadres bougent.....	21
Mobilité alternante.....	21
Mobilité résidentielle.....	22
b. L'ambivalence des entreprises et des cadres.....	24
Résumé : Travailler et/ou résider en ville nouvelle	27
1.2. L'accueil et la mixité sociale	28
1.2.1. Le temps des pionniers	28
a. Hasard, nécessité ou engagement des arrivants	28
b. Des villes à prendre.....	30
c. Les ateliers communautaires de Cergy	31
d. Un témoignage de Lucien Kroll sur son dialogue avec les habitants	31
1.2.2. La place des enfants et des jeunes.....	33
1.2.3. L'équilibre social.....	35
Résumé : L'accueil et la mixité sociale	38
1.3. Le logement et les équipements, moteurs de la ville	39
1.3.1. Le théâtre (subventionné) des expériences sur le logement	39
a. L'attentisme initial des promoteurs	39
b. Monumentalité et urbanité	40
c. Diversité et continuité	43
Cergy-Pontoise	43
Marne-la-Vallée	45
Saint-Quentin-en-Yvelines	46
d. Les « produits » pour cadres : golf immobilier et marina	47
1.3.2. Aux premiers bancs, les établissements scolaires	48
a. Architecture scolaire : la pédagogie avant l'image.....	49
c. Une vraie-fausse question : la réputation des lycées.....	51
1.3.3. L'université, enfin	55
Cergy-Pontoise	57
Evry	57
Marne-la-Vallée	58
Résumé : Le logement et les équipements, moteurs de la ville.....	59
1.4. L'urbanisme dans la nature	61
1.4.1. Villes vertes et villes d'eau à la française	61
1.4.2. Un urbanisme pour les maisons.....	67
1.4.3. Le meilleur de la ville et de la nature.....	68

Résumé : L'urbanisme dans la nature	70
2e partie. Les images de la maturité	71
2.1. Naissance d'une géographie sociale dans les villes nouvelles	72
2.1.1. Cartographie sociale des communes et des quartiers	72
a. Communes « aisées »	73
b. Communes « populaires »	75
c. Communes équilibrées	75
2.1.2. La construction de la réputation des quartiers	77
a. Les maisons haut de gamme : beau fixe	77
b. Le collectif haut de gamme : tenir les nuages à distance	78
c. L'individuel ou le collectif intermédiaires : beau, avec risque dépressif	80
Le Mandinet, à Lognes (Marne-la-Vallée)	80
PAP, copropriété et surendettement. Problèmes et réponses	82
d. Le collectif social : variable, avec orages localisés	84
Le Segrais, à Lognes (Marne-la-Vallée)	84
Les Pyramides (Evry)	85
2.1.3. Les paradoxes des quartiers difficiles	87
a. Le risque de simplification et de généralisation	88
b. Le risque de dissimulation	88
c. Des quartiers inscrits à la politique de la ville	89
2.1.4. La cote immobilière met-elle de l'huile ou de l'eau sur les images ?	90
Résumé : Naissance d'une géographie sociale dans les villes nouvelles	92
2.2. La centralité aujourd'hui	93
2.2.1. Centres et centralité à Marne-la-Vallée	94
2.2.2. (Re)centrer Sénart	98
2.2.3. Centres de quartier, centres commerciaux, centres-villes	100
a. L'évolution de la consommation et de l'offre	100
b. La revalorisation des centres	103
Résumé : La centralité aujourd'hui	105
2.3. Lisibilité et symbolique urbaine	106
2.3.1. Chercher, se trouver	106
2.3.2. Quelques « lieux typiques »	111
a. L'héritage des paysages et des fermes	111
b. Marne-la-Vallée : d'un château l'autre, Disney inclus	112
c. Saint-Quentin : les Arcades du Lac, le centre ville	114
d. Evry : la cathédrale	115
2.3.3. L'art urbain	116
a. L'Axe majeur (Cergy-Pontoise)	116
b. L'Axe de la Terre (Marne-la-Vallée)	117
2.3.4. La publicité immobilière	118
Résumé : Lisibilité et symbolique urbaine	119
2.4. Identité et mémoire	120
2.4.1. L'appartenance identitaire	121
a. Le pragmatisme des « gens ici »	121
b. Exemple : les pionniers du Pavé Neuf sont fatigués	123
c. « La commune, c'est là où l'on vote »	123
d. L'image, ambiguë, de la banlieue	126
e. Identité et cohabitation pluri-ethnique	127
2.4.2. Les villes nouvelles vues par les autres villes	131
a. Corbeil, entre Evry et Sénart	131
b. Villes nouvelles et villes trait d'union	132
2.4.3. La mémoire courte	134
a. L'attente d'un aggiornamento	134
b. Des procès en amnésie	135
Contre l'oubli des permanences	135
Pour la prise en compte de la trame patrimoniale	139
c. « Deuxième couche » de requalification	141
Résumé : Identité et mémoire	143
2.5. Continuation (densification ?) des villes nouvelles	144
2.5.1. Pourquoi continuer à construire ?	144
a. Aménageurs : ambitions et impératifs	144
b. L'hypothèse de l'équation densité = animation	145
c. Habitants : certains font de la résistance	146

Contre l'étouffement	146
Ni la ville, ni la campagne.....	147
Contre la perte de contrôle.....	148
Contre le péril social, en fait.....	149
Une tendance : le contrôle de l'attribution des logements	150
2.5.2. Les questions posées aux chercheurs.....	151
a. DREIF et IAURIF.....	151
b. Réponses au Pir-Villes : villes nouvelles ? Connaît pas	154
c. Plan urbain : la réponse de V. Fouchier (Epevry)	155
Résumé : Continuation (densification ?) des villes nouvelles	157
3. Conclusion et orientations pour la recherche.....	158
3.1. Ceci n'était pas un bilan des villes nouvelles.....	159
3.1.1. La place des villes nouvelles dans la recherche	159
3.1.2. Bilan : impossible	159
3.1.3. Continuer la recherche. Avec qui ?	161
3.2. A poursuivre ou à entreprendre.....	165
3.2.1. Relire et incorporer plutôt qu'évaluer	165
3.2.2. Pionniers, déracinés, enracinés	166
a. Histoires de familles	166
b. Pour que les villes nouvelles ne perdent pas la mémoire	167
c. De la migration à l'enracinement	167
3.2.3. Elus et élites	169
a. Commune / ville nouvelle : la double identité des élus	169
b. L'attitude des élites.....	169
3.2.4. Innovations. Quoi de neuf aujourd'hui ?.....	170
a. Urbanisme et architecture	170
b. Modes de vie et pratiques urbaines : y a-t-il une troisième voie ?	171
c. Des observatoires de la cohabitation multi-ethnique	172
d. Vertes et denses à la fois. Comment continuer les villes nouvelles ?.....	173
3.2.5. Géographie symbolique et histoire urbaine.....	174
Table des matières.....	175
Bibliographie.....	I à XVIII